

Conseil d'administration - Mardi 25 février 2020	
Délibérations signées	Pages
Délibération n° D2020-02-01-ins : adoption des articles 5.2 et 8 des statuts de la COMUE « Université de Lyon »	2
Délibération n° D2020-02-02-ins : additif campagne d'emplois 2020 enseignants-chercheurs et enseignants	11-
Délibération n° D2020-02-03-ins : participation de l'université à la SCIC Orchestre de chambre de Lyon	15
Délibération n° D2020-02-04-fin : modifications procédures d'achats de l'université pour la passation des marchés publics de fournitures et de travaux	84
Délibération n° D2020-02-05-fin : règles relatives à la prise en charge des prestations de restauration	94
Délibération n° D2020-02-06- fin : acceptation promesse don SID	120
Délibération n° D2020-02-07-ins : approbation du bilan social	122
Délibération n° D2020-02-08-acc : conventions pour information	215
Délibération n° D2020-02-09-acc : conventions pour approbation	221
Délibération n° D2020-02-10-fin : tarifs vente tickets cinéma personnels	225
Délibération n° D2020-02-11-fin : tarifs PIX « certification aux compétences numériques »	227
Délibération n° D2020-02-12-sco : création diplôme universitaire : Francophonie et Diplomatie	231
Délibération n° 2020-02-13-fin : participation aux frais de formation, de séjour et de mobilité, agence universitaire de la francophonie 2020	236
Délibération n° D2020-02-14-fin : approbation protocole transactionnel Marché UJM 2018-15, lot 6	237
Délibération n° D2020-02-15-fin : approbation des droits d'inscription différenciés	249
Délibération n° D2020-02-16-sco : adoption des modifications des maquettes des diplômes nationaux portés par l'IUT annexées	253

Délibération n° D2020-02-01-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 et L. 718-7 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis rendu par le comité technique en date du 06 février 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'adopter les articles 5.2 et 8 des statuts de la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) « Université de Lyon » (UdL) annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET

Rédaction de l'article 5.2 des statuts de la COMUE « Université de Lyon »

Mandats	<p>Le mandat des représentants des catégories 4 et 5 est de quatre ans renouvelable.</p> <p>Le mandat des représentants de la catégorie 6 est de deux ans renouvelable.</p> <p>Les mandats débutent lors de la première réunion convoquée pour l'élection du président.</p>
Qualité pour siéger	<p>Lorsqu'un membre du conseil d'administration perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou lorsque son siège devient vacant à la suite de démission ou décès, il est pourvu à son remplacement pour la durée du mandat qui reste à courir par le suivant de liste. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel.</p>
Mode de suffrage	<p>Les représentants des catégories 4,5 et 6 du conseil d'administration sont élus conformément aux dispositions des articles L. 718-11, L. 719-1 et L. 719-2 du code de l'éducation, sous réserve des dispositions particulières prévues aux présents statuts. L'élection est effectuée au suffrage indirect, par catégories distinctes au scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle au plus fort reste, possibilité de listes incomplètes sans panachage.</p> <p>Pour les élections des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés, il est attribué deux sièges à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes. Toutefois, les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.</p> <p>L'organisation des élections relève de la compétence du président de l'Université de Lyon.</p> <p>Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un comité électoral consultatif composé :</p> <ul style="list-style-type: none">-du président de l'Université de Lyon ou du directeur général des services ;-d'un représentant du service chargé des élections ;-d'un représentant de chaque liste des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;

-d'un représentant de chaque liste des autres personnels ;

-d'un représentant de chaque liste des usagers ;

-d'un représentant désigné par le recteur d'académie ;

-des délégués des listes de candidats, lorsqu'ils sont connus.

Les représentants des personnels et des usagers sont désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'établissement, avant chaque élection.

Il est mis fin à l'activité du comité électoral consultatif à l'issue de chacune des opérations électorales.

Le comité électoral consultatif est présidé par le président de l'Université de Lyon et en cas d'absence ou d'empêchement, par le directeur général des services. Il se réunit valablement sans condition de quorum.

**Corps
électoral**

Le corps électoral est composé de grands électeurs désignés par et parmi les membres élus titulaires de chacune des catégories correspondantes des conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur membres, au sein desquels est assurée la représentation des personnels de l'organisme de recherche membre.

Chaque établissement membre transmet la liste des grands électeurs qu'il a désignés au président de l'Université de Lyon qui arrête la liste électorale. Chaque établissement fixe les modalités pratiques de désignation de ses grands électeurs.

Le corps électoral pour la catégorie 5 comprend également un grand électeur représentant les personnels affectés à l'Université de Lyon.

Le corps électoral pour la catégorie 6 comprend également un grand électeur représentant les étudiants non doctorants inscrits uniquement à l'Université de Lyon.

Seuls les membres du corps électoral défini dans le présent article sont éligibles au sein des catégories concernées.

Le nombre de grands électeurs est fixé comme suit :

-l'Université Claude Bernard Lyon-I dispose de douze grands électeurs de la catégorie 4 dont six de la catégorie 4-A et six de la catégorie 4-B, quatre grands électeurs de la catégorie 5 et quatre grands électeurs de la catégorie 6 ;

-l'Université Lumière Lyon-II dispose de huit grands électeurs de la catégorie 4 dont quatre de la catégorie 4-A et 4 de la catégorie 4-B, deux grands électeurs de la catégorie 5 et quatre grands électeurs de la catégorie 6 ;

-l'Université Jean Moulin Lyon-III dispose de huit grands électeurs de la catégorie 4 dont quatre de la catégorie 4-A et quatre de la catégorie 4-B, deux grands électeurs de la catégorie 5 et quatre grands électeurs de la catégorie 6 ;

-l'Université Jean Monnet-Saint-Etienne dispose de huit grands électeurs de la catégorie 4 dont quatre de la catégorie 4-A et quatre de la catégorie 4-B, deux grands électeurs de la catégorie 5 et trois grands électeurs de la catégorie 6 ;

-l'Ecole normale supérieure de Lyon dispose de quatre grands électeurs de la catégorie 4 dont deux de la catégorie 4-A et deux de la catégorie 4-B, deux grands électeurs de la catégorie 5 et un grand électeur de la catégorie 6 ;

-l'Ecole centrale de Lyon dispose de deux grands électeurs de la catégorie 4 dont un de la catégorie 4-A et un de la catégorie 4-B, un grand électeur de la catégorie 5 et un grand électeur de la catégorie 6 ;

-l'Institut national des sciences appliquées de Lyon dispose de six grands électeurs de la catégorie 4 dont trois de la catégorie 4-A et trois de la catégorie 4-B, deux grands électeurs de la catégorie 5 et deux grands électeurs de la catégorie 6 ;

-l'Institut d'études politiques de Lyon dispose de deux grands électeurs de la catégorie 4, dont un de la catégorie 4-A et un de la catégorie 4-B, un grand électeur de la catégorie 5 et un grand électeur de la catégorie 6 ;

-l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement

	<p>dispose de deux grands électeurs de la catégorie 4, dont un de la catégorie 4-A et un de la catégorie 4-B, un grand électeur de la catégorie 5 et un grand électeur de la catégorie 6 ;</p> <p>-l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat dispose de deux grands électeurs de la catégorie 4, dont un de la catégorie 4-A et un de la catégorie 4-B, un grand électeur de la catégorie 5 et un grand électeur de la catégorie 6 ;</p> <p>-l'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne dispose de deux grands électeurs de la catégorie 4, dont un de la catégorie 4-A et un de la catégorie 4-B, un grand électeur de la catégorie 5 et un grand électeur de la catégorie 6.</p>
Constitution des listes de candidats	<p>Pour les catégories 4,5, et 6, les listes assurent la représentation d'au moins trois établissements membres par liste, ou deux établissements membres et l'Université de Lyon. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.</p> <p>Pour la catégorie 4, les listes assurent la représentation d'au moins trois grands secteurs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">-Arts, Lettres, Langue, Sciences Humaines et Sociales ;-Droit, Economie, Gestion ;-Sciences, Technologie ;-Santé. <p>Pour la catégorie 6, les listes assurent la représentation d'au moins deux grands secteurs de formation :</p> <ul style="list-style-type: none">-Arts, Lettres, Langue, Sciences Humaines et Sociales ;-Droit, Economie, Gestion ;-Sciences, Technologie ;-Santé.

Rédaction de l'article 8 : composition du conseil académique

Composition du conseil académique	<p>Composition du conseil académique Le conseil académique comprend :</p> <p>1° Quarante-six représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans la communauté d'universités et établissements ou dans les établissements membres, ou à la fois dans la communauté d'universités et établissements et l'un des établissements membres ;</p> <p>2° Douze représentants des autres personnels (BIATSS) exerçant leurs fonctions dans la communauté d'universités et établissements ou dans les établissements membres, ou à la fois dans la communauté d'universités et établissements et l'un des établissements membres ;</p> <p>3° Dix-neuf représentants des usagers qui suivent une formation dans la communauté d'universités et établissements ou dans les établissements membres, dont sept représentants des doctorants ;</p> <p>4° Douze représentants des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche membres désignés par les chefs d'établissement ;</p> <p>5° Dix personnalités extérieures au sens de l'article L. 719-3 du code de l'éducation :</p> <p>a) Six personnalités extérieures relevant du 1° de l'article L. 719-3 dont un représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes, un représentant de la métropole de Lyon et un représentant de Saint-Etienne métropole. Les autres structures représentées sont désignées par délibération du conseil d'administration ;</p> <p>b) Quatre personnalités extérieures relevant du 2° de l'article L. 719-3.</p> <p>Les membres des catégories prévues aux 1°, 2° et 3° du conseil académique sont élus conformément aux dispositions des articles L. 718-12, L. 719-1 et L. 719-2 et suivants, sous réserve des dispositions particulières prévues aux présents statuts. L'élection est effectuée au suffrage indirect, au scrutin plurinominal majoritaire simple à un tour. Lorsqu'un seul siège est à pourvoir dans une catégorie déterminée, le vote a lieu au scrutin uninominal à un tour. En cas d'égalité, un tirage au sort est effectué parmi les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.</p> <p>L'organisation des élections relève de la compétence du président de l'Université de Lyon. Chaque établissement met en œuvre l'élection.</p> <p>Pour l'ensemble des opérations d'organisation, il est assisté d'un comité électoral consultatif composé :</p> <p>-du président de l'Université de Lyon ou du directeur général des services ;</p>
--	---

-d'un représentant du service chargé des élections ;

-d'un représentant de chaque liste des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs ;

-d'un représentant de chaque liste des autres personnels ;

-d'un représentant de chaque liste des usagers ;

-d'un représentant désigné par le recteur d'académie ;

-des délégués des listes de candidats, lorsqu'ils sont connus.

Les représentants des personnels et des usagers sont désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'établissement, avant chaque élection.

Il est mis fin à l'activité du comité électoral consultatif à l'issue de chacune des opérations électorales.

Le comité électoral consultatif est présidé par le président de l'Université de Lyon et en cas d'absence ou d'empêchement, par le directeur général des services. Il se réunit valablement sans condition de quorum.

Le corps électoral est composé des représentants élus titulaires de chacune des catégories correspondantes des conseils académiques ou de l'instance équivalente des établissements d'enseignement supérieur membres, au sein desquels est assurée la représentation des personnels de l'organisme de recherche membre. Chaque électeur vote au sein de la catégorie et de l'établissement auxquels il appartient.

Seuls les membres du corps électoral défini dans le présent article sont éligibles au sein des catégories et des établissements auxquels ils appartiennent.

Le nombre d'élus est fixé en fonction de l'appartenance de l'établissement à l'un des groupes suivants, définis selon le nombre des effectifs respectifs dans chacun de ces trois catégories.

Nombre d'élus de la catégorie prévue au 1° :

-l'Université Claude Bernard Lyon-I dispose de douze représentants de la catégorie 1, dont six représentants des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et six représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-l'Université Lumière Lyon-II dispose de six représentants de la catégorie 1, dont trois représentants des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et trois représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-l'Université Jean Moulin Lyon-III dispose de six représentants de la catégorie 1, dont trois représentants des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et trois représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-l'Université Jean Monnet-Saint-Etienne dispose de six représentants de la catégorie 1, dont trois représentants des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et trois représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-l'Ecole normale supérieure de Lyon dispose de deux représentants de la catégorie 1, dont un représentant des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et un représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-l'Ecole centrale de Lyon dispose de deux représentants de la catégorie 1, dont un représentant des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et un représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-l'Institut national des sciences appliquées de Lyon dispose de quatre représentants de la catégorie 1, dont deux représentants des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et deux représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-L'Institut d'études politiques de Lyon dispose de deux représentants de la catégorie 1, dont un représentant des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et un représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-L'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement dispose de deux représentants de la catégorie 1, dont un représentant des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et un représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-L'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat dispose de deux représentants de la catégorie 1, dont un représentant des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et un représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B) ;

-L'Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne dispose de deux représentants de la catégorie 1, dont un représentant des professeurs et personnels assimilés (catégorie 1-A) et un représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnes assimilés (catégorie 1-B).

Nombre d'élus de la catégorie prévue au 2° : chaque établissement membre et l'Université de Lyon doit élire un représentant.

Nombre d'élus de la catégorie prévue au 3° : chaque établissement membre doit élire un représentant non doctorant. L'Université de Lyon doit élire un représentant non doctorant uniquement inscrit à l'Université de Lyon.

La catégorie prévue au 3° comprend également sept représentants doctorants élus par et parmi les doctorants élus dans les conseils académiques ou toute instance équivalente dans les établissements membres.

Délibération n° D2020-02-02-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-54 ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis rendu par le comité technique le 06 février 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver l'additif à la campagne d'emplois 2020 des enseignants-chercheurs et enseignants annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET

Additif à la campagne d'emploi 2020 - Postes ouverts au recrutement - Enseignants-chercheurs et enseignants

N°	Poste	Nature	Affectation	Section	Profil	Voie de recrutement
28	0600	PRAG	IUT		Documentation	Mutation

Délibération n° D2020-02-03-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1, L. 712-3, L. 712-4, R. 711-10 et suivants ;
Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et notamment ses articles 19 *quinquies* à 19 *duovicies* ;
Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 pris en application de l'article 3 du décret n° 2000-1264 du 26 décembre 2000 fixant les conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent prendre des participations et créer des filiales ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

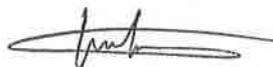
- d'approuver la participation de l'université Jean Moulin à une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ayant pour objet le développement de l'Orchestre de Chambre de Lyon.
- d'approuver les annexes à la présente délibération qui décrivent le projet de la SCIC.
- d'autoriser l'université Jean Moulin à faire un apport financier à la SCIC de 5 000 euros (cinq mille euros) pour entrer au capital de la société.
- d'autoriser le président de l'université Jean Moulin à signer une convention prévoyant les modalités de la prise de participation de l'université dans la SCIC, conformément à l'article R. 711-13 du code de l'éducation. Conformément à l'article R. 711-13 du code de l'éducation, ladite convention sera soumise ultérieurement à l'approbation du conseil d'administration.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	24
✓ Nombre de voix contre :	4
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET

Dossier en appui à la délibération permettant la participation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à la SCIC Orchestre de Chambre de Lyon

Préambule

En ce qui concerne la capacité pour l'Université Jean Moulin d'entrer au capital de la SCIC Orchestre de Chambre de Lyon, le conseil d'administration doit prendre une délibération.

La délibération préparée par les services juridiques de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et qui sera soumise au CA de l'Université est formulée comme suit :

Délibération n° D2019-12-XX-ins Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1, L. 712-4, R. 711-10 et suivants ;
Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et notamment ses articles 19 *quinquies* à 19 *duovicies* ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 pris en application de l'article 3 du décret n° 2000-1264 du 26 décembre 2000 fixant les conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent prendre des participations et créer des filiales ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président de l'université,
Après en avoir délibéré,

Décide

- D'approuver la participation de l'université Jean Moulin à une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ayant pour objet le développement de l'Orchestre de Chambre de Lyon.
- D'approuver les annexes à la présente délibération qui décrivent le projet de la SCIC.
- D'autoriser l'université Jean Moulin à faire un apport financier à la SCIC de 5000 euros (cinq mille euros) pour entrer au capital de la société.
- D'autoriser le président de l'université Jean Moulin à signer une convention prévoyant les modalités de la prise de participation de l'université dans la SCIC, conformément à l'article R. 711-13 du code de l'éducation susvisé.
- Conformément à ce même article R. 711-13, la convention entre la SCIC et l'université Jean Moulin sera soumise ultérieurement à l'approbation du conseil d'administration.

Pour information,

L'article 1^{er} de l'arrêté du 26 décembre 2000 pris en application de l'article 3 du décret n° 2000-1264 du 26 décembre 2000 fixant les conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent prendre des participations et créer des filiales prévoit: « [...]Les statuts ou la convention régissant la filiale, la société ou le groupement de droit privé dans lequel l'établissement prend une participation ou, le cas échéant, les projets de statuts ou de convention ;

Une étude sur les perspectives d'activités et de développement de la société ou du groupement, accompagnée de ses comptes prévisionnels sur trois exercices et du plan de financement correspondant. En outre, dans l'hypothèse où la société ou le groupement est constitué depuis plus d'un an, les comptes des derniers exercices doivent également être communiqués ;

L'état prévisionnel des effectifs de la société ou du groupement précisant les fonctions et la rémunération de ces personnels. Dans le cas où la société ou le groupement est constitué depuis plus d'un an, l'état de ses effectifs doit également être communiqué

L'identité, l'engagement écrit, le montant et l'évolution prévisionnelle sur trois ans des participations des autres personnes physiques ou morales détenant des actions, des parts sociales ou des droits dans la société ou le groupement concerné, complétés, le cas échéant, par la délibération de leur instance délibérante ;

Les comptes financiers des trois derniers exercices de l'établissement accompagnés d'un compte rendu financier des activités dégageant les ressources finançant la création de la filiale ou la prise de participation ainsi que des engagements restant à courir sur ces ressources. Ce compte rendu peut être obtenu à partir d'un suivi en comptabilité distincte de ces activités ;

Le projet de convention mentionnée à l'article 4 du décret du 26 décembre 2000 susvisé.

Ce projet doit préciser notamment les apports financiers, en nature ou en industrie de l'établissement, la mise à disposition, la délégation ou le détachement éventuels de personnels de l'établissement et, le cas échéant, les locaux mis à disposition par l'établissement, les règles de propriété intellectuelle régissant les relations entre l'établissement et la société ou le groupement de droit privé. En outre, ce projet de convention doit comporter l'état financier des moyens de toute nature mis à disposition par l'établissement.

Sommaire

SYNTHESE	4
MISE EN CONTEXTE DU PROJET DE SCIC ORCHESTRE DE CHAMBRE DE LYON.....	5
Un rapide retour sur l'origine de l'initiative Orchestre de Chambre de Lyon.....	5
Présentation générale de l'Orchestre de Chambre de Lyon.....	6
L'Orchestre de Chambre de Lyon porté par une nouvelle structure pour entrer salle Rameau	7
Le choix d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif	9
Intérêt d'une SCIC	9
La place de l'Université dans la SCIC et sa contribution à l'activité	10
LE MODELE ECONOMIQUE DE LA SCIC ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE	12
Retour sur la saison 2019-2020	12
L'année 2020, création de la SCIC	12
2021 année de plein exercice de la SCIC	13
L'année 2022, première année de résidence Salle Rameau.	13
L'activité stabilisée de l'Orchestre de Chambre de Lyon.....	14
ETAT DES EFFECTIFS, FONCTIONS ET REMUNERATION.....	15
Effectifs au démarrage de la SCIC en 2020 et en 2021,	15
En 2022, renforcement de l'organisation pour le début de la saison Salle Rameau	16
Fonctionnement cible, à rechercher à partir de 2023	17
ANNEXES	19
Annexe 1 Présentation des comptes de résultat prévisionnels.....	19
Annexe 2 : plan de financement prévisionnel	24
Annexe 3 Lettres d'engagement.....	29
Annexe 4 : Statuts de l'Orchestre de Chambre de Lyon	32

Synthèse

L'Université française doit mieux affirmer sa présence auprès de la population. Il faut qu'elle soit plus accessible et écoutée alors que tant d'informations erronées sont diffusées et viennent fragiliser la confiance du grand public dans le discours scientifique. Elle doit être plus proche des préoccupations concrètes en développant des actions de médiation scientifique et culturelle, en favorisant la présence d'enseignants chercheurs sur le terrain, dans des débats publics, dans des événements populaires.

Au-delà d'initiatives spécifiquement scientifiques, il est également important d'affirmer la place de l'Université dans la vie de la Cité par sa contribution à l'émergence de projets originaux.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 a répondu à l'invitation d'être plus visible auprès du grand public à travers différentes initiatives. L'une d'elles est de soutenir l'émergence de l'Orchestre de Chambre de Lyon qui, par son histoire développe la singularité d'être un orchestre professionnel d'excellence qui sait être accessible à un public élargi notamment aux plus jeunes, souvent peu sensibilisés à ce format musical.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 accompagne l'Orchestre de Chambre de Lyon depuis plusieurs années avec succès.

L'ampleur prise par ce projet amène les partenaires à décider la création d'une société pour favoriser le développement de l'orchestre.

Le choix des partenaires s'est porté sur une SCIC pour affirmer le caractère coopératif de l'initiative, associant les bénéficiaires et les futurs salariés en plus des soutiens financiers qui accompagnent l'orchestre. La SCIC est également la forme qui permet d'affirmer la volonté d'agir pour l'intérêt collectif, et à ce titre une demande de rescrit a été déposée auprès de l'administration fiscale, à l'instar du schéma adopté par la Maison de la Danse à Lyon.

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- la prééminence de la personne humaine ;
- la démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le statut de SCIC se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet Orchestre de Chambre de Lyon.

L'une des conditions nécessaires à la réussite de la SCIC est de pouvoir bénéficier de l'attractivité d'une salle majeure qui permettra de renforcer les recettes d'exploitation

issues des concerts. Après plusieurs saisons passées à la salle Molière, l'Orchestre sera en 2022 l'Orchestre en résidence de la Nouvelle Salle Rameau à travers l'implication de l'Université Jean Moulin et de l'Université de Lyon dans ce projet¹.

Cette note de synthèse a vocation à présenter les principaux éléments permettant de justifier l'intérêt pour l'Université d'entrer avec d'autres soutiens de l'Orchestre, au capital social de cette SCIC.

Mise en contexte du projet de SCIC Orchestre de Chambre de Lyon

L'Université Jean Moulin Lyon 3 porte depuis de nombreuses années un projet ambitieux de promotion et de diffusion musicale, initialement à destination de la communauté universitaire du site de Lyon - Saint Etienne, à savoir les étudiants, enseignants et personnels administratifs, puis à l'attention du plus grand nombre. Ce projet s'est concrétisé par le soutien à la création et au développement de l'Orchestre de Chambre de Lyon.

Un rapide retour sur l'origine de l'initiative Orchestre de Chambre de Lyon

L'origine de ce projet vient d'une résidence d'artiste comme en propose chaque année l'Université. Cette résidence a été proposée au jeune chef Vincent Balse repéré pour sa capacité à proposer des programmes musicaux exigeants, créatifs, interprétés par de jeunes artistes parmi les meilleurs de leur génération et en créant à chaque fois le contexte d'une très grande proximité avec le public.

Dans le cours de cette résidence, le Président de l'Université a considéré qu'il fallait ouvrir les concerts à davantage d'étudiants comme à un public plus large. Il ne fallait plus que le public vienne à l'Université mais que l'orchestre, soutenu par l'Université aille vers ce nouveau public.

C'est ainsi que la résidence s'est transformée pour la saison 2017-2018 en un projet d'orchestre pour la diffusion de la culture musicale dans la région Lyonnaise. L'appellation Orchestre de Chambre de Lyon a été adoptée.

L'Université a proposé à ce titre un contrat au chef Vincent Balse, et a mis des moyens à la disposition du projet.

La mobilisation de partenaires comme le Crous de Lyon ou de l'entreprise 6eme sens ainsi que des concerts réalisés pour des partenaires privés ont permis que cette première saison soit un plein succès, avec un budget global tenu à l'équilibre alors que l'essentiel des spectateurs, et notamment les étudiants et personnels universitaires étaient invités.

Désormais la saison publique de concerts de l'Orchestre de Chambre de Lyon se déroule au sein de la salle Molière, salle de concerts municipale du 5^e arrondissement de Lyon située dans le Palais Bondy, dans le quartier Saint-Paul.

Les partenaires de la saison 2019-2020 sont

- 6eme Sens Immobilier,

¹ La collaboration de l'Université avec la Salle Rameau contient par ailleurs un volet sur la médiation scientifique qui ne fait pas l'objet de cette note car dissocié de la SCIC

- Akilys Avocats,
- le Crous de Lyon,
- Eml Pianos,
- la Région Auvergne Rhone-Alpes,
- le Rotary,
- La Sacem
- La Spedidam,
- Tony Parker Adéquat Academy
- la Ville de Lyon,

Présentation générale de l'Orchestre de Chambre de Lyon

La ville de Lyon dispose historiquement de deux orchestres : l'orchestre de l'Opéra qui a pour mission la production d'opéras (avec pour spécialité les créations contemporaines), l'Orchestre National de Lyon (ONL), formation symphonique composée de 104 musiciens induisant la diffusion d'un répertoire destiné à ce genre d'effectif (Wagner, Strauss, Bruckner...). Cette formation se spécialise et tente de se démarquer avec une production nombreuse de ciné concerts.

C'est un positionnement distinct qui est celui proposé depuis quelques années avec l'Orchestre de Chambre de Lyon.

Le dimensionnement de l'Orchestre de Chambre de Lyon appelé communément « formation Mozart » - c'est-à-dire un orchestre composé d'une vingtaine de cordes, d'instruments à vents par deux et d'un timbalier – permet d'exécuter toutes les œuvres de la période classique (Mozart, Haydn...) jusqu'à nos jours à l'exception justement du répertoire grand symphonique proposé régulièrement par l'ONL. L'Orchestre de Chambre de Lyon couvre quant à lui depuis sa création l'ensemble des périodes et esthétiques de l'histoire de la musique : symphonies de Mozart, concertos et symphonies de Beethoven, Mendelssohn, œuvres de Bach et de Tchaïkovski, mais aussi des œuvres plus contemporaines avec notamment Stravinsky, Jolivet ...

L'effectif réduit de l'orchestre permet une grande diversité de répertoire avec une possibilité d'augmenter l'effectif ponctuellement quand nécessaire. Cette flexibilité dans le dimensionnement de l'Orchestre de Chambre de Lyon répond à un besoin identifié de certains territoires de la région Auvergne Rhône-Alpes.

L'orchestre est composé de jeunes artistes professionnels qui trouvent dans ce contexte une occasion unique d'exprimer leur talent et de pouvoir acquérir l'expérience leur permettant par la suite de faire évoluer leur carrière vers d'autres formations notamment à l'international.

Depuis sa création, et jusqu'à cette année, le nombre de concerts donnés se développe à la fois salle Molière, mais également dans différents contextes, dont des publics jeunes qui ne sont pas familiers avec la musique classique. La jeunesse des musiciens, leur goût pour des formats innovants et le contexte créé par le Chef Vincent Balse favorisent l'adhésion des publics les plus éloignés de la musique « savante ».

Par exemple, dans le cadre du festival Arta sacra à Vaux en Velin, les musiciens de l'Orchestre de Chambre de Lyon ont créé un programme en lien avec les étoiles et les planètes. Sous la voûte du planétarium, les musiciens ont présenté des œuvres courtes pendant la diffusion d'images de l'espace, des planètes et des étoiles. Ce

programme a été donné plusieurs fois dans la même journée, et était destiné à des enfants, puis à des associations luttant pour la maltraitance.

Chaque année, l'Orchestre de Chambre de Lyon produit un opéra dans un format nouveau. Les opéras dans leur forme traditionnelle alternent récitatifs et airs rendant l'œuvre souvent très longue (de 3 heures jusqu'à 8 heures !). La langue originale (allemand, italien le plus souvent) est utilisée. L'Orchestre de Chambre de Lyon a pris le parti de rendre accessible les scénarios et musiques de certains opéras en supprimant les récitatifs et les remplaçant par un ou plusieurs comédiens narrant le récit en français. Ainsi, l'Orchestre de Chambre de Lyon a déjà donné *Le Barbier de Séville* et *Così Fan Tutte* dans une version très attractive et particulièrement adaptée à tout public.

Le répertoire de l'Orchestre de Chambre de Lyon ne se limite pas uniquement aux musiques dites « savantes ». Un autre marqueur fort de cet orchestre est sa curiosité et son ouverture à toutes les esthétiques des musiques dites « populaires ». Cette curiosité a déjà mené l'orchestre à partager la scène avec des musiciens venus d'autres horizons ; tango, gospel, percussions brésiliennes, guitaristes flamencos... l'histoire de l'Orchestre de Chambre de Lyon est déjà riche en expériences. Ces échanges ont permis en plus des rencontres artistiques, la possibilité d'aborder des manières de travailler et de fonctionner différentes. Les musiciens de l'Orchestre de Chambre de Lyon ont toujours fait preuve de souplesse et d'adaptabilité dans un souci de réciprocité et d'enrichissements mutuels.

L'ouverture de salle Rameau va consolider ces échanges, car l'Orchestre de Chambre de Lyon y sera amené très régulièrement à collaborer avec les musiques du monde. Ces échanges contribuent de manière évidente à la démocratisation de la culturelle et au renouvellement des publics.

La proximité avec l'artiste international de renom qu'est Wynton Marsalis, conseiller artistique de l'Orchestre de Chambre de Lyon et le Lincoln Center à New York vont également dans ce sens.

L'Orchestre de Chambre de Lyon et la nouvelle salle Rameau en partenariat avec le Lincoln Center auront vocation donner au jazz et aux différentes esthétiques issues du jazz une place et un lieu clairement identifié sur Lyon.

L'Orchestre de Chambre de Lyon porté par une nouvelle structure pour entrer salle Rameau

L'orchestre est un projet artistique. Au-delà du chef d'orchestre, l'ensemble des musiciens sont recrutés pour chaque concert à travers le statut d'intermittence. Leur sélection et leur gestion étant assurées par une association titulaire de la licence d'entrepreneur du spectacle.

La volonté de l'Université est que progressivement ce projet devienne un orchestre permanent, capable de salarier ses musiciens comme les personnels indispensables à son développement.

Il n'est pas dans les attributions de l'Université d'aller au-delà d'un soutien au projet. La pérennisation de l'orchestre nécessite de changer de modèle.

Parallèlement, l'Université Jean Moulin Lyon 3 est engagée dans un processus de fusion avec d'autres universités pour créer un nouvel établissement universitaire de dimension internationale.

Dans ce contexte, l'Université Jean Moulin a décidé de mobiliser ses nouveaux partenaires universitaires, ses partenaires mécènes et les collectivités locales pour transférer l'initiative Orchestre de Chambre de Lyon vers une nouvelle structure juridique permettant d'en assurer le développement et à terme de permettre de salarier les musiciens.

L'Université Jean Moulin est reconnue pour sa capacité à développer des projets entrepreneuriaux. Dans le domaine entrepreneurial, on connaît le principe de « l'excubation ». Il s'agit, pour une structure qui a pris l'initiative d'un projet de savoir quand il est temps de lui permettre de se développer dans un nouveau contexte administratif avec un nouveau portage.

Pour réussir à financer le développement de l'orchestre, il faut renforcer les produits d'exploitation de la société issus de la billetterie, du mécénat et des subventions en faveur de la culture.

La condition de ce modèle économique, et donc de la création de la SCIC dépend d'une salle très attractive, au plus haut niveau d'équipement, avec une jauge plus importante et une capacité à proposer des temps de partage avant et après les concerts à travers de la restauration.

Depuis 2018, la ville de Lyon a mis en œuvre un projet de réhabilitation de la salle Rameau située en bas des pentes dans le 1er arrondissement de Lyon afin de rendre à ce monument emblématique du patrimoine lyonnais sa vocation de lieu résolument culturel ouvert sur une ville en mouvement.

C'est pourquoi l'Université Jean Moulin a recherché à s'engager avec des partenaires pour la rénovation de la Salle Rameau, salle emblématique qui aura les qualités nécessaires pour accueillir le projet de l'Orchestre de Chambre de Lyon. L'Université s'est associée au projet de la Compagnie de Phalsbourg qui a finalement été retenue lauréate.

La Compagnie de Phalsbourg conserve l'âme du bâtiment de 1907 tout en le modernisant, et a orienté son travail autour de divers objectifs à la fois architecturaux et culturels.

L'architecture

- Redonner son lustre à ce bâtiment emblématique
- Affirmer une nouvelle modernité par la création de nouveaux espaces, l'édification du Dôme et l'entrée de la lumière
- Equilibrer les espaces, créer du lien entre eux tout en s'ouvrant vers la ville
- Récréer une salle de spectacle moderne

L'offre culturelle

- Offrir aux habitants du quartier, aux Lyonnais, aux visiteurs, aux touristes un lieu de vie ouvert, attirant et vibrant de culture et de convivialité.
- Offrir aux artistes musicaux une salle incontournable au cœur de la Presqu'île.

- Accueillir la résidence d'un Orchestre, et cet orchestre sera l'Orchestre de Chambre de Lyon

Le choix d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

La Nouvelle Salle Rameau ouvrira toute fin 2021. Il est donc temps de passer à la création de la SCIC pour assurer le développement des équipes administratives de l'Orchestre de Chambre de Lyon, et l'enrôlement des nouveaux partenaires nécessaires à la forte croissance d'activité.

Intérêt d'une SCIC

La nouvelle organisation juridique de l'Orchestre de Chambre de Lyon prendrait la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (« SCIC »), laquelle :

- offre un cadre juridique garantissant le développement et la pérennisation de l'activité de l'Orchestre de Chambre de Lyon.
- garantit un actionariat et une gouvernance respectueux des intérêts et du fonctionnement de l'Orchestre mais aussi de ses fondateurs, partenaires, collectivités locales, bénéficiaires, salariés etc.
- constitue une structure « employeur » qui permettrait à terme de salarier l'ensemble des musiciens, techniciens, régisseurs, etc. de l'Orchestre de Chambre de Lyon.
- permet le financement de l'Orchestre par des fonds publics et privés.

Instaurées par l'article 36, I de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 modifiant à cette occasion la loi du 10 septembre 1947, les SCIC sont définies par l'article 19 quinquies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947

Les SCIC « sont des sociétés anonymes, des sociétés par actions simplifiées ou des sociétés à responsabilité limitée à capital variable régies, sous réserve des dispositions de la présente loi, par le Code de commerce. Elles ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale. »

Les SCIC sont ainsi des sociétés hybrides, ayant le statut de sociétés commerciales, fonctionnant comme une coopérative et exerçant une activité d'intérêt collectif de type associatif. En particulier, l'objet des SCIC est limité à des services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale. Elles sont régies à la fois par les règles applicables aux sociétés coopératives (Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947) et par le Code de commerce.

Les associés d'une SCIC sont des personnes physiques ou morales qui ont un intérêt suffisant dans le projet économique et sociétal de la SCIC pour souhaiter participer aux décisions d'orientation.

L'intérêt de la SCIC en ce domaine est de pouvoir associer plusieurs types de coopérateurs, salariés, bénévoles, financeurs, partenaires publics, privés, en adoptant le mode de fonctionnement démocratique inhérent au statut coopératif.

Le financement de la SCIC Orchestre de Chambre de Lyon serait assuré par les recettes issues des prestations orchestrales vendues sous forme de contrat de cession

aux différentes salles accueillant l'orchestre (Salle Rameau et autres), des subventions publiques et privées, ainsi que toutes formes de mécénat de sponsoring.

La SCIC pourra, à titre principal :

- assurer l'organisation de spectacles, de conférences, de création et d'animation sur le thème de la musique et plus généralement ayant trait à la création artistique ;
- initier, réaliser et soutenir, seul ou en partenariat, toute activité d'intérêt général permettant de développer et de diffuser de façon large l'accès à des œuvres musicales et chorégraphiques au plus grand nombre ;
- démocratiser l'accès à la musique vivante « performing art » (dont notamment la musique classique, le jazz et les musiques du monde, ...) en particulier en favorisant la mise en œuvre de projets musicaux et artistiques ;

A titre subsidiaire

- promouvoir directement ou indirectement toute forme d'éducation artistique et culturelle liée à la production et à la diffusion d'œuvres musicales et chorégraphiques pouvant, le cas échéant, prendre la forme de masterclass et toute activité favorisant la diffusion des arts et de la culture ;
- entreprendre et accomplir toutes initiatives dans le domaine de la création musicale ;
- soutenir et conduire toute mission d'intérêt général à caractère culturel dont l'action sera orientée autour du développement de l'Orchestre de Chambre de Lyon.

Par ailleurs, la Société pourra, à titre accessoire, également exercer les activités suivantes :

- toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini

La place de l'Université dans la SCIC et sa contribution à l'activité

L'Université Jean Moulin ou l'entité fusionnée qui lui succèdera et continuera ses engagements maintiendra à l'avenir son niveau de soutien actuel qui est chaque année de l'ordre de

- 108k euros en subvention

Cette contribution confirmée par convention avec la SCIC.

L'Université sera toujours un partenaire particulier de l'orchestre. Ainsi, même si la part relative de son soutien va se réduire avec un nombre plus important de contributeurs et avec un nouveau modèle économique, l'importance de la voix de l'Université sera préservée en étant seule au collège dit « Producteur » bénéficiant de 2 voix, c'est-à-dire autant que les contributeurs (mécènes) ou les collectivités territoriales.

Sans développer les Statuts de la SCIC qui sont présentés en annexe de ce document, il est utile de préciser ici que la SCIC en tant que coopérative réunit des collègues de

différentes catégories. Le choix a été fait que chacun de ces collèges ait le même nombre de voix pour les votes.

- Catégorie des producteurs : tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel contribuant par tous moyens à l'activité de la coopérative, notamment financier ou humain. L'Université sera membre de ce collège et le représentera avec 2 voix.
- Catégorie des salariés : tous les salariés ayant un contrat de travail avec la SCIC, de même que tous les salariés, agents de la fonction publique, contractuels, justifiant d'une convention de mise à disposition au bénéfice de la SCIC. Les membres de ce collège auront tous ensemble 2 voix
- Catégorie des bénéficiaires : les bénéficiaires à titre habituel gratuit ou onéreux des activités de la coopérative. Bien que les bénéficiaires des activités de la SCIC soient de profils très larges, il est convenu que ceux qui les représenteront seront des étudiants. Ils auront tous ensemble 2 voix.
- Catégorie des membres contributeurs : toute personne physique ou morale qui contribue par tous moyens au développement et aux activités de la coopérative (dont mécènes). Dans ce collège on trouve les mécènes (6ème sens, Tony Parker...) et les acteurs qui soutiennent l'Orchestre par subvention (le Crous de Lyon). Ils ont ensemble 2 voix.
- Catégorie des collectivités publiques et assimilées : regroupe les collectivités publiques, leurs groupements et les établissements publics territoriaux (à l'exclusion des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel) ayant avec la Société un contrat ou toute convention annuelle ou pluriannuelle prévoyant l'octroi d'aides et/ou de subventions. Là encore, ils sont tous ensemble 2 voix.

Il est également important de préciser qu'un Comité Artistique assistera les dirigeants de la SCIC dans la conservation des missions et des valeurs d'intérêt général tenant à la diffusion, à l'accès, au développement et au rayonnement de la musique vivante « performing art » auprès de tous publics sans discrimination d'aucune sorte et avec une vision résolument « moderne ». Il sera composé de personnalités « qualifiées » et/ou « sachante ». Il ne pourra pas être assimilé à un organe de gouvernance et ses membres assimilés à des mandataires sociaux.

Il aura pour mission de définir le cadre culturel de l'action de la Société et d'aider les dirigeants de la SCIC et le directeur musical de l'orchestre dans :

- La détermination de l'action globale de la Société et son programme musical annuel ;
- La sélection des œuvres et des solistes invités, des musiciens susceptibles de rejoindre l'Orchestre de Chambre de Lyon, des partenaires de l'action de la Société et les modalités des partenariats qui pourraient être mis en œuvre ;
- Le partage d'expérience, de savoir-faire, l'intermédiation, le référencement de la Société, de ses instances dirigeantes et des actions qu'elle porte.

Les membres des Comités Stratégique et Artistiques ne seront pas rémunérés. Ils auront uniquement droit au remboursement des frais raisonnablement engagés par eux au titre de leur fonction, sur présentation des justificatifs.

La SCIC aura pour premier Président M. Jean Pierre Gagneux, Directeur Général de la société 6eme sens, par ailleurs mécène de l'orchestre. Il en sera le mandataire social, fonction exercée conformément à la réglementation, de manière bénévole.

Le modèle économique de la SCIC et perspectives d'activité

Le modèle économique prévu pour la SCIC n'est pas en rupture avec ce qui se pratique depuis plusieurs années au sein de l'Université, mais le changement d'échelle et la nécessité de recruter les salariés à terme modifie un certain nombre de paramètres.

Le principe général qui a été adopté est que le budget de l'orchestre soit couvert par trois sources de financement

- Le financement d'acteurs publics, et jusque-là principalement l'Université
- Le financement d'acteurs privés, essentiellement des mécènes et le Crous
- Le financement par l'activité : billetterie de la saison et concerts financés par des partenaires

Retour sur la saison 2019-2020

La saison 2019-2020, qui n'est pas incluse dans la SCIC. Elle est donnée à titre indicatif ;, comme bonne illustration de ce modèle. Sur les 346k de budget de cette saison,

- L'Université finance 34% et avec la Région, on est proche de 40%
- Les soutiens privés et Crous sont de l'ordre de 29%
- Et le financement par l'activité est à 31%

Cette saison, comme les deux premières réalisées par l'Orchestre de Chambre de Lyon tient l'équilibre budgétaire.

Le passage en SCIC conduit à parler désormais en année civile. La création de la SCIC dès la fin de la saison 2019-2020 permet de préparer la saison à venir.

L'année 2020, création de la SCIC

Le budget de la SCIC concernera en 2020 les 4 mois de septembre à décembre.

Comme le compte de résultat en annexe permet de le voir, ce début d'activité conduit à supporter de nouvelles charges liées au fonctionnement d'une société.

Le soutien de l'Université pour la saison engagée se traduit par une subvention identique aux années précédente, et avec l'apport du mécène Tony Parker, le second versement de 6eme sens, et la subvention du Crous en augmentation par rapport à la saison précédente, mais aussi la billetterie et la vente de concerts privés permet que ce premier quadrimestre se termine avec un léger forttement positif à 71641,48 euros qui sera reporté à nouveau sur l'année 2021, notamment pour couvrir les charges de la saison engagée.

2021 année de plein exercice de la SCIC

L'année 2021 est la première année de plein exercice de la SCIC et la dernière année où la saison se déroule à la salle Molière.

Le développement de l'activité ne se fait pas principalement par le nombre de séries salle Molière mais par la réplique d'une partie de ces concerts en région, 7 concerts dans des salles en région auxquels sont associés 7 concerts auprès de scolaires, ce qui permet d'en réduire le coût unitaire.

Ces concerts en région seront soutenus par un financement conjoint du conseil régional Auvergne Rhône Alpes et des collectivités territoriales d'accueil de ces concerts.

Cette stratégie d'activité est motivée par le fait que la SCIC ne bénéficie pas encore de l'attractivité de la salle Rameau et qu'elle sera en pleine période de recherche de nouveaux mécènes.

6 concerts partenaires seront maintenus

Le budget global est passé à 673k environ, avec un résultat courant à un peu moins de 25000 euros. Avec le report à nouveau de 2020 cela permet d'avoir une provision de 96496 euros pour sécuriser la croissance d'activité liée à l'entrée salle Rameau en 2022.

Le relatif équilibre des trois tiers n'est pas respectée sur cette année de transition.

Sur cette année de plein exercice de la SCIC l'orchestre ne bénéficie pas encore de la capacité de financement issue de la billetterie et les 7 concerts en région donnent lieu à une rémunération limitée de la part des collectivités d'accueil sous le cout de revient, mais compensée par le conseil régional par sa subvention. Cela explique la plus faible part billetterie et le pourcentage plus important de la contribution publique.

Il est prévu que cette situation s'inverse avec l'entrée salle Rameau, en augmentant la part des ressources d'activité et en réduisant la part relative des produits issus des subventions publiques.

Ainsi :

- Les acteurs publics, université et région notamment, contribuent par leur subvention pour 45%
- Les mécènes privés et le Crous participent 31%
- Les ressources d'activité représentent 24%

Les nouveaux mécènes auront été abordés dans la perspective de rejoindre l'Orchestre pour la salle Rameau en 2022 et nos premiers contacts en ce sens sont prometteurs. Nous prévoyons d'engager des ressources significatives pour la prospection de ces mécènes sur 3 ans.

L'année 2022, première année de résidence Salle Rameau.

Dans cette nouvelle configuration, la SCIC doit se structurer pour intégrer un certain nombre de fonctions support nécessaires au fonctionnement de l'Orchestre. Le détail des postes et des missions est précisé plus loin.

Une partie des fonctions nécessaires pour les concerts Salle Rameau sont assurées par l'exploitant de la salle, la société Scintillo.

La SCIC va vendre les concerts commandés par Scintillo pour les représentations Salle Rameau. Le montant de la billetterie qui est précisé dans le compte de résultat 2021 est celui d'ores et déjà convenu avec Scintillo.

Le modèle de billetterie permet de ne pas augmenter le nombre de concerts donnés pour des partenaires privés afin de se concentrer sur des concerts en territoire. Cependant ce type de concert permettant une marge nette de 50%, ils pourront être développés davantage dans le cas où la politique d'accessibilité au concert devait réduire la billetterie ou augmenter les demandes de concerts vers des publics empêchés.

La montée en puissance est affirmée, car l'Orchestre va réaliser 15 séries salle Rameau, avec 2 concerts à chaque fois. Ces 15 séries verront chaque concert joué une troisième fois en région dans le réseau de salle qui aura été défini avec le conseil régional (et toujours avec un concert scolaire associé). Le nombre de concerts « répliqué » dépendra de la demande du conseil régional et on peut estimer qu'il pourrait en demander davantage. Les discussions sont en cours sur ce point.

A noter que 2 concerts seront joués pour des publics empêchés en fonction des cibles qui seront définies par les collectivités.

Sur un budget de 1511k les produits d'exploitation sont :

- Les acteurs publics, université et région notamment, contribuent par leur subvention pour 27%
- Les mécènes privés et le Crous participent pour 31%
- Les ressources d'activité représentent près de 42 %

L'activité stabilisée de l'Orchestre de Chambre de Lyon

Le schéma de cette année cible est déjà identifié, et ce sera l'année où une part significative des musiciens seront salariés, ce qui implique le passage d'un niveau d'activité pour valoriser cette capacité de prestation.

L'activité peut se résumer à 30 séries et donc 60 concerts en saison salle Rameau, auxquels on ajoute, à la demande de l'exploitant de la salle des concerts en formation réduite (heure du déjeuner, concerts le dimanche) un certain nombre de concerts (20 concerts musique de chambre) qui peuvent être produits à moindre coût par le fait que les musiciens sont salariés. Les 30 concerts seront répliqués en région dans le réseau de salle partenaires. Pour le reste la volumétrie est sensiblement la même.

Cela nous donne un budget de 2452 k€, dont les produits d'exploitation sont

- Les acteurs publics, université et région notamment, contribuent par leurs subventions pour 35 %
- Les mécènes privés et le Crous participent pour 19%
- Les ressources d'activité représentent près de 46 %

La part des mécènes se réduit au regard du niveau d'activité, mais est compensée par les ressources d'activité. La contribution des acteurs publics et notamment le conseil régional, les acteurs nationaux du financement de la culture mais aussi l'Université (qui reste dans son engagement d'origine) remonte à 35% par le nombre important de concerts joués en territoire.

Etat des effectifs, fonctions et rémunération

Effectifs au démarrage de la SCIC en 2020 et en 2021,

- Madame Corinne LAFAGE, qui exercera les fonctions de Secrétaire Générale de la SCIC Orchestre de Chambre de Lyon par une mise à disposition de la filiale de valorisation de l'Université Jean Moulin. Mme LAFAGE est responsable de la gestion administrative et financière. Très polyvalente, elle travaille directement avec le Président de la SCIC et en étroite synergie avec la direction musicale. Ses champs d'action concernent la gestion du personnel (recrutement, coordination des équipes, paiement du personnel permanent et intermittent), le suivi des financements (établissement du budget, subventions, partenariats privés ou institutionnels, relations avec les tutelles). Elle assure le suivi administratif et logistique de la production et de la diffusion des spectacles et, à ce titre, entre en relation avec l'ensemble des prestataires concernés. Elle sera mise à disposition de celle-ci par son employeur actuel, la filiale de valorisation de l'Université pour 50% de son temps de travail et ne sera donc pas salariée de la SCIC. La SCIC remboursera la filiale de valorisation pour le montant de la masse salariale concernée qui est de 37500 euros.

- Monsieur Vincent BALSE, Chef principal de l'Orchestre de Chambre de Lyon, et qui sera par ailleurs Directeur musical de la SCIC Orchestre de Chambre de Lyon.

Les directeurs musicaux ont deux contrats. Le premier est relatif à leurs activités en dehors de la direction des concerts : Le directeur musical, c'est celui qui incarne l'orchestre et qui donne une image et une vision à son ensemble. Il possède un rôle de contrôle et de décision. Il définit la programmation, est présent aux concours de recrutement, organise les répétitions, conférences de presse. Il prend toute une série de décisions : le répertoire, les tournées, les enregistrements de disque, le recrutement des musiciens, le choix des chefs d'orchestre invités. Pour cette part de son activité il sera mis à disposition de la SCIC par son employeur actuel, l'Université Jean Moulin Lyon 3. La masse salariale concernée, de 26682 euros sera remboursée par la SCIC à l'Université. M.BALSE ne sera donc pas salarié de la SCIC pour cette fonction.

Par ailleurs, le directeur musical est également sollicité pour ses prestations artistiques, et dirige à ce titre l'orchestre plusieurs fois par saison. Le nombre de séries, de concerts et la rémunération de ces concerts font également l'objet d'un contrat distinct, comme l'ensemble des musiciens intervenants sur le plateau artistique (musiciens de l'orchestre, solistes et chefs invités). La rémunération au cachet dépend de chaque prestation. Au titre de son contrat d'intermittence pour ses prestations artistiques, il peut siéger dans le collège des salariés.

- Monsieur Thierry VITTOZ, chargé des partenariats a pour mission de développer des partenariats de toute nature, y compris pour le financement d'actions en faveur

des publics distants de la musique classique ou de proposer des concerts privés qui contribuent au modèle économique vertueux de l'Orchestre. Il est particulièrement en charge d'assurer les bonnes relations avec les partenaires privés en étroite collaboration avec le Président Il sera mis à disposition de la SCIC pour 25% de son temps, par son employeur actuel, l'Université Jean Moulin Lyon 3. La masse salariale concernée est de 18400 euros sera remboursée à l'Université par la SCIC. Il n'est pas salarié de la SCIC pour cette fonction.

- Madame Rosie BRAND en tant qu'attachée de production aura pour mission de coordonner l'organisation et le bon déroulement des spectacles et des répétitions, gestion de la billetterie, la gestion des vacataires, les dossiers logistique et mairie, la supervision des régisseurs, l'Organisation du Cocktail, les Relations et accueil public lors des concerts. Elle est un interlocuteur privilégié du chef d'orchestre et des musiciens. Elle sera salariée intermittente, elle est rémunérée au cachet en fonction du nombre de concerts à organiser. Chaque cachet représente 800 euros coût employeur. Son statut de salariée lui permet d'être membre du collège des salariés.

- Monsieur Romain BAPTISTE Régisseur aura pour mission les jours de répétitions et de concerts le chargement matériel depuis le stock, gestion de l'eau et du catering, transport matériel, Installation du plateau pour répétition et changement de plateaux pendant le concert, retour matériel. Il sera salarié au cachet en fonction du nombre de concerts à organiser. Chaque cachet représente 800 euros coût employeur auquel on ajoute le coût de prestation pour l'apport de cymbales. Son statut de salarié lui permet d'être membre du collège des salariés.

Par ailleurs, des musiciens sont systématiquement mobilisés par l'Orchestre. Ce noyau de 15 cordes et le quintette à vent ont vocation à être recruté de manière permanente dans l'effectif de l'orchestre à terme. Pour le moment, ces musiciens réguliers sont rémunérés au tarif légal de l'intermittence. Au titre des cachets qu'ils perçoivent, ils sont membres du collège des salariés.

Cette configuration sera maintenue en fin 2021.

En 2022, renforcement de l'organisation pour le début de la saison Salle Rameau

La fonction de secrétaire général doit représenter un temps plein. La fonction sera distribuée entre des personnes qui seront en temps partiel choisi. La masse salariale totale sera de 70 000 euros. Pour Corine LAFAGE on reste sur 37500 euros toujours remboursés pour la mise à disposition par la filiale de valorisation, et l'autre part sera la rémunération d'une personne à temps partiel.

La fonction de directeur musical de Vincent BALSE passe à temps plein, et l'employeur de Vincent BALSE, l'Université Jean Moulin est remboursée à 100% de la masse salariale, soit 53364 euros.

La fonction d'attachée de production de Rosie BRAND devient à temps plein pour un coût total employeur de 42780 euros .

La fonction de régisseur passe à 1,5 ETP et n'est plus payée au cachet pour un total de 64170 euros coût total employeur.

Un poste de chargé de communication est créé. Il s'agira d'un emploi à temps plein dédié à la création et diffusion de contenus, de matière de communication (capsules vidéos, photos, textes) sur tous supports et tous réseaux pertinents avec le développement de la notoriété de l'orchestre pour un coût total employeur de 42780 euros

Une fonction de bibliothécaire est créée. C'est un poste à temps plein. Il aura pour mission ce qui a trait aux partitions des musiciens : Faire les demandes de location auprès des éditeurs / ayant droits, récupérer conducteurs et parties séparées, Photocopie et Envoi en amont des parties séparées à chaque instrumentiste, Impression des jeux de partitions, édition des partitions, reliage des copies et vérification des tournes, ajout des numéros de mesures et des lettres de répétition si manquants, Recopiage du réglage des cordes sur le matériel. Le coût total employeur est de 42780 euros.

Fonctionnement cible, à rechercher à partir de 2023

L'effectif administratif est complété par les fonction suivantes

Chargé des relations presse et communication. En charge d'assurer le développement de la notoriété de l'Orchestre. Promeut ses musiciens, offre des opportunités de communication pour les partenaires dans les médias. Faire connaître l'activité de l'Orchestre. Etre en interface avec le mécénat et la recherche de nouveaux partenariats. Le coût total employeur est de 42780 euros

Chargé des relations humaines, de la paie. Sous l'autorité du secrétariat général, cette fonction consiste à sécuriser le parcours professionnel des salariés de la SCIC, de créer les conditions de leur épanouissement. Elaboration des fiches de poste, des contrats de travail et gestion de la paie. Le coût total employeur est à 42780 euros.

Chargé de médiation culturelle, notamment vis-à-vis des publics empêchés. Cette mission consiste à cibler avec les acteurs publics et associatifs les publics vers lesquels orienter l'activité de l'Orchestre de Chambre de Lyon, et trouver les modalités adaptées pour que ces publics adhèrent aux propositions qui leur sont faites, et même développer ces propositions avec eux.

Concernant les effectifs artistiques.

L'objectif est que l'ensemble des musiciens réguliers de l'Orchestre de Chambre de Lyon soit salariés de la SCIC Orchestre de Chambre de Lyon. La duplication de 30 concerts dans les territoires de la région nécessite une utilisation annuelle à temps complet les musiciens de l'Orchestre de Chambre de Lyon, permettant un salariat pour chacun d'entre eux.

Cela fait une « base » de 15 instrumentistes à cordes. Il s'agit de l'effectif cible notamment pour les séries du répertoire baroque et certaines séries « crossover ». Ces musiciens constituant le noyau dur de l'orchestre seront nécessaires pour toutes les séries de l'orchestre, quel que soit le répertoire.

Les musiciens salariés de l'orchestre seront :

- 9 violons (Violon solo, 4 violons 1 et 4 violons 2)
- 3 altos

- 2 violoncelles
- 1 contrebasse
- Un quintette à vent : flûte, hautbois, clarinette, basson et cor.

Le coût total employeur sera de 996000 euros.

Mis à part la place de violon solo, qui joue un rôle de leader, il n'est pas prévu de place spécifique pour chaque instrumentiste. Ainsi, les violons pourront jouer aussi bien les parties de violon 1 que les parties de violon 2. Les instrumentistes changeront de place et de pupitre à chaque série. Cette dynamique est essentielle pour éviter toute forme de routine.

Cet effectif cordes permet en dehors des activités de l'orchestre de proposer un nombre important et varié de formations de musiques de chambres ; trio à cordes, quatuor à cordes, différents quintet, sextuor, octuor...

Les cinq instruments à vents sont nécessaires au bon fonctionnement de l'orchestre dans sa formation « Mozart ». Ces musiciens doivent avoir l'habitude de jouer ensemble. Ils constituent également la formation de quintette à vent qui en dehors des activités de l'orchestre est totalement autonome. Cette formation réduite et nécessitant très peu de moyens logistiques, permet de couvrir tout son répertoire de musique de chambre, et peut être très utile pour la médiation, et les représentations scolaires.

Enfin, pour atteindre les effectifs nécessaires au répertoire proposé par l'Orchestre de Chambre de Lyon, les intermittents du spectacle seront sollicités en fonction des besoins. Une liste doit être établie par instruments, le but étant de fidéliser les mêmes musiciens dans la mesure du possible pour un meilleur fonctionnement de l'ensemble et un meilleur résultat artistique. L'idéal étant de proposer les séries en début d'année pour la totalité de la saison.

Annexes

Annexe 1 Présentation des comptes de résultat prévisionnels

		Compte de résultat prévisionnel Saison 2019-2020 Gestion par l'Université
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Recette de Billeterie salle Molière 12 concerts		21 801,63 €
Recettes Concerts Partenaires, 10 prestations		89 441,42 €
Mécénat		50 000,00 €
	6eme Sens	50 000,00 €
Subventions		185 458,00 €
	Crous de Lyon	50 000,00 €
	Comsup Conseil Régional	19 300,00 €
	Subvention Lyon 3	61 076,00 €
	Université Lyon 3 apport communication	10 000,00 €
	Temps passé personnel Lyon 3 (Dir artistique et chargé partenariats)	45 082,00 €
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION		346 701,05 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
DEPENSES CONCERTS SALLE MOLIERE 12 CONCERTS		301 657,49 €
Dépenses artistiques salle Molière		190 350,00 €
Location salle Molière		16 380,00 €
Achat de matériel		3 076,00 €
Publicité, communication		11 500,00 €
Fournitures concerts		2 509,85 €
Attaché de production (cachets)		9 520,72 €
Régisseur (cachets)		12 293,89 €
Vacations et logistique		5 342,00 €
Temps passé personnel Lyon 3 (Dir artistique et chargé dev)		45 082,00 €
Agents de sécurité		5 603,03 €
DEPENSES CONCERTS PARTENAIRES 10 PRESTATIONS		44 720,71 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		346 378,20 €
Résultat d'exploitation		322,85 €
Produits financiers		
Charges financières		
Résultat financier		
Résultat courant		322,85 €
Produit exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
RESULTAT		322,85 €

		SCIC	
		Compte de résultat	
		prévisionnel	
		septembre-décembre 2020	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Recette de Billeterie salle Molière 4 concerts			6 400,00 €
Recettes Concerts Partenaires, 3 prestations			42 500,00 €
Mécénat			60 000,00 €
	Geme sens	25 000,00 €	
	Tony Parker	35 000,00 €	
Subventions			143 027,33 €
	Subvention Lyon 3	78 027,33 €	
	CROUS	65 000,00 €	
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION			251 927,33 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
DEPENSES CONCERTS SALLE MOLIERE 4 CONCERTS			122 508,12 €
Dépenses artistiques salle Molière		100 600,00 €	
Location salle Molière		5 040,00 €	
Achat de matériel			
Publicité, communication		4 000,00 €	
Fournitures concerts		1 200,00 €	
Attaché de production (cachets)		3 200,00 €	
Régisseur (cachets)		4 800,00 €	
Vacations et logistique		2 856,00 €	
Agents de sécurité		812,12 €	
DEPENSES CONCERTS PARTENAIRES 3 PRESTATIONS			21 250,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			36 527,33 €
Secretariat Général		12 500,00 €	
Facture Lyon 3 Mise à disposition Dir musical et Chargé des partenariats		15 027,33 €	
Dépenses de lancement (frais de constitution, matériel info, logiciel...)		9 000,00 €	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			180 285,45 €
Résultat d'exploitation			71 641,88 €
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant			71 641,88 €
Produit exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			0
RESULTAT			71 641,88 €

PRODUITS D'EXPLOITATION

Recette de Billeterie salle Molière 12 concerts		19 200,00 €
Participation collectivités 7 concerts territoire + 7 scolaires		35 000,00 €
Recettes Concerts Partenaires, 6 prestations		89 910,00 €
Concert rayonnement international Université		15 000,00 €
Mécénat		145 000,00 €
	Geme Sens	50 000,00
	Tony Parker	35 000,00
	Nouveaux Mécènes 2021	60 000,00
Subventions		369 082,00 €
	Subvention Lyon 3	108 082,00
	Crous de Lyon	65 000,00
	Conseil Régional Auvergne Rhone Alpes	150 000,00
	Autres financements de la culture	30 000,00
	Autres subventions (SPEDIDAM, SACEM...)	16 000,00

TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION 673 192,00 €

CHARGES D'EXPLOITATION

DEPENSES CONCERTS SALLE MOLIERE 12 CONCERTS		348 524,36 €
Dépenses artistiques salle Molière	277 800,00 €	
Location salle Molière	15 120,00 €	
Publicité, communication	17 000,00 €	
Fournitures concerts	3 600,00 €	
Attaché de production (cachets)	9 600,00 €	
Régisseur (cachets)	14 400,00 €	
Vacations et logistique	8 568,00 €	
Agents de sécurité	2 436,36 €	
DEPENSES CONCERTS PARTENAIRES 6 PRESTATIONS		45 890,00 €
DEPENSES CONCERTS TERRITOIRE : 7 CONCERTS + 7 SCOLAIRES		105 000,00 €
DEPENSES CONCERT RAYONNEMENT INTERNATIONAL		15 000,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		133 923,51 €
Secretariat Général mi-temps, remboursement MAD	37 500,00 €	
Facture Lyon 3 Mise à disposition Dir musical et Chargé des partenariats	45 082,00 €	
Prestation pour développement mécénat	25 000,00 €	
Dépenses de gestion	26 341,51 €	

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION 648 337,87 €

Résultat d'exploitation		24 854,13 €
Produits financiers		
Charges financières		
Résultat financier		
Résultat courant		24 854,13 €
Produit exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		0
Report résultat 2020		71 641,88 €
RESULTAT		96 496,01 €

		SCIC	
		Compte de résultat	
		prévisionnel	
		2022	
		Résidence salle Rameau	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achat prestations par exploitant salle Rameau : 15 séries / 30 concerts			382 500,00 €
Participation collectivités 15 concerts territoire + 15 scolaires			75 000,00 €
Recettes concerts partenaires publics empêchés , 2 concerts			30 000,00 €
Recettes Concerts Partenaires, 6 prestations			126 000,00 €
Concert rayonnement international Université			15 000,00 €
Mécénat			385 000,00 €
	6eme Sens	75 000,00	
	Tony Parker	35 000,00	
	Nouveaux Mécènes 2021+2022	275 000,00	
Subventions			499 764,00 €
	Subvention Lyon 3	134 764,00	
	Crous de Lyon	65 000,00	
	Conseil Régional Auvergne Rhone Alpes et autres financements de la culture	300 000,00	
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION			1 513 264,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
DEPENSES CONCERTS SALLE RAMEAU 30 CONCERTS, 15 séries doublées			678 300,00 €
DEPENSES CONCERTS PARTENAIRES PUBLICS EMPECHES 2 CONCERTS			20 000,00 €
DEPENSES CONCERTS PARTENAIRES 6 PRESTATIONS			60 000,00 €
DEPENSES CONCERTS TERRITOIRE : 15 CONCERTS + 15 SCOLAIRES			225 000,00 €
DEPENSES CONCERT RAYONNEMENT INTERNATIONAL			15 000,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			392 264,00 €
	Secretariat Général temps plein,	75 000,00 €	
	Facture Mise à disposition Directeur musical	53 364,00 €	
	Prestation pour levée de fonds mécénat	31 600,00 €	
	Facture Mise à disposition Responsable des partenariats	18 400,00 €	
	Attachée de production (dont concerts hors salle RAMEAU)	42 780,00 €	
	Relations presse et communication	42 780,00 €	
	Paie externalisée	21 390,00 €	
	Régisseurs (1,5 ETP)	64 170,00 €	
	Bibliothécaire	42 780,00 €	
FRAIS GENERAUX PRESTATIONS			116 341,51 €
Frais de déplacement			
	Solistes et chefs invités	20 000,00 €	
	Missions prospection direction musicale et fonctionnement	15 000,00 €	
Location local de répétition + charges			30 000,00 €
Location achat instruments et matériel orchestre			10 000,00 €
Entretien parc instrumental (percussions, pianos, pupitres)			5 000,00 €
Droits d'auteur location/achat partition			10 000,00 €
Dépenses de gestion			26 341,51 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			1 506 905,51 €
Résultat d'exploitation			6 358,49 €
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant			6 358,49 €
Produit exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			0
Report résultat 2021			96 496,01 €
RESULTAT			102 854,50 €

			
			SCIC
			Compte de résultat
			prévisionnel
			202X
			Résidence salle Rameau
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achat prestations par exploitant salle Rameau			798 000,00 €
	30 séries d'orchestre / 60 concerts	738 000,00 €	
	20 concerts de musique de chambre	60 000,00 €	
Achat Prestations supplémentaires			321 000,00 €
	Participation collectivités 30 concerts territoire + 30 scolaires	150 000,00 €	
	Recettes concerts partenaires publics empêchés , 2 concerts	30 000,00 €	
	Recettes Concerts Partenaires, 6 prestations	126 000,00 €	
	Concert rayonnement international Université	15 000,00 €	
Mécénat			410 000,00 €
	6eme Sens	75 000,00	
	Tony Parker	35 000,00	
	Nouveaux Mécènes 2021+2022+202X	300 000,00	
Subventions			949 764,00 €
	Subvention Lyon 3	134 764,00	
	Crous de Lyon	65 000,00	
	Conseil Régional Auvergne Rhone Alpes et autres financements de la cultur	750 000,00	
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION			2 478 764,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION			
DEPENSES SALARIALES ARTISTIQUES			1 688 000,00 €
Musiciens Titulaires 20 ETP		996 000,00 €	
Supplémentaires intermittents		286 000,00 €	
Solistes et Chefs		367 000,00 €	
Compositions / Arrangement séries Musique du monde		15 000,00 €	
Réglage cordes		24 000,00 €	
DEPENSES SALARIALES DE FONCTIONNEMENT			487 614,00 €
Secretariat Général 1 ETP, dont 50 % facture mise à disposition		75 000,00 €	
Facture mise à disposition Directeur musical		53 364,00 €	
Prestation pour renouvellement de fonds mécénat		20 000,00 €	
Facture Mise à disposition Responsable des partenariats		18 400,00 €	
Attachée de production (dont concerts hors salle RAMEAU)		42 780,00 €	
Relations presse et communication		42 780,00 €	
RH / Paie		42 780,00 €	
Régisseurs (1,5 ETP)		64 170,00 €	
Bibliothécaire		42 780,00 €	
Médiation publics empêchés, scolaires, universitaires		42 780,00 €	
Site Web, Réseaux sociaux, Audio, Vidéo Streaming		42 780,00 €	
FRAIS GENERAUX PRESTATIONS			264 341,51 €
Frais de déplacement			
	Orchestre en région	70 000,00 €	
	Solistes et chefs invités	58 000,00 €	
	Missions prospection direction musicale et fonctionnement	30 000,00 €	
Location local de répétition + charges		30 000,00 €	
Location achat instruments et matériel orchestre		20 000,00 €	
Entretien parc instrumental (percussions, pianos, pupitres)		10 000,00 €	
Droits d'auteur location/achat partition		20 000,00 €	
Dépenses de gestion		26 341,51 €	
DEPENSES CONCERT RAYONNEMENT INTERNATIONAL			15 000,00 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			2 454 955,51 €
Résultat d'exploitation			23 808,49 €
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant			23 808,49 €
Produit exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			0
Report résultat			102 854,50 €
RESULTAT			126 662,99 €

Annexe 2 : plan de financement prévisionnel

PLAN DE FINANCEMENT SCIC SEPT-DEC 2020					
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	CTRL TOTAL
ENCAISSEMENTS					
BILLETTERIE MOLIERE			1 600 €	1 600 €	3 200 €
CONCERT		14 167 €	14 167 €	14 167 €	42 500 €
MECENAT	- €	25 000 €	35 000 €	- €	60 000 €
		25 000 €			25 000 €
			35 000 €		35 000 €
SUBVENTIONS	- €	10 000 €	118 000 €	- €	128 000 €
		10 000 €	53 000 €		63 000 €
					- €
			65 000 €		65 000 €
TOTAL ENCAISSEMENTS	- €	49 167 €	168 767 €	15 767 €	233 700 €
DEPENSES					
CONCERTS SALLE		39 156 €	39 156 €	39 156 €	117 468 €
		33 533 €	33 533 €	33 533 €	100 600 €
		1 333 €	1 333 €	1 333 €	4 000 €
		400 €	400 €	400 €	1 200 €
		1 067 €	1 067 €	1 067 €	3 200 €
		1 600 €	1 600 €	1 600 €	4 800 €
		952 €	952 €	952 €	2 856 €
		271 €	271 €	271 €	812 €
CONCERTS PARTENAIRES		7 083 €	7 083 €	7 083 €	21 250 €
FONCTIONNEMENT		3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
		3 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
TOTAL DEPENSES	- €	49 239 €	49 239 €	49 239 €	147 718 €
SOLDE RECETTES/DEPENSES	- € -	73 €	119 527 € -	33 473 €	85 982 €
BESOIN TRESORERIE	-	73 €	119 455 €	85 982 €	

PLAN DE FINANCEMENT SCIC 2021

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	CTRL TOTAL
ENCAISSEMENTS													
BILLETTERIE MOLIERE	3 200 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €			1 600 €	1 600 €	3 200 €	16 000 €
												35 000 €	35 000 €
CONCERT PARTENAIRE				14 985 €	14 985 €	14 985 €				14 985 €	14 985 €		74 925 €
CONCERT INTERNA.											15 000 €		15 000 €
MECENAT	- €	25 000 €	- €	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	90 000 €	- €	145 000 €
		25 000 €									25 000 €		50 000 €
											35 000 €		35 000 €
					30 000 €						30 000 €		60 000 €
SUBVENTIONS	- €	63 000 €	- €	75 000 €	- €	65 000 €	- €	- €	46 000 €	- €	75 000 €	- €	324 000 €
		63 000 €											63 000 €
													- €
						65 000 €							65 000 €
				75 000 €							75 000 €		150 000 €
									30 000 €				30 000 €
									16 000 €				16 000 €
TOTAL ENCAISSEMENTS	3 200 €	89 600 €	1 600 €	91 585 €	46 585 €	81 585 €	1 600 €	- €	46 000 €	16 585 €	196 585 €	38 200 €	609 925 €
DEPENSES													
CONCERTS SALLE	38 380 €	33 340 €	33 340 €	33 340 €	33 340 €	33 340 €	- €	- €	33 340 €	33 340 €	33 340 €	33 340 €	338 444 €
	27 780 €	27 780 €	27 780 €	27 780 €	27 780 €	27 780 €			27 780 €	27 780 €	27 780 €	27 780 €	277 800 €
	5 040 €												5 040 €
	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €			1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	17 000 €
	360 €	360 €	360 €	360 €	360 €	360 €			360 €	360 €	360 €	360 €	3 600 €
	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €	960 €			960 €	960 €	960 €	960 €	9 600 €
	1 440 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €			1 440 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €	14 400 €
	857 €	857 €	857 €	857 €	857 €	857 €			857 €	857 €	857 €	857 €	8 568 €
	244 €	244 €	244 €	244 €	244 €	244 €			244 €	244 €	244 €	244 €	2 436 €
CONCERTS PARTENAIRE		- €		7 648 €	7 648 €	7 648 €				7 648 €	7 648 €	7 648 €	45 890 €
CONC TERR. SCOLAIRES			15 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €							105 000 €
CONC. INTERNATIONAL											15 000 €		15 000 €
FONCTIONNEMENT	16 778 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €	4 278 €	41 778 €	101 342 €
	12 500 €											37 500 €	37 500 €
													- €
	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	2 083 €	25 000 €
	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	2 195 €	26 342 €
TOTAL DEPENSES	55 159 €	37 619 €	52 619 €	75 267 €	75 267 €	75 267 €	4 278 €	4 278 €	37 619 €	45 267 €	60 267 €	82 767 €	605 676 €
SOLDE RECETTES/DEPENSES	- 51 959 €	51 981 €	- 51 019 €	16 318 €	- 28 682 €	6 318 €	- 2 678 €	- 4 278 €	8 381 €	- 28 682 €	136 318 €	- 44 567 €	4 249 €
BESOIN TRESORERIE	34 023 €	86 004 €	34 985 €	51 303 €	22 621 €	28 939 €	26 260 €	21 982 €	30 363 €	1 680 €	137 998 €	93 431 €	
REPORT 2020	85 982 €												

PLAN DE FINANCEMENT SCIC 2022													
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	CTRL TOTAL
ENCAISSEMENTS													
PRESTATIONS RAMEAU	3200	31 875 €	31 875 €	31 875 €	31 875 €	31 875 €	31 875 €	25 500 €	25 500 €	25 500 €	36 656 €	36 656 €	344 262 €
				18 750 €			18 750 €		18 750 €		18 750 €		75 000 €
CONCERT PUB EMPECHE						15 000 €						15 000 €	30 000 €
CONCERT PARTENAIRES	14 985 €			21 000 €	21 000 €		21 000 €		21 000 €		21 000 €	21 000 €	140 985 €
CONCERT INTERNA.											15 000 €		15 000 €
MECENAT	- €	70 000 €	37 500 €	- €	- €	106 250 €	35 000 €	68 750 €	67 500 €	- €	- €	- €	385 000 €
			37 500 €			37 500 €							75 000 €
							35 000 €						35 000 €
		70 000 €				68 750 €		68 750 €	67 500 €				275 000 €
SUBVENTIONS	63 000 €	- €	65 000 €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	150 000 €	- €	- €	428 000 €
	63 000 €												63 000 €
			65 000 €										- €
				150 000 €						150 000 €			65 000 €
													300 000 €
TOTAL ENCAISSEMENTS	81 185 €	101 875 €	134 375 €	221 625 €	52 875 €	153 125 €	106 625 €	94 250 €	132 750 €	175 500 €	91 406 €	72 656 €	1 418 247 €
DEPENSES													
CONCERTS SALLE	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	56 525 €	678 300 €
PUBLIC EMPECHE	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €			- €	- €	- €	10 000 €	20 000 €
CONC PARTENAIRES				10 000 €	10 000 €	10 000 €			10 000 €	10 000 €	10 000 €		60 000 €
CONC TERRITOIRES	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	18 750 €	225 000 €
CONC INTERNATIONAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €			- €	- €	15 000 €	- €	15 000 €
DEP FONCTIONNEMENT	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	26 708 €	320 500 €

Annexe 3 Lettres d'engagement

William Anthony Parker
9 rue Parker
Boerne, Texas 78006



Université Jean Moulin Lyon III
Monsieur le Président
1C Avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 Lyon CEDEX 08

Lyon, le 17 Février 2020

Monsieur le Président,

Je soussigné, William Anthony Parker, né le 17 mai 1982 et demeurant au 9 rue Parker, 78006 Boerne, Texas, États-Unis, souhaite entrer au capital de la SCIC Orchestre de Chambre de Lyon en tant que personne physique.

Le montant du mécénat annuel versé par mes soins s'élève actuellement à la somme de 35,000 euros.

Je souhaite participer activement à la montée en puissance de l'orchestre et rejoindre le collège des contributeurs en ma qualité de mécène.

Veuillez, agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes plus sincères salutations.

William Anthony Parker

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON III
Monsieur Le Président
1C Avenue des Frères Lumière
CS 78242

69372 LYON CEDEX 08

Lyon, le 5 février 2020

Réf. : Orchestre de chambre de Lyon

Monsieur Le Président,

La SAS 6^{ème} SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital social de 4 000 000,00 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le N° 484 963 699, dont le siège social est situé 30 Quai Claude Bernard à LYON (69007), souhaite, sous condition de la délibération de ses associés, entrer au capital de la SCIC en tant que personne morale,

Le montant du mécénat annuel versé par notre société s'élève actuellement à la somme de 50 000,00 € environ.

Nous envisageons d'en augmenter le montant, notamment dans le cadre de l'ouverture de la Salle Rameau.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Pierre GAGNEUX



6ÈME SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT

SAS au capital de 4.000.000€
RCS LYON 484 963 699
Code NAF 6420 Z
Siret 484 963 699 00034
TVA intracommunautaire FR 40 484 963 699



Christian CHAZAL
Directeur général
du Crous de Lyon
direction@crous-lyon.fr
Affaire suivie par :
Cathy Gonzalez
N/Ref : Dir-CG-2020-007

Secrétariat de direction
59 rue de la Madeleine
69366 Lyon cedex 07
Tél. 04 72 80 17 70
www.crous-lyon.fr

Lyon, le 7 février 2020

Lettre d'engagement

Je soussigné Christian Chazal, directeur général du Crous de Lyon, certifie par la présente que le Crous de Lyon est un partenaire de l'Orchestre de Chambre de Lyon et le soutient financièrement à hauteur de 50 000€ par an.

Le Crous de Lyon a souhaité s'associer à l'Orchestre de Chambre de Lyon pour leur projet de création d'une société coopérative d'intérêt collectif parce qu'il considère en effet qu'il doit être un acteur à part entière dans tous les domaines de la vie étudiante, et en particulier dans le domaine culturel.

Son engagement, aux côtés des établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre d'initiatives culturelles d'excellence, contribue à améliorer la perception de son action et de sa politique de vie étudiante qui est aujourd'hui essentiellement appréhendée, par ses usagers et partenaires, au travers de ses missions classiques (hébergement, restauration, aides sociales).

La reconnaissance, au-delà des missions classiques, des actions spécifiques conduites par le Crous de Lyon, et en particulier dans le domaine culturel, constitue un enjeu important pour l'opérateur de l'Etat.

Il lui revient en effet, de faire savoir que sa vocation va au-delà de la prestation de services en logements et restauration, pour s'inscrire dans une approche globale de la vie étudiante en phase avec les dynamiques véhiculées à l'échelle du site.

Celle-ci passe, naturellement par une mise en cohérence, et une communication sur ses actions dans le domaine de la vie étudiante stricto sensu afin d'en accroître la visibilité, mais surtout, le cas échéant, par des partenariats engagés pour soutenir et participer aux initiatives développées par les établissements d'enseignement supérieur. L'action mise en œuvre par l'université Jean Moulin, Lyon 3, avec la création de l'orchestre de chambre de Lyon, constitue indéniablement une opportunité que le Crous de Lyon doit saisir pour renforcer son identité et consolider une image ancrée dans les valeurs du monde étudiant.


Christian CHAZAL
Directeur général du Crous de Lyon



Depuis cette lettre, le Crous a confirmé un soutien en augmentation à 65k à partir de 2020.

Annexe 4 : Statuts de l'Orchestre de Chambre de Lyon



ACTE CONSTITUTIF

« ORCHESTRE DE CHAMBRE DE LYON »

SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF

PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, A CAPITAL VARIABLE

SIEGE : **288 Rue Duguesclin 69003,**

En cours d'immatriculation au RCS de Lyon

LES SOUSSIGNES :

Pour une personne physique :

- **Madame / Monsieur** [●●●], né à [●●●] ([●●●]) le [●●●], de nationalité [●●●], [marié // célibataire non soumis à un pacte civil de solidarité], demeurant [●●●].

Pour une société :

- **La société** [●●●], société [●●●] au capital de [●●●] Euros, ayant son siège social sis [●●●], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro [●●●] RCS [●●●],

Représentée par [●●●], en sa qualité de [●●●] dûment habilité à l'effet des présentes.

Pour une personne publique :

- [●●●], collectivité territoriale régie par les dispositions du Code général des collectivités territoriales, sis [●●●],

Représentée par [●●●], ès-qualité de [●●●], dûment habilité pour ce faire aux termes de délibérations du [●●●] en date du [●●●].

Agissant en qualité de futurs associés de la Société, ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée qu'ils ont décidé de constituer.

PREAMBULE

Contexte général

Dans le cadre du renouveau de la Salle Rameau, l'Orchestre de Chambre de Lyon a été choisi pour devenir l'orchestre résident de la Salle Rameau après sa réhabilitation par le lauréat désigné pour ce faire.

L'Orchestre de Chambre de Lyon souhaite se doter d'un outil adapté à son futur rayonnement. Pour accompagner ce développement, l'Orchestre de Chambre de Lyon veut pouvoir recourir au mécénat et assurer la représentativité des différentes parties prenantes qui font sa singularité.

Historique

L'Université Jean Moulin Lyon 3 porte depuis de nombreuses années un projet ambitieux de promotion et de diffusion culturelle à destination de la communauté universitaire du site de Lyon Saint Etienne, savoir étudiants, enseignants et personnels administratifs, et au-delà, à l'attention du plus grand nombre.

Ce projet s'est notamment concrétisé par le soutien à la création et au développement de l'Orchestre de Chambre de Lyon.

L'Orchestre de Chambre de Lyon a été créé pour permettre aux artistes de se regrouper afin de pouvoir promouvoir leurs activités musicales, participer à la vie culturelle locale et régionale en y intervenant et/ou en organisant des concerts ou autres événements artistiques.

Cet orchestre a également un objectif de transmission par l'enseignement de la musique sous forme de de master-classes ou de conférences.

Il est composé de jeunes artistes professionnels qui trouvent dans ce contexte une occasion unique d'exprimer leur talent et de permettre l'accès à la culture pour le plus grand nombre. La programmation de l'Orchestre de Chambre de Lyon est pensée en fonction de cette mission d'accessibilité.

Par ailleurs et dans la continuité de cette volonté de s'adresser à un auditoire élargi, des quotas de places ou des spectacles sont offerts à des publics habituellement éloignés de ce type de proposition culturelle (étudiants, jeune public, publics identifiés par les collectivités locales...).

L'Orchestre de Chambre de Lyon participe à la vie culturelle locale et régionale en s'associant à des événements organisés sur ce territoire, mais aussi grâce à sa collaboration avec des partenaires, entreprises ou associations. Il contribue également au rayonnement international de la culture locale et régionale au travers

de concerts donnés à l'étranger, dans le cadre d'évènements organisés par l'Université de Lyon ou les collectivités territoriales.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 étant engagée dans un processus de fusion avec d'autres universités pour créer un nouvel établissement de dimension internationale décide de mobiliser ses nouveaux partenaires universitaires, ses partenaires mécènes et les collectivités locales pour transférer l'initiative Orchestre de Chambre de Lyon vers une nouvelle structure juridique permettant d'en assurer le développement, notamment dans le cadre de l'intégration de l'Orchestre de Chambre de Lyon comme orchestre résident de la Nouvelle Salle Rameau.

Dans cette optique, une modification de l'organisation juridique a été envisagée consistant en la création d'une société coopérative d'intérêt collectif, qui fait l'objet des présents statuts.

Cette structure juridique a vocation à faire appel à de l'investissement privé et public pour permettre aux artistes de transmettre leur art auprès du plus grand nombre et de tous les publics sans discrimination d'origine, d'âge ou d'éducation, soit par l'organisation de tout événement de diffusion ou d'accès à la musique.

L'objectif de la société coopérative d'intérêt collectif de l'Orchestre de Chambre est d'associer des personnes physiques et morales, publiques et privées, ayant des raisons différentes mais poursuivant le même objet et les mêmes buts, l'accès à la musique classique pour tous et le développement de sa diffusion dans toute la société civile.

Finalité d'intérêt collectif de la SCIC

La création de la SCIC est motivée par le souhait des différents partenaires de promouvoir la culture musicale, et plus généralement l'accès à l'art, à l'expression musicale, au partage d'expérience et à la communication des valeurs universelles portées par la musique.

Les valeurs et principes coopératifs

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

la prééminence de la personne humaine ;

la démocratie ;

la solidarité ;

un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;

l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le statut de SCIC se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet ci-avant présenté.

La gestion désintéressée

La gestion de la SCIC sera désintéressée et répondra aux critères cumulatifs suivants, savoir :

La SCIC sera gérée et administrée à titre bénévole par des personnes n'ayant elles-mêmes, ou par personne interposée, aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation ;

La SCIC ne procédera à aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice, sous quelle que forme que ce soit ; ces résultats étant strictement affectés en compte de réserves pour permettre le financement de son activité ;

Les associés de la SCIC et leurs ayants droits ne pourront en aucun cas et en aucune manière être déclarés attributaires d'une part quelconque de de l'actif, sous réserve du droit de reprise de leurs éventuels apports.

TITRE I

FORME - DENOMINATION- DUREE - OBJET – SIEGE SOCIAL

- FORME

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable, régie par les textes suivants :

Les présents statuts,

La Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, notamment le Titre II ter portant statut des SCIC et le décret n° 2002-241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif ;

Les articles L.231-1 à L.231-8 du Code de commerce applicables aux sociétés à capital variable ;

Le livre II du Code de commerce ainsi que le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales codifié dans la partie réglementaire du Code de commerce.

- DENOMINATION

La Société a pour dénomination :

Orchestre de Chambre de Lyon

Tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots « Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiée, à capital variable » ou du signe « SCIC SAS à capital variable ».

- DUREE

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

- OBJET

L'intérêt collectif défini en préambule se réalise notamment à travers les activités suivantes :

A titre principal :

- assurer l'organisation de spectacles, de conférences, de création et d'animation sur le thème de la musique et plus généralement ayant trait à la création artistique ;
- initier, réaliser et soutenir, seul ou en partenariat, toute activité d'intérêt général permettant de développer et de diffuser de façon large l'accès à des œuvres musicales et chorégraphiques au plus grand nombre ;

- démocratiser l'accès à la musique vivante « performing artist » (dont notamment la musique classique, le jazz et les musiques du monde, ...) en particulier en favorisant la mise en œuvre de projets musicaux et artistiques ;

A titre subsidiaire

- promouvoir directement ou indirectement toute forme d'éducation artistique et culturelle liée à la production et à la diffusion d'œuvres musicales et chorégraphiques pouvant, le cas échéant, prendre la forme de masterclass et toute activité favorisant la diffusion des arts et de la culture ;
- entreprendre et accomplir toutes initiatives dans le domaine de la création musicale ;
- soutenir et conduire toute mission d'intérêt général à caractère culturel dont l'action sera orientée autour du développement de l'Orchestre de Chambre de Lyon.

Par ailleurs, la Société pourra, à titre accessoire, également exercer les activités suivantes :

- toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

L'objet de la SCIC rend celle-ci éligible aux conventions, agréments et habilitations mentionnées à l'article 19 quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

- SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

288 Rue Duguesclin 69003, dans les locaux d'Akily Avocats, dans l'attente de l'ouverture de la salle Rameau où la SCIC aura son siège à terme.

La modification du siège social dans le même département ou un département limitrophe peut être décidée par le Président sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire. La modification du siège social dans tout autre lieu est soumise à délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

TITRE II

APPORT ET CAPITAL SOCIAL – VARIABILITE DU CAPITAL

- APPORTS

Lors de la constitution, il est fait à la Société les apports suivants :

Par l'Université Jean Moulin Lyon 3	
Une somme en numéraire de	5000 euros
Par 6eme sens Immobilier	
Une somme en numéraire de	5000 euros
Par M.Tony Parker	
Une somme en numéraire de	5000 euros
Par La Région Auvergne Rhône-Alpes	
Une somme en numéraire de	5000 euros

Soit ensemble, la somme totale de 20000 euros

L'intégralité du capital souscrit a été libéré intégralement du montant de sa valeur nominale, ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire établi en date du [•••] 2019 par la [•••] (Banque) sise [•••] pour le compte de la Société en formation.

- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de [20000] euros (vingt-mille €), divisé en 20000 (vingt mille) actions de 1 euro un €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

Le capital social est constitué par les apports en numéraire d'au moins trois (3) types de sociétaires, dont les producteurs, les contributeurs et les et les collectivités publiques.

- VARIABILITE DU CAPITAL

Le capital est variable. Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés. Compte tenu de la variabilité du capital social, les entrées et sorties d'associés s'effectuent dans les conditions prévues par l'article L. 231-1 et suivants du Code de commerce.

Toute souscription d'actions donne lieu à la signature d'un bulletin de souscription en deux (2) originaux par l'associé.

Le capital peut diminuer à la suite de retraits, perte de la qualité d'associé, exclusions, décès et remboursements, dans les cas prévus par la loi et les statuts sous réserve des limites et conditions prévues ci-après.

- CAPITAL MINIMUM

Le capital social ne peut être réduit par la reprise des apports des associés sortants en dessous du quart du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la coopérative.

Par application de l'article 7 de la loi du 10 septembre 1947 modifié par la loi n° 2008-679 du 3 juillet 2008, les coopératives constituées sous forme de sociétés à capital variable régies par les articles L.231-1 et suivants du Code de commerce ne sont pas tenues de fixer dans leurs statuts le montant maximal que peut atteindre leur capital.

- ACTIONS

Valeur nominale et souscription

La valeur des actions est uniforme. Si elle vient à être portée à un chiffre supérieur à celui fixé à l'O, il sera procédé au regroupement des actions déjà existantes de façon telle que tous les associés demeurent membres de la coopérative.

Aucun associé n'est tenu de souscrire et libérer plus d'une (1) seule action lors de son admission.

La responsabilité de chaque associé ou détenteur d'actions est limitée à la valeur des actions qu'il a souscrites ou acquises.

Les actions sont nominatives et indivisibles. La coopérative ne reconnaît qu'un (1) propriétaire pour chacune d'elle.

Les actions donnent lieu à une inscription sur un compte ouvert par la Société au nom de chaque associé dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements.

Transmission

Les actions ne sont transmissibles à titre gracieux ou onéreux qu'entre associés après agrément de la cession par le Président, nul ne pouvant être associé s'il n'a pas été agréé dans les conditions statutairement prévues.

Le décès de l'associé personne physique entraîne la perte de la qualité d'associé, les actions ne sont, en conséquence, pas transmissibles par décès.

Droits et obligations attachés aux actions

Chaque sociétaire dispose d'une (1) voix au sein de la SCIC.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

- NOUVELLES SOUSCRIPTIONS

Le capital peut augmenter par toutes souscriptions effectuées par des associés qui devront, préalablement à la souscription et à la libération de leurs actions, obtenir l'autorisation du Président et signer le bulletin cumulatif de souscription en deux (2) originaux.

- ANNULATION DES ACTIONS

Les actions des associés retrayants, ayant perdu la qualité d'associé, exclus ou décédés sont annulées. Les sommes qu'elles représentent sont assimilées à des créances ordinaires et remboursées dans les conditions prévues à l'0.

Aucun retrait ou annulation de actions ne peut être effectué s'il a pour conséquence de faire descendre le capital social en deçà du seuil prévu à l'0.

TITRE III

ASSOCIES - ADMISSION – RETRAIT – NON-CONCURRENCE

- ASSOCIES ET CATEGORIES

Conditions légales

La loi impose que figurent parmi les associés au moins deux (2) personnes ayant respectivement avec la coopérative la double qualité d'associé et de :

- Salarié ; et en leur absence, producteur de biens ou de services ;
- Bénéficiaire à titre habituel gratuit ou onéreux des activités de la coopérative.

Elle impose également la présence d'un troisième (3^e) associé qui devra, outre sa qualité d'associé, répondre à l'une des qualités suivantes :

- être une personne physique qui participe bénévolement à l'activité de la coopérative ;
- être une personne physique ou morale qui contribue par tout autre moyen que ceux précités à l'activité de la coopérative ;
- être une collectivité publique ou son groupement.

La Société répond à cette obligation légale lors de la signature des statuts. Elle mettra tout en œuvre pour la respecter pendant l'existence de la SCIC.

Si, au cours de l'existence de la Société, l'un de ces trois (3) types d'associés vient à disparaître, le Président devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire afin de décider s'il y a lieu de régulariser la situation ou de poursuivre l'activité sous une autre forme coopérative.

Collectivités publiques associées

En application de l'article 19 septies de la loi du 10 septembre 1947, des collectivités publiques et leurs groupements peuvent participer au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

Toutefois, si parmi ces collectivités publiques associées, figurent des collectivités territoriales et leurs groupements, ces dernières ne peuvent pas détenir ensemble plus de 50 % du capital de la Société.

Catégories

Les associés relèvent de catégories statutairement définies au sein desquelles il peut être démontré que les conditions légales de constitution sont remplies. Les catégories sont des groupes de sociétaires qui ont un rapport de nature distincte aux activités de la Société. Leur rassemblement crée le multi sociétariat qui caractérise la SCIC. Ces catégories prévoient, le cas échéant, des conditions de candidature, d'engagement de souscription, d'admission et de perte de qualité d'associé pouvant différer.

Les catégories sont exclusives les unes des autres.

La création de nouvelles catégories, emportant création de catégories de actions, ainsi que la modification de ces catégories, sont décidées par l'assemblée générale extraordinaire.

Chaque sociétaire de la SCIC Orchestre de Chambre de Lyon relève d'une des catégories listées ci-dessous en fonction de son statut et des liens qui l'unissent avec la coopérative :

Catégorie des producteurs : tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel contribuant par tous moyen à l'activité de la coopérative, notamment financier ou humain.

Catégorie des salariés : tous les salariés ayant un contrat de travail avec la SCIC, de même que tous les salariés, agents de la fonction publique, contractuels, justifiant d'une convention de mise à disposition au bénéfice de la SCIC.

Catégorie des bénéficiaires : les bénéficiaires à titre habituel gratuit ou onéreux des activités de la coopérative.

Catégorie des membres contributeurs : toute personne physique ou morale qui contribue par tous moyens au développement et aux activités de la coopérative (dont mécènes).

Catégorie des collectivités publiques et assimilées : regroupe les collectivités publiques, leurs groupements et les établissements publics territoriaux (à l'exclusion des établissements public à caractère scientifique, culturel et professionnel) ayant avec la Société un contrat ou toute convention annuelle ou pluriannuelle prévoyant l'octroi d'aides et/ou de subventions.

Un associé qui souhaiterait changer de catégorie doit adresser sa demande au Président en indiquant de quelle catégorie il souhaiterait relever. Le Président est seul compétent pour décider du changement de catégorie. Le changement de catégorie prend effet au cours de l'assemblée générale qui suit.

- CANDIDATURES

Peuvent être candidates toutes les personnes physiques ou morales entrant dans l'une des catégories définies à l'article 0 et respectant les modalités d'admission prévues dans les statuts.

- ADMISSION DES ASSOCIES

Tout nouvel associé s'engage à souscrire et libérer au moins une (1) action lors de son admission, sauf conditions particulières énoncées au présent article.

L'admission est régie par les dispositions décrites ci-dessous ainsi que, le cas échéant, par le règlement intérieur de la SCIC.

Lorsqu'une personne physique ou morale souhaite devenir associée, elle doit présenter sa candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président qui soumet la candidature à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'admission d'un nouvel associé est du seul ressort de l'assemblée générale et s'effectue dans les conditions prévues pour les délibérations ordinaires. En cas de rejet de sa candidature, qui n'a pas à être motivé, le candidat peut renouveler celle-ci tous les ans.

Les actions souscrites lors de l'admission d'un candidat au sociétariat doivent être libérées d'un quart (1/4) au moins au moment de leur souscription, la libération du surplus devant être effectuée dans un délai d'un (1) an sur appels du Président à partir de la date à laquelle la souscription est devenue définitive.

Le statut d'associé prend effet après agrément de l'assemblée générale, sous réserve de la libération de la ou des actions souscrites dans les conditions statutairement prévues.

Le statut d'associé confère la qualité de coopérateur. Le conjoint d'un associé coopérateur n'a pas, en tant que conjoint, la qualité d'associé et n'est donc pas coopérateur. Les mêmes dispositions sont applicables en cas de Pacs.

La candidature au sociétariat emporte acceptation des statuts et du règlement intérieur de la SCIC.

- PERTE DE LA QUALITE D'ASSOCIE

La qualité d'associé se perd :

par la démission de cette qualité, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président et qui prend effet immédiatement, sous réserve des dispositions de l'O ;

- par le décès de l'associé personne physique ;
- par la décision de liquidation judiciaire de l'associé personne morale ;
- par l'exclusion prononcée dans les conditions de l'O ;
- par la perte de plein droit de la qualité d'associé.

La perte de qualité d'associé intervient de plein droit :

- lorsqu'un associé cesse de remplir l'une des conditions requises à l'O ;
- pour l'associé salarié à la date de la cessation de son contrat de travail, quelle que soit la cause de la rupture de son contrat. Néanmoins, s'il souhaite rester associé et dès lors qu'il remplit les conditions de l'O, le salarié pourra demander un changement de catégorie d'associés au Président seul compétent pour décider du changement de catégorie et qui devra se prononcer avant la fin du préavis ;
- pour toute association Loi 1901 mise en sommeil ou dissoute ;
- lorsque l'associé qui n'a pas été présent ou représenté à trois (3) réunions de son collège consécutives n'est ni présent, ni représenté lors de la réunion de son collège suivante, soit la 4^{ème};

Le Représentant Permanent devra avertir l'associé en cause des conséquences de son absence au plus tard lors de l'envoi de la convocation à cette 4^{ème} réunion. Cet avertissement sera communiqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Sous réserve de cette information préalable, la perte de la qualité d'associé intervient dès la clôture de la réunion.

pour les producteurs lorsqu'ils n'ont pas contribué à l'activité de la SCIC depuis plus de deux (2) ans. Le constat est fait par le Président lors de l'arrêté des comptes. Le producteur de considéré pourra demander un changement de catégorie d'associés au Président seul compétent pour décider du changement de catégorie.

Dans tous les cas, la perte de plein droit de la qualité d'associé est constatée par le Président qui en informe les intéressés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les dispositions ci-dessus ne font pas échec à celles de l'O relatives au capital minimum.

Lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice, le Président communique un état complet du sociétariat indiquant notamment le nombre des associés de chaque catégorie ayant perdu la qualité d'associé.

Toutefois, aucune démission ou perte de la qualité d'associé ne peut être retenue ou constatée si elle a pour effet de réduire le nombre de catégorie à moins de trois (3) ou encore d'entraîner la disparition de catégories de coopérateurs salariés ou bénéficiaires. La prise d'effet de la perte de la qualité d'associé est reportée à la date de l'assemblée agréant un candidat répondant aux conditions requises.

- EXCLUSION

L'assemblée des associés statuant dans les conditions fixées pour la modification des statuts, peut toujours exclure un associé qui aura causé un préjudice matériel ou moral à la Société. Le fait qui entraîne l'exclusion est constaté par le Président dont le président est habilité à demander toutes justifications à l'intéressé nonobstant l'application de l'O relatif à l'obligation de non-concurrence.

Une convocation spécifique doit être préalablement adressée à l'intéressé afin qu'il puisse présenter sa défense. L'absence de l'associé lors de l'assemblée est sans effet sur la délibération de l'assemblée. L'assemblée apprécie librement l'existence du préjudice.

La perte de la qualité d'associé intervient dans ce cas à la date de l'assemblée qui a prononcé l'exclusion.

- REMBOURSEMENT DES ACTIONS DES ANCIENS ASSOCIES ET REMBOURSEMENTS PARTIELS DES ASSOCIES

Montant des sommes à rembourser

Le montant du capital à rembourser aux associés dans les cas prévus à l'O et à l'O, est arrêté à la date de clôture de l'exercice au cours duquel la perte de la qualité d'associé est devenue définitive ou au cours duquel l'associé a demandé un remboursement partiel de son capital.

Les associés n'ont droit qu'au remboursement du montant nominal de leurs actions, sous déduction des pertes éventuelles apparaissant à la clôture de l'exercice.

Pour le calcul de la valeur de remboursement de l'action, il est convenu que les pertes s'imputent prioritairement sur les réserves statutaires.

Pertes survenant dans le délai de 5 ans

S'il survenait dans un délai de cinq (5) années suivant la perte de la qualité d'associé, des pertes se rapportant aux exercices durant lesquels l'intéressé était associé de la coopérative, la valeur du capital à rembourser serait diminuée proportionnellement à ces pertes. Au cas où tout ou partie des actions de l'ancien associé auraient déjà été remboursées, la coopérative serait en droit d'exiger le reversement du trop-perçu.

Ordre chronologique des remboursements et suspension des remboursements

Les remboursements ont lieu dans l'ordre chronologique où ont été enregistrées les pertes de la qualité d'associé ou la demande de remboursement partiel. Il peut être dérogé à l'ordre chronologique uniquement en cas de décès de l'associé.

Les remboursements ne peuvent avoir pour effet de réduire le capital à un montant inférieur au minimum prévu à l'0. Dans ce cas, l'annulation et le remboursement des actions ne sont effectués qu'à concurrence de souscriptions nouvelles permettant de maintenir le capital au moins à ce minimum.

Délai de remboursement

Les anciens associés et leurs ayants droit ne peuvent exiger, avant un délai de cinq (5) ans, le règlement des sommes leur restant dues sur le remboursement de leurs actions, sauf décision de remboursement anticipé prise par le Président. Le délai est précompté à compter de la date de la perte de la qualité d'associé ou de la demande de remboursement partiel.

Le montant dû aux anciens associés ou aux associés ayant demandé un remboursement partiel ne porte pas intérêt.

Remboursements partiels demandés par les associés

La demande de remboursement partiel est faite auprès du Président par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise en main propre contre décharge.

Les remboursements partiels sont soumis à autorisation préalable du Président.

TITRE IV

PRESIDENT et DIRECTEUR GENERAL

La direction générale et la gestion de la Société est assurée par un Président (le « **Président** ») qui représentera la Société à l'égard des tiers conformément aux dispositions de l'article L. 227-6 du Code de commerce. Le Président pourra être assisté d'un ou de plusieurs Directeurs Généraux.

- PRESIDENT DE LA SOCIETE

Désignation

La Société est représentée par un Président, personne physique ou personne morale. Le Président doit être choisi parmi les associés à l'exclusion cependant des Membres Salariés. Les dirigeants de la personne morale Président encourront les responsabilités visées à l'article L. 227-7 du Code de commerce.

Nomination

Il est nommé par décision collective des associés. Les modalités de cette décision collective seront précisées dans le règlement intérieur de la SCIC.

Révocation

Le Président ne peut être révoqué que par une décision collective des associés. Il est révocable à tout moment, sans juste motif.

Pouvoirs du Président

Le Président représente la Société à l'égard des tiers, et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

Le Président aura la faculté de déléguer, sous sa responsabilité, les pouvoirs qui lui sont conférés par les présents statuts.

La Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que les actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des présents statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, le Président ne pourra prendre les mesures suivantes :

Acquisition ou cession d'actifs immobiliers, assortie ou non de contrat de crédit-bail,

Acquisition, cession ou apport de tout ou partie d'un actif incorporel d'une valeur supérieure à 5.000 € HT,

Création, acquisition, prise ou augmentation de participation, apport ou cession, total ou partiel, d'une participation, dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques,

Création et suppression de succursales, agences ou établissements de la Société,

Prise ou mise en location-gérance de tout ou partie d'un fonds de commerce,
Adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société,
Prise ou mise en location de tous biens immobiliers,
Investissements ou dépenses quelconques portant sur une somme supérieure à 5.000 € HT par opération,
Emprunts sous quelque forme que ce soit, et quel que soit le montant,
Cautions, avals ou garanties, hypothèques ou nantissements à donner par la Société,
Crédits consentis par la Société hors du cours normal des affaires,
Embauche de tout salarié,
Embauche d'un membre de la famille d'un des associés quel que soit le montant de la rémunération,
Augmentation de rémunération d'un salarié au-delà du cadre légal supérieur à 5.000 % de la rémunération de base,
Conclusion, modification ou résiliation de toute convention passée, directement ou indirectement, entre la Société ou l'une de ses filiales et un actionnaire ou l'un de ses dirigeants, un dirigeant de la Société ou de l'une de ses filiales, quel qu'en soit le montant.
Décision de toute nature et quelle qu'en soit le montant sans validation préalable du Comité Artistique.

Conditions relatives au Président personne physique

Il n'y a pas de limite d'âge à l'exercice du mandat de Président.

Durée du mandat

La durée du mandat du Président est de quatre (4) ans. Il peut être renouvelé sans limite.

Rémunération du Président

Afin de respecter les conditions justifiant de la gestion désintéressée de la SCIC, le Président (et plus généralement l'ensemble des mandataires sociaux) ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social.

Contrat de travail du Président

Le Président ne peut en aucun cas cumuler son mandat social avec un contrat de travail.

- DIRECTEUR GENERAL

Désignation

La Société peut avoir un ou plusieurs Directeurs généraux. Ils sont désignés sur proposition du Président par une décision collective des associés. Ils doivent être choisis parmi les associés à l'exception des Membres Salariés.

Révocation

Les Directeurs généraux ne peuvent être révoqués que par une décision collective des associés. Ils sont révocables à tout moment, sans juste motif.

Pouvoirs du Directeur Général

Le ou les Directeurs généraux sont investis des pouvoirs les plus étendus pour administrer et diriger la Société, dans la limite de l'objet de la Société, et dans les mêmes limites de pouvoirs que le Président, sous réserve des éventuelles limitations pouvant être apportées à leurs pouvoirs lors de leur nomination et/ou à tout moment pendant la durée de leurs fonctions.

La Société est engagée même par les actes du ou des Directeurs généraux qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que les actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des présents statuts suffise à constituer cette preuve.

Durée des fonctions du Directeur Général

Il n'y a pas de limite d'âge à l'exercice des fonctions de Directeur général.

La durée du mandat du ou des Directeurs généraux est de quatre (4) ans. Ils peuvent être renouvelés sans limite.

En cas de démission, révocation, décès ou empêchement du Président, le ou les Directeurs généraux conservent leurs fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Rémunération du Directeur général

A l'instar du Président et afin de respecter les conditions justifiant de la gestion désintéressée de la SCIC, le ou les Directeurs généraux ne percevront aucune rémunération au titre de son/leur mandat social.

Contrat de travail du Directeur général

A l'instar du Président, le ou les Directeurs généraux ne peuvent en aucun cas cumuler son/leur mandat social avec un contrat de travail.

Législation du travail

Le Président et le Directeur général sont, séparément ou conjointement, conformément à l'article L.2323-66 du Code du travail, l'organe social auprès duquel les délégués du comité d'entreprise exercent les droits définis par ce même article.

TITRE IV

COMITE STRATEGIQUE

– OBJET

Il est instauré un Comité Stratégique ayant pour mission d'aider le Président (et, le cas échéant, le ou les Directeur(s) Général(aux)) dans :

La détermination de la stratégie globale de la Société et, le cas échéant, de ses éventuelles Filiales ;

L'assistance et l'appui de la gouvernance de la Société dans ses prises de décisions ;

Le partage d'expérience, de savoir-faire, l'intermédiation, le référencement de la Société, de ses instances dirigeantes et des projets musicaux ou de transmission de la musique qu'elle porte.

- COMPOSITION

Le Comité Stratégique est composé de six (6) membres de droit, savoir :

Les Représentants Permanent de chaque collège.

Le Président de la Société.

Les membres du Comité Stratégique peuvent avant chaque réunion proposer aux autres membres d'inviter une personne extérieure au Comité Stratégique en motivant l'invitation qu'il souhaite adresser, notamment si l'invité est une personne disposant d'une expérience ou d'un savoir-faire reconnu dans ce domaine.

– REMUNERATION

Les fonctions de membres du Comité Stratégique ne sont pas rémunérées.

En tout état de cause, chacun des membres du Comité Stratégique aura droit au remboursement des frais raisonnablement engagés par lui au titre de cette fonction, sur présentation des justificatifs, en ce compris ses frais de déplacement et/ou d'hébergement et plus généralement l'ensemble des frais qu'il aura engagés pour les besoins d'une mission que le Comité Stratégique lui aurait confiée.

– CESSATION DES FONCTIONS

Les fonctions des membres du Comité Stratégique prennent fin à compter du jour où le membre concerné perd sa qualité de Représentant Permanent d'un collège ou son mandat social pour le Président, quel qu'en soit le motif.

Dans le cas où l'un des membres du Comité Stratégique serait absent à plus de trois (3) réunions du Comité Stratégique, il sera remplacé par toute autre personne désignée par les membres du collège auquel il appartient.

– MISSIONS ET POUVOIRS DU COMITE STRATEGIQUE

Le Comité Stratégique exerce une mission d'accompagnement et d'assistance à l'égard des actions du Président ainsi que des Directeurs Généraux (s'il y en a). A cet

effet, le Comité Stratégique peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Dans ce cadre, les sujets et décisions visées ci-dessous seront préalablement soumises à la consultation du Comité Stratégique, étant toutefois précisé qu'en cas d'opposition, le Président (et/ou le /ou les Directeur(s) Général(aux)) restera seul décisionnaire final, sous réserve de pouvoirs que la Loi et les Statuts attribuent à la collectivité des associés :

L'approbation ou la modification du budget annuel en matière de production, de coproduction, de réalisation, de distribution, d'exploitation (en tout ou partie), l'importation et l'exportation de projets musicaux et artistiques (concernant aussi bien les aspects relatifs à la création qu'à la transmission de la musique tels qu'ils sont plus amplement définis dans l'objet de la SCIC) ;

Le choix et l'octroi des financements nécessaires à la production, la coproduction, la réalisation, de distribution, l'exploitation (en tout ou partie), l'importation et l'exportation des œuvres musicales et chorégraphiques (concernant aussi bien les aspects relatifs à la création qu'à la transmission de la musique tels qu'ils sont plus amplement définis dans l'objet de la SCIC) ;

Tout aval, cautionnement ou toute autre garantie ou la souscription des financements visés ci-avant.

(les « Décisions Stratégiques »).

- DELIBERATIONS – PROCES-VERBAUX

Le Comité Stratégique se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une (1) fois par trimestre. Il sera convoqué soit par le Président, soit par deux (2) membres du Comité Stratégique agissant ensemble.

Des réunions de travail informelles se tiendront également tous les deux (2) mois et ce, par tous moyens pour faire le point sur les principaux sujets stratégiques et les éléments de reporting relevant des domaines de compétence du Comité.

Une réunion stratégique annuelle impliquant au moins la moitié des membres du Comité Stratégique aura pour but de confirmer ou de réorienter si nécessaire la stratégie de la Société à court, moyen et long terme au vu de ses développements passés et en cours.

Les réunions du Comité Stratégique peuvent se tenir par tous moyens (réunion physique, téléphone, visio-conférence, mail, etc.), sous la seule réserve que chaque participant puisse être formellement identifié.

A moins que les membres du Comité Stratégique n'y renoncent expressément ou soient tous présents ou représentés ou que l'urgence justifie de ne pas respecter le délai ou les modalités de convocation, le Comité Stratégique ne pourra délibérer que s'il a été convoqué au moins deux (2) jours à l'avance, moyennant communication d'un ordre du jour. La convocation du Comité Stratégique pourra se faire par tout moyen (y compris par courrier électronique) permettant de s'assurer de la réception et de la prise de connaissance effective de ladite convocation par son destinataire.

Les délibérations du Comité Stratégique sont prises à la majorité simple de ses membres présents ou représentés étant précisé que chaque membre du Comité Stratégique ne pourra être représenté que par un autre membre. Chacun des membres du Comité Stratégique disposera d'une (1) voix délibérative. Il est expressément précisé que le Président ne sera pas tenu par les délibérations du Comité Stratégique, lequel n'a qu'une mission d'aide à la prise de décision dans l'intérêt social.

Les délibérations du Comité Stratégique seront retranscrites et constatées dans des procès-verbaux dûment signés par le Président et par un autre membre dudit Comité et consignés dans les registres sociaux de la Société.

Les membres du Comité Stratégique et toute personne autorisée à assister à ses réunions sont tenus de conserver un caractère confidentiel à toute information dont ils auront eu connaissance dans le cadre de leurs fonctions.

TITRE V

COMITE ARTISTIQUE

– OBJET

Afin de permettre à la Société de conserver les missions et les valeurs d'intérêt général tenant à la diffusion, à l'accès, au développement et au rayonnement de la musique vivante « performing art » auprès de tous publics sans discrimination d'aucune sorte et avec une vision résolument « moderne », ses fondateurs ont souhaité créer en son sein un comité composé de personnalités « qualifiées » et/ou « sachante », sans toutefois qu'il ne puisse être assimilé à un organe de gouvernance et ses membres assimilés à des mandataires sociaux.

Il est ainsi instauré un Comité Artistique ayant pour mission de définir le cadre culturel de l'action de la Société et d'aider le *Président (et, le cas échéant, le ou les Directeur(s) Général(aux))* dans :

La détermination de l'action globale de la Société et son programme musical annuel ;

La sélection des œuvres, des musiciens susceptibles de rejoindre l'Orchestre de Chambre de Lyon, des partenaires de l'action de la Société et les modalités des partenariats qui pourraient être mis en œuvre ;

Le partage d'expérience, de savoir-faire, l'intermédiation, le référencement de la Société, de ses instances dirigeantes et des actions qu'elle porte.

Les actions de développement, de communication, de référencement, de marketing de la Société ;

Les problématiques administratives rencontrées par la Société.

– COMPOSITION – NOMINATION – DUREE DU MANDAT – DEMISSION - REVOCATION

Le Comité Artistique est composé de minimum trois (3) membres et de maximum cinq (5) membres, personne physique, savoir :

Le chef d'orchestre salarié de l'Orchestre de Chambre de Lyon qui en est membre de droit et Président,

Le Président de la Société qui en est également membre de droit,

Les autres membres nommés et révoqués par le Président, pour une durée déterminée de deux (2) ans renouvelables.

Les membres du Comité Artistique peuvent démissionner de leur mandat sous réserve de respecter un préavis minimum d'un (1) mois avant la date d'effet de cette démission.

Les membres du Comité Artistique sont révocables *ad nutum* par décision du Président de la Société ; la décision n'ayant pas à être motivée.

En cas de cessation de son contrat de travail, le chef d'orchestre perd automatiquement et de plein droit sa qualité de membre et de Président du Comité Artistique.

-DELIBERATIONS – PROCES-VERBAUX

Le Comité Artistique se réunira aussi souvent que nécessaire et au moins une (1) fois par trimestre. Il sera convoqué soit par le Président, soit par deux membres du Comité Artistique agissant ensemble.

Des réunions de travail informelles se tiendront également tous les mois et ce, par tous moyens pour faire le point sur les principaux sujets relevant des domaines de compétence du Comité.

Une réunion annuelle impliquant au moins la moitié des membres du Comité Artistique aura pour but d'examiner le projet de programme d'action préparé et présenté par son Président.

Les réunions du Comité Artistique peuvent se tenir par tous moyens (réunion physique, téléphone, visio-conférence, mail, etc.), sous la seule réserve que chaque participant puisse être formellement identifié. Chaque membre du Comité Artistique dispose d'une voix, le Président du Comité ayant une voix prépondérante.

Les délibérations du Comité Artistique seront retranscrites et constatées dans des procès-verbaux dûment signés par son Président et par un autre membre dudit Comité.

-REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION DU COMITE ARTISTIQUE

Le fonctionnement du Comité Artistique, ainsi que les règles devant être respectées par chacun de ses membres, est détaillé dans un règlement élaboré et signé par les associés fondateurs et demeurant annexé aux présentes.

TITRE V

COLLEGES

Les associés de la SCIC sont répartis en collèges représentés par un « Représentant Permanent » pour exercer leur droit de vote au sein des assemblées générales des associés selon les modalités ci-après définies.

- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Election des Représentants Permanents de chaque collège

Chaque collège doit désigner un Représentant Permanent personne physique qui aura pour mission de porter la ou les voix du collège lors des assemblées générales des associés.

Le Représentant Permanent de chaque collège est élu par les membres de son collège à la majorité simple des associés présents ou représentés.

Le Représentant Permanent de chaque collège est élu pour une durée de deux (2) ans renouvelables.

Cessation des fonctions

Les Représentants Permanents peuvent démissionner de leur mandat sous réserve de respecter un préavis minimum d'un (1) mois avant la date d'effet de cette démission.

Les Représentants Permanents sont révocables par les membres de leur collège à la majorité des deux tiers (2/3) des associés membres du collège présents ou représentés sur demande d'un ou plusieurs associés représentant quinze pourcent (15%) des voix du collège, et notamment ils seront révoqués en cas d'absence à plus de trois (3) Comités Stratégiques consécutifs.

En cas de vacance par décès ou d'incapacité permanente ou démission du Représentant Permanent, les associés membres du collège qu'il représente doivent procéder à la nomination d'un nouveau Représentant Permanent à titre provisoire. Cette nomination doit intervenir obligatoirement dans le mois de la vacance.

Le représentant permanent nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Réunions des collèges

Chaque collège doit se réunir au moins un (1) jour avant la date de tenue de chaque assemblée générale des associés, aussi bien ordinaire qu'extraordinaire, au lieu indiqué dans la convocation. Lors de ces réunions, les membres de chaque collège doivent déterminer l'orientation du vote (favorable ou défavorable) de leur Représentant Permanent aux résolutions qui seront proposées au vote lors des assemblées générales des associés.

Chaque collège se réunit, physiquement ou par conférence téléphonique, sur convocation du Représentant Permanent ou la moitié de ses membres, par lettre

recommandée, télécopie ou message électronique (e-mail) avec accusé de réception, au moins dix (10) jours avant la date prévue pour la réunion.

Les décisions de chaque collège peuvent être prises par voie de consultation écrite. Dans ce cas, les décisions soumises au collège sont adressées à chacun des membres par lettre recommandée, télécopie ou message électronique (e-mail) avec accusé de réception et chaque membre dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de son envoi pour faire connaître, par lettre recommandée, télécopie ou message électronique (e-mail) avec accusé de réception, sa décision au Représentant Permanent. L'absence de réponse à la consultation écrite dans les délais susvisés vaut acceptation de la ou des décision(s) proposée(s).

Droit de vote au sein de chaque collège

Chaque associé dispose d'une (1) voix dans le collège auquel il appartient.

Procès-verbaux

Les décisions de chaque collège, quel qu'en soit leur mode, sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, ou sur des feuilles mobiles numérotées. Ces feuilles ou registres sont tenus au siège de la Société. Ils sont signés sous la responsabilité de chaque Représentant Permanent.

Les procès-verbaux devront indiquer le mode de délibération, la date de délibération, les associés présents, représentés ou absents et toute autre personne ayant assisté à tout ou partie des délibérations, ainsi que le texte des résolutions et sous chaque résolution le sens du vote des associés (adoption ou rejet).

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Représentant Permanent, ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Quorum et majorité

Les décisions de chaque collège ne peuvent être adoptées que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés à la réunion.

Les décisions de chaque collège sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés ou à la majorité simple de tous ses membres en cas de consultation écrite.

Pouvoirs

Un associé empêché de participer personnellement à la réunion de son collège ne peut se faire représenter que par un associé appartenant au même collège que lui.

Les pouvoirs sont adressés au Représentant Permanent.

- LISTE DES COLLEGES

Chaque associé appartient obligatoirement à un collège étant précisé que l'appartenance à un collège est exclusive de toute autre.

Collège des Producteurs

Sont membres de ce collège les associés ayant la qualité d'établissement publics à caractère scientifique, culturel et professionnel contribuant par tous moyen à l'activité de la coopérative, notamment financier ou humain, telle qu'elle est définie à l'article 13.3.

Collège des salariés

Sont membres de ce collège les associés relevant de la Catégorie des salariés, telle que cette dernière est définie à l'article 0.

Collège des bénéficiaires

Sont membres de ce collège les associés relevant de la catégorie des bénéficiaires, telle qu'elle est définie à l'article 0.

Collège des contributeurs

Sont membres de ce collège les associés relevant de la catégorie des contributeurs, telle qu'elle est définie à l'article 0.

Collège des collectivités Sont membres de ce collège les associés relevant de la catégorie des collectivités, telle qu'elle est définie à l'article 0.

- DROITS DE VOTE DES COLLEGES

Les droits de vote des collèges au sein des assemblées générales des associés sont répartis selon les modalités suivantes :

Collège	Nombre de voix	% du droit de vote
Collège des producteurs	2	20%
Collège des salariés	2	20%
Collège des bénéficiaires	2	20%
Collège des membres contributeurs	2	20%
Collège des collectivités publiques	2	20%
Total	10	100%

TITRE VI

ASSEMBLEES GENERALES

- COMPETENCE

Les associés sont investis des pouvoirs conférés par le Code de Commerce et aux assemblées générales d'actionnaires dans les sociétés anonymes, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés aux mandataires sociaux par les présents statuts.

Les décisions intervenant conformément à la loi et aux statuts obligent tous les associés par l'intermédiaire du collège auquel il appartient, même absents, dissidents ou incapables.

Une assemblée générale est réunie au moins une (1) fois par an, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

- NATURE DES ASSEMBLEES

Les assemblées générales sont : ordinaire ou extraordinaire.

Le Président fixe les dates et lieux de réunion des différentes assemblées.

- DISPOSITIONS COMMUNES ET GENERALES

Composition

L'assemblée générale se compose de tous les associés y compris ceux admis au sociétariat au cours de l'assemblée dès qu'ils auront été admis à participer au vote.

La liste des associés est arrêtée par le Président le 16^{ème} jour qui précède la réunion de l'assemblée générale.

Convocation et lieu de réunion

Les associés sont convoqués par le Président.

A défaut d'être convoquée par le Président, l'assemblée peut également être convoquée par :

le(s) commissaire(s) aux comptes ;

un mandataire de justice désigné par le tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé ou du comité d'entreprise en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs associés réunissant au moins 5 % du capital social ;

un administrateur provisoire ;

le liquidateur.

La première convocation de toute assemblée générale est faite par lettre simple ou courrier électronique avec accusé de réception adressé aux associés dix (10) jours au moins à l'avance. Sur deuxième convocation, le délai est d'au moins huit (8) jours.

La convocation électronique est subordonnée à l'accord préalable des associés et à la communication de leur adresse électronique. Il est possible de revenir à tout moment sur cet accord en informant le Président par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les délais ne tiennent pas compte du jour de l'envoi de la lettre.

La lettre de convocation mentionne expressément les conditions dans lesquelles les associés peuvent voter à distance.

Les convocations doivent mentionner le lieu de réunion de l'assemblée. Celui-ci peut être le siège de la Société ou tout autre local situé dans le même département, ou encore tout autre lieu approprié pour cette réunion.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Bureau

L'assemblée est présidée par le Président, à défaut par le Directeur Général ou le doyen des membres de l'assemblée. Le bureau est composé du Président et de deux (2) scrutateurs acceptants. Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des associés.

En cas de convocation par un commissaire aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Feuille de présence

Il est tenu une feuille de présence comportant le nom de chaque collègue accompagné de la mention des nom, prénom et domicile des associés appartenant audit collègue, le nombre d'actions dont chacun des associés est propriétaire et le nombre de voix dont ils disposent par l'intermédiaire de leur collègue.

Elle est signée par tous les Représentants Permanents présents, tant pour eux-mêmes que pour ceux qu'ils peuvent représenter. Elle est certifiée par le bureau de l'assemblée, déposée au siège social et communiquée à tout requérant.

Délibérations

Il ne peut être délibéré que sur les questions portées à l'ordre du jour. Néanmoins, l'assemblée peut, à tout moment, révoquer le Président et le ou les Directeur(s) Général(ux) et procéder à leur remplacement, même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Modalités de Votes

Il est procédé à des votes à bulletins secrets, sauf si le bureau de l'assemblée ou la majorité de celle-ci décide qu'il y a lieu de voter à main levée.

Droit de vote et vote à distance

Les droits de vote des collèges, portés par les Représentants Permanents de chacun d'eux, sont répartis dans les proportions suivantes :

Collège des producteurs	2 voix
Collège des salariés	2 voix
Collège des bénéficiaires	2 voix
Collège des contributeurs	2 voix
Collège des collectivités publiques	2 voix
Total	10 voix

Les associés sont valablement représentés par les Représentants Permanents de chacun des collèges pour exprimer leur droit de vote, conformément aux orientations de vote définies lors des réunions des collèges tenues préalablement à l'assemblée générale.

Les abstentions, les votes blancs et les bulletins nuls sont considérés comme des votes hostiles à l'adoption de la résolution.

Tout Représentant Permanent peut voter à distance dans les conditions suivantes : à compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote à distance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la Société, à tout Représentant Permanent qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La Société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six (6) jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote à distance doit comporter certaines indications fixées par les articles R.225-76 et suivants du Code de commerce. Le formulaire doit informer l'associé de façon très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article R.225-78 du Code de commerce qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote à distance les documents prévus à l'article R.225-76 du Code de commerce.

Le formulaire de vote à distance adressé au Représentant Permanent pour une assemblée vaut pour toutes les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la Société trois (3) jours avant la réunion.

Le droit de vote de tout associé en retard dans la libération de ses actions est suspendu trente (30) jours après mise en demeure par le Président et ne reprend que lorsque la libération est à jour.

Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux établis par les membres du bureau et signés par eux. S'il n'a pas été établi de feuille

de présence, le procès-verbal doit être signé par tous les Représentants Permanents présents et par les mandataires des Représentants Permanents représentés.

Ils sont portés sur un registre spécial tenu au siège social dans les conditions réglementaires.

Si, à défaut du quorum requis, une assemblée ne peut délibérer régulièrement, il en est dressé procès-verbal par le bureau de ladite assemblée.

Effet des délibérations

L'assemblée générale régulièrement convoquée et constituée représente l'universalité des associés et ses décisions obligent même les absents, incapables ou dissidents.

Pouvoirs

Un Représentant Permanent empêché de participer personnellement à l'assemblée générale ne peut se faire représenter que par un autre associé.

- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Quorum et majorité

Le quorum requis pour la tenue d'une assemblée générale ordinaire est :

sur première convocation, atteint si les Représentants Permanents présents ou représentés réunissent le cinquième des actions ayant droit de vote.

si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée est convoquée. Elle délibère valablement, quel que soit le nombre de Représentants Permanents présents ou représentés, mais seulement sur le même ordre du jour.

Les délibérations sont prises à la majorité de 50% des voix des collèges, dont le vote est valablement exprimé par leur Représentant Permanent, présents ou représentés.

Rôle et compétence

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont réservées à la compétence de l'assemblée générale extraordinaire par la loi et les présents statuts, notamment elle :

approuve ou redresse les comptes,

fixe les orientations générales de la coopérative,

agrée les nouveaux associés,

élit le Président et le(s) Directeur(s) Général(ux) et peut les révoquer,

approuve les conventions passées entre la coopérative et le Président et le(s) Directeur(s) Général(ux),

désigne les commissaires aux comptes,

ratifie l'affectation des excédents proposée par le Président conformément aux présents statuts,

donne au Président les autorisations nécessaires au cas où les pouvoirs de celui-ci seraient insuffisants.

- ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Quorum et majorité

Le quorum requis pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire est :

sur première convocation, atteint si les Représentants Permanents présents ou représentés réunissent le quart des actions ayant droit de vote

si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut délibérer valablement si les Représentants Permanents présents ou représentés à l'assemblée réunissent le cinquième des actions ayant droit de vote.

A défaut de ce quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée de deux (2) mois au plus en continuant d'obéir aux mêmes règles de convocation et de quorum.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité de 75% des voix des collègues, dont le vote est valablement exprimé leur Représentant Permanent, présents ou représentés.

Rôle et compétence

L'assemblée générale extraordinaire des associés a seule compétence pour modifier les statuts de la SCIC.

L'assemblée générale extraordinaire peut :

exclure un associé qui aurait causé un préjudice matériel ou moral à la coopérative,

modifier les statuts de la coopérative,

transformer la SCIC en une autre société coopérative ou décider sa dissolution anticipée ou sa fusion avec une autre société coopérative,

créer de nouvelles catégories d'associés.

TITRE VII

COMMISSAIRES AUX COMPTES – REVISION COOPERATIVE

- COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lorsque la Société remplit les conditions légales, la collectivité des associés désigne un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés dans les conditions fixées aux articles L. 823-1 et suivants du Code de commerce.

Ils exercent leurs missions conformément à la Loi.

Même si la Société ne remplit pas les conditions légales, la collectivité des associés est libre de nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes. En outre la nomination d'un commissaire aux comptes pourra être demandée en justice par un ou plusieurs associés représentant au moins 10% du capital social.

Lorsqu'un commissaire aux comptes est désigné, il est convoqué à toutes les assemblées d'associés.

La convocation est faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

- REVISION COOPERATIVE

La coopérative fera procéder tous les cinq (5) ans à la révision coopérative prévue dans les conditions fixées aux articles 25-1 à 25-5 sur renvoi de l'article 19 duodecies de la Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947.

TITRE VIII

COMPTES SOCIAUX – EXCEDENTS – RESERVES

- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

- INVENTAIRE – COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément aux lois et usages du commerce.

A la clôture de chaque exercice, le Président dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs, le compte de résultat récapitulatif des produits et des charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Le Président établit les documents conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de Commerce.

Tous ces documents sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions légales.

- EXCEDENTS

Les excédents nets sont constitués par les produits de l'exercice majorés des produits exceptionnels et sur exercices antérieurs et diminués des frais, charges, amortissements, provisions et impôts afférents au même exercice, ainsi que des pertes exceptionnelles ou sur exercices antérieurs et des reports déficitaires antérieurs.

La décision d'affectation et de répartition est prise par le Président et ratifiée par la plus prochaine assemblée des associés.

Le Président et l'assemblée des associés sont tenus de respecter la règle suivante :

15 % sont affectés à la réserve légale, qui reçoit cette dotation jusqu'à ce qu'elle soit égale au montant le plus élevé atteint par le capital ;

Le solde des sommes disponibles après la dotation à la réserve légale sont affectés à une réserve statutaire ;

Compte tenu de l'activité de la SCIC et ses modes de financement, la SCIC ne distribue pas d'intérêt aux actions.

- IMPARTAGEABILITE DES RESERVES

Quelle que soit leur origine ou leur dénomination, les réserves ne peuvent jamais être incorporées au capital et donner lieu à la création de nouvelles actions ou à l'élévation de la valeur nominale des actions, ni être utilisées pour libérer les actions souscrites, ni être distribuées, directement ou indirectement, au cours de la vie de la coopérative ou à son terme, aux associés ou travailleurs de celle-ci ou à leurs héritiers et ayants droit.

Les dispositions de l'article 15, des 3^{ème} et 4^{ème} alinéas de l'article 16 et l'alinéa 2 de l'article 18 de la Loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 ne sont pas applicables à la SCIC.

TITRE IX

DISSOLUTION - LIQUIDATION - CONTESTATION

- PERTE DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Si du fait de pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Président est tenu, dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation de comptes ayant fait apparaître ces pertes, de provoquer une délibération collective des associés, à effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, dans le délai fixé par la loi, réduit d'un montant égal à celui des pertes constatées si, dans ce délai, le montant des capitaux propres n'est pas redevenu au moins égal à la moitié du capital social.

Dans les deux cas, la décision des associés délibérant collectivement est publiée dans les conditions réglementaires.

La réduction du capital à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins à ce montant minimum.

En cas d'inobservation des prescriptions de l'un ou plusieurs des alinéas qui précèdent, tout intéressé peut demander, en justice, la dissolution de la Société. Il en est de même si les associés n'ont pu délibérer valablement.

- EXPIRATION DE LA COOPERATIVE – DISSOLUTION

A l'expiration de la coopérative, si la prorogation n'est pas décidée, ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale règle la liquidation conformément à la loi et nomme un ou plusieurs liquidateurs investis des pouvoirs les plus étendus.

Après l'extinction du passif et paiement des frais de liquidation, les associés n'ont droit qu'au remboursement de la valeur nominale de leurs actions, sous déduction, le cas échéant, de la partie non libérée de celles-ci.

Le boni de liquidation sera attribué par décision de l'assemblée générale à un ou plusieurs organismes poursuivant les mêmes buts que la SCIC, ayant une gestion désintéressée et poursuivant un but non lucratif.

- CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourraient s'élever au cours de la vie de la coopérative ou de sa liquidation, soit entre les associés ou anciens associés et la coopérative, soit entre les associés ou anciens associés eux-mêmes, soit entre la coopérative et une autre société coopérative d'intérêt collectif ou de production, au sujet des affaires sociales, notamment de l'application des présents statuts et tout ce qui en découle, ainsi qu'au sujet de toutes affaires traitées entre la coopérative et ses associés ou anciens associés ou une autre coopérative, seront soumises à l'arbitrage de la

commission d'arbitrage de la CG Scop, sous réserve de l'adhésion de la Société à la Confédération Générale des Scop.

Les sentences arbitrales sont exécutoires, sauf appel devant la juridiction compétente.

Pour l'application du présent article, tout associé doit faire élection de domicile dans le département du siège et toutes assignations ou significations sont régulièrement données à ce domicile. A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au parquet de Monsieur Le Procureur de la République, près le tribunal de grande instance du siège de la coopérative.

TITRE X

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les présentes dispositions transitoires ne font pas partie intégrante des présents statuts et pourront ne pas être reproduite dans les statuts après immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

- NOMINATIONS

Nomination du premier Président

Est nommé(e) en qualité de Président :

Monsieur Jean-Pierre GAGNEUX, né le [•••] à [•••] de nationalité française, demeurant à [•••],

Monsieur Jean-Pierre GAGNEUX exercera son mandat avec les pouvoirs tels que définis à l'article 0 des présents statuts.

Monsieur Jean-Pierre GAGNEUX accepte ce mandat et déclare qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne lui interdit d'exercer les fonctions de Président de la Société.

- ENGAGEMENTS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

Monsieur Jean-Pierre GAGNEUX est expressément autorisé(e) à passer et à souscrire, au nom et pour le compte de la Société en cours d'immatriculation, les actes et engagements suivants :

Ouverture d'un compte au nom de la Société en formation ;

Signature d'un contrat de domiciliation aux fins de fixer le siège social ;

Formalités liées à l'immatriculation.

Toutes ces opérations et les engagements en résultant seront réputés avoir été faits et souscrits dès l'origine par la Société qui les reprendra à son compte par le seul fait de son immatriculation au registre du commerce.

Fait à [...], le [...] 2020

En [...] ([...]) exemplaires originaux

_____ [...]*	_____ [...]**
_____ [...]**	_____ [...]**

* Précédé de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de mandat de Président »



Délibération n° D2020-02-04-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-52 et R. 719-54 ;
Vu le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du service des marchés de la direction des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver les modifications des procédures d'achats de l'université Jean Moulin, encadrant la passation des marchés publics de fournitures et de travaux, annexées à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage

Pierre SERVET



TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES POUR LES MARCHES DE TRAVAUX CA DU 29 FEVRIER 2016

MODIFIE SUITE A L'ENTREE EN VIGUEUR LE 1^{er} Janvier 2020 du décret n°2019-1344 du 12/12/19, MAJ le 11/02/2020

SEUILS	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 0 ET 9 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 10 000 ET 24 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 25 000 ET 39 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 40 000 ET 89 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 90 000 ET 5 349 999 € HT (Marché à procédure adaptée, article R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT SUPERIEUR A 5 350 000 € HT (Marché à procédure formalisée, Cf. art. L2124-1 et suivants du code de la commande publique 2019)
DEFINITION DES BESOINS POUR LES MP A RENOUVELER, BILAN D'EXECUTION SUR LES PLANS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS, JURIDIQUES ET FINANCIER	Service prescripteur				Service en collaboration avec le Service des marchés	
SOURCING/BENCHMARK, LE CAS ECHEANT	Service prescripteur				Service en collaboration avec le Service des marchés	
SAISIE DU DELEGUE A LA PROTECTION DE DONNEES (DPD) DANS LE CADRE DE LA RGD, LE CAS ECHEANT	Service prescripteur				Service en collaboration avec le Service des marchés	
CALENDRIER DE TRAVAIL	Si besoin, par le Service prescripteur				Service en collaboration avec le Service des marchés	
PUBLICITE AAPC	Non La publicité est réalisée par le service prescripteur via un carnet d'adresses.			Publicité par le Service des marchés : - Affichage à l'Université - sur le site www.univ-lyon3.fr - sur le profil acheteur Lyon3 (PLACE)	Publicité par le Service des MP : - affichage à l'Université - sur le site www.univ-lyon3.fr - sur le profil acheteur Lyon3 (PLACE) - BOAMP (ou JAL)	Publicité par le Service des MP : - affichage à l'Université - sur le site www.univ-lyon3.fr - sur le profil acheteur Lyon3 (PLACE) - BOAMP (ou JAL) - JOUE
ELABORATION DCE	Non Mais transmission des CGA UJM Lyon3 (conditions générales d'achat) aux entreprises lors de la demande de devis			Dossier succinct (lettre de consultation + Acte d'Engagement avec annexes) élaboré par le Service prescripteur et le Service des marchés	Un DCE est élaboré par le Service des marchés et le service prescripteur	Un DCE est élaboré par le Service des marchés et le service prescripteur
MISE EN CONCURRENCE	Réception d'au moins 3 devis par le Service prescripteur Les devis doivent être accompagnés des CGA UJM Lyon3 signées par les entreprises candidates					Réception par le Service des marchés des offres dématérialisées déposées sur PLACE par les candidats

SEUILS	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 0 ET 9 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 10 000 ET 24 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 25 000 ET 39 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 40 000 ET 89 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 90 000 ET 5 349 999 € HT (marché à procédure adaptée, article R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT SUPERIEUR A 5 350 000 € HT (Marché à procédure formalisée, Cf. art. L2124-1 et suivants du code de la commande publique 2019)	
ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	<p>Analyse de la recevabilité des offres par le Service des marchés.</p> <p>Analyse des offres par un groupe de travail composé par le service prescripteur concerné.</p> <p>Le groupe de travail effectue un bilan de cette analyse au SMP.</p> <p>Puis le groupe de travail présente son analyse des offres et son classement des candidats à la Commission des marchés.</p> <p>Validation ou non par cette Commission.</p>						
PROPOSITION DE CLASSEMENT DES CANDIDATS VALIDEE OU NON PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR	Choix du titulaire par le Service prescripteur	Le pouvoir adjudicateur choisit le titulaire du marché sur proposition du Service prescripteur					
DEMANDE DE PIECES COMPLEMENTAIRES	<p>Le Service prescripteur doit vérifier que l'entreprise retenue a fourni toutes les pièces requises (attestations d'assurance, RIB, KBis, etc.).</p> <p>L'entreprise concernée devra fournir ces pièces dans un délai de deux jours à compter de la demande du Service.</p>						
LETRE DE REFUS	<p>Lettre de refus par courriel envoyé par le service prescripteur, après l'envoi des refus, Service des marchés en copie.</p> <p>Lettre de refus envoyée via PLACE et courriel par le Service des marchés maximum 3 jours après la réunion de la Commission des marchés (cf. demande pièces complémentaires)</p> <p>Lettre(s) de refus transmise(s) au(x) candidat(s) évincé(s), via PLACE et courriel par le Service des marchés, envoyée(s) maximum 3 jours après la réunion de la Commission des marchés (cf. demande pièces complémentaires)</p>						
NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	<p>Notification du marché au titulaire par courriel envoyé par le service prescripteur, 3 jours après l'envoi des refus, Service des marchés en copie.</p> <p>Notification du marché au titulaire transmise via PLACE et courriel par le Service des marchés</p> <p>Notification du marché au titulaire retenu, transmise via PLACE et courriel par le Service des marchés.</p> <p>Envoyée 11 jours après la notification des refus</p>						
SIGNATURE DU MARCHÉ	L'acceptation et la signature du devis par le service prescripteur vaut notification du marché,	L'acceptation et la signature du devis par le Président vaut notification du marché,				L'acte d'engagement doit être signé dans les meilleurs délais	L'acte d'engagement doit être signé 11 jours après la notification des refus aux candidats évincés

SEUILS	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 0 ET 9 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 10 000 ET 24 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 25 000 ET 39 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 40 000 ET 89 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRI ENTRE 90 000 ET 5 349 999 €HT (Marché à procédure adaptée, article R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT SUPERIEUR A 5 350 000 €HT (Marché à procédure formalisée, Cf. art. L2124-1 et suivants du code de la commande publique 2019)
TRANSMISSION DES DEVIS SIGNES, DES CGA SIGNEDES, CR D'ANALYSE DES OFFRES DU GROUPE DE TRAVAIL, PV DES COMMISSIONS DE MARCHÉ, RAPPORT DE PRESENTATION POUR LES MARCHES FORMALISES	Le service prescripteur transmet au Service des marchés, les devis reçus et le devis signé par le Service prescripteur, accompagné des CGA signées par l'entreprise. Ces éléments seront transmis à l'agence comptable.	Le service prescripteur transmet au Service des marchés, les devis reçus et le devis signé par le Président, accompagné des CGA signées par l'entreprise. Ces éléments seront transmis à l'agence comptable.	Le groupe de travail au service prescripteur rédige le CR d'analyse des offres et le Service des marchés rédige le PV de la Commission de marchés.	Le groupe de travail du service prescripteur rédige le CR d'analyse des offres. Le Service des marchés rédige le PV de la Commission des marchés et rédige un rapport de présentation.		
CREATION DU MARCHÉ SUR SIFAC	Le Service prescripteur passe un bon de commande simple, pour les MP < à 9 999 €HT	Le Service prescripteur saisit impérativement le Service des marchés afin que ces marchés > à 10 000 €HT soient saisis sur SIFAC. Le Service des marchés crée le MAPA sur SIFAC lorsque le SP lui a transmis le devis signé par le Président accompagné des CGA signées par l'entreprise. Le SMP transmet les informations SIFAC au SP et au Service Facturier. Le SP saisit un bon de commande marché sur la base de ce marché créé sur SIFAC.	Le Service des marchés crée le marché sur SIFAC, lorsque l'AE est signé par le Président. Le SMP transmet les informations au Service prescripteur pour la saisie des BDC marchés. Le SMP transmet les informations au Service facturier pour le paiement des factures liées à ce marché.			
PUBLICATION DONNEES ESSENTIELLES	Néant	Service des marchés sur PLACE (profil acheteur de Lyon3)	Service des marchés sur PLACE (profil acheteur de Lyon3)			
ARCHIVAGE DOSSIER DU MARCHÉ	Service prescripteur	Service des marchés	Service des marchés			
PUBLICITE AVIS D'ATTRIBUTION	-	-	Le Service des marchés publie un avis d'attribution sur le JOUE et le BOAMP via PLACE dès la signature des marchés.			
RECENSEMENT DU MARCHÉ	-	-	Le Service des marchés			

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES POUR LES MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES CA DU 29 FEVRIER 2016

MODIFIE SUITE A L'ENTREE EN VIGUEUR LE 1^{er} janvier 2020 du décret n°2019-1344 du 12/12/19. MAJ le 11/02/2020

	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 0 ET 9 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 10 000 ET 24 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 25 000 ET 39 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 40 000 ET 89 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 90 000 ET 143 999 € HT (Marché à procédure formalisée, Cf. art. L2124-1 et suivants du code de la commande publique 2019)
SEUILS					
DEFINITION DES BESOINS POUR LES MP A RENOUVELER, BILAN D'EXECUTION SUR LES PLANS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS, JURIDIQUES ET FINANCIER	Service prescripteur	Service prescripteur en collaboration avec le Service des marchés	Service prescripteur en collaboration avec le Service des marchés	Service prescripteur en collaboration avec le Service des marchés	Service prescripteur en collaboration avec le Service des marchés
SOURCING/BENCHMARK, LE CAS ECHEANT	Service prescripteur	Service en collaboration avec le Service des marchés	Service en collaboration avec le Service des marchés	Service en collaboration avec le Service des marchés	Service en collaboration avec le Service des marchés
SAISIE DU DELEGUE A LA PROTECTION DE DONNEES (DPD) DANS LE CADRE DE LA RGPD, LE CAS ECHEANT	Service prescripteur	Service en collaboration avec le Service des marchés	Service en collaboration avec le Service des marchés	Service en collaboration avec le Service des marchés	Service en collaboration avec le Service des marchés
CALENDRIER DE TRAVAIL	Si besoin, par le service prescripteur	Service prescripteur en collaboration avec le Service des marchés	Service prescripteur en collaboration avec le Service des marchés	Service prescripteur en collaboration avec le Service des marchés	Service prescripteur en collaboration avec le Service des marchés
PUBLICITE AAPC	Non La publicité est réalisée par le service prescripteur via un carnet d'adresses	Publicité par le Service des marchés : - Affichage à l'Université Lyon3.fr - sur le site www.univ-lyon3.fr - sur le profil acheteur Lyon3 (PLACE)	Publicité par le Service des marchés : - affichage à l'Université Lyon3.fr - sur le site www.univ-lyon3.fr - sur le profil acheteur Lyon3 (PLACE) - BOAMP (ou JAL)	Publicité par le Service des marchés : - affichage à l'Université Lyon3.fr - sur le site www.univ-lyon3.fr - sur le profil acheteur Lyon3 (PLACE) - BOAMP (ou JAL) - JOUE	Publicité par le Service des marchés : - affichage à l'Université Lyon3.fr - sur le site www.univ-lyon3.fr - sur le profil acheteur Lyon3 (PLACE) - BOAMP (ou JAL) - JOUE
ELABORATION DCE	Non Mais transmission des CGA UJM Lyon3 (conditions générales d'achat) aux entreprises lors de la demande de devis	Dossier succinct (lettre de consultation + Acte d'Engagement avec annexes) élaboré par le Service prescripteur et le Service des marchés	Dossier succinct (lettre de consultation + Acte d'Engagement avec annexes) élaboré par le Service prescripteur et le Service des marchés	Dossier succinct (lettre de consultation + Acte d'Engagement avec annexes) élaboré par le Service prescripteur et le Service des marchés	Un DCE est élaboré par le Service des marchés et le service prescripteur

SEUILS	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 0 ET 9 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 10 000 ET 24 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 25 000 ET 39 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 40 000 ET 89 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 90 000 ET 143 999 € HT (marché à procédure adaptée, article R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT SUPERIEUR à 144 000 € HT (Marché à procédure formalisée, Cf. art. L2124-1 et suivants du code de la commande publique 2019)
MISE EN CONCURRENCE	Réception d'au moins 3 devis ; par le Service prescripteur, Les devis doivent être accompagnés des CGA UJM Lyon3 signées par les entreprises candidates					
ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	Service prescripteur	Analyse de la recevabilité des offres par le Service des marchés. Analyse des offres par un groupe de travail composé par le service prescripteur concerné. Le groupe de travail effectue un bilan de cette analyse au SMP. Puis le groupe de travail présente son analyse des offres et son classement des candidats à la Commission des marchés. Validation ou non par cette Commission.				
PROPOSITION DU CLASSEMENT DES CANDIDATS VALIDEE OU NON PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR	Choix du titulaire par le Service prescripteur	Le pouvoir adjudicateur choisit le titulaire du marché sur proposition du service prescripteur	Le pouvoir adjudicateur choisit le titulaire du marché sur proposition de la Commission des marchés publics			
DEMANDE DE PIECES COMPLEMENTAIRES	Le Service prescripteur doit vérifier que l'entreprise retenue a fourni toutes les pièces requises (attestations d'assurance, RIB, KBis, etc.). L'entreprise concernée devra fournir ces pièces dans un délai de deux jours à compter de la demande du Service.					
LETTRE DE REFUS	Lettre de refus par courriel envoyé par le service prescripteur, Service des marchés en copie.		Lettre de refus envoyée via PLACE et courriel par le Service des marchés maximum 3 jours après la réunion de la Commission des marchés (cf. demande pièces complémentaires)			
NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHE	Notification du marché au titulaire par courriel envoyé par le service prescripteur, 3 jours après l'envoi des refus, Service des marchés en copie.	Notification du marché au titulaire transmise via PLACE et courriel par le Service des marchés				Notification du marché au titulaire retenu, transmise via PLACE et courriel par le Service des marchés, Envoyée 11 jours après la notification des refus

SEUILS	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 0 ET 9 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 10 000 ET 24 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 25 000 ET 39 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 40 000 ET 89 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRIS ENTRE 90 000 ET 143 999 € HT (Marché à procédure adaptée, article R.2123-1 du code de la commande publique 2019)	BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT SUPERIEUR à 144 000 € HT (Marché à procédure formalisée, Cf. art. L2124-1 et suivants du code de la commande publique 2019)
SIGNATURE DU MARCHÉ	L'acceptation et la signature du devis par le service prescripteur vaut notification du marché.	L'acceptation et la signature du devis par le Président vaut notification du marché.	L'acte d'engagement doit être signé dans les meilleurs délais	L'acte d'engagement doit être signé dans les meilleurs délais	L'acte d'engagement doit être signé 11 jours après la notification des refus aux candidats évincés	
TRANSMISSION DES DEVIS SIGNÉS, DES CGA SIGNÉS, CR D'ANALYSE DES OFFRES DU GROUPE DE TRAVAIL, PV DES COMMISSIONS DE MARCHÉ, RAPPORT DE PRESENTATION POUR LES MARCHES FORMALISÉS	Le service prescripteur transmet au Service des marchés, les devis reçus et le devis signé par le Service prescripteur, accompagné des CGA signées par l'entreprise. Ces éléments seront transmis à l'agence comptable.	Le service prescripteur transmet au Service des marchés, les devis recus et le devis signé par le Président, accompagné des CGA signées par l'entreprise. Ces éléments seront transmis à l'agence comptable.	Le service prescripteur transmet au Service des marchés, les devis recus et le devis signé par le Président, accompagné des CGA signées par l'entreprise. Ces éléments seront transmis à l'agence comptable.	Le groupe de travail du service prescripteur rédige le CR d'analyse des offres et le Service des marchés rédige le PV de la Commission de marchés.	Le groupe de travail du Service prescripteur rédige le CR d'analyse des offres. Le Service des marchés rédige le PV de la Commission des marchés et rédige un rapport de présentation.	
CREATION DU MARCHÉ SUR SIFAC	Le Service prescripteur passe un bon de commande simple, pour les MP < à 9 999 €HT	Le Service prescripteur saisit impérativement le Service des marchés afin que ces marchés > à 10 000 €HT soient saisis sur SIFAC. Le Service des marchés crée le MAPA sur SIFAC lorsque le SP lui a transmis le devis signé par le Président accompagné des CGA signées par l'entreprise. Le SMP transmet les informations SIFAC au SP et au Service Facturier. Le SP saisit un bon de commande marché sur la base de ce marché créé sur SIFAC.	Le Service des marchés crée le marché sur SIFAC, lorsque l'AE est signé par le Président. Le SMP transmet les informations au Service prescripteur pour la saisie des BDC marchés. Le SMP transmet les informations au Service facturier pour le paiement des factures liées à ce marché.	Service des marchés	Service des marchés	
PUBLICATION DES DONNEES ESSENTIELLES	Néant	Services des marchés	Services des marchés	Service des marchés	Service des marchés	
ARCHIVAGE DOSSIER DU MARCHÉ	Service prescripteur	Service prescripteur	Service prescripteur	Service des marchés	Service des marchés	
PUBLICITE AVIS D'ATTRIBUTION						Le Service des marchés publie un avis d'attribution sur le JOUE et le BOAMP via PLACE dès la signature des marchés.

SEUILS	<p>BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRENANT ENTRE 0 ET 9 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)</p>	<p>BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRENANT ENTRE 10 000 ET 24 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)</p>	<p>BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRENANT ENTRE 25 000 ET 39 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2122-8 du code de la commande publique 2019)</p>	<p>BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRENANT ENTRE 40 000 ET 89 999 € HT (marché à procédure adaptée, cf. art. R.2123-1 du code de la commande publique 2019)</p>	<p>BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT COMPRENANT ENTRE 90 000 ET 143 999 € HT (marché à procédure adaptée, article R.2123-1 du code de la commande publique 2019)</p>	<p>BESOIN GLOBAL D'UN MONTANT SUPERIEUR à 144 000 € HT (Marché à procédure formalisée, Cf. art. L2124-1 et suivants du code de la commande publique 2019)</p>
RECEPTEMENT DU MARCHÉ	Le Service des marchés					



Délibération n° D2020-02-05-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du service des marchés de la direction des affaires financières,

Après en avoir délibéré,

Décide

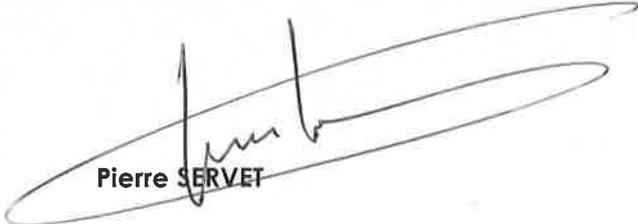
d'approuver les règles relatives à la prise en charge des prestations de restauration conformément aux documents annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET



DAF – Service des marchés publics

POLITIQUE RESTAURATION

RÈGLES DE PRISE EN CHARGE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS DE RESTAURATION

- **Les remboursements aux personnels dans le cadre d'une mission ne sont pas concernés par cette note**
- **Les codes NACRES concernés par cette note sont : AA.63, AA.64, CB.21 et CB.22**

TABLE DES MATIÈRES

1. Définitions.....	2
a. La notion de « prestations de restauration » recouvre	2
b. L'organisateur.....	2
2. Outil d'achat à disposition des organisateurs.....	3
a. Les marchés en vigueur à l'Université	3
b. Les autres outils.....	3
3. Dans quels cas peut-on avoir recours à des « prestations de restauration » ?	4
a. Cas habituels soumis aux plafonds.....	4
b. Cas spécifiques soumis à dérogation pour plafonnements	4
4. Bonnes pratiques.....	5
a. Montant de dépense autorisé.....	5
b. Consommation d'alcool.....	5
c. La contractualisation avec le prestataire choisi.....	6
d. Recours aux marchés publics liés aux prestations de restauration.....	6



DAF – Service des marchés publics

1. Définitions

- a. La notion de « prestations de restauration » recouvre
- o **Le recours aux prestations des traiteurs prestataires des marchés concernés** – repas assis, plateaux repas, cocktails ; petites réceptions/collations, buffets simple ou haut de gamme.
 - o **Le repas pris dans un restaurant extérieur.** Ce repas peut se dérouler dans le cadre :
 - De la réception de personnalités extérieures à l'administration*,
 - D'un déjeuner organisé à l'occasion d'une réunion de travail, d'une journée de travail ou d'un séminaire entre des agents de l'Université ou de personnalités extérieures.
 - o **L'achat de denrées à conservation longue** (bouteilles d'eau, café, bonbons, gâteaux secs, briques de jus de fruits...) destinées notamment à l'accueil dans les services.

* NB : dans le cadre de l'accueil de personnalités extérieures, il conviendra de veiller à prévoir un nombre adapté de représentants de l'Université Jean Moulin Lyon3.

b. L'organisateur

Il s'agit notamment d'un agent de l'Université (hors personnels vacataires) ou le responsable d'une structure de recherche mixte rattachée à l'Université, dès lors que celui-ci dispose d'une délégation de signature sur une ou plusieurs lignes budgétaires de l'Université.



DAF – Service des marchés publics

2. Outil d'achat à disposition des organisateurs

Plusieurs outils d'achat sont à la disposition des organisateurs :

- a. Les marchés en vigueur à l'Université
 - Le **marché des « Traiteurs / petits déjeuners »**, UJM 2019-02. Il couvre :
 - o L'accueil simple (boissons chaudes et/ou fraîches),
 - o L'accueil petit-déjeuner/collation (boissons chaudes et/ou fraîches + mini viennoiseries ou pièces sucrées).
 - Le **marché des « Traiteurs »**, UJM 2019-07. Il couvre :
 - o Les panier-repas, plateaux-repas froids ou à réchauffer,
 - o Les cocktails et buffets froids et chauds d'une étoile* à trois étoiles***,
 - o Les repas assis d'une étoile* à deux étoiles**,
 - o Les évènements de standings.
 - Le **marché des « denrées alimentaires »**, UJM 2019-12. Il couvre :
 - o Bouteilles d'eau, café, bonbons, gâteaux secs, briques de jus de fruits (...).

L'ensemble de l'information relative aux marchés de l'Université est disponible dans **l'intranet** à la rubrique **ACHAT** dans le domaine FINANCES.

- b. Les autres outils
 - Les **cafétérias « Cœur de blé »** du prestataire DELISAVEURS situées sur le site de la Manufacture des tabacs et le site du Palais de l'Université.
 - Les **cafétérias du CROUS « Cool heure café »** et le **« Bistro de la Manu »** situées sur le site de la Manufacture des tabacs.
 - Les **autres restaurateurs**.



DAF – Service des marchés publics

3. Dans quels cas peut-on avoir recours à des « prestations de restauration » ?

a. Cas habituels soumis aux plafonds

Cas n° 1 : Les réceptions offertes dans le cadre de l'accueil de personnes étrangères à l'Université, ou de personnes d'autres administrations, incluant ou non la participation d'agents de l'Université aux dites réceptions (forum, congrès, colloques, workshop, ...)

Cas n° 2 : Participation des agents de l'Université à un déjeuner ou à un cocktail organisé à l'occasion d'un séminaire interne ou d'une journée de travail. Dans ce cas, les échanges professionnels commencent avant la pause repas et/ou continuent après le repas.

Cas n° 3 : Repas entre collègues de travail à l'occasion d'un évènement cohésif (repas de fin d'année, assemblée générale, réunion d'encadrement, ...)

b. Cas spécifiques soumis à dérogation pour plafonnements

Il s'agit principalement des évènements de « standing », à savoir :

- o Les évènements institutionnels internationaux, nationaux ou régionaux,
- o Les congrès ou manifestations scientifiques dont l'ingénierie est confiée à un service de l'Université,
- o Les évènements organisés par les membres de la Gouvernance (c'est-à-dire les Services de la Présidence et de la Direction Générale des Services).

Demeurent en revanche exclus les frais exposés à l'occasion de repas ou cocktails entre agents du même établissement, qui ne relèveraient pas de ces cas de figure, c'est-à-dire ne pouvant se rattacher à un motif de service.

De telles demandes devront faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de M. Le Président.



DAF – Service des marchés publics

4. Bonnes pratiques

a. Montant de dépense autorisé

Il appartient en tout état de cause à **l'organisateur de veiller à un usage raisonnable des deniers publics.**

Il en va tant de l'éthique qui doit guider chaque agent public, que de l'image de l'établissement vis-à-vis de ses financeurs et contribuables.

Invitations dans un restaurant :

Afin de limiter les frais de restauration à l'Université Jean Moulin, ceux-ci sont plafonnés comme suit :

- Pour le déjeuner :

- o **25 € TTC, par personne, boissons comprises.**

Si la nature de l'évènement le justifie, le doyen ou le directeur de la composante concernée, les directeurs des services communs et généraux, et le Président pour les services centraux, peuvent augmenter le plafond de dépenses à **35 € TTC.**

- Pour le dîner :

- o **45 € TTC par personne, boissons comprises.**

Pour toutes dérogations, elles devront être discutées avec M. Le Président.

Prestations de traiteurs :

Les prestations de traiteur font l'objet d'un marché public. Les prix de chaque prestation sont déterminés par type de prestation (petit-déjeuner, repas, etc.) dans les bordereaux de prix de chacun des titulaires. Il convient de faire appel aux différents titulaires selon la prestation souhaitée.

b. Consommation d'alcool

Par principe, lors d'un déjeuner de travail ou d'un évènement festif **dans les locaux de l'Université, la consommation d'alcool n'est pas autorisée.** Ce n'est que par dérogation que celle-ci peut être autorisée par le Président de l'Université (formulaire de demande à adresser au secrétariat de la Présidence préalablement à toute manifestation organisée pour laquelle la consommation d'alcool est envisagée).

En revanche, lors d'un déjeuner ou d'un dîner de travail **en dehors de l'Université, la consommation d'alcool est tolérée, le principe de modération s'appliquant de facto** (Voir en ce sens la note sur la consommation d'alcool dans les locaux universitaires et l'article 31 du règlement intérieur de l'Université. La norme étant une bouteille de vin pour 6 personnes).



DAF – Service des marchés publics

c. La contractualisation avec le prestataire choisi

Toute prestation de restauration, quelle qu'elle soit, **doit obligatoirement faire l'objet d'un bon de commande SIFAC avant l'évènement.**

L'ordonnateur devra joindre à sa demande d'achat le « **Certificat Administratif – Attestation relative à l'organisation de réceptions** ». Ce certificat doit faire apparaître, clairement et précisément, l'objet de la prise en charge des frais de réception. Ce formulaire est disponible sur l'intranet.

Pour rappel, la mise en concurrence est obligatoire dès le premier euro.

d. Recours aux marchés publics liés aux prestations de restauration

L'Université est dotée d'un large panel de marchés liés aux prestations de restauration. L'organisateur doit donc recourir aux prestataires de ces marchés en application du principe d'exclusivité du titulaire.

Dans le cas où une réception serait organisée dans un lieu événementiel auquel serait associé un prestataire de restauration spécifique, l'organisateur fait appel au prestataire du lieu de l'évènement. Il est rappelé qu'au préalable, le choix du lieu de réception aura été choisi dans le respect des procédures achat en vigueur à l'Université.



Mesdames et messieurs les responsables
administratifs

Lyon, le 15 février 2019

Réf : 19005

Objet : Consommation d'alcool dans les locaux universitaires

Affaire suivie par
Delphine CHAZALLET
Tél. 04 78 52 70 05
delphine.chazallet@univ-lyon3.fr

Mesdames et messieurs les responsables administratifs,

A la suite de plusieurs demandes relatives à l'organisation d'évènements avec présence d'alcool dans notre université (cérémonie de remise des diplômes, cocktail de fin d'année, repas du personnel...), il apparaît nécessaire de rappeler le cadre en matière de consommation d'alcool dans l'établissement.

Je souhaite tout d'abord vous rappeler que le Président de l'université est responsable de la sécurité des personnels et des usagers présents dans l'établissement. A ce titre sa responsabilité peut être engagée en cas de trouble à l'ordre public ou d'accident lié à la consommation d'alcool dans les locaux de l'université.

La mise en œuvre de cette responsabilité est encadrée par le règlement intérieur dont le Titre IV est consacré à la Sécurité, l'hygiène et les conditions de travail. L'article 31 du règlement intérieur précise ainsi que :

« Sauf autorisation spéciale du président, il est interdit d'introduire et de consommer de l'alcool à l'université. »

En matière de consommation d'alcool, le principe à l'université Jean Moulin Lyon 3 est donc l'interdiction. Ainsi, aucune consommation d'alcool ne peut être autorisée pendant la journée de travail, par exemple en cas de déjeuner de travail dans les locaux de l'établissement, ou d'évènement festif en cours de journée.

Ce n'est que par dérogation qu'elle peut être autorisée par le Président dans le cadre d'évènement organisés en dehors de la journée de travail. Préalablement à tout évènement dans lequel la consommation d'alcool est envisagée, une autorisation spéciale doit impérativement être délivrée par le Président.

Vous trouverez donc annexé à cette note le formulaire de demande à adresser au secrétariat de la Présidence préalablement à toute manifestation organisée dans votre composante ou service, et pour laquelle une consommation d'alcool est envisagée (délai de prévenance : 3 semaines minimum). Cette demande de cette dérogation n'exonère pas de l'établissement d'un « dossier événementiel ».

Je vous précise enfin qu'un groupe de travail sera prochainement constitué dans l'objectif de rédiger une Charte relative à la prévention et à la prise en charge des problèmes liés à l'alcool, telle que prévue dans l'article 31 du règlement intérieur.

Jean-Luc ARGENTIER,
Directeur général des services

**DIRECTION GENERALE DES
SERVICES**

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE

Manufacture des Tabacs
6 cours Albert Thomas
Lyon 8^e

+33 (0)4 78 78 70 05
Fax +33 (0)4 78 78 74 12

WWW.UNIV-LYON3.FR

ADRESSE POSTALE

Direction Générale des Services
1C avenue des Frères Lumière
CS 78242 - 69372 LYON CEDEX 08



En savoir plus sur ce texte...

JORF n°0050 du 28 février 2019
texte n° 31

Décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

NOR: CPAF1834081D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/2/26/CPAF1834081D/jo/texte>

Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/2/26/2019-139/jo/texte>

Publics concernés : les agents publics des trois versants de la fonction publique et les détenteurs de mandats électifs locaux.

Objet : modification du dispositif de prise en charge des frais de déplacement temporaire.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain du jour de sa publication au Journal officiel.

Notice : le décret vise à harmoniser les modalités de prise en charge des frais de déplacement temporaire des agents de l'Etat en métropole et en outre-mer.

Références : le texte modifié par le présent décret peut être consulté, dans sa rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 20, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu le décret modifié n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret modifié n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat,

Décète :

Article 1

Le décret du 3 juillet 2006 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 8 du présent décret.

Article 2

L'article 2 est modifié comme suit :

1° Le 2° est remplacé par les dispositions suivantes :

« 2° Agent en tournée : agent en poste à l'étranger et qui effectue un déplacement de service à l'intérieur du pays de sa résidence administrative ou à l'intérieur de sa zone de compétence ; » ;

2° Le 4° est remplacé par les dispositions suivantes :

« 4° Agent en stage : agent qui suit une action de formation statutaire préalable à la titularisation ou qui se déplace, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, pour suivre une action, organisée par ou à l'initiative de l'administration, de formation statutaire ou de formation continue en vue de la formation professionnelle tout au long de la vie des personnels de l'Etat ; ».

Article 3

L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 3.-Lorsque l'agent se déplace pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, d'une tournée ou d'un intérim,

Il peut prétendre, sous réserve de pouvoir justifier du paiement auprès du seul ordonnateur :

«-à la prise en charge de ses frais de transport ;
«-à des indemnités de mission qui ouvrent droit, cumulativement ou séparément, selon les cas, au remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas, au remboursement forfaitaire des frais et taxes d'hébergement et, pour l'étranger et l'outre-mer, des frais divers directement liés au déplacement temporaire de l'agent.

« Pour l'étranger, dans le cas où l'agent est logé ou nourri gratuitement, les indemnités de mission allouées sont réduites dans la limite d'un pourcentage fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre des affaires étrangères. »

Article 4

Après l'article 3, sont insérés un article 3-1 et un article 3-2 ainsi rédigés :

« Art. 3-1.-Lorsque l'agent se déplace à l'occasion d'un stage, il peut prétendre ;

«-à la prise en charge de ses frais de transport ;
«-à des indemnités de stage dans le cadre d'actions de formation professionnelle statutaire préalables à la titularisation ou aux indemnités de mission prévues à l'article 3 dans le cadre d'autres actions de formation professionnelle statutaire et d'actions de formation continue. Dans ce dernier cas, s'il a la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, l'indemnité de mission attribuée à l'agent est réduite d'un pourcentage fixé par le ministre ou par délibération du conseil d'administration de l'établissement.

« Les indemnités de stage instituées par le présent décret ne sont pas versées aux agents qui, appelés à effectuer un stage dans un établissement ou centre de formation des agents de l'Etat, bénéficient, à ce titre, d'un régime indemnitaire particulier.

« L'indemnité de stage et l'indemnité de mission instituées par le présent décret sont exclusives l'une de l'autre. »

« Art. 3-2.-Sous réserve de l'impossibilité de recourir aux prestations prévues à l'article 5, des avances sur le paiement des frais visés aux articles précédents sont consenties aux agents qui en font la demande. Leur montant est précompté sur l'ordonnance ou le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais. »

Article 5

L'article 7 est modifié comme suit :

1° Le premier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour la métropole, le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget. »

2° Le deuxième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour l'outre-mer, le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'outre-mer. »

3° Le cinquième alinéa est supprimé.

Article 6

Après l'article 7, il est inséré un article 7-1 ainsi rédigé :

« Art. 7-1.-Lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés prévus à l'article 7.

« Ces règles dérogatoires ne peuvent en aucun cas conduire :

«-à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée par l'agent ;
«-à fixer des taux forfaitaires de remboursement des frais d'hébergement inférieurs à ceux prévus par l'arrêté prévu au premier alinéa de l'article 7. Toutefois, pour les missions de longue durée, des abattements aux taux de remboursement forfaitaire de ces frais d'hébergement peuvent être fixés par arrêté du ministre intéressé ou par délibération du conseil d'administration de l'établissement. Cet arrêté ou cette délibération précise le nombre de jours au-delà duquel les

abattements sont appliqués ainsi que les zones géographiques concernées. »

Article 7

Le sixième alinéa de l'article 10 est remplacé par les dispositions suivantes :

« L'agent qui a utilisé son véhicule personnel est remboursé, sur autorisation du chef de service, des frais de stationnement et de péage sur présentation des pièces justificatives au seul ordonnateur, quand l'intérêt du service le justifie et dès lors que ces frais n'ont pas été pris en charge au titre des frais divers prévus au b du 1° de l'article 3. »

Article 8

L'article 11 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 11.-Lorsque l'agent a utilisé un véhicule autre qu'un véhicule mentionné à l'article 10, il est remboursé des frais occasionnés sur autorisation du chef de service, quand l'intérêt du service le justifie, et dès lors que ces frais n'ont pas été pris en charge au titre des frais divers prévus au troisième alinéa de l'article 3. »

Article 9

Après l'article 11, il est inséré un article 11-1 ainsi rédigé :

« Art. 11-1.-Les justificatifs de paiement des frais de déplacement temporaires prévus au présent décret sont communiqués par l'agent au seul ordonnateur qui en assure le contrôle. Ils peuvent lui être fournis sous forme dématérialisée, cette dématérialisation étant native ou duplicative.

« Lorsque le montant total de l'état de frais ne dépasse pas un montant fixé par arrêté des ministres chargés du budget et de la fonction publique, l'agent conserve les justificatifs de paiement afférents à l'état de frais jusqu'à leur remboursement par l'administration, à l'exception des justificatifs relatifs aux frais et taxes d'hébergement. Dans ce cas, la communication des justificatifs de paiement à l'administration n'est requise qu'en cas de demande expresse de l'ordonnateur.

« Les frais de déplacement temporaire pris en charge directement par l'administration en application de l'article 5 ne donnent pas lieu à la communication par l'agent des pièces justificatives afférentes dès lors que l'ordre de mission est conforme à la commande effectuée auprès du ou des prestataires de l'administration. »

Article 10

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, la garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, la ministre des armées, la ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'économie et des finances, la ministre du travail, le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministre de l'action et des comptes publics, le ministre de l'intérieur, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, la ministre des outre-mer, le ministre de la culture, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, la ministre des sports et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 février 2019.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Gérald Darmanin

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

François de Rugy

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Nicole Belloubet

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Jean-Yves Le Drian

La ministre des armées,

Florence Parly

La ministre des solidarités et de la santé,

Agnès Buzyn

Le ministre de l'économie et des finances,

Bruno Le Maire

La ministre du travail,

Muriel Pénicaud

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Jean-Michel Blanquer

Le ministre de l'intérieur,

Christophe Castaner

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Frédérique Vidal

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Jacqueline Gourault

La ministre des outre-mer,

Annick Girardin

Le ministre de la culture,

Franck Riester

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Didier Guillaume

La ministre des sports,

Roxana Maracineanu

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Olivier Dussopt



JORF n°0050 du 28 février 2019
texte n° 36

Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

NOR: CPAF1834087A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/26/CPAF1834087A/jo/texte>

Le ministre de l'action et des comptes publics, la ministre des outre-mer et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, notamment ses articles 3 et 7 ;
Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
Arrêtent :

Article 1

L'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 4 du présent arrêté.

Article 2

L'article 1er est ainsi modifié :

1° Le a est remplacé par les dispositions suivantes :

« a) Pour les missions ou intérimis en métropole et en outre-mer, le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et le taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, incluant le petit-déjeuner, sont fixés comme suit :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, îles Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	70 €	90 €	110 €	70 €	90 € ou 10 740 F CFP
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,75 €	21 € ou 2 506 F CFP
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €	15,75 €	21 € ou 2 506 F CFP

Pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.

Les communes de la métropole du Grand Paris sont les communes reprises à l'article 1er du décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 susvisé, à l'exception de la commune de Paris. » ;

2° Le b est remplacé par les dispositions suivantes :

« b) Le taux d'hébergement prévu au a ci-dessus est fixé dans tous les cas à 120 € pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite. »

Article 3

Le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 3 sont supprimés.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 février 2019.

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Gérald Darmanin

La ministre des outre-mer,

Annick Girardin

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Olivier Dussopt



JORF n°0050 du 28 février 2019
texte n° 39

Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

NOR: CPAF1834091A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/26/CPAF1834091A/jo/texte>

Le ministre de l'action et des comptes publics, la ministre des outre-mer et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Arrêtent :

Article 1

L'arrêté du 3 juillet 2006 susvisé est ainsi modifié :

1° Le tableau indiqué au a de l'article 1er est remplacé par le tableau ci-dessous :

LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 10 000 KM	APRÈS 10 000 KM
Véhicule de 5 CV et moins			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0,29	0,36	0,21
Polynésie française (en F CFP)	47,32	56,78	33,77
Nouvelle-Calédonie (en F CFP)	47,32	56,78	33,77
Iles Wallis et Futuna (en F CFP)	50,01	85,29	35,17
Véhicule de 6 CV et 7 CV			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0,37	0,46	0,27
Polynésie française (en F CFP)	51,29	62,16	36,45
Nouvelle-Calédonie (en F CFP)	51,29	62,16	36,45

Iles Wallis et Futuna (en F CFP)	51,29	66,25	39,14
Véhicule de 8 CV et plus			
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0,41	0,5	0,29
Polynésie française (en F CFP)	55,5	66,25	39,14
Nouvelle-Calédonie (en F CFP)	55,5	66,25	39,14
Iles Wallis et Futuna (en F CFP)	58,19	68,94	40,66

2° Le tableau indiqué à l'article 2 est remplacé par le tableau ci-dessous :

LIEU OÙ S'EFFECTUE LE DÉPLACEMENT	MOTOCYCLETTE (cylindrée supérieure à 125 cm ³)	VÉLOMOTEUR et autres véhicules à moteur
Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon (en euros)	0,14	0,11
Polynésie française (en F CFP)	23,72	14,25
Nouvelle-Calédonie (en F CFP)	23,72	14,25
Iles Wallis et Futuna (en F CFP)	25	14,96

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 février 2019.

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Gérald Darmanin

La ministre des outre-mer,

Annick Girardin

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Olivier Dussopt



JORF n°0050 du 28 février 2019
texte n° 37

Arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

NOR: CPAF1834088A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/26/CPAF1834088A/jo/texte>

Le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Arrêtent :

Article 1

Le montant de l'état des frais prévu à l'article 11-1 du décret du 3 juillet 2006 est fixé à 30 € toutes taxes comprises.

Article 2

Pour la détermination du montant mentionné à l'article 1er, ne sont pas pris en compte les frais suivants :
1° L'indemnité forfaitaire de repas ;
2° L'indemnité forfaitaire d'hébergement.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 février 2019.

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Gérald Darmanin

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Olivier Dussopt



DAF – Service des marchés publics

CERTIFICAT ADMINISTRATIF DE PAIEMENT DES FRAIS DE RÉCEPTION

Je soussigné(e)¹,

Certifie que la réception, objet de la facture ci-jointe, a été organisée dans les conditions suivantes :

- Objet précis de la réunion :

- Date :

- Nombre de participants :

Fait à Lyon, le.....

¹ Président, Ordonnateur secondaire ou délégué.



DAF – Service des marchés publics

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA CONSOMMATION D'ALCOOL

Je soussigné(e)¹,

Certifie que la réception, objet de la facture ci-jointe, a été organisée dans les conditions suivantes :

- Objet précis de la réunion :

- Date :

- Noms des participants :

Fait à Lyon, le.....

¹ Président, Ordonnateur secondaire ou délégué.



DAF – Service des marchés publics

Autorisation d'organisation d'une prestation de restauration pour un évènement cohésif

..... [nom du service ou de la personne à l'origine de l'évènement]
..... souhaite organiser [préciser le type
d'évènement].....

Ce dernier aura lieu le :

Il comprend [nombre de participants] et se
déroulera..... [lieu de l'évènement]

Fait à Lyon, le.....

Délibération n° D2020-02-06-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et R. 719-90 ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2018-07-01-ins du 10 juillet 2018 portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ;

Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Décide

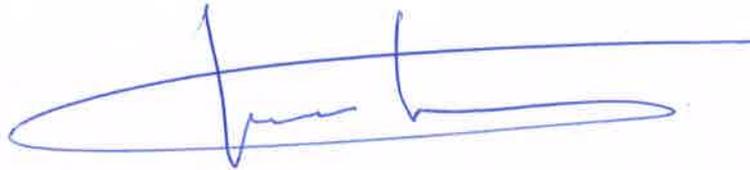
D'accepter la promesse de don de 8 587,99€ de l'Association Master 2 Sécurité Internationale et Défense au profit de l'Institut d'études de stratégies et de défense.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	28
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix pour :	28
✓	Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET



Délibération n° D2020-02-07-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis rendu par le comité technique en date du 06 février 2020,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

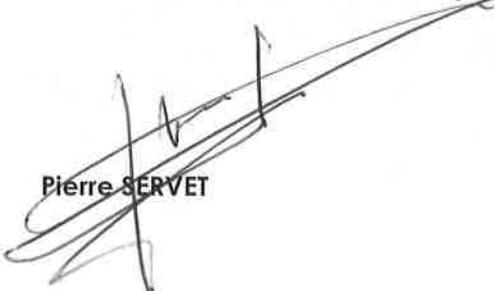
d'approuver le bilan social annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage,


Pierre SERVET



HISTORIQUE
2014 - 2018

BILAN SOCIAL



ÉDITION
2019



BILAN SOCIAL
Edition 2019
Historique 2014-2018

Sommaire

Partie 1. Préambule et données de cadrage 1

Préambule	2
L'université Jean Moulin Lyon 3 en quelques chiffres	3
Étudiants par cursus et par discipline	4
Enseignants des universités par fonction et discipline	5
Personnels administratifs, techniques et d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur et de formation	6
Emplois : Plafond et consommation	7
Taux d'encadrement : nombre de titulaires pour 1 000 étudiants	8

Partie 2. Le personnel de l'université 9

Le personnel de l'université : nombre de personnes	10
Ensemble du personnel : évolution des effectifs	11
Ensemble du personnel : répartition Femmes / Hommes	12
Emploi de personnels en situation de handicap	13

2a. Le personnel ENSEIGNANT 15

Enseignants selon le statut, le corps et la quotité en 2018	16
Enseignants par groupe de disciplines CNU en 2018	17
Enseignants par discipline CNU en 2018	18
Enseignants titulaires par discipline CNU : répartition par sexe et âge moyen au 31/12/2018	19
Enseignants par composante en 2018	20
Enseignants titulaires : ancienneté à l'université Jean Moulin - Lyon 3 en 2018	21
Enseignants par tranche d'âge au 31/12/2018 et par sexe	22
Enseignants au 31/12/2018 : zoom sur les 55 ans et plus	23
Professeurs invités par origine : historique	24
Vacataires d'enseignement : historique	25

2b. Le personnel BIATS 27

BIATS par statut, filière, et catégorie : historique	28
BIATS par sexe, statut, filière et catégorie en 2018	29
BIATS par sexe et par corps en 2018	30
Zoom sur la filière AENES : historique pour les titulaires	31
Zoom sur la filière BIBLIOTHEQUE : historique pour les titulaires	32
Zoom sur la filière ITRF : historique pour les titulaires	33
BIATS dans les composantes en 2018	34
BIATS : quotité de travail des titulaires en 2018	35
BIATS : quotité de travail des non titulaires en 2018	36
BIATS : temps partiel et contrats à temps incomplet des non titulaires en 2018	37
BIATS : ancienneté à l'université Lyon 3 par catégorie au 31/12/2018	38
BIATS par tranche d'âge, statut et sexe au 31/12/2018	39
BIATS : titulaires par tranche d'âge, catégorie et sexe au 31/12/2018	40
BIATS : non titulaires par tranche d'âge, catégorie et sexe au 31/12/2018	41
Âge des personnels BIATS titulaires au 31/12/2018 : zoom sur les 55 ans et plus	42

2c. L'enquête Fonctions SILLAND 43

Enquête fonction : présentation et répartition des ETP par fonction	44
Enquête fonction : agents selon le nombre de fonctions exercées	45
Enquête fonction : ETP selon l'affectation	45
Enquête fonction : répartition des ETP selon le statut	45
Enquête fonction : répartition des ETP par genre	46
Enquête fonction : répartition des ETP par catégorie	46

2d. Les congés 47

Enseignants : historique des congés de maladie ordinaire	48
Enseignants titulaires : congés de maladie ordinaire par corps en 2017-18	48
Enseignants : autres congés	49
Congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) et des contrats valorisation recherche (CVR)	49
BIATS : historique des congés de maladie ordinaire par statut	50
BIATS titulaires : congés de maladie ordinaire par filière en 2017-18	50
BIATS : répartition des congés de maladie ordinaire selon la durée	51
BIATS : répartition des congés de maladie ordinaire par mois	52
BIATS : autres absences	53
Comptes épargne-temps	54

Sommaire suite

Partie 3. Evolution des personnels 55

3a. Mobilité 57

Enseignants titulaires : historique des arrivées et des départs	58
Professeurs des universités : recrutements internes et externes	59
Professeurs des universités : motifs de recrutement	59
Maîtres de conférences : recrutements internes et externes	60
Maîtres de conférences : motifs de recrutement	60
Enseignants chercheurs : avancements de grade	61
Enseignants chercheurs : changements de corps	61
Enseignants du second degré : avancements de grade	62
Enseignants du second degré : changements de corps	62
BIATS titulaires : historique des sorties par filière	63
BIATS titulaires : historique des sorties selon l'ancienneté	63
BIATS titulaires : historique des sorties selon le motif	63
BIATS titulaires : avancements et changements de grade en 2018	64
BIATS titulaires : avancements et changements de corps	64
BIATS titulaires : type de mobilité des agents	64

3b. La Formation des personnels 65

Plan de formation : historique	66
Secteurs de formation en 2018	67
Agents formés et stagiaires : historique	68
Agents formés et stagiaires en 2018 selon le sexe et la catégorie	69

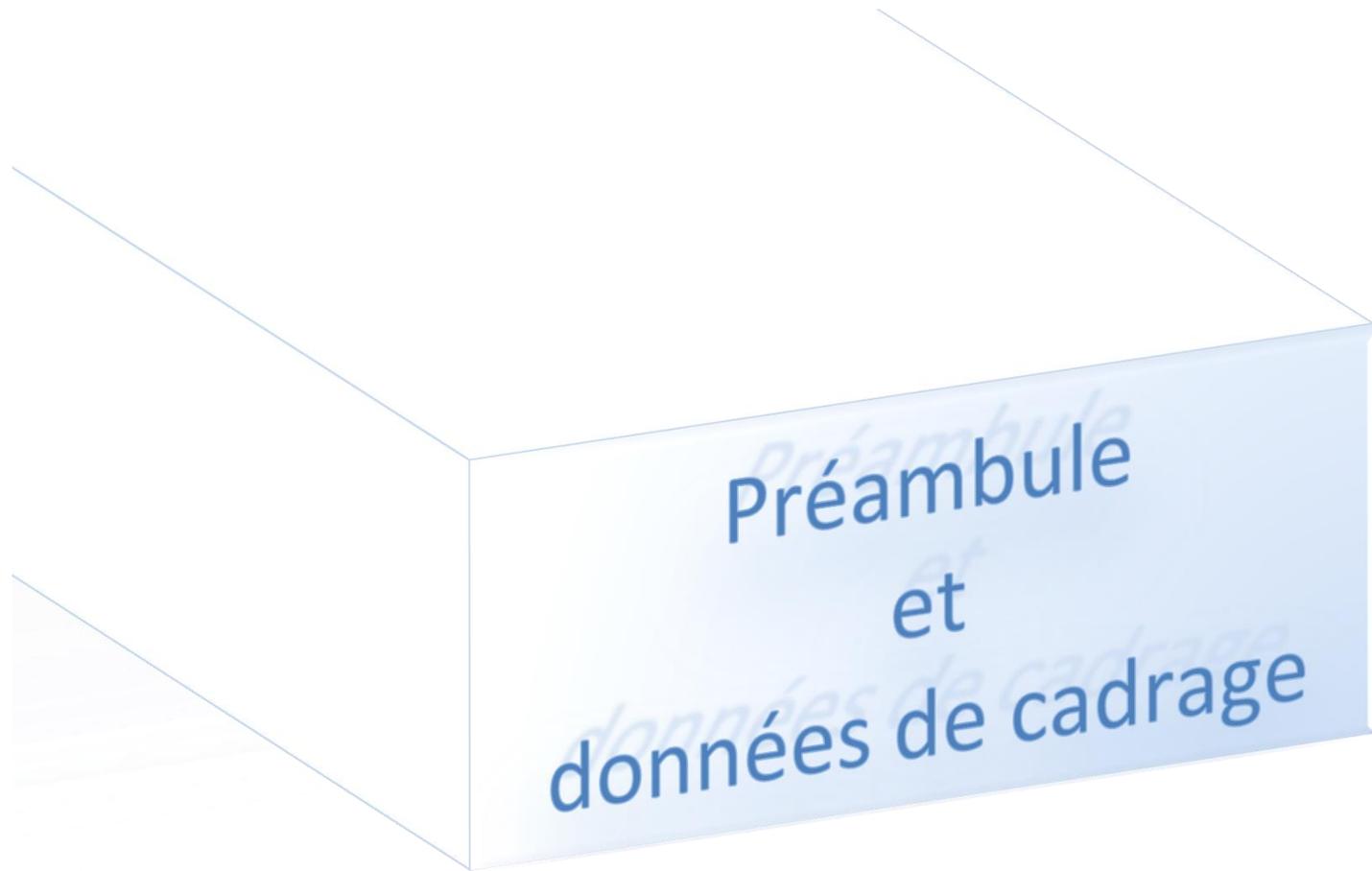
Partie 4. Rémunérations 71

Masse salariale	72
Rémunérations principales : Indices de rémunération des personnels titulaires en 2018	73
Primes moyennes en 2017 et en 2018	74
Régime indemnitaire et intéressement : enveloppe globale	75
Rémunérations principales des agents contractuels	76
Autres indemnités	77
Nouvelle bonification indiciaire (NBI) - Septembre 2018	77
Heures d'enseignement : historique des heures par type d'enseignants	78
Zoom sur les plafonds et sur les heures saisies en emploi du temps par composante	78

Partie 5. Relations sociales & Qualité de vie au travail .. 79

Service d'Action Culturelle et Sociale - SACSO	80
Commission sociale des personnels	80
Activité de l'assistante sociale des personnels	80
Cellule de Veille Sociale - CVS	80
Prestations sociales et Actions culturelles gérées par le SACSO	81
Focus sur l'aide à la restauration des personnels	81
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - CHSCT	82
Suivi des accidents de trajet, de service ou de travail	83
Médecine du travail et actions de prévention	83
Formations en hygiène, sécurité et santé au travail : nombre de stagiaires	83
Relations professionnelles	84

Lexique 85



Préambule

Le bilan social est avant toute chose un outil de connaissance et de partage utile à l'ensemble de la communauté. Il alimente le dialogue social sur la base d'informations transparentes et partagées ; il donne à chaque acteur de notre établissement les éléments qui lui permettent de se situer et d'apprécier la mobilisation des ressources humaines dont dispose notre université.

Notre établissement pilote une masse salariale soumise à un double plafond, en euros et en emplois, qui représente 83% du budget sur charges de fonctionnement ; elle approche 94 millions d'euros sur l'année 2018, dont plus de 4 millions consacrés au régime indemnitaire et à l'intéressement.

La dotation de l'État est de 1 209 emplois. A celle-ci s'ajoute un plafond de 159 emplois sur ressources propres. C'est donc un plafond de 1 368 emplois qui est voté par notre conseil d'administration et consommé à 96% pour assumer nos missions de formation, d'insertion et de recherche.

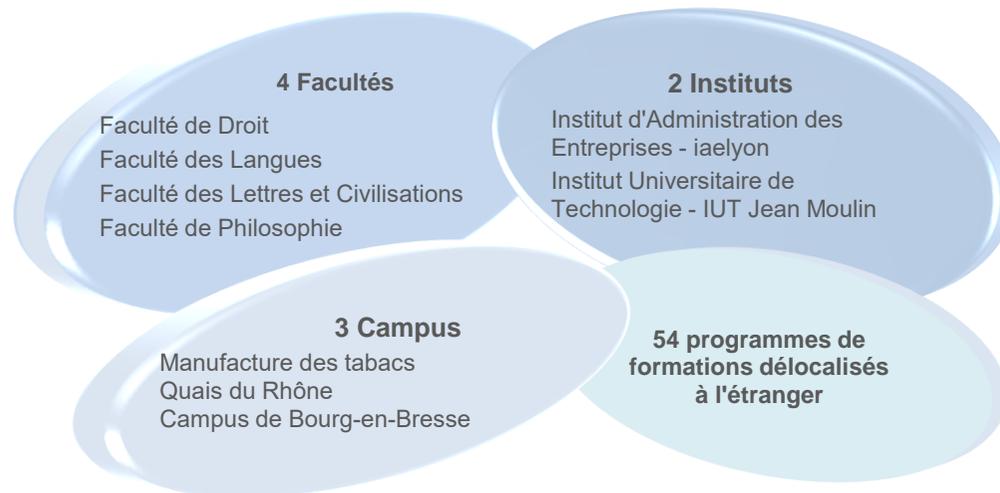
Derrière cette notion d'emplois on trouve 1 450 personnes, pour moitié des enseignants et des chercheurs, pour moitié des personnels administratifs et aussi 2 200 professionnels extérieurs qui interviennent dans nos formations. Les femmes et les hommes sont à part égale parmi les enseignants et les enseignants chercheurs, avec des variations selon le corps ; c'est différent pour les personnels administratifs parmi lesquels on compte 64% de femmes, avec là encore des différences entre filières et catégories.

L'édition 2019 présente aussi une nouveauté : pour alimenter la réflexion sur les emplois et les compétences, une enquête fonctions a été réalisée. Cette enquête répond à la nécessité de disposer d'une base sur l'activité de l'ensemble des personnels BIATS de chaque composante et service de l'université pour mieux connaître les forces nécessaires à la réalisation de nos missions : quelles quotités sont nécessaires, qui les exerce, à quel niveau de l'organisation...

L'édition 2019, centrée sur l'année 2018, reprend les indicateurs habituels, ceux produits dans le respect du décret ministériel qui en fixe la liste, et ceux qui caractérisent la politique Ressources Humaines de notre université. Elle donne également une vision dynamique pour une majorité d'éléments avec un historique de 5 ans.

L'université Jean Moulin Lyon 3 en quelques chiffres

Année universitaire 2018-2019



Budget dépenses en droits constatés

116,5 millions d'euros en 2018
83% de masse salariale sur charges de fonctionnement

Personnels au 31 décembre 2018

✓ Personnels enseignants	614
✓ Personnels BIATS	699
✓ Chercheurs et doctorants contractuels	76
✓ Post doctorants	4
✓ Apprentis	2
✓ Contrats étudiants (nombre dans l'année)	148
✓ Vacataires d'enseignement	2 200

29 617 étudiants mais 31 698 inscriptions pédagogiques

Inscriptions en fin d'année universitaire 2018-19

Dont étudiants :

✓ en formation continue	1 104
✓ en alternance	1 465
✓ internationaux (étrangers + sortants)	5 845

Dont inscriptions pédagogiques :

✓ en diplômes nationaux (DN)	26 869
✓ en préparation au concours	1 328
✓ diplômes universitaires (DU)	3 501

Recherche

19 unités de recherche labélisées
7 écoles doctorales
553 doctorants
89 thèses et HDR soutenues en 2018

Emplois

Plafond d'emplois au 01/01/2018	1 368
✓ dont Dotation état sur Ressources propres	1 209
✓ dont Emploi sur Ressources propres	159

Formations

3 DUT
10 mentions de licence générale
17 mentions de licence professionnelle
51 mentions de master
36 doctorats
77 diplômes d'université et certificats
Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - DAEU
Diplôme Supérieur de Notariat - DSN
Préparations aux concours : Filière comptable, Filière Enseignement, Filière Judiciaire

❖ Étudiants par cursus et par discipline

		Universités en 2018-19 <i>France métrop. & DOM</i>		Lyon 3 en 2018-19 <i>Effectifs au 15 janvier</i>	
		Effectif	%	Effectif	%
Cursus	DUT	119 661	7%	660	2%
	Cursus Licence	858 593	53%	17 906	62%
	Cursus Master	579 793	36%	9 781	34%
	Cursus Doctorat	56 836	4%	601	2%
Disciplines	Droit, sciences politiques	209 327	13%	10 250	35%
	Sciences économiques, gestion, AES	238 789	15%	9 007	31%
	Lettres, sciences du langage	90 511	6%	567	2%
	Langues	110 838	7%	4 484	15%
	Sciences humaines et sociales	305 814	19%	3 208	11%
	Pluri-lettres, langues, sciences humaines	10 327	1%	1 344	5%
	Autres	649 277	40%	88	0%
TOTAL		1 614 883	100%	28 948	100%

Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique.

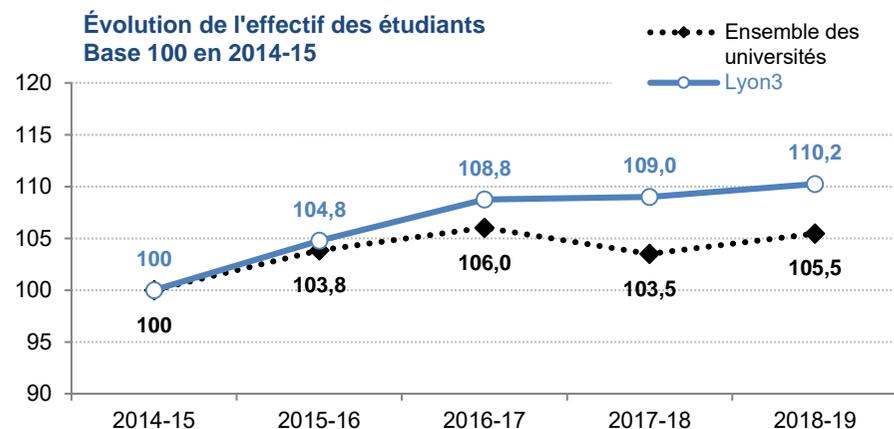
Seules les inscriptions principales sont comptabilisées.

Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, alternance).

Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités.

Pour Lyon 3, la discipline "Pluri-lettres, langues, sciences humaines" regroupe pour l'essentiel les étudiants entrants en échange (DEUF) et les étudiants en DAEU.

Sources : MEN - MESR (Repères et références statistiques 2019) et LYON 3 (Effectifs officiels au 15 janvier 2019)



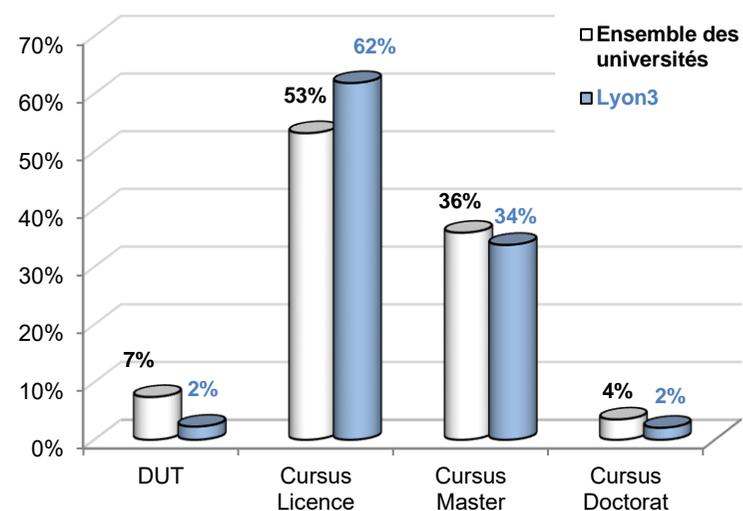
Evolution des effectifs étudiants sur les 5 dernières années :

En licence, la hausse est presque deux fois plus forte à Lyon 3 : +12,0% qu'au niveau national : +6,6%.

L'augmentation est également plus soutenue en master que dans l'ensemble des universités : respectivement +9,3% et +5,6%.

En doctorat la tendance est à la baisse avec une évolution de -7% à Lyon 3, proche du niveau national : -6%.

Répartition des étudiants par cursus en 2018-19



❖ Enseignants des universités par fonction et discipline

Fonction	France entière* en 2017-18		Lyon 3 en 2017-18	
	Effectif	%	Effectif	%
Professeurs	18 338	22%	138	21%
Maîtres de conférences	33 033	39%	265	40%
Enseignants du second degré	11 932	14%	86	13%
Chefs de clinique, AHU, PHU	4 403	5%	0	0%
Enseignants associés	2 544	3%	61	9%
ATER, contractuels doct. avec ens.	10 509	13%	83	13%
Autres**	3 074	4%	25	4%
TOTAL	83 833	100%	658	100%

Discipline	France entière* en 2017-18		Lyon 3 en 2017-18	
	Effectif	%	Effectif	%
Droit - Economie - Gestion	12 219	15%	319	48%
Lettres - Langues - Sc. humaines	25 994	31%	306	47%
Sciences yc STAPS	30 631	37%	33	5%
Santé	12 704	15%	0	0%
Non ventilé	2 285	3%	0	0%

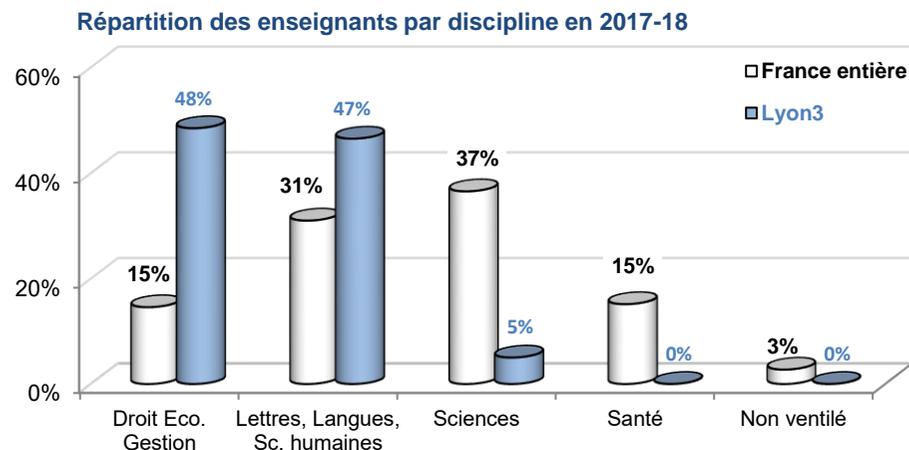
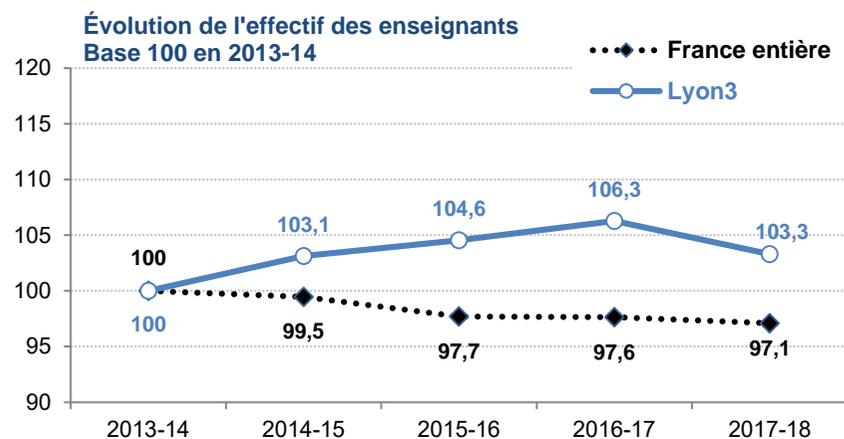
Champ France entière : enseignants des universités, instituts nationaux polytechniques, universités de technologie et instituts universitaires de technologie (hors instituts ou écoles rattachées aux universités)

Champ Lyon 3 : enseignants rémunérés par Lyon 3, hors contractuels doctorants sans enseignement et chercheur CDD

* France entière = France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie. * France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie

** Lecteurs et maîtres de langues, Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, Contractuels LRU

Sources : MEN - MESR (Repères et références statistiques 2019) et LYON 3 (HARPEGE au 31 décembre 2017)



Jusqu'en 2016-17, les effectifs enseignants sont en augmentation à Lyon 3. Leur nombre est passé de 610 à 677 en 4 ans, évolution qui résulte en grande partie de la création de postes d'enseignants suite aux dotations en emplois Fioraso puis Mandon.

La tendance s'inverse en 2017-18 puisque le nombre d'enseignants passe de 677 à 658. Cela s'explique par le gel des postes depuis deux ans, gel rendu nécessaire pour des contraintes de masse salariale.

Au global, sur la période 2013-14 à 2017-18, l'évolution est une hausse de 3,3% à Lyon 3 et une baisse de 2,9% en moyenne nationale.

❖ Personnels BIATS des établissements d'enseignement supérieur

	Enseignement Supérieur au 31/12/2018		Lyon 3 au 31/12/2018		
	Effectif	%	Effectif	%	
Titulaires	AENES	10 084	18%	107	25%
	Bibliothèques	4 486	8%	46	11%
	ITRF	41 793	74%	274	64%
	Autres	432	1%	0	0%
	Catégorie A	17 705	31%	140	33%
	Catégorie B	15 585	27%	135	32%
	Catégorie C	23 505	41%	152	36%
TOTAL	56 795	100%	427	100%	

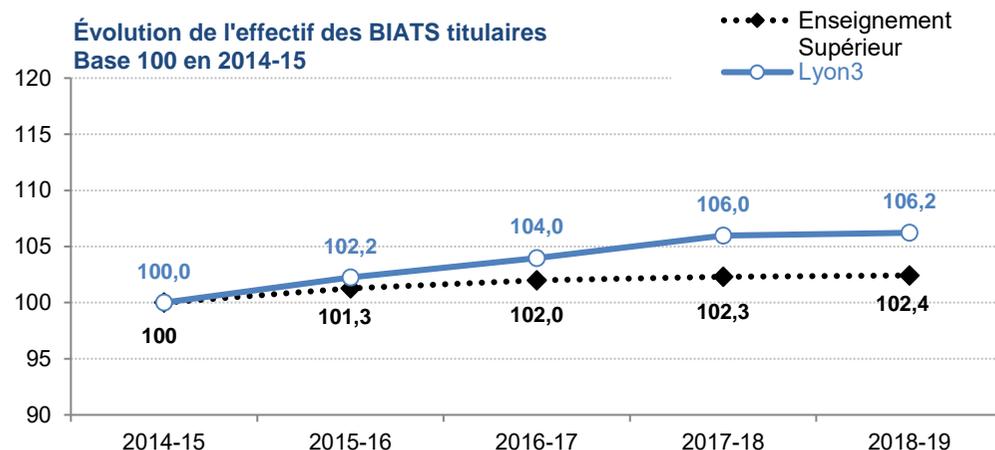
Sources : MEN - MESR (Persé) et LYON 3 (HARPEGE au 31 décembre 2018)

Enseignement supérieur :

- personnels titulaires administratifs, techniques et d'encadrement
- agents en position d'activité dont l'imputation relève du MESR (hors CROUS et Administration centrale)

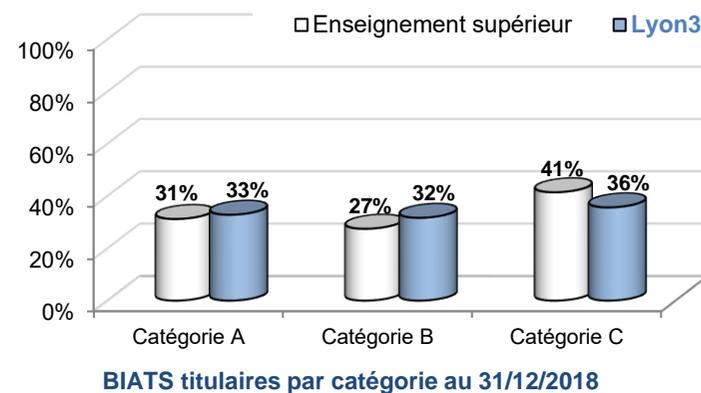
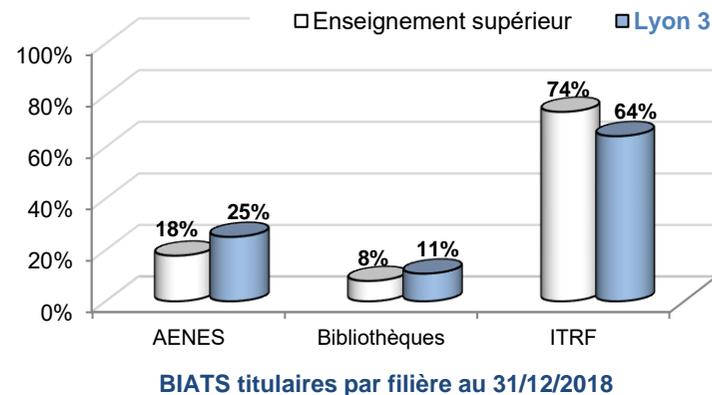
Lyon 3 :

nombre total d'agents titulaires



L'évolution constatée à Lyon 3 est un "rattrapage" du retard accumulé les années précédentes, d'où une évolution supérieure à la croissance nationale. Les taux d'encadrement Lyon 3 n'en sont pas pour autant améliorés (évolution des effectifs étudiants plus forte) .

Les augmentations à Lyon 3 sont dues aux emplois Fioraso Mandon mais aussi aux titularisations Sauvadet de 2013 à 2018.



❖ Emplois : plafond et consommation

	2014	2015	2016	2017	2018
Plafond d'emplois - Au 1er janvier					
Plafond Etat	1 157	1 180	1 195	1 213	1 209
dont emplois Enseignants et BIATS	1 087	1 107	1 124	1 141	1 141
dont contrats doctoraux	70	73	71	72	68
Plafond Ressources Propres	90	132	155	155	159
Plafond d'emplois Etablissement	1 247	1 312	1 350	1 368	1 368

Evolution annuelle			
2015	2016	2017	2018
23	15	18	-4
20	17	17	0
3	-2	1	-4
42	23	0	4
65	38	18	0

Le plafond d'emplois de l'établissement : 1 368 emplois est consommé à 96%

Source : Notifications & Conseil d'administration

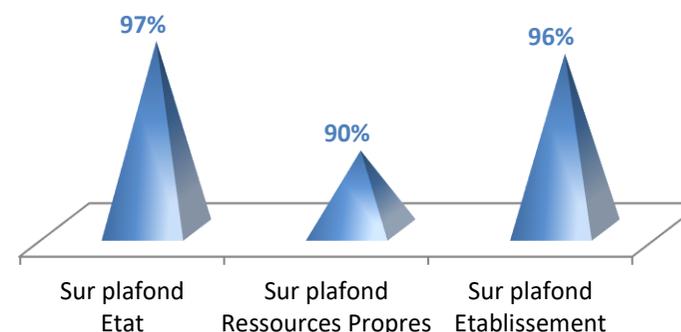
Consommation en ETPT* - Au 31 décembre en moyenne annualisée					
Sur plafond Etat	1 135	1 164	1 172	1 185	1 173
Sur plafond Ressources Propres	82	114	143	135	143
Sur plafond Etablissement	1 217	1 278	1 315	1 320	1 317
dont BIATS	592	634	664	653	654
dont ENSEIGNANTS	560	577	582	596	594
dont CONTRATS DOCTORAUX	65	68	69	71	69

Source : KX

Taux de consommation - ETPT consommés rapportés au plafond d'emplois					
Sur plafond Etat	98,1%	98,7%	98,1%	97,7%	97,1%
Sur plafond Ressources Propres	90,6%	86,4%	92,4%	87,3%	90,1%
Sur plafond Etablissement	97,6%	97,4%	97,4%	96,5%	96,2%

(*) ETPT : Emplois travaillés au prorata du temps de travail (prise en compte de la quotité et de la durée annuelle de travail)

Taux de consommation des emplois en 2018



Le plafond d'emplois Etat fixé et notifié par le Ministère est de 1 209 au 1er janvier 2018. Le conseil d'administration de l'université vote un plafond d'emplois global composé du plafond Etat et du plafond Ressources Propres : en début d'année 2018, le plafond global s'élève à 1 368 emplois pour Lyon 3.

La consommation d'emplois est soumise à ce plafond mais aussi aux contraintes de masse salariale, dites "plafond en euros". Dans la pratique c'est la masse salariale qui contraint l'établissement dès lors qu'elle reste en dessous de son plafond d'emplois.

Plus de 96% des emplois sont occupés en moyenne annualisée sur l'année 2018. Notre taux de consommation a tendance à baisser sur les 3 dernières années, notamment sur le plafond état, ce qui s'explique par le gel de postes, seule solution pour répondre à nos contraintes de masse salariale : sur les 121 emplois Fioraso puis Mandon obtenus depuis 2013 (hors contrats doctoraux), l'université a dû en mettre 33 en réserve.

A noter, l'impact pour notre établissement de la loi Sauvadet qui s'est traduit par la titularisation de 60 personnels BIATS sur la période 2013 à 2018, dernière année de ce dispositif.

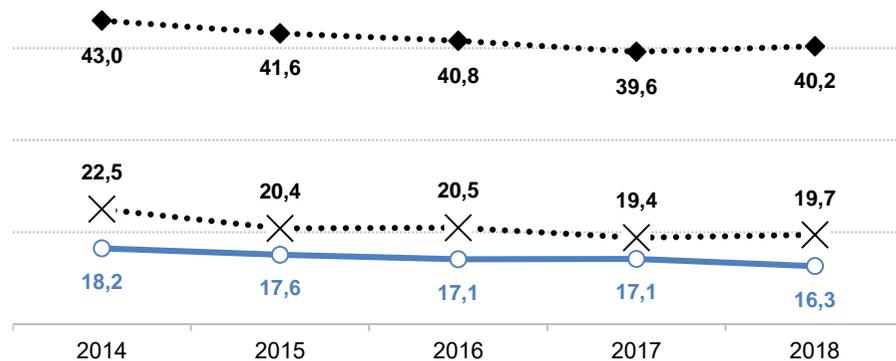
❖ Taux d'encadrement : nombre de titulaires pour 1 000 étudiants

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'étudiants au 15 janvier n+1	26 259	27 510	28 558	28 619	28 948
Nombre d'enseignants titulaires à Lyon 3	479	483	487	489	472
Nombre de BIATS titulaires à Lyon 3	402	411	418	426	427
Nombre d'enseignants titulaires pour 1 000 étudiants à Lyon 3	18,2	17,6	17,1	17,1	16,3
Universités dominante Tertiaire - Droit & Eco	22,5	20,4	20,5	19,4	19,7
Ensemble des Universités	43,0	41,6	40,8	39,6	40,2
Nombre de personnels administratifs pour 1 000 étudiants à Lyon 3	15,3	14,9	14,6	14,9	14,8
Universités dominante Tertiaire - Droit & Eco	19,6	18,4	18,9	18,7	19,2
Ensemble des Universités	34,1	33,3	33,2	32,7	33,3

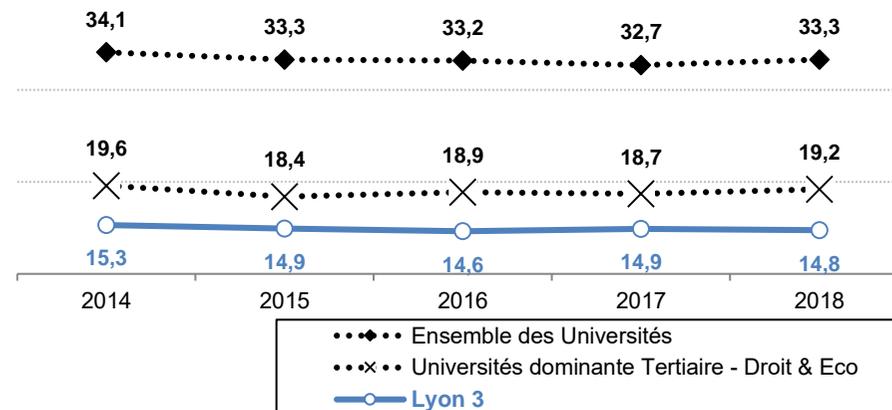
Taux d'encadrement : toujours très inférieurs aux références nationales

Sources : MEN - MESR - Persé / Harpège au 31 décembre / Scolins au 15 janvier

ENSEIGNANTS titulaires pour 1 000 étudiants



BIATS titulaires pour 1 000 étudiants



Lyon 3 compte à peine plus de 16 enseignants titulaires pour 1 000 étudiants alors que la moyenne approche 20 dans les universités à dominante Droit Economie et dépasse 40 pour l'ensemble des universités.

Le décalage est tout aussi important sur le taux d'encadrement BIATS, puisque le ratio est inférieur à 15 pour 1 000 étudiants à Lyon 3 alors que la moyenne dépasse 19 pour les universités à dominante Droit Economie et est en dessus de 33 pour l'ensemble des universités.

Les dotations en emplois Fioraso obtenues par Lyon 3 : 88 emplois d'enseignants et de BIATS créés sur les 4 premières vagues, mais aussi les 60 titularisations Sauvadet, ne font qu'accompagner notre croissance en nombre d'étudiants et ne réduisent pas notre déficit en emplois.

Partie 2

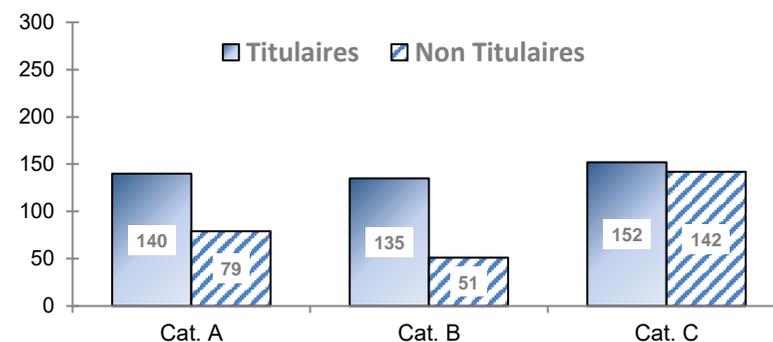
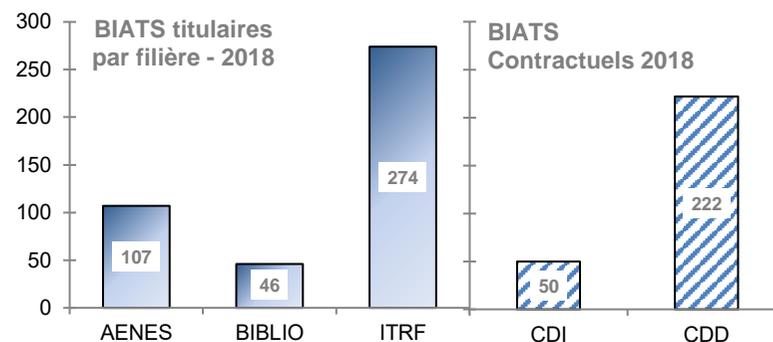
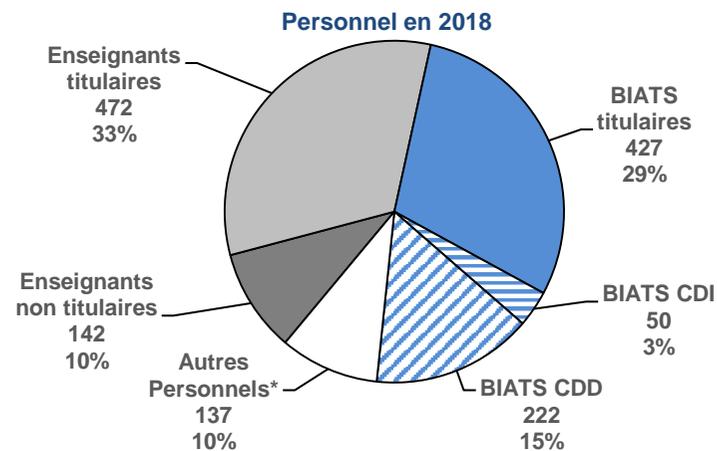
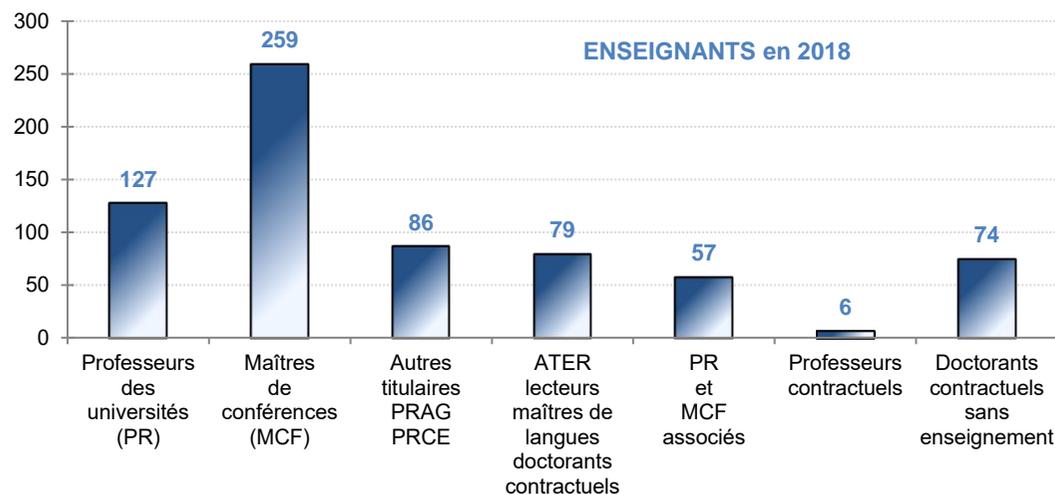
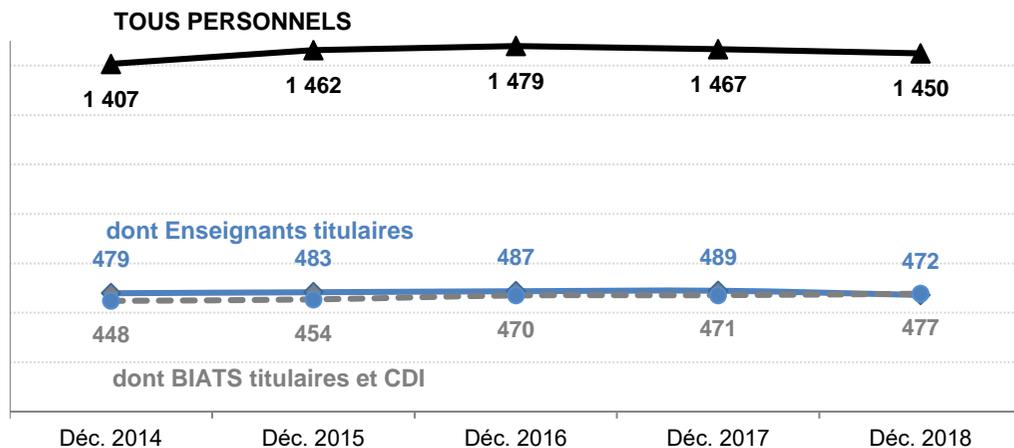
Le personnel de l'université

❖ Le personnel de l'université : nombre de personnes

Hors Vacataires d'enseignement

Historique du personnel en effectifs

Attention, il ne s'agit pas d'emplois mais bien de personnes qui peuvent exercer à temps complet ou non. Sur un même poste, il peut y avoir une ou plusieurs personnes.



* Autres Personnels : 74 contrats doctoraux, 2 chercheurs CDD, 4 post-doctorants, 2 apprentis et 55 contrats étudiants au 31/12/2018

Source : Harpège

❖ Ensemble du personnel : évolution des effectifs

		Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018			
E N S E I G N A N T S	Titulaires	Professeur des universités	132	132	134	138	127		
		Maître de conférences	263	266	265	265	259		
		Autres titulaires - PRAG PRCE	84	85	88	86	86		
	Total Titulaires		479	483	487	489	472		
	% Titulaires		73%	73%	72%	74%	77%		
	N o n t i t u l a i r e s	Non titulaires	Professeur associé 50%	25	24	23	21	19	
			Maître de conf. associé 100%	1	1	2	2	1	
			Maître de conf. associé 50%	31	36	38	38	37	
			ATER	54	54	61	59	58	
			ATER 50%	2	2	2	2	2	
Lecteur			18	18	18	18	18		
Maître de langues			1	1	1	1	1		
Doctorant contractuel			39	40	39	22	0		
Enseignants contractuels			7	7	6	6	6		
Total Non titulaires			178	183	190	169	142		
% Non titulaires		27%	27%	28%	26%	23%			
Total ENSEIGNANTS		657	666	677	658	614			
Doctorant contractuel sans enseignement *		29	32	37	47	74			
Chercheur CDD			1	1	2	2			
B I A T S	Titulaires	Catégorie A	123	135	139	144	140		
		Catégorie B	121	122	121	126	135		
		Catégorie C	158	154	158	156	152		
	Total Titulaires		402	411	418	426	427		
	% Titulaires		61%	59%	59%	61%	61%		
	N o n t i t u l a i r e s	Non titulaires	Catégorie A	63	76	77	76	79	
			Catégorie B	57	62	64	51	51	
			Catégorie C	132	147	147	142	142	
			Total Non titulaires		252	285	288	269	272
			% Non titulaires		39%	41%	41%	39%	39%
Total BIATS		654	696	706	695	699			
Post-doctorants			4	3	5	4			
Apprentis		8	8	6	4	2			
Contrats étudiants		59	55	49	56	55			
ENSEMBLE DES PERSONNELS		1 407	1 462	1 479	1 467	1 450			

L'université emploie 1 450 personnes
fin 2018, sans compter les 2 200
vacataires d'enseignement

En 2018 :

Les agents titulaires sont au total 899 : 53% d'enseignants chercheurs et d'enseignants et 47% de personnels BIATS.

La proportion de titulaires atteint 77% pour les enseignants et se stabilise à 61% pour les BIATS.

42% des personnels enseignants sont maîtres de conférences, 21% sont professeurs des universités et 14% professeurs agrégés et certifiés.

Les doctorants contractuels recrutés à partir de 2017 sont réglementairement sous contrat sans enseignement, d'où l'évolution constatée pour ces personnels.

Parmi les BIATS titulaires, on compte 35% de catégorie C, 32% de catégorie B et 33% de catégorie A. Les BIATS non titulaires sont majoritairement des personnels de catégorie C (52%).

Les contrats étudiants ont une durée moyenne de 5 mois. L'université en a signés 148 en 2018, pour un total de 59 équivalents temps pleins (ETP). Au 31/12/2018 on comptait 55 contrats étudiants; c'est ce chiffre qui figure dans le tableau.

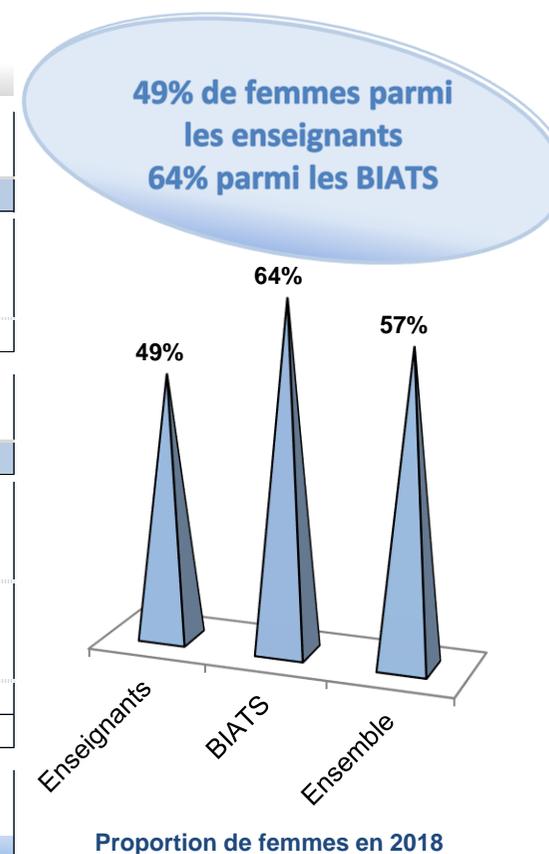
Le nombre de personnes ne doit pas être confondu avec le nombre de postes (impact des temps partiels).

* Les doctorants contractuels auxquels il est fait référence ici sont ceux qui occupent un emploi délégué à l'université Lyon3 et qui n'ont pas de service d'enseignement à l'université (ceux qui assurent des cours sont comptabilisés en tant que moniteurs ou doctorants contractuels dans le corps du tableau).

❖ Ensemble du personnel : répartition Femmes / Hommes

		Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018
ENSEIGNANTS	Femmes	327	329	340	326	301
	Hommes	330	337	337	332	313
	% Femmes	49,8%	49,4%	50,2%	49,5%	49,0%
% Femmes	Enseignants titulaires	48%	49%	51%	50%	50%
	<i>dont Professeurs des universités</i>	36%	34%	37%	37%	39%
	<i>dont Maîtres de conférences</i>	52%	53%	55%	53%	52%
	Enseignants non titulaires	54%	51%	48%	50%	46%
BIATS	Femmes	427	448	459	455	446
	Hommes	227	248	247	240	253
	% Femmes	65,3%	64,4%	65,0%	65,5%	63,8%
% Femmes	AENES	79%	81%	81%	79%	77%
	Bibliothèques	65%	66%	67%	69%	67%
	ITRF	58%	57%	57%	58%	58%
	Catégorie A	61%	59%	60%	58%	56%
	Catégorie B	70%	70%	69%	70%	67%
	Catégorie C	65%	67%	66%	67%	67%
	BIATS titulaires	65%	65%	65%	65%	63%
	BIATS non titulaires	65%	63%	65%	67%	64%
Total ENSEIGNANTS et BIATS	Femmes	754	777	799	781	747
	Hommes	557	585	584	572	566
	% Femmes	57,5%	57,0%	57,8%	57,7%	56,9%

Source : Harpège



Note : hors doctorants contractuels sans enseignement, chercheurs en CDD, post-doctorants, apprentis et contrats étudiants

Les femmes, 57% en 2018, sont en moyenne plus nombreuses que les hommes.

Il y a parité sur l'ensemble des enseignants titulaires, mais 52% de femmes parmi les maîtres de conférences et 39% parmi les professeurs des universités. A Lyon 3, la proportion de femmes parmi les professeurs des universités est plutôt supérieure à la moyenne des universités à dominante Droit Economie et un peu en dessous de la moyenne des universités à dominante Lettres Sciences Humaines - LSH. Le constat est un peu différent pour les maîtres de conférences où Lyon 3 est proche de la typologie Droit Eco, et reste en dessous de la moyenne des universités LSH.

Les femmes sont fortement majoritaires au sein des personnels BIATS (64% en 2018), notamment parmi les titulaires des filières AENES (77%) et Bibliothèque (67%). La situation est plus équilibrée dans la filière ITRF (58%).

A Lyon 3, la part de femmes parmi les BIATS titulaires est assez comparable à celle constatée dans les universités à dominante Droit Eco et un peu supérieure à celle relevée dans les universités à dominante LSH.

❖ Emploi de personnels en situation de handicap

Personnels déclarés en situation de handicap	2014	2015	2016	2017	2018
Titulaires	23	29	31	29	38
Contractuels	7	7	8	8	14
TOTAL	30	36	39	37	52
dont Enseignants Chercheurs	5	5	6	5	7
dont BIATS	25	31	33	32	45
dont Femmes	18	22	25	23	33
dont Hommes	12	14	14	14	19
dont Moins de 25 ans	0	0	0	1	1
dont de 25 à 39 ans	11	5	6	9	14
dont de 40 à 54 ans	14	20	21	17	25
dont de 55 ans et plus	5	11	12	10	12

Source : SACSO - Situation au 31 décembre

Contrats décret de 1995	2014	2015	2016	2017	2018
Candidats éligibles	66	62	55	40	45
Candidats auditionnés	12	9	12	9	8
Recrutements	1	1	1	1	1

Source : SACSO

Recrutements	2014	2015	2016	2017	2018
Contrats Article 4 & 6 Loi 84-16	2	0	0	0	4

Source : SACSO

Lyon 3, a un taux d'emploi direct de 3,7% et compense l'écart à la cible de 6% en effectuant des dépenses "équivalents bénéficiaires" et en s'acquittant d'une contribution auprès du FIPH.

52 agents employés à Lyon 3 sont déclarés en situation de handicap en 2018.

Ils étaient 30 en 2014

Personnels par typologie de reconnaissance	2014	2015	2016	2017	2018
Travailleur reconnu handicapé par la CDAPH	27	32	34	37	48
Titulaire de la carte d'invalidité	9	8	3	5	2
Titulaire de l'Allocation Adultes Handicapés	2	0	0	0	0
Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle	1	1	1	1	2

Une même personne peut être déclarée dans plusieurs typologies de reconnaissance

Taux d'emploi direct de personnels handicapés



Source : SACSO

Partie 2-a

Le personnel **ENSEIGNANT**

❖ Enseignants selon le statut, le corps et la quotité en 2018

Statut	Corps	Nombre d'agents	dont à temps complet	dont à temps partiel	dont femmes			
					à temps complet	à temps partiel		
Agents rémunérés par Lyon3	Titulaires	Professeur des universités	125	125		49		
		Maître de conférences	257	252	5	130	3	
		Professeur agrégé	55	51	4	28	2	
		Professeur certifié	23	21	2	17	1	
		Professeur EPS	7	7		2		
		Professeur des LP	1	1		1		
		Total Titulaires Lyon3	468	457	11	227	6	
		Délégations IUF / AERES	Professeur des universités	2	2			
			Maître de conférences	2	1	1	1	1
			Total Délégations	4	3	1	1	1
	Total Titulaires rémunérés par Lyon3	472	460	12	228	7		
	Non titulaires	Professeur associé	19		19		2	
		Maître de conférences associé	38	1	37	1	13	
ATER		60	58	2	33			
Lecteur		18	18		13			
Maître de langues		1	1		1			
Enseignant contractuel		6	4	2	3			
Total Non titulaires Lyon3		142	82	60	51	15		
Total des agents rémunérés par Lyon 3	614	542	72	279	22			

Source : Harpege

Pour information, personnels non rémunérés par l'université :

	Nombre d'agents	dont femmes
En détachement	Professeur des universités	2
	Maître de conférences	3
En disponibilité	Professeur des universités	2
	Maître de conférences	3
	Professeur agrégé	1
	Assistant Enseignement Supérieur	1
En congé parental	Maître de conférences	1
Total en détachement, disponibilité ou congé parental	13	8

Source : Harpege

Tous les tableaux qui suivent concernent uniquement les personnels enseignants :
- en activité
- rémunérés par l'université Jean Moulin Lyon 3
soit 614 agents.

❖ Enseignants par groupe discipline CNU en 2018

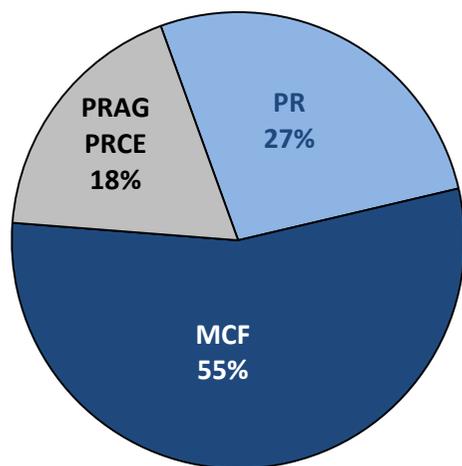
Groupes de disciplines CNU	Titulaires				Non titulaires						Ensemble	% de titulaires
	Prof des univ. (PR)	Maître de conf. (MCF)	PRAG PRCE	Total Titulaires	Prof. assoc	MC assoc	ATER	Lecteur *	Prof. contr.	Total Non Titulaires		
01-Droit et science politique	41	68		109	5	13	26		1	45	154	71%
02-Sciences économiques et de gestion	21	51	24	96	11	19	11		3	44	140	69%
03-Langues et littératures	36	81	42	159		1	14	19	1	35	194	82%
04-Sciences humaines	22	35		57	3		6			9	66	86%
05- Mathématiques et informatique	1	8	8	17		2	2			4	21	81%
12- Groupe interdisciplinaire	6	16	12	34		3	1		1	5	39	87%
Ensemble	127	259	86	472	19	38	60	19	6	142	614	77%

* Lecteurs y compris 1 maître de langues en discipline "11- Langues et littératures anglaises et anglo-saxonne"

Source : Harpège

Note : les doctorants contractuels n'apparaissent plus dans ce tableau. Ceux recrutés à partir de 2017 sont réglementairement sous contrat sans enseignement

77% de titulaires comme en moyenne nationale



Enseignants titulaires

77% des enseignants sont titulaires, cette proportion étant moins importante en Sciences économiques et de gestion (69%) et en Droit et Sciences politiques (71%). C'est l'inverse dans les autres groupes de discipline où la part des titulaires varie de 81% à 87%.

La proportion de titulaires est comparable à la moyenne nationale.

Parmi les titulaires, Lyon 3 compte 27% de professeurs d'université, ce qui est proche de la proportion observée en moyenne nationale (29%) mais sensiblement inférieur à la moyenne relevée dans les universités à dominante Droit Economie (35% en Droit Eco).

Avec 55% de maîtres de conférences notre établissement se situe comme les universités à dominante Droit Eco, en dessus de la moyenne nationale (52%).

En conséquence Lyon 3 compte en proportion davantage de PRAG et PRCE (18%) que la moyenne des universités de la typologie Droit Eco.

(Source Persé)

❖ Enseignants par discipline CNU en 2018

Disciplines CNU	Titulaires				Non titulaires						Ensemble	% de titulaires
	Prof des univ. (PR)	Maître de conf. (MCF)	PRAG PRCE	Total Titulaires	Prof. assoc.	MC assoc.	ATER	Lecteur *	Prof. contr.	Total Non Titulaires		
01-Droit privé et sciences criminelles	21	37		58	3	9	14		1	27	85	68%
02-Droit public	15	22		37	2	1	7			10	47	79%
03-Histoire du droit et des institutions	4	5		9			1			1	10	90%
04-Science politique	1	4		5		3	4			7	12	42%
05-Science économique générale		6	8	14			2		1	3	17	82%
06-Sciences de gestion	21	45	16	82	11	19	9		2	41	123	67%
07-Sc du langage : linguistique et phonétique générales	1	1		2						0	2	100%
08-Langues et littératures anciennes	4	7		11						0	11	100%
09-Langues et littératures françaises	7	9	7	23			2		1	3	26	88%
10-Littératures comparées	2	1		3						0	3	100%
11-Langues et littératures anglaises et anglo-saxonne	8	20	23	51		1	3	7		11	62	82%
12-Langues et littératures germaniques et scandinaves	1	3	5	9						0	9	100%
13-Langues et littératures slaves	1	5	1	7			1	3		4	11	64%
14-Langues et littératures romanes : espagnol-italien	6	16	3	25			4	2		6	31	81%
15-Langues et littératures arabes, chinois, japonais	6	19	3	28			4	7		11	39	72%
17-Philosophie	8	7		15			1			1	16	94%
19-Sociologie, démographie		1		1						0	1	100%
21-Histoire et civilisation : histoire et archéologie des mondes anciens	4	7		11			1			1	12	92%
22-Histoire et civilisation : histoire des mondes modernes et contemporains	4	8		12			2			2	14	86%
23-Géographie physique	5	9		14	1		2			3	17	82%
24-Aménagement de l'espace	1	3		4	2					2	6	67%
25-Mathématiques		1	7	8						0	8	100%
26-Mathématiques appliquées & applications des math.		1		1						0	1	100%
27-Informatique	1	6	1	8		2	2			4	12	67%
60-Mécanique, génie mécanique, génie civil	1			1						0	1	100%
71-Sciences de l'information et de la communication	4	14	1	19		3	1			4	23	83%
72-Epistémologie, histoire des sciences & des techniques	1	2		3						0	3	100%
74-Sciences et techniques des activités sportives			11	11						0	11	100%
99-Divers				0					1	1	1	0%
Total Enseignants	127	259	86	472	19	38	60	19	6	142	614	77%

* Lecteurs y compris 1 maître de langues en discipline "11- Langues et littératures anglaises et anglo-saxonne"

Source : Harpège

Note : les doctorants contractuels n'apparaissent plus dans ce tableau. Ceux recrutés à partir de 2017 sont réglementairement sous contrat sans enseignement.

❖ Enseignants titulaires par discipline CNU :
Répartition par sexe et âge moyen au 31 décembre 2018

48 ans en moyenne pour les enseignants
titulaires qui comptent 50% de femmes

Disciplines CNU	Enseignants titulaires			dont Prof. des universités			dont Maîtres de conférences			dont PRAG & PRCE		
	Effectif	dont Femmes	Âge moyen	Effectif	dont Femmes	Âge moyen	Effectif	dont Femmes	Âge moyen	Effectif	dont Femmes	Âge moyen
01-Droit privé et sciences criminelles	58	24	46	21	7	51	37	17	43			
02-Droit public	37	19	47	15	6	50	22	13	45			
03-Histoire du droit et des institutions	9	3	45	4	1	51	5	2	40			
04-Science politique	5	1	51	1	1	64	4		47			
05-Science économique générale	14	6	52				6	3	50	8	3	54
06-Sciences de gestion	82	37	48	21	7	51	45	20	46	16	10	51
07-Sc. du langage : linguistique et phonétique générales	2	2	55	1	1	47	1	1	62			
08-Langues et littératures anciennes	11	7	48	4	2	53	7	5	45			
09-Langues et littératures françaises	23	14	49	7	3	54	9	5	48	7	6	47
10-Littératures comparées	3	2	54	2	1	59	1	1	46			
11-Langues et littératures anglaises et anglo-saxonne	51	35	45	8	4	51	20	13	48	23	18	41
12-Langues et littératures germaniques et scandinaves	9	8	54	1		64	3	3	49	5	5	55
13-Langues et littératures slaves	7	7	45	1	1	53	5	5	40	1	1	61
14-Langues et littératures romanes: espagnol-italien	25	18	48	6	3	57	16	13	43	3	2	54
15-Langues et littératures arabes, chinois, japonais	28	14	53	6	3	60	19	9	50	3	2	60
17-Philosophie	15	5	48	8	3	55	7	2	41			
19-Sociologie, démographie	1		38				1		38			
21-Histoire et civilisation : hist. et archéologie des mondes anciens	11	6	50	4	2	54	7	4	48			
22-Histoire et civilisation : hist. mondes modernes et contemporains	12	3	49	4		58	8	3	45			
23-Géographie physique	14	4	46	5	1	52	9	3	42			
24-Aménagement de l'espace	4	2	47	1	1	57	3	1	43			
25-Mathématiques	8	1	46				1		41	7	1	46
26-Mathématiques appliquées & applications des math.	1		37				1		37			
27-Informatique	8	5	51	1	1	45	6	4	50	1		62
60-Mécanique, génie mécanique, génie civil	1		54	1		54						
71-Sciences de l'information et de la communication	19	9	51	4	1	53	14	7	52	1	1	36
72-Epistémologie, histoire des sciences & des techniques	3	1	45	1		57	2	1	40			
74-Sciences et techniques des activités sportives	11	2	51							11	2	51
TOTAL	472	235 soit 50%	48	127	49 soit 39%	53	259	135 soit 52%	46	86	51 soit 59%	48

Source : Harpège

❖ Enseignants par composante en 2018

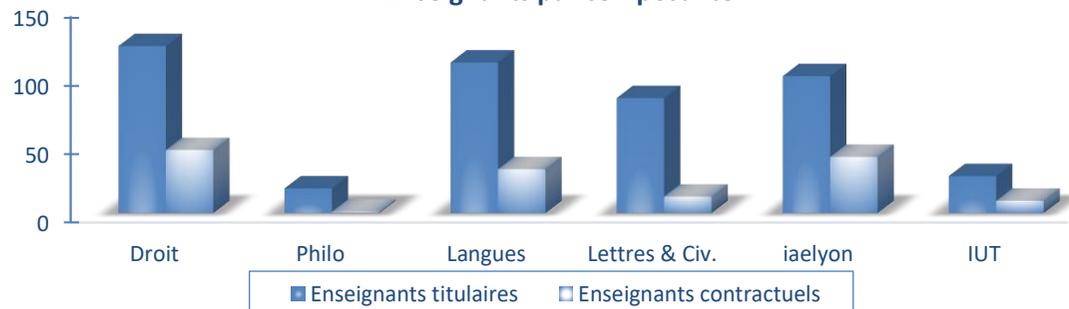
Composantes ou services	Titulaires				Contractuels	Ensemble	
	Professeur des universités	Maître de conférences	PRAG PRCE	Total Titulaires		Effectif	% par composante
Faculté de Droit	42	73	7	122	46	168	27%
Faculté de Philosophie	9	9		18	1	19	3%
Faculté des Langues	23	63	24	110	32	142	23%
Faculté des Lettres et C.	30	51	3	84	12	96	16%
iaelyon	23	51	26	100	41	141	23%
IUT Jean Moulin		12	15	27	9	36	6%
Service des Sports			11	11	0	11	2%
Présidence				0	1	1	0%
Total Enseignants	127	259	86	472	142	614	100%

Source : Harpège

Zoom sur les enseignants non titulaires :

Composantes	ATER	Lecteur	Maître de langues	Maître de conf. associé	Professeur associé	Professeur contractuel	Total Contractuels
Faculté de Droit	26			12	8		46
Faculté de Philosophie	1						1
Faculté des Langues	12	18	1	1			32
Faculté des Lettres et C.	7			2	3		12
iaelyon	11			17	8	5	41
IUT Jean Moulin	3			6			9
Service des Sports							0
Présidence						1	1
Total Contractuels	60	18	1	57	19		142

Enseignants par composante



614 enseignants dont 63% d'enseignants chercheurs titulaires

Les composantes dans lesquelles on retrouve le plus d'enseignants sont la faculté de Droit (27% de l'ensemble des enseignants), suivie de la faculté des Langues et de l'iaelyon (23% pour chacun), puis de la faculté des Lettres et Civilisations (16%) en lien avec les effectifs étudiants.

Attention cependant à ne pas se limiter au seul ratio "enseignant par étudiant" pour établir des comparaisons entre les composantes : les enseignants dispensent des formations devant des étudiants inscrits dans une autre composante que la leur, ce phénomène étant d'autant plus important que les mutualisations sont plus fréquentes.

Les enseignants chercheurs titulaires, professeurs des universités et MCF représentent 63% des enseignants. Cette moyenne reflète la réalité en faculté des Langues (61%); elle est dépassée en faculté de Philosophie (95%), des Lettres et Civilisations (84%) et de Droit (68%). Elle est plus basse à l'iaelyon (52%) et à l'IUT (33%).

❖ Enseignants titulaires : ancienneté à l'université Jean Moulin en 2018

Ancienneté * en années	Professeurs des universités		Maîtres de conférences		PRAG et PRCE		Ensemble des titulaires	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
[0;1[0%	4	2%	2	2%	6	1%
[1;2[6	5%	9	3%	1	1%	16	3%
[2;3[5	4%	7	3%	4	5%	16	3%
[3;4[5	4%	6	2%	5	6%	16	3%
[4;5[7	6%	13	5%	10	12%	30	6%
[5; 10[24	19%	46	18%	22	26%	92	19%
[10;15[9	7%	52	20%	8	9%	69	15%
[15;20[22	17%	57	22%	11	13%	90	19%
20 et +	49	39%	65	25%	23	27%	137	29%
Total Titulaires	127	100%	259	100%	86	100%	472	100%

* L'ancienneté est calculée à partir de la date d'entrée à Lyon 3.

Source : Harpège

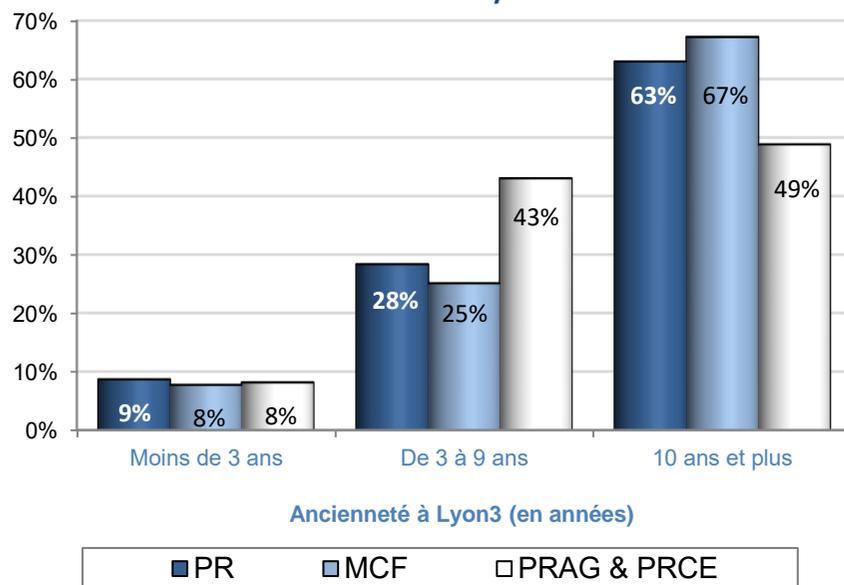
63% des enseignants titulaires sont à Lyon 3 depuis 10 ans ou plus

La proportion d'enseignants titulaires présents à Lyon 3 depuis 10 ans ou plus est de 63%.

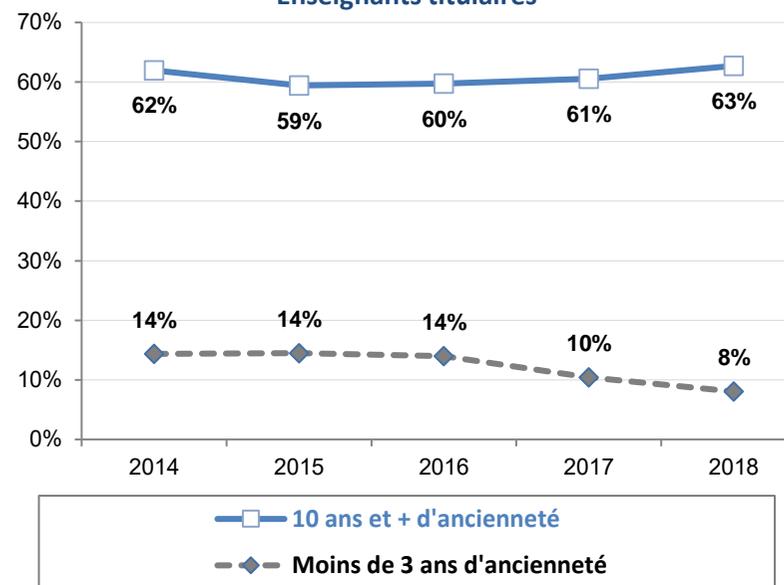
8% seulement sont dans notre université depuis moins de 3 ans, soit 6 points de moins par rapport à 2016.

En moyenne, l'ancienneté des enseignants titulaires est de 14 ans. Elle approche 16 ans pour les professeurs des universités, 14 ans pour les maîtres de conférences et 13 ans pour les PRAG & PRCE.

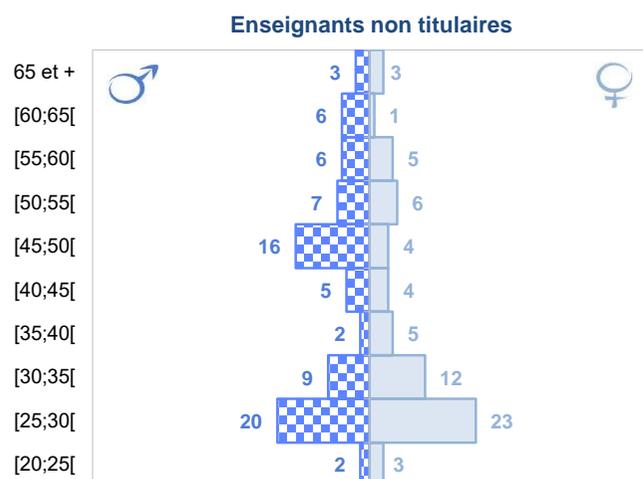
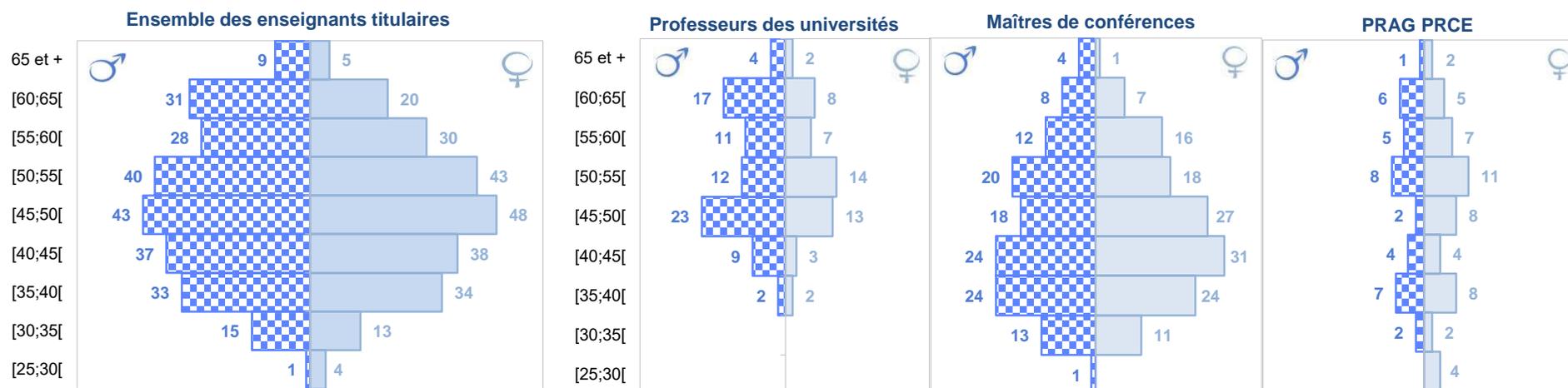
Répartition des enseignants titulaires selon leur ancienneté à Lyon 3



Evolution de l'ancienneté à Lyon 3 Enseignants titulaires



❖ Enseignants par tranche d'âge au 31 décembre 2018 et par sexe



Tranche d'âge	Enseignants titulaires			Enseignants contractuels	Ensemble
	Professeurs des universités	Maîtres de conférences	PRAG PRCE		
[20;25[5	5
[25;30[0	1	4	43	48
[30;35[0	24	4	21	49
[35;40[4	48	15	7	74
[40;45[12	55	8	9	84
[45;50[36	45	10	20	111
[50;55[26	38	19	13	96
[55;60[18	28	12	11	69
[60;65[25	15	11	7	58
65 et +	6	5	3	6	20
Total	127	259	86	142	614

Source : Harpège

Les pyramides des âges permettent d'évaluer les départs à la retraite prévisibles dans les 5 prochaines années.

Elles montrent la nécessité d'anticiper le renouvellement des enseignants chercheurs et permettent de piloter la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

78 enseignants ont 60 ans ou plus fin 2018 dont 51 enseignants chercheurs

❖ Enseignants au 31 décembre 2018 : zoom sur les 55 ans et plus

	Effectif	dont âgés de 55 ans et plus												Total 55 et +		Total 60 et +	
		55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66 et +	Eff	%	Eff	%
Titulaires	472	13	7	8	15	15	11	10	15	11	4	6	8	123	26%	65	14%
Non titulaires	142	4	1	1	2	3	2	1	1	2	1	3	3	24	17%	13	9%
Total ENSEIGNANTS	614	17	8	9	17	18	13	11	16	13	5	9	11	147	24%	78	13%

Zoom sur les enseignants chercheurs (professeurs des universités et maîtres de conférences) par groupe de disciplines CNU

	Effectif	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66 et +	Total 55 et + Eff	Total 55 et + %	Total 60 et + Eff	Total 60 et + %
Droit et science politique	109	2	3		2	3	1	1	1	2	1	3		19	17%	9	8%
Sciences éco. et de gestion	72		1		3	1	2	2	2	1	1		1	14	19%	9	13%
Langues et littératures	117	3	1	4	2	6	4	2	3	2	1	2	5	35	30%	19	16%
Sciences humaines	57	4		1	3	1	1	2	3	2				17	30%	8	14%
Mathématiques et Informatique	9	1	1											2	22%	0	0%
Groupe interdisciplinaire	22	1		2		1	1	2		2	1			10	45%	6	27%
Tous groupes de disciplines	386	11	6	7	10	12	9	9	9	9	4	5	6	97	25%	51	13%

Source : Harpège

Fin 2018 :

147 enseignants ont 55 ans ou plus (24%) parmi lesquels 78 ont 60 ans ou plus (13%).

Ces départs à la retraite prévisibles dans les 5 à 10 prochaines années concernent un nombre important d'enseignants chercheurs : 51 personnes ont 60 ans ou plus.

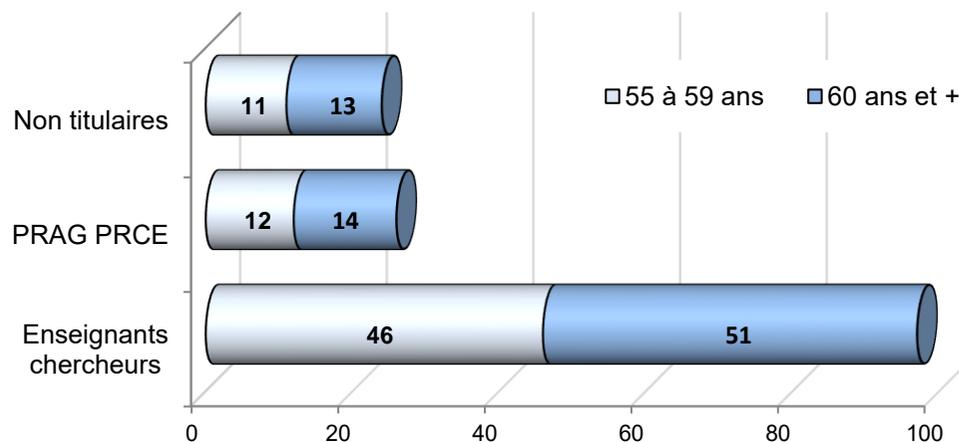
L'approche par groupe de disciplines CNU montre que les départs vont être nombreux :

- en Langues et littératures (19 enseignants chercheurs de 60 ans et plus soit 16%)

mais aussi

- en sciences humaines (14%)
- en sciences économiques et de gestion (13%)
- et en Droit et science politique (8%).

Nombre d'enseignants âgés de 55 ans et plus

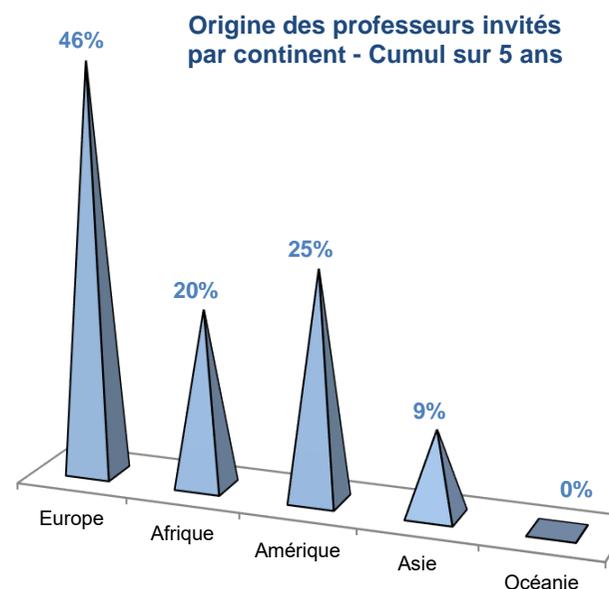


13% des enseignants ont 60 ans ou plus fin 2018
Proportion identique pour les enseignants chercheurs

❖ Professeurs invités par origine : historique

Continent	Pays d'origine	En effectif					Cumul sur 5 ans
		2014	2015	2016	2017	2018	
Europe	ALBANIE				1		1
	ALLEMAGNE	7	4	3	1	3	18
	BELGIQUE	2	1		1		4
	DANEMARK	1					1
	ESPAGNE			3	4	2	9
	FRANCE	3	3	1	5	2	14
	GRECE	2	1	1	1	1	6
	HONGRIE	1	1	1	1		4
	ITALIE	3	3	5	2	5	18
	NORVEGE			1			1
	POLOGNE	1		1	1	1	4
	PORTUGAL	1					1
	ROUMANIE				1		1
	ROYAUME-UNI	1	2	2	2	4	11
	REP. TCHEQUE		1	1	1	1	4
Total Europe		22	16	19	21	19	97
Afrique	ALGERIE	2	2	1	1	1	7
	BENIN	2					2
	BURKINA FASO		1				1
	CAMEROUN	3	1	2	1	1	8
	CONGO		1			1	2
	MADAGASCAR					1	1
	MAROC	3	2	3	3	2	13
	SENEGAL	1		1		1	3
	TUNISIE	1	1	1	1	1	5
Total Afrique	12	8	8	6	8	42	
Amérique	BRESIL	1	2				3
	CANADA	3	4	4	8	1	20
	ETATS-UNIS	7	8	4	2	7	28
	HAITI				1	1	2
	MEXIQUE				1		1
Total Amérique	11	14	8	12	9	54	
Asie	CAMBODGE					1	1
	CHINE	1	2	2		1	6
	ISRAEL				1		1
	JAPON	2	1		1		4
	LIBAN	1	2	1	1	1	6
	TAIWAN		1				1
	TURQUIE					1	1
Total Asie	4	6	3	3	4	20	
Océanie	Total Océanie	0	0	0	0	0	0
Total		49	44	38	42	40	213

Entre 40 et 50 professeurs invités accueillis chaque année



Source : Fichiers de Paie - KX

Pour donner une image pertinente de l'origine des professeurs invités, les pourcentages portés sur le graphique sont calculés en cumulant les effectifs des 5 années.

Méthode :
Sont comptabilisés les professeurs invités rémunérés. Chaque invité compte pour 1 par année, indépendamment de la durée.
L'année correspond à l'année civile de rémunération.

L'origine des professeurs invités correspond à leur nationalité.

❖ Vacataires d'enseignement : historique

Type de vacataires		2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19*
Chargés d'enseignement vacataires (CEV)	Agent de l'état auxiliaire non-enseignant	68	70	84	68	63
	Agent de l'état fonctionnaire titulaire non-enseignant	169	173	168	163	162
	Enseignant établissement privé	107	135	100	87	96
	Enseignant établissement public hors supérieur	98	120	123	124	134
	Enseignant fonctionnaire en établissement privé	38	40	33	38	35
	Enseignant hors Lyon3 établissement supérieur	129	103	139	131	130
	Enseignant Lyon 3 auxiliaire	1	2			1
	Salarié non enseignant secteur privé	523	567	561	564	580
Travailleur indépendant	506	563	561	552	608	
Total Chargés d'enseignement vacataires (CEV)		1 639	1 773	1 769	1 727	1 809
Agents temporaires vacataires	Agent temporaire vacataire (étudiant -28 ans)	159	82	100	114	101
	Agent temporaire vacataire (retraite -65 ans)	33	35	36	24	23
Total Agents temporaires vacataires		192	117	136	138	124
Chargés d'enseignement vacataires occasionnels (moins de 10 heures)	Agent de l'état auxiliaire non-enseignant	19	15	24	27	19
	Agent de l'état fonctionnaire titulaire non-enseignant	79	87	82	77	64
	Enseignant contractuel établissement privé	7	3	3	6	3
	Enseignant établissement public hors supérieur	9	11	6	11	11
	Enseignant fonctionnaire en établissement privé	1	1	1	1	1
	Enseignant hors Lyon3 établissement supérieur	12	18	11	18	11
	Salarié non enseignant secteur privé	93	107	124	111	93
	Travailleur indépendant	89	82	95	104	97
	Agent temporaire vacataire (étudiant -28 ans)	1	1	6	7	5
Agent temporaire vacataire (retraité -65 ans)	1	4	8	8	10	
Total Conférenciers de moins de 10H		311	329	360	370	314
TOTAL		2 142	2 219	2 265	2 235	2 247

Source : GHC

Note méthodologique : L'année correspond à l'année universitaire de réalisation des heures, et on comptabilise les vacataires d'enseignement habilités et qui ont effectué des heures.

** Note sur l'année 2018-19 : Les données ne sont pas stabilisées. Il s'agit des données provisoires extraite début décembre 2019.*

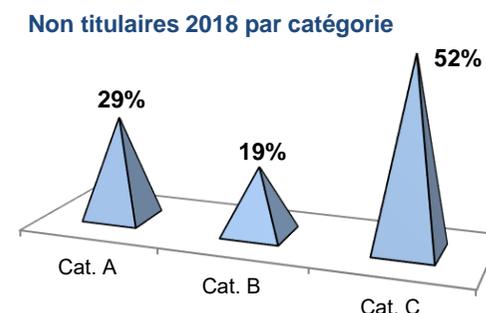
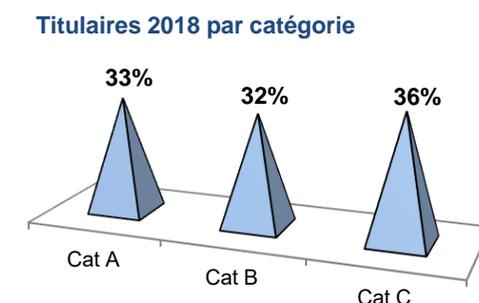
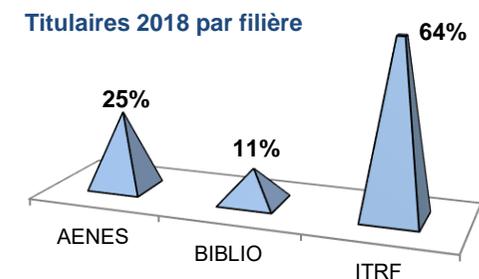
Près de 2 250 vacataires d'enseignement employés chaque année

Partie 2-b

Le personnel BIATS

❖ BIATS par statut, filière et catégorie : historique

Filière	Catégorie	Nombre d'agents					Nombre d'ETP	
		Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018	Déc. 2017	Déc. 2018
TITULAIRES								
AENES	Cat. A	23	26	26	29	25	28,1	24,8
	Cat. B	41	39	36	33	32	31,1	30,1
	Cat. C	62	59	59	55	50	51,8	46,4
Total AENES		126	124	121	117	107	111,0	101,3
Biblio	Cat. A	16	17	17	16	15	14,3	13,4
	Cat. B	14	13	13	13	15	12,1	13,6
	Cat. C	19	17	18	16	16	15,0	15,0
Total Bibliothèque		49	47	48	45	46	41,4	42,0
ITRF	Cat. A	84	92	96	99	100	93,8	95,1
	Cat. B	66	70	72	80	88	77,2	84,5
	Cat. C	77	78	81	85	86	79,4	81,8
Total ITRF		227	240	249	264	274	250,4	261,4
Toutes Filières	Cat. A	123	135	139	144	140	136,2	133,3
	Cat. B	121	122	121	126	135	120,4	128,2
	Cat. C	158	154	158	156	152	146,2	143,2
Total Titulaires		402	411	418	426	427	402,8	404,7
NON TITULAIRES --> tous types de contrats (CDI, CDD notamment)								
Catégorie A		63	76	77	76	79	71,0	75,1
Catégorie B		57	62	64	51	51	48,7	48,6
Catégorie C		132	147	147	142	142	135,1	136,7
CDI		46	43	52	45	50	41,7	47,0
CDD		206	242	236	224	222	213,1	213,4
Total Non titulaires		252	285	288	269	272	254,8	260,4
Total BIATS		654	696	706	695	699	657,6	665,1



Note : Tous les tableaux sur les personnels BIATS portent sur les personnels en activité

Sources : Harpège

En 2018, l'université dispose de 665 équivalents temps plein (ETP) : 405 ETP pour les titulaires (427 personnes) et 260 ETP pour les contractuels (272 personnes). Le nombre d'agents (699 en 2018) a augmenté de presque 7% en 5 ans. Cette progression est davantage due aux personnels contractuels (+8%) qu'aux titulaires (+6%).

Parmi les titulaires, le poids de la filière AENES (27% en 2017) est un peu supérieur à la moyenne des établissements de la typologie Droit Eco (+2 points en 2017) mais surtout à la moyenne nationale (+9 points en 2017).

La filière ITRF (62% en 2017) est sur-représentée d'environ 4 points par rapport à la moyenne en universités Droit Eco ; en revanche elle est sous-représentée de plus de 10 points par rapport à la moyenne nationale.

La filière bibliothèque (11% en 2017) a un poids moins important qu'en moyenne Droit Eco (-6 points en 2017) mais plus élevé qu'en moyenne nationale (+2 points en 2017). Source : Tableau de bord politique contractuelle - DGRH.

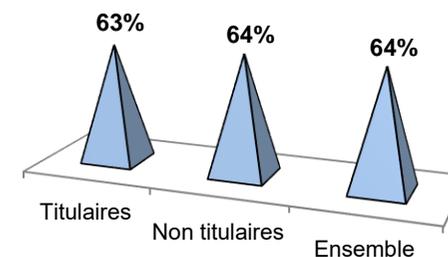
❖ BIATS par sexe, statut, filière et catégorie en 2018

Statut	Filière	Femmes	Hommes	% de Femmes	Ensemble	
					Eff	%
Titulaires par filière	AENES	82	25	77%	107	25%
	Bibliothèque	31	15	67%	46	11%
	ITRF	158	116	58%	274	64%
	Total	271	156	63%	427	100%
Titulaires par catégorie	Catégorie A	79	61	56%	140	33%
	Catégorie B	90	45	67%	135	32%
	Catégorie C	102	50	67%	152	36%
	Total	271	156	63%	427	100%
Non titulaires par catégorie	Catégorie A	56	23	71%	79	29%
	Catégorie B	37	14	73%	51	19%
	Catégorie C	82	60	58%	142	52%
	Total	175	97	64%	272	100%
Ensemble	Catégorie A	135	84	62%	219	31%
	Catégorie B	127	59	68%	186	27%
	Catégorie C	184	110	63%	294	42%
Total BIATS		446	253	64%	699	100%

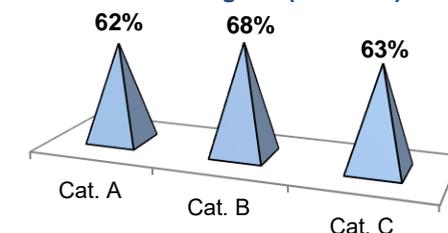
Source : Harpège



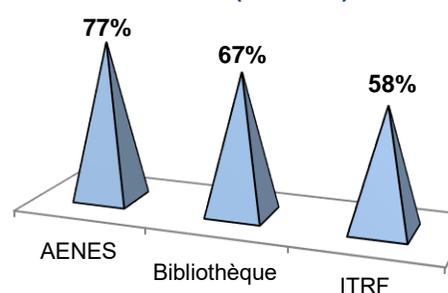
% femmes selon le statut



% femmes selon la catégorie (titulaires)



% femmes selon la filière (titulaires)



La proportion de personnel de catégorie C est plus forte chez les non titulaires (52%) que chez les titulaires (36%).

Parmi les titulaires, le poids de la catégorie C est moins fort à Lyon 3 qu'en moyenne nationale : la différence de 5 points se répartit entre les catégories A et B (comparaisons sur 2017).

En 2018, les femmes représentent en moyenne 64% des personnels BIATS (titulaires ou non). Parmi les titulaires, les femmes sont sur-représentées en catégories B et C (67%). Leur part est moindre en catégorie A (56%).

77% des titulaires sont des femmes pour la filière AENES et 67% pour la filière Bibliothèque. Pour la filière ITRF et parmi les titulaires, on compte 58% de femmes à Lyon 3.

La proportion de femmes en moyenne nationale est de 63% parmi les titulaires.

❖ BIATS par sexe et par corps en 2018

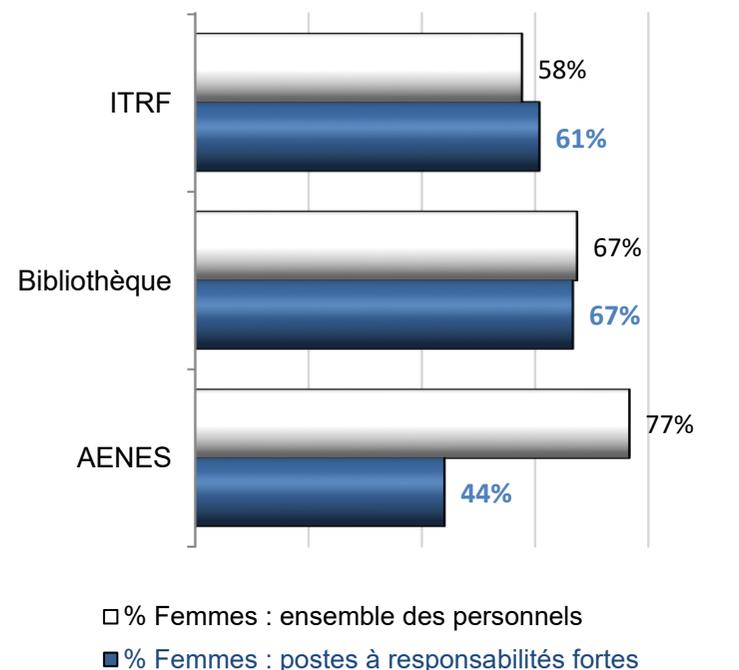
Niveaux de responsabilité parmi les titulaires

Titulaires par Corps	Femmes	Hommes	% Femmes
Encadrement supérieur	1	2	44%
Attaché	10	12	
Secrétaire administratif	25	6	81%
Adjoint administratif	45	5	90%
Personnel médico-social	1		100%
AENES	82	25	77%
Conservateur	6	3	67%
Bibliothécaire	4	2	
Assistant bibliothèque	10	5	67%
Magasinier	11	5	69%
Bibliothèque	31	15	67%
Ingénieur de recherche	9	3	61%
Ingénieur d'études	39	28	
Assistant ingénieur	10	11	48%
Technicien (ITRF)	54	34	61%
Adjoint technique (ITRF)	46	40	53%
ITRF	158	116	58%
Total Titulaires	271	156	63%

Sources : Harpège

58% de femmes sur les postes à responsabilités forte mais c'est variable selon les filières

% de femmes selon le type de poste et la filière



En moyenne, l'université compte près de 2/3 de femmes parmi les titulaires, mais seulement 58% sur les postes à forte responsabilité.

La filière AENES, en moyenne 77% de femmes, compte seulement 44% de femmes sur les postes à fortes responsabilités (encadrement supérieur et attachés).

La situation est équilibrée dans la filière des bibliothèques où les femmes représentent globalement 67% des personnels de la filière.

Pour les ITRF on compte 61% de femmes pour les grades d'ingénieurs, contre 58% en moyenne dans la filière.

❖ Zoom sur la filière AENES : historique pour les titulaires

107 titulaires pour la filière AENES
101 Equivalents Temps Plein en 2018

Catégorie	Grade	Nombre d'agents					ETP * Déc. 2017	ETP * Déc. 2018
		Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018		
TOTAL BIATS (titulaires et non titulaires)		654	696	706	695	699	657,6	665,1
BIATS TITULAIRES		402	411	418	426	427	402,8	404,7
Dont Filière AENES - Titulaires		126	125	122	117	107	111,0	101,3
AENES Catégorie A	Directeur général des services **	1	1	1	1	1	1,0	1,0
	Administrateur de l'éducation nationale, de l'ens. Sup. et de la recherche	2	2	1	2	1	2,0	1,0
	Agent comptable de l'université	1	1	1	1	1	1,0	1,0
	Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'ens. Sup.	11	15	17	16	15	15,6	14,8
	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'ens. Sup.	8	8	7	9	7	8,5	7,0
Total AENES de catégorie A		23	27	27	29	25	28,1	24,8
AENES Catégorie B	Assistant service social administratif de l'état	-	1	1	1	1	0,8	0,5
	Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	9	8	7	4	4	3,7	3,7
	Secrétaire administratif de classe supérieure	8	10	10	12	9	11,8	8,8
	Secrétaire administratif de classe normale	24	20	18	16	18	14,8	17,1
Total AENES de catégorie B		41	39	36	33	32	31,1	30,1
AENES Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	7	7	5	6	9	5,4	8,0
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	18	21	25	46	39	43,4	36,4
	Adjoint administratif 1ère classe	28	25	25	-	-	-	-
	Adjoint administratif 2ème classe	8	5	3	-	-	-	-
	Adjoint administratif	-	-	-	2	1	2,0	1,0
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement	1	1	1	1	1	1,0	1,0
Total AENES de catégorie C		62	59	59	55	50	51,8	46,4

* ETP = Equivalents Temps Plein

** DGS sous contrat rattaché à la filière AENES dans ce tableau de Déc. 2015 et Déc. 2016

Sources : Harpège

❖ Zoom sur la filière BIBLIOTHEQUE : historique pour les titulaires

46 titulaires pour la filière Bibliothèque
42 Equivalents Temps Plein en 2018

Catégorie	Grade	Nombre d'agents					ETP * Déc. 2017	ETP * Déc. 2018
		Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018		
TOTAL BIATS (titulaires et non titulaires)		654	696	706	695	699	657,6	665,1
BIATS TITULAIRES		402	411	418	426	427	402,8	404,7
Dont Filière BIBLIOTHEQUE - Titulaires		49	47	48	45	46	41,4	42,0
BIBLIO Catégorie A	Conservateur général des bibliothèques			1	1	1	1,0	1,0
	Conservateur en chef des bibliothèques	5	6	5	4	5	3,4	4,6
	Conservateur des bibliothèques	6	5	5	5	3	4,5	2,5
	Bibliothécaire	5	6	6	6	6	5,4	5,3
	Total Bibliothèques de catégorie A	16	17	17	16	15	14,3	13,4
BIBLIO Catégorie B	Assistant des Bibliothèques classe normale	3	3	3	4	4	3,5	3,0
	Assistant des Bibliothèques classe supérieure	7	6	5	4	6	4,0	6,0
	Assistant des Bibliothèques classe exceptionnelle	4	4	5	5	5	4,6	4,6
	Total Bibliothèques de catégorie B	14	13	13	13	15	12,1	13,6
BIBLIO Catégorie C	Magasinier des bibliothèques principal 1ère classe	2	3	3	3	4	2,8	3,8
	Magasinier des bibliothèques principal 2ème classe	6	4	5	10	9	9,4	8,4
	Magasinier des bibliothèques 1ère classe	5	6	6				
	Magasinier des bibliothèques 2ème classe	6	4	4				
	Magasinier des bibliothèques				3	3	2,8	2,8
Total Bibliothèques de catégorie C	19	17	18	16	16	15	15	

Sources : Harpège

❖ Zoom sur la filière ITRF : historique pour les titulaires

274 titulaires pour la filière ITRF
261,4 Equivalents Temps Plein en 2018

Catégorie	Grade	Nombre d'agents					ETP * Déc. 2017	ETP * Déc. 2018
		Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018		
TOTAL BIATS (titulaires et non titulaires)		654	696	706	695	699	657,6	665,1
BIATS TITULAIRES		402	411	418	426	427	402,8	404,7
Dont Filière ITRF - Titulaires		227	240	249	264	274	250,4	261,4
ITRF Catégorie A	Ingénieur de recherche hors classe	1	2	2	2	3	2,0	3,0
	Ingénieur de recherche de 1ère classe	3	3	5	5	4	5,0	4,0
	Ingénieur de recherche de 2ème classe	6	6	5	5	5	5,0	5,0
	Ingénieur d'études hors classe	1	2	2	19	22	16,4	19,1
	Ingénieur d'études de 1ère classe	12	12	15				
	Ingénieur d'études de 2ème classe	45	48	47				
	Ingénieur d'études classe normale				47	45	45,0	43,6
	Assistant ingénieur	16	19	20	21	21	20,4	20,4
Total ITRF de catégorie A		84	92	96	99	100	93,8	95,1
ITRF Catégorie B	Technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle	12	9	9	10	12	10,0	12,0
	Technicien de recherche et de formation de classe supérieure	3	8	7	8	11	7,5	10,6
	Technicien de recherche et de formation de classe normale	51	53	56	62	65	59,7	61,9
Total ITRF de catégorie B		66	70	72	80	88	77,2	84,5
ITRF Catégorie C	Adjoint technique principal 1ère classe	6	8	8	9	10	8,4	9,6
	Adjoint technique principal 2ème classe	22	20	21	36	33	32,7	30,5
	Adjoint technique 1ère classe	18	18	19				
	Adjoint technique 2ème classe	31	32	33				
	Adjoint technique				40	43	38,3	41,7
Total ITRF de catégorie C		77	78	81	85	86	79,4	81,8

Sources : Harpège

❖ BIATS dans les composantes en 2018

Composante	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	
				en effectifs	en ETP
Faculté de Droit	13	23	34	70	64,3
Faculté de Philosophie	1	2	3	6	4,9
Faculté des Langues	2	3	14	19	18,4
Faculté des Lettres	2	8	12	22	21,1
iaelyon	25	27	42	94	89,8
IUT Jean Moulin	4	8	11	23	21,8
Total Personnels	47	71	116	234	220,3

Dont Titulaires

Faculté de Droit	7	15	14	36	34,7
Faculté de Philosophie	1	1	3	5	4,1
Faculté des Langues	1	1	8	10	9,6
Faculté des Lettres	2	7	3	12	11,4
iaelyon	14	17	12	43	40,9
IUT Jean Moulin	1	6	5	12	11,3
Total Titulaires	26	47	45	118	112,0

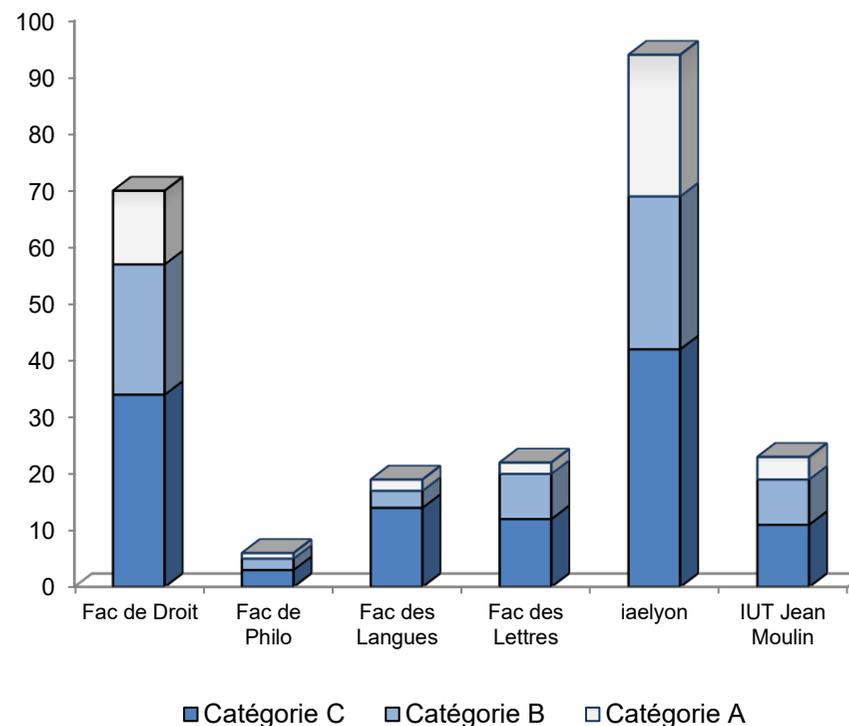
Dont Contractuels

Faculté de Droit	6	8	20	34	29,6
Faculté de Philosophie		1		1	0,8
Faculté des Langues	1	2	6	9	8,8
Faculté des Lettres		1	9	10	9,7
iaelyon	11	10	30	51	48,9
IUT Jean Moulin	3	2	6	11	10,5
Total Contractuels	21	24	71	116	108,3

Source : Harpège

1/3 des personnels administratifs affectés dans les composantes

BIATS par composante et catégorie en 2018
Titulaires et contractuels



234 personnels administratifs sont affectés dans les composantes soit 1/3 des BIATS de l'établissement.

La moitié de ces personnels est titulaire.

Les personnels de catégorie A représentent 20% des effectifs et ceux de catégorie B 30%. La moitié des personnels sont de catégorie C.

❖ BIATS : quotient de travail des titulaires en 2018

	Quotité						Ensemble
	50%	60%	70%	80%	90%	100%	
Titulaires par Sexe							
Femmes	8 3%	2 1%	4 1%	56 21%		199 74%	269 100%
Hommes	1 1%			3 2%		150 97%	154 100%

Titulaires par Catégorie

Catégorie A	3 2%			16 12%		119 86%	138 100%
Catégorie B	2 1%	1 1%	4 3%	16 12%		111 83%	134 100%
Catégorie C	4 3%	1 1%		27 18%		119 79%	151 100%

Titulaires par Filière

AENES	4 4%		1 1%	17 16%		85 79%	107 100%
BIBLIO	2 4%	1 2%		8 18%		34 76%	45 100%
ITRF	3 1%	1 0%	3 1%	34 13%		230 85%	271 100%

Total BIATS Titulaires

Ensemble	9 2%	2 0%	4 1%	59 14%	0 0%	349 83%	423* 100%
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-------------------	-----------------	--------------------	----------------------

* 4 agents en CLD ne sont pas comptabilisés en ETP

Source : Harpège

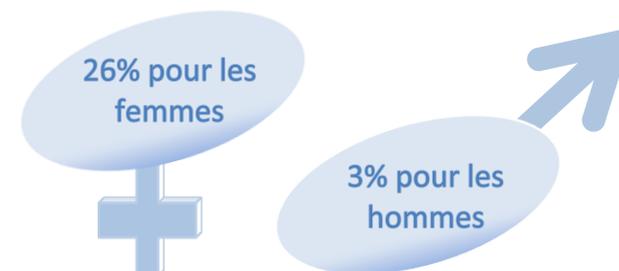
En 2018, la proportion de BIATS titulaires de l'université qui travaillent à temps complet (quotité de travail à 100%) est de 83%, en hausse par rapport à l'année précédente (pour mémoire 81%).

Au global, 14% des personnels titulaires travaillent à 80%, davantage pour les filières Bibliothèques (18%) ou chez les personnels de catégorie C (18%).

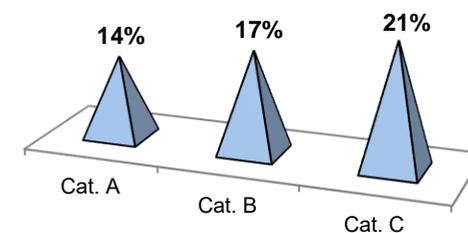
74% des femmes exercent à temps complet et 21% travaillent à 80%. Seuls 3% des hommes travaillent à temps partiel.

La quotité de travail varie aussi selon la catégorie avec 86% de temps complet pour les catégories A, 83% pour les catégories B et 79% pour les catégories C.

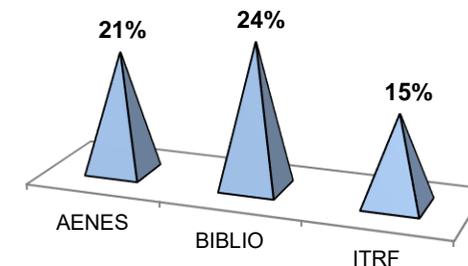
17% des titulaires à temps partiel



Temps partiel par catégorie



Temps partiel par filière



❖ BIATS : quotient de travail des non titulaires en 2018

	Quotité							Ensemble
	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	
Personnel contractuel par sexe								
Femmes	1 1%	3 2%	2 1%	7 4%	12 7%	4 2%	146 83%	175 100%
Hommes		5 5%	1 1%	2 2%	1 1%	1 1%	87 90%	97 100%
Personnel contractuel par catégorie								
Catégorie A	1 1%	1 1%	2 3%	3 4%	4 5%	3 4%	65 82%	79 100%
Catégorie B		1 2%		1 2%	7 14%	2 4%	40 78%	51 100%
Catégorie C		6 4%	1 1%	5 4%	2 1%		128 90%	142 100%
Personnel contractuel par type de contrat								
CDI		2 4%		3 6%	4 8%	3 6%	38 76%	50 100%
CDD	1 0%	6 3%	3 1%	6 3%	9 4%	2 1%	195 88%	222 100%
Personnel contractuel ensemble								
Ensemble	1 0%	8 3%	3 1%	9 3%	13 5%	5 2%	233 86%	272 100%

Source : Harpège

En 2018, 86% des BIATS non titulaires de l'université Lyon3 travaillent à temps complet (quotité de travail à 100%). Les 39 personnes à temps partiels ont des quotités qui vont de 40% à 90%.

83% des femmes et 90% des hommes exercent à temps complet, c'est beaucoup plus équilibré que pour les titulaires.

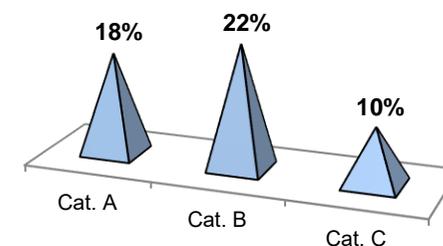
Les personnels de catégorie B et A sont plus souvent à temps partiel (respectivement 22% et 18%) que ceux de catégories C (10%).

Enfin les personnes en CDI sont également davantage à temps partiel que celles en CDD, respectivement 24% et 14%.

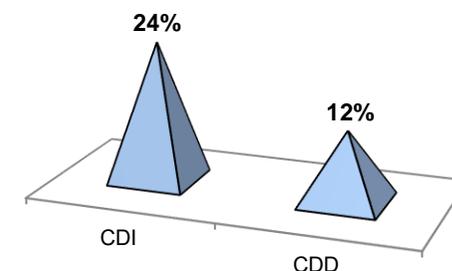
14% des contractuels à temps partiel



Temps partiel par catégorie



Temps partiel par type de contrat



❖ BIATS : temps partiel et contrats à temps incomplet pour les non titulaires en 2018

Le temps partiel concerne plus de la moitié des agents contractuels femmes qui ne travaillent pas à temps complet et aucun homme

Personnel contractuel : Temps partiel

	40%	50%	60%	70%	80%	90%	Ensemble	dont Femmes	dont CDI
Catégorie A		1			4	1	6	6	3
Catégorie B		1			6		7	7	1
Catégorie C					2		2	2	
Ensemble	0	2	0	0	12	1	15	15	4

Personnel contractuel : Contrats à temps incomplet

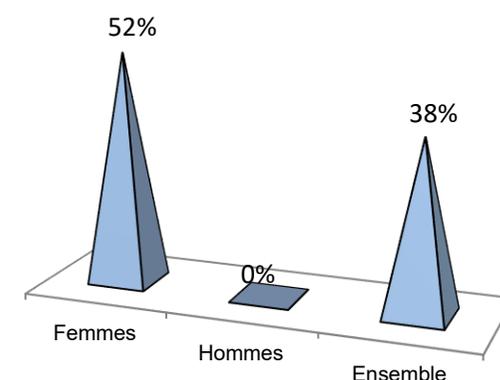
Catégorie A	1		2	3		2	8	7	4
Catégorie B				1	1	2	4	1	2
Catégorie C		6	1	5			12	6	2
Ensemble	1	6	3	9	1	4	24	14	8

Total personnel contractuel qui ne travaille pas à temps complet

Ensemble	1	8	3	9	13	5	39	29	12
-----------------	----------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------

Source : Harpège

Temps partiel parmi les personnels qui ne travaillent pas à temps complet



Parmi les 39 contractuels dont la quotité de travail est inférieure à 100%, 24 agents ont un contrat à temps incomplet dont 8 agents en CDI et 16 en CDD.

Les contrats à temps incomplets concernent 14 femmes et le temps partiel est choisi par 15 femmes, majoritairement des catégories A et B. Le temps partiel ne concerne pas les contractuels BIATS hommes. En revanche 10 hommes ont des contrats de travail à temps incomplet.

Définition : le temps partiel est par définition choisi et réversible, avec possibilité de revenir à 100%. Sinon on parle de contrats de travail à temps incomplet selon les besoins de l'établissement.

❖ BIATS : ancienneté à l'université Lyon 3 par catégorie au 31 décembre 2018

Statut	Ancienneté (en nb. d'années)	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Ensemble	
		Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Titulaires	[0;1[2	1%	4	3%	3	2%	9	2%
	[1;2[5	4%	5	4%	2	1%	12	3%
	[2;3[2	1%	2	1%	8	5%	12	3%
	[3;4[5	4%	7	5%	6	4%	18	4%
	[4;5[3	2%	5	4%	9	6%	17	4%
	[5; 10[40	29%	29	21%	27	18%	96	22%
	[10;15[28	20%	31	23%	40	26%	99	23%
	[15;20[20 et +	25 30	18% 21%	23 29	17% 21%	22 35	14% 23%	70 94	16% 22%
Total Titulaires		140	100%	135	100%	152	100%	427	100%
Non titulaires	[0;1[17	22%	14	27%	24	17%	55	20%
	[1;2[10	13%	5	10%	29	20%	44	16%
	[2;3[11	14%	2	4%	20	14%	33	12%
	[3;4[4	5%	5	10%	16	11%	25	9%
	[4;5[6	8%	3	6%	15	11%	24	9%
	[5; 10[22	28%	18	35%	31	22%	71	26%
	[10;15[2	3%			6	4%	8	3%
	[15;20[20 et +	3 4	4% 5%	2 2	4% 4%	1	1%	6 6	2% 2%
Total Non titulaires		79	100%	51	100%	142	100%	272	100%

Ancienneté moyenne :
14 ans pour les titulaires
4 ans pour les contractuels

Au 31 décembre 2018, l'ancienneté moyenne à l'université Jean Moulin approche 14 ans pour les personnels titulaires et dépasse 4 ans pour les contractuels.

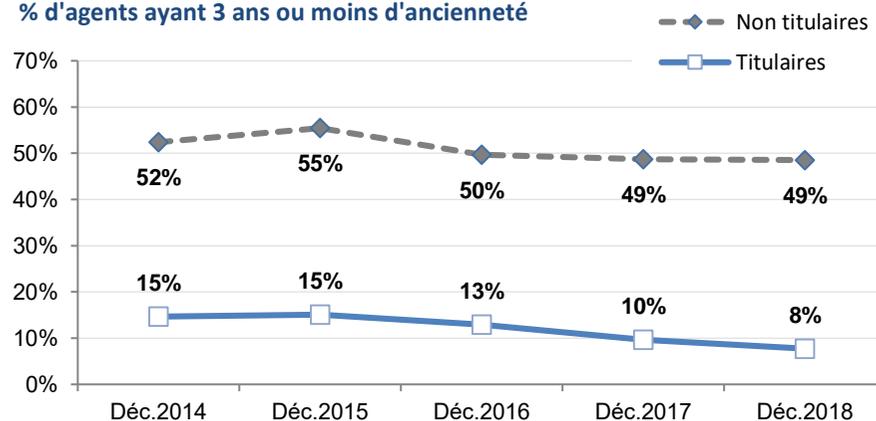
8% des titulaires et 49% des contractuels ont moins de 3 ans d'ancienneté. Ces proportions sont en baisse sur les 5 dernières années (voir graphique).

62% des titulaires et 7% des contractuels sont à Lyon 3 depuis au moins 10 ans. Ces taux sont en hausse pour les titulaires et en diminution pour les contractuels sur les 5 dernières années (voir graphique).

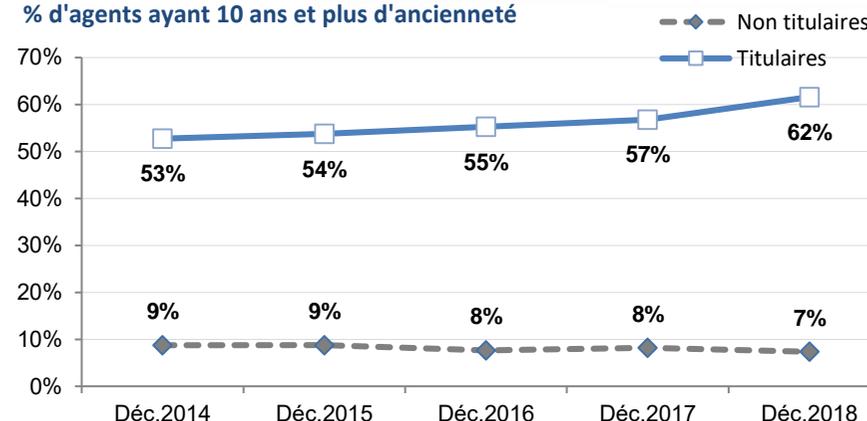
Méthode : L'ancienneté est calculée à partir de la date d'entrée à Lyon 3, donc pour un personnel contractuel devenu titulaire, c'est l'ancienneté cumulée qui est retenue.

Source : Harpège

% d'agents ayant 3 ans ou moins d'ancienneté



% d'agents ayant 10 ans et plus d'ancienneté



❖ BIATS par tranche d'âge, statut et sexe au 31 décembre 2018

Tranche d'âge	Titulaires	CDI	CDD	Ensemble
Moins de 20	0	0	1	1
[20;25[0	0	19	19
[25;30[9	2	59	70
[30;35[37	6	66	109
[35;40[54	11	25	90
[40;45[64	7	21	92
[45;50[90	9	14	113
[50;55[77	2	9	88
[55;60[62	8	7	77
[60;65[33	5	1	39
65 et +	1	0	0	1
Total	427	50	222	699

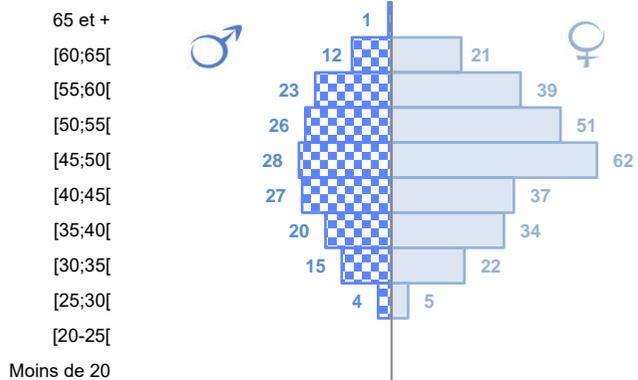
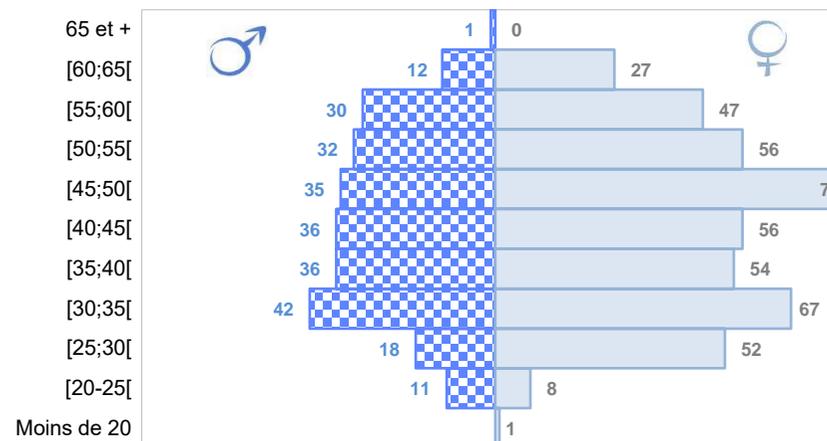
Source : Harpege

Au 31 décembre 2018, l'âge moyen des personnels BIATS est de 43 ans.

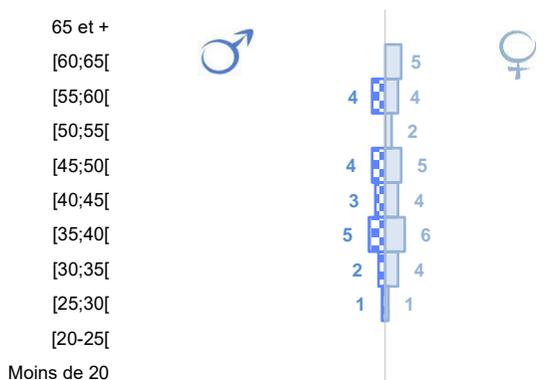
Il est plus haut pour les titulaires (47 ans) et pour les agents en CDI (45 ans), que pour les agents en CDD (34 ans).

40 personnes ont 60 ans ou plus fin 2018
Titulaires et contractuels

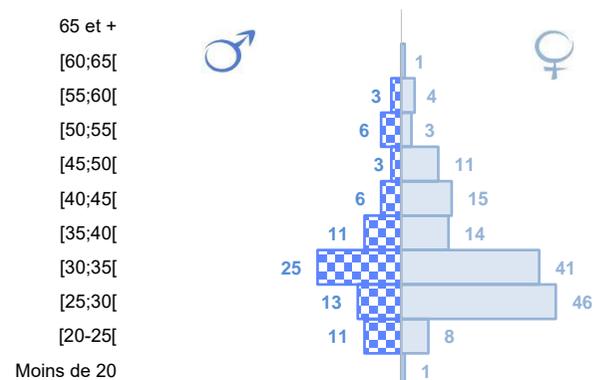
BIATS titulaires et contractuels



BIATS Titulaires



BIATS CDI

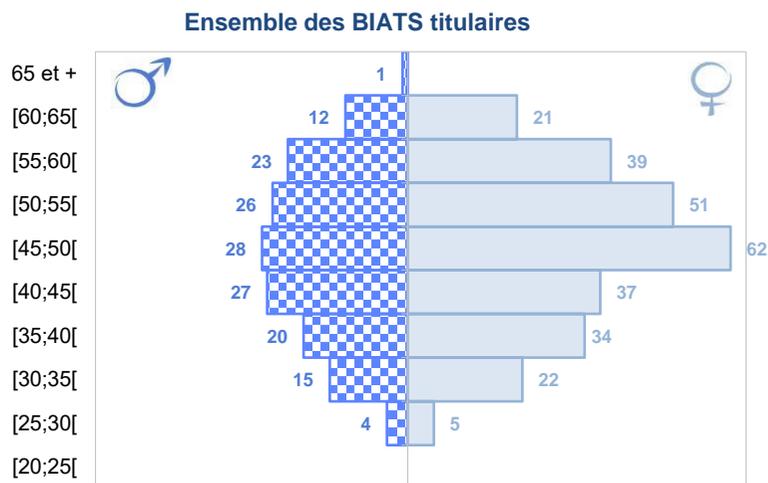


BIATS CDD

❖ BIATS : titulaires par tranche d'âge, catégorie et sexe au 31 décembre 2018

Tranche d'âge	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble
[20;25[0	0	0	0
[25;30[1	0	8	9
[30;35[13	12	12	37
[35;40[14	20	20	54
[40;45[28	15	21	64
[45;50[27	31	32	90
[50;55[21	28	28	77
[55;60[24	16	22	62
[60;65[11	13	9	33
65 et +	1	0	0	1
Total	140	135	152	427

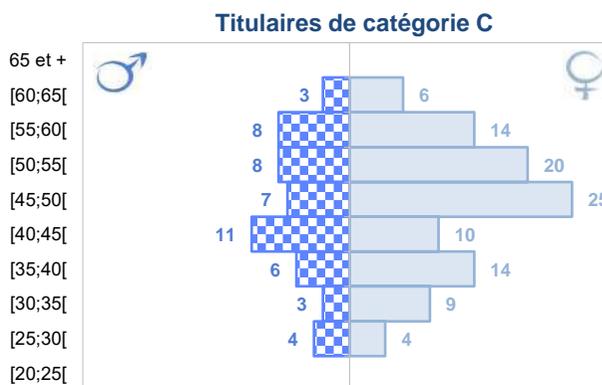
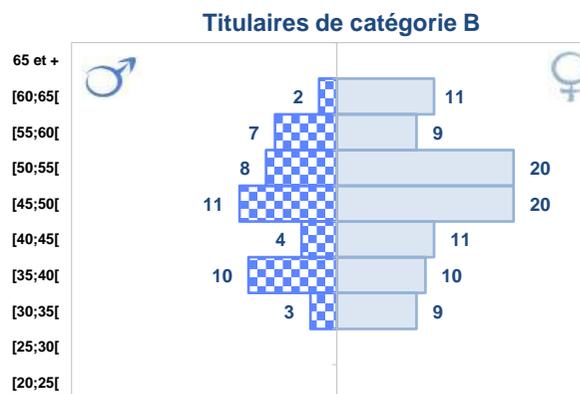
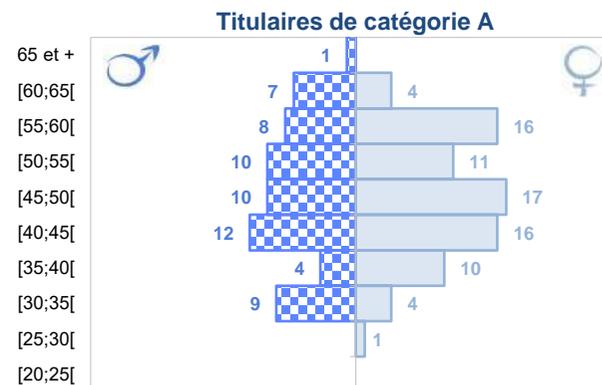
Source : Harpège



L'âge moyen des BIATS titulaires est de 47 ans au 31 décembre 2018.

La moyenne la plus haute est constatée pour les agents de catégories A et B avec 47 ans, l'âge moyen étant de 46 ans en catégorie C.

Les agents de la filière AENES et de la filière bibliothèque sont dans l'ensemble plus âgés, avec une moyenne de 49 ans. Pour la filière ITRF, l'âge moyen est plus bas : 46 ans.

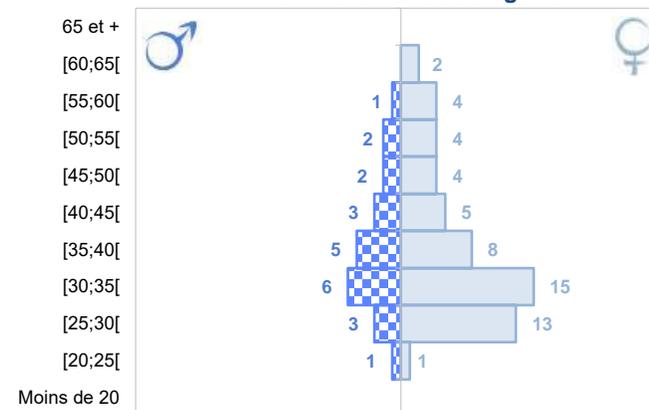


❖ BIATS : non titulaires par tranche d'âge, catégorie et sexe au 31 décembre 2018

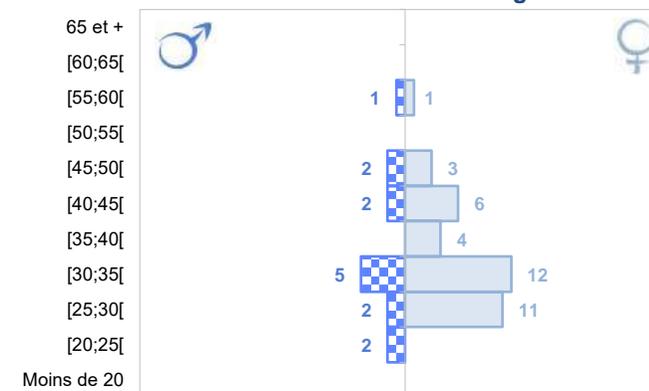
Tranche d'âge	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble
Moins de 20	0	0	1	1
[20;25[2	2	15	19
[25;30[16	13	32	61
[30;35[21	17	34	72
[35;40[13	4	19	36
[40;45[8	8	12	28
[45;50[6	5	12	23
[50;55[6	0	5	11
[55;60[5	2	8	15
[60;65[2	0	4	6
65 et +	0	0	0	0
Total	79	51	142	272

Source : Harpège

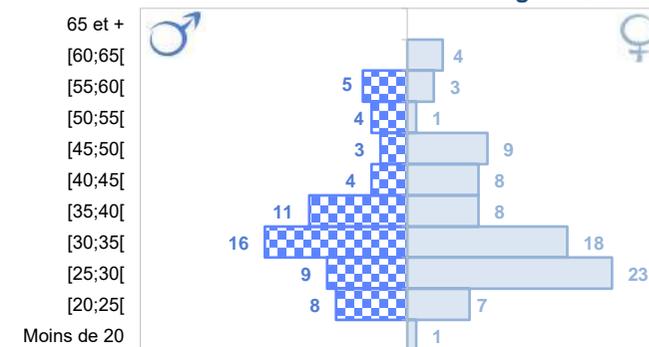
Non titulaires de catégorie A



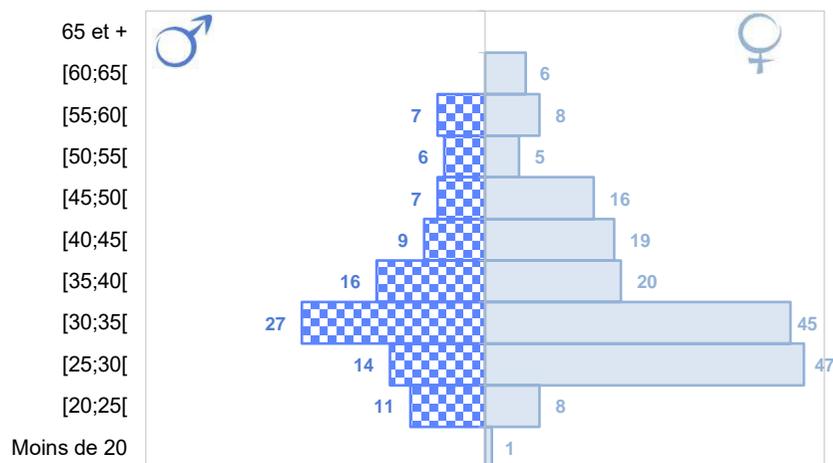
Non titulaires de catégorie B



Non titulaires de catégorie C



Ensemble des BIATS Non titulaires



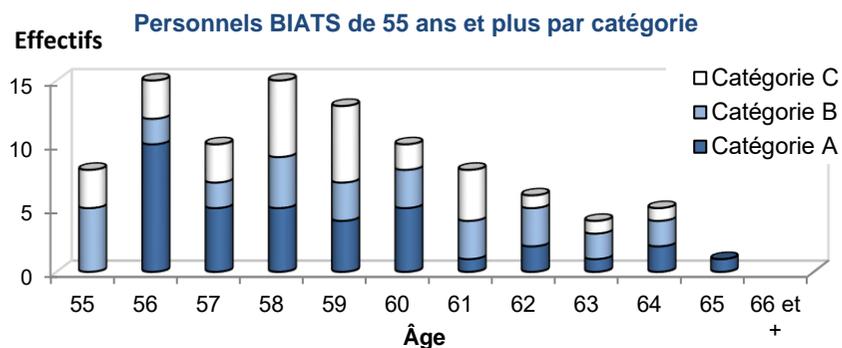
L'âge moyen des BIATS contractuels est de 36 ans au 31 décembre 2018.

La moyenne varie peu par catégorie : elle est de 38 ans en catégorie A, de 34 ans en catégorie B et de 35 ans en catégorie C.

❖ Âge des personnels BIATS titulaires au 31 décembre 2018 : zoom sur les 55 ans et plus

	Effectif 2017	dont âgés de 55 ans et plus en 2018											Total 55 et +		Total 60 et +		
		55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66 et +	Eff	%	Eff	%
Catégorie A	140		10	5	5	4	5	1	2	1	2	1		36	26%	12	9%
Catégorie B	135	5	2	2	4	3	3	3	3	2	2			29	21%	13	10%
Catégorie C	152	3	4	3	6	6	2	4	1	1	1			31	20%	9	6%
AENES	107	2	3	5	8	3	4	5	2		1	1		34	32%	13	12%
Bibliothèques	46	1	1	1		2	1		2		1			9	20%	4	9%
ITRF	274	5	12	4	7	8	5	3	2	4	3			53	19%	17	6%
Femmes	271	3	11	4	13	8	4	6	4	2	5			60	22%	21	8%
Hommes	156	5	5	6	2	5	6	2	2	2		1		36	23%	13	8%
Total BIATS titulaires	427	8	16	10	15	13	10	8	6	4	5	1	0	96	22%	34	8%

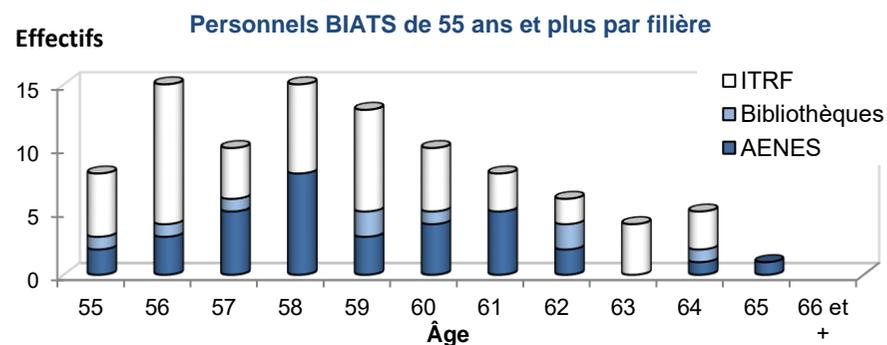
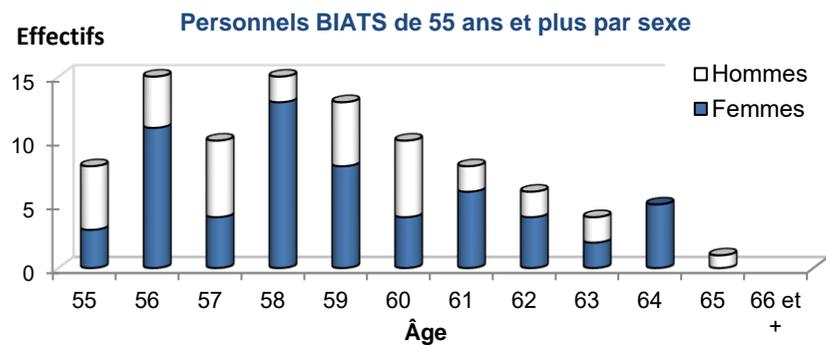
Source : Harpège



**22% des BIATS titulaires ont 55 ans ou plus
34 agents ont 60 ans et plus fin 2018**

96 titulaires ont 55 ans ou plus dont 34 agents de 60 ans ou plus au 31 décembre 2018.

Ces départs à la retraite prévisibles au cours des prochaines années posent la question du renouvellement des personnels administratifs titulaires.



Partie 2-c

L'enquête fonctions SILLAND

❖ Enquête fonction : présentation et répartition des ETP par fonction

L'enquête fonction concerne les personnels BIATS. Elle répond à la nécessité de disposer d'une base sur l'activité de l'ensemble des personnels de chaque composante et service de l'université pour :

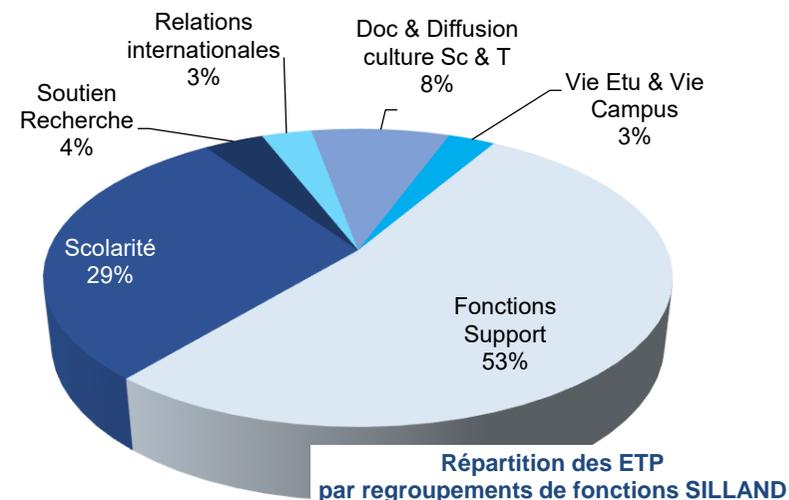
- mieux connaître les forces nécessaires à la réalisation de nos missions : quelles quotités sont nécessaires, qui les exerce, à quel niveau de l'organisation...
- alimenter un modèle de connaissance des coûts des activités, demande du ministère dans le cadre de la relation contractuelle avec les universités.

17 fonctions SILLAND ont été identifiées et classées en 6 "regroupements de fonctions" pour plus de lisibilité.

Toute classification est difficile, toute nomenclature est critiquable mais indispensable :

- pour synthétiser une information complexe
- pour la rendre lisible
- pour être en capacité de dialoguer avec l'externe

Ainsi, il faut accepter les compromis sur les définitions et le gommage des spécificités qu'impliquent l'usage de nomenclatures notamment nationales.



Regroupement	Code	Fonction Silland	ETP *		Regroupement	Code	Fonction Silland	ETP *	
Soutien Recherche	ASSR	Assistance à la Recherche	3,0	24,7	Fonctions support	EDIT	Edition	6,7	353,2
	ADMI	Administration de la Recherche	21,7			GESP	Gestion du Personnel	25,7	
Scolarité	ASSE	Assistance à l'enseignement	19,9	196,5		SINT	Service Intérieur	37,6	
	SCOL	Scolarité et Orientation	176,6			INFO	Informatique	37,8	
Relations internationales	RINT	Relation Internationales	20,6	20,6		COMM	Communication	47,2	
Vie Etudiante & Vie Campus	ACTI	Activités sportives, culturelles, associatives, et médico-sociales	4,8	19,3		LOGI	Logistique Immobilière	56,7	
	VIEE	Vie Etudiante : Santé et Action Sociale	14,5			VIEI	Vie Institutionnelle et Administration Générale	67,1	
Documentation & Diffusion Culture Scientifique et Technique	DIFF	Diffusion Culture Scientifique et Technique	7,1	57,1		GESC	Gestion Comptable et Financière	74,4	
	DOCU	Documentation	50,0						

* ETP : Equivalents Temps Plein

Note Méthodologique :

L'enquête fonction s'appuie sur la nomenclature SILLAND qui traduit les fonctions exercées par les personnels. Cette enquête a été effectuée au 1er trimestre 2019 sur les personnels en fonction au 31 décembre 2018. Elle porte sur tous les personnels BIATS titulaires et contractuels de l'université hors contrats étudiants et hors vacations administratives horaires.

L'enquête est une image au 31 décembre 2018. Elle a concerné 709 agents, et intègre l'activité des médecins vacataires d'une part, des personnes en congé parental au moment de l'enquête d'autre part. Cela explique la différence avec les effectifs au 31 décembre présentés dans le reste du document.

❖ Enquête fonction : agents selon le nombre de fonctions exercées

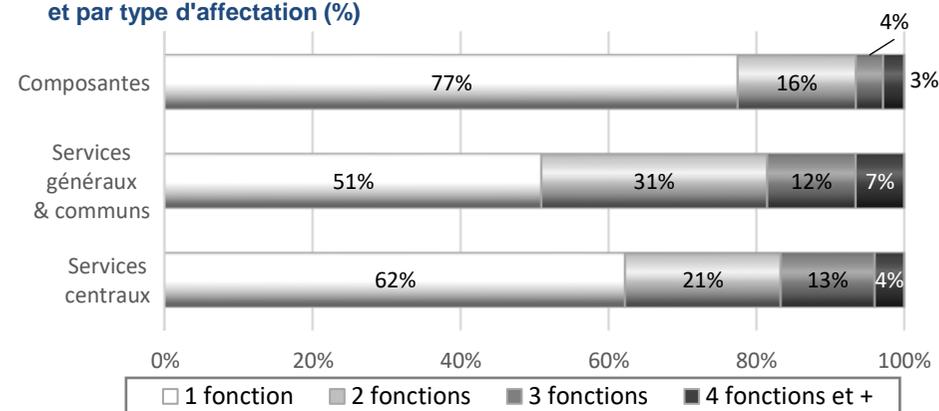
	Nombre de fonctions SILLAND exercées par agent				Nombre d'agents
	1 fonction par agent	2 fonctions par agent	3 fonctions par agent	4 fonctions par agent *	
Agents	460	153	67	29	709
%	65%	22%	9%	4%	100%

* 5 agents ont 5 ou 6 fonctions. Ils sont comptabilisés avec 4 fonctions

Près de 2/3 des agents ne sont positionnés que sur 1 fonction Silland, proportion plus élevée en composantes et plus faible dans les services généraux et communs, où on trouve la plus grande "polyvalence".

22% des personnels ont des activités qui recouvrent 2 fonctions Silland et 14% assument 3 activités ou davantage. Les personnels sont plus spécialisés en composantes que dans les services centraux généraux et communs.

Agents selon le nombre de fonctions et par type d'affectation (%)



❖ Enquête fonction : ETP selon l'affectation

Au 31 décembre 2018, on recense 671 ETP qui sont répartis à 43% dans les services centraux, à 22% dans les services généraux et communs, et à 34% dans les composantes.

Répartition des 671 ETP (Equivalents Temps Plein)



❖ Enquête fonction : répartition des ETP selon le statut

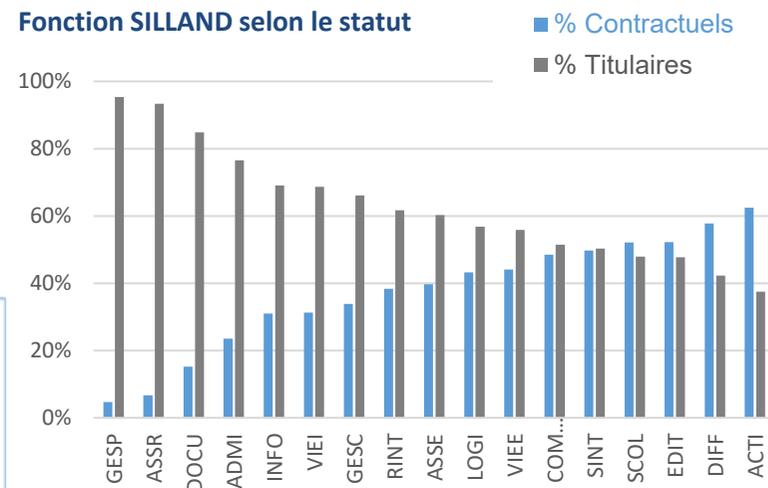
	Regroupements de fonctions SILLAND						Total général
	Soutien Recherche	Scolarité	Relations internationales	Vie Etu & Vie Campus	Docu & Diffusion culture Sc & T	Fonctions support	
Total ETP*	24,7	196,5	20,6	19,3	57,1	353,2	671,4
Titulaires	79%	49%	62%	51%	80%	64%	61%
Contractuels	21%	51%	38%	49%	20%	36%	39%

* ETP : Equivalents Temps Plein

Au global, 61% des fonctions sont occupées par des titulaires. Leur part est supérieure à 75% en Gestion du personnels (GESP) en Documentation (DOCU) et également sur les fonctions de soutien à la recherche (ASSR + ADMI).

Les personnels contractuels sont, en proportion, plus nombreux que les titulaires sur les Activités sportives, culturelles, associatives, et médico-sociales (ACTI) et sur les fonctions de Diffusion de la culture scientifique et technique (DIFF).

Fonction SILLAND selon le statut



❖ Enquête fonction : répartition des ETP par genre

	Regroupements de fonctions SILLAND						Total général
	Soutien Recherche	Scolarité	Relations internationales	Vie Etu & Vie Campus	Docu & Diffusion culture Sc & T	Fonctions support	
Total ETP*	24,7	196,5	20,6	19,3	57,1	353,2	671,4
Femmes	73%	79%	89%	77%	62%	52%	63%
Hommes	27%	21%	11%	23%	38%	48%	37%

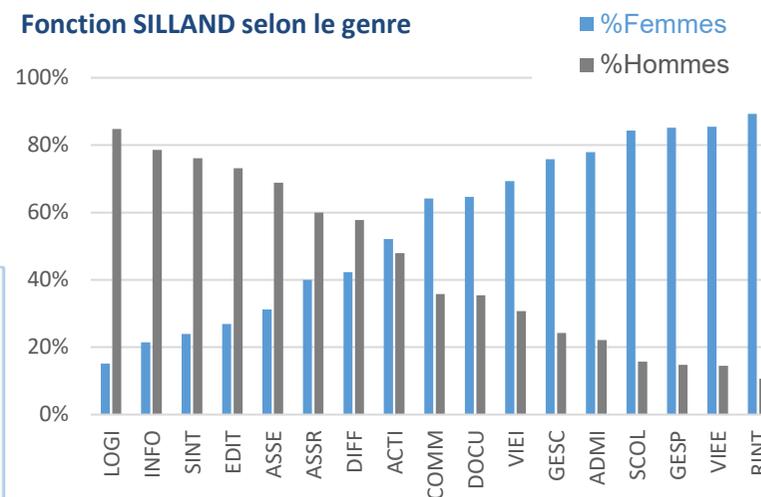
* ETP : Equivalents Temps Plein

Au global, les femmes occupent 63% des fonctions. Elles sont très majoritaires, plus de 84%, sur les fonctions Relations internationales (RINT), Vie étudiante (VIEE), mais également en Gestion du personnel (GESP) et en Scolarité et Orientation (SCOL).

A l'inverse on trouve moins d'1/4 de femmes sur les fonctions Logistique immobilière (LOGI), Informatique (INFO) et Service intérieur (SINT).

La fonction Activités sportives, culturelles, associatives, et médico-sociales (ACTI) est équilibrée sur ce critère du genre.

Fonction SILLAND selon le genre



❖ Enquête fonction : répartition des ETP par catégorie

	Regroupements de fonctions SILLAND						Total général
	Soutien Recherche	Scolarité	Relations internationales	Vie Etu & Vie Campus	Docu & Diffusion culture Sc & T	Fonctions support	
Total ETP*	24,7	196,5	20,6	19,3	57,1	353,2	671,4
Catégorie A	11,7	31,1	6,3	4,6	16,2	140,9	210,8
Catégorie B	8,4	56,9	9,1	4,9	19,9	78,6	177,8
Catégorie C	4,6	108,5	5,2	9,8	21,0	133,7	282,8

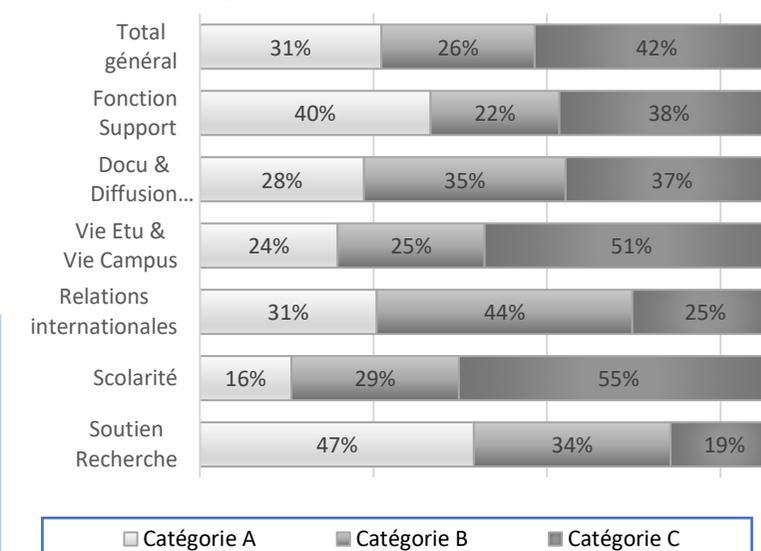
* ETP : Equivalents Temps Plein

Les personnels de catégorie C sont sur-représentés en Scolarité et également en Vie étudiante et Vie de campus.

Les fonctions Relations internationales, Documentations et Diffusion de la culture Scientifique et technique, mais également Soutien recherche ont une proportion de catégorie B sensiblement supérieure à la moyenne dans l'ensemble de l'établissement.

Enfin les personnels de catégories A sont plus souvent sur les fonctions d'Assistance à la recherche (67%) mais également sur les fonctions support relatives à la Communication (69%), à l'Informatique (65%) et à la Vie Institutionnelle et Administration Générale (72%). Sur cette dernière fonction on retrouve toutes les activités liées au management.

Catégorie par regroupement de fonctions SILLAND



Partie 2-d

Congés

❖ Enseignants : historique des congés de maladie ordinaire

		2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Titulaires	Nb de congés	47	54	84	76	63
	Nb de jours de congés	969	862	1 148	1 209	1 168
	Nb d'agents arrêtés	38	40	51	57	46
	<i>Durée moyenne des congés (en jours)</i>	<i>20,6</i>	<i>16,0</i>	<i>13,7</i>	<i>15,9</i>	<i>18,5</i>
Non Titulaires	Nb de congés	10	11	11	11	4
	Nb de jours de congés	311	275	151	187	12
	Nb d'agents arrêtés	8	10	9	9	4
	<i>Durée moyenne des congés (en jours)</i>	<i>31,1</i>	<i>25,0</i>	<i>13,7</i>	<i>17,0</i>	<i>3,0</i>

Sources : Harpège

Taux d'absence pour congés de maladie ordinaire : 1,2% en 2017-18 pour les enseignants titulaires

❖ Enseignants titulaires : congés de maladie ordinaire par corps en 2017-18

	Professeurs des universités	Maîtres de conférences	Autres enseignants titulaires	Total Titulaires
Nb de congés	16	21	26	63
Nb de jours de congés	255	536	377	1 168
Nb d'agents arrêtés	14	17	15	46
<i>Durée moyenne des congés (en jours)</i>	<i>15,9</i>	<i>25,5</i>	<i>14,5</i>	<i>18,5</i>

Sources : Harpège

Taux d'absence : calculé en rapportant le nombre de jours d'absence (1 168 jours pour les enseignants titulaires) au nombre total de jours travaillés dans l'année (202 jours X 489 enseignants titulaires au 31/12/2017).

Il s'agit des congés de maladie ordinaire déclarés auprès du service des personnels enseignants.

En 2017-18, on compte 46 enseignants titulaires qui ont eu au moins un arrêt de travail pour congés de maladie ordinaire (CMO), soit 9% des enseignants titulaires absents au moins une fois dans l'année pour CMO. Un autre ratio intéressant est le taux d'absence : 1,2%.

Pour les enseignants contractuels, le nombre de jours pour congés de maladie ordinaire est de 12 en 2017-18. Au total, 4 agents sont concernés sur un total de 169 enseignants non titulaires au 31 décembre 2017.

Définition : Un agent arrêté est un agent qui a eu au moins un congé de maladie ordinaire durant l'année universitaire considérée. On décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année universitaire), même si le congé "déborde" de cette période.

❖ Enseignants : autres congés	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	Nb jours en 2017-18
Congé pour accident de service ou du travail	10*	3	2	5	1	29
Congé longue durée	2	2	2	1	1	22
Congé longue maladie	3	3	3	4	3	379
Congé maternité, paternité, adoption, parental	20	22	13	16	15	1 136
<i>dont congé maternité</i>	16	18	8	13	9	914
<i>dont congé paternité et d'accueil de l'enfant</i>	2	2	3	2	5	55
<i>dont congé parental</i>	2	2	2	1	1	167
Temps partiel thérapeutique	1	0	1	1	5	1 036

Définition :
On décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année), même si le congé "déborde" de cette période.

** Remarque : en 2013-14 on recense 10 congés pour 6 personnes concernées.*

Sources : GHC, Harpège et SPE

❖ Enseignants chercheurs : historique des congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) et des contrats valorisation recherche (CVR)

	CRCT Établissement				CRCT CNU				CRCT sur Fonction	CVR	
	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés	Consommés par des Femmes	Consommés par des jeunes MC*	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés	Consommés par des Femmes	Consommés par des jeunes MC*	Nb de semestres alloués	Nb Contrats Valorisation Recherche alloués	Alloués à des Femmes
2013-14	4	4	1	0	5	5	2	1	0	2	1
2014-15	4	4	2	0	2	2	2	0	0	2	1
2015-16	6	6	4	0	6	6	6	0	0	2	2
2016-17	4	4	4	0	2	2	2	0	0	2	2
2017-18	5	5	4	0	3	3	2	0	0	0	0

* On considère qu'un jeune maître de conférences (MC) est un MC titulaire depuis 5 ans maximum

Source : SPE

Les CRCT sont des périodes de temps (1 ou 2 semestres par an et par personne) allouées aux enseignants chercheurs pour bénéficier de congés pour recherche ou conversion thématique et qui se substituent aux charges statutaires pendant la durée allouée. Il existe deux contingents : un local (propre à chaque université) et un national dont la gestion est confiée au CNU. Chaque section du CNU se prononce annuellement sur la base de dossiers élaborés par les candidats. Les dossiers sont transmis au CNU par l'université via le ministère. Des CRCT sont attribués de droit au titre des fonctions de Recteur ou de Président. L'université n'en a pas eu sur les 5 dernières années. Depuis 2010-11, l'établissement accorde des contrats de valorisation recherche (CVR).

❖ BIATS : historique des congés de maladie ordinaire par statut

		2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Titulaires	Nb de congés	245	362	368	395	255
	Nb de jours de congés	2 481	3 925	3 980	4 044	3 208
	Nb d'agents arrêtés	135	188	189	196	167
	<i>Durée moyenne des congés (en jours)</i>	<i>10,1</i>	<i>10,8</i>	<i>10,8</i>	<i>10,2</i>	<i>12,6</i>
Non titulaires	Nb de congés	100	176	196	204	162
	Nb de jours de congés	1 803	1 771	1 689	2 024	1 779
	Nb d'agents arrêtés	80	106	113	129	104
	<i>Durée moyenne des congés (en jours)</i>	<i>18,0</i>	<i>10,1</i>	<i>8,6</i>	<i>9,9</i>	<i>11,0</i>

Sources : Harpège

Taux d'absence pour congés de maladie ordinaire : 3,6% en 2017-18 pour les BIATS titulaires et non titulaires

❖ BIATS titulaires : congés de maladie ordinaire par filière en 2017-18

	AENES	Bibliothèques	ITRF	Total BIATS Titulaires
Nb de congés	73	35	147	255
Nb de jours de congés	780	337	2 091	3 208
Nb d'agents arrêtés	47	22	98	167
<i>Durée moyenne des congés (en jours)</i>	<i>10,7</i>	<i>9,6</i>	<i>14,2</i>	<i>12,6</i>

Sources : Harpège

Taux d'absence : calculé en rapportant le nombre de jours d'absence (4 987 jours au total) au nombre total de jours travaillés dans l'année (202 jours X 695 BIATS au 31/12/2017).

En 2017-18, le nombre d'agents titulaires arrêtés pour maladie ordinaire (CMO) est de 167, soit 39% des agents absents au moins une fois dans l'année pour CMO (pour mémoire 426 BIATS titulaires au 31 décembre 2017). La durée moyenne de ces absences est de 19 jours par agent.

Sur la même période d'observation, le nombre d'agents non titulaires arrêtés pour maladie ordinaire est de 104. En rapportant cet effectif au nombre total d'agents non titulaires ayant travaillé au moins 6 mois dans l'année en 2018, on estime à 38% la part de ces personnels ayant pris au moins un congé maladie ordinaire. La durée moyenne de ces absences est de 17 jours par agent.

Le nombre d'agents arrêtés est le plus faible sur les 4 dernières années et le nombre de jours de CMO est en baisse de 18% par rapport à l'an dernier. Ainsi le taux d'absence est passé de 4,3% en 2016-17 à 3,6% en 2017-18. Il ne présente pas de différence significative entre titulaires et non titulaires.

Définition : Un agent arrêté est un agent qui a eu au moins un congé de maladie ordinaire durant l'année universitaire considérée. On décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année universitaire), même si le congé "déborde" de cette période.

❖ BIATS : répartition des congés de maladie ordinaire selon la durée

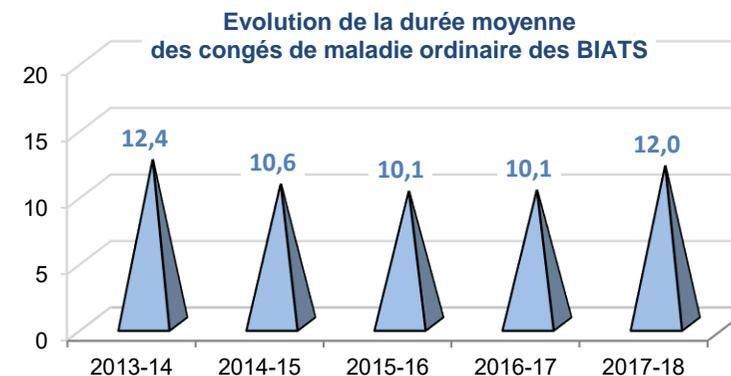
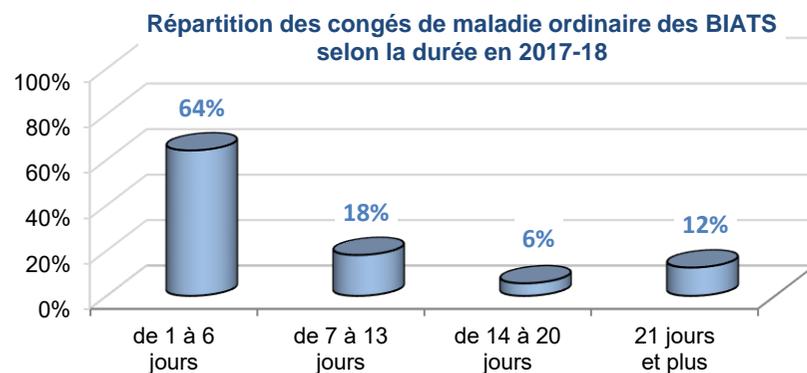
Durée du congé	2013-14		2014-15		2015-16		2016-17		2017-18	
	Nb de congés	%								
1 jour	49	14%	76	14%	81	14%	94	16%	37	9%
2 jours	57	17%	83	15%	103	18%	117	20%	65	16%
3 jours	39	11%	62	12%	76	13%	79	13%	63	15%
4 jours	26	8%	53	10%	53	9%	51	9%	44	11%
de 5 à 6 jours	44	13%	78	14%	82	15%	77	13%	58	14%
de 7 à 13 jours	65	19%	89	17%	68	12%	80	13%	75	18%
de 14 à 20 jours	16	5%	40	7%	37	7%	36	6%	23	6%
de 21 à 30 jours	20	6%	18	3%	16	3%	18	3%	16	4%
de 31 à 60 jours	15	4%	21	4%	30	5%	26	4%	17	4%
de 61 à 90 jours	9	3%	9	2%	14	2%	13	2%	9	2%
Plus de 90 jours	5	1%	9	2%	4	1%	8	1%	10	2%
Total	345	100%	538	100%	564	100%	599	100%	417	100%

**Nombre de congés
- 30%**

**Durée moyenne
+ 18%**

Titulaires et non titulaires

Sources : Harpège



64% des congés sont inférieurs à une semaine et 12% des congés durent 3 semaines et plus. La durée moyenne des congés maladie passe de 10 jours à 12 jours entre 2016-17 et 2017-18 (+18%), mais le nombre de congés est en baisse de 30%.

Définition : on décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année), même si le congé "déborde" de cette période.

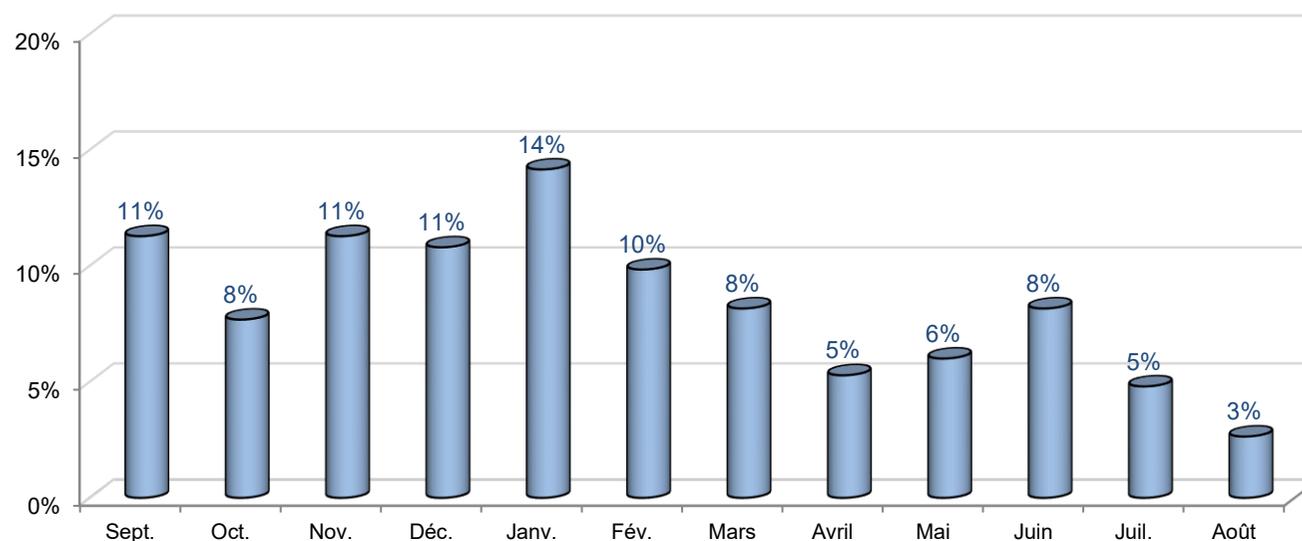
❖ BIATS : répartition des congés de maladie ordinaire par mois

Mois de début du congé	2013-14		2014-15		2015-16		2016-17		2017-18	
	Nb de congés	%								
Septembre	20	6%	47	9%	39	7%	51	9%	47	11%
Octobre	18	5%	46	9%	45	8%	57	10%	32	8%
Novembre	12	3%	38	7%	49	9%	44	7%	47	11%
Décembre	16	5%	38	7%	32	6%	56	9%	45	11%
Janvier	47	14%	61	11%	83	15%	80	13%	59	14%
Février	62	18%	86	16%	72	13%	50	8%	41	10%
Mars	42	12%	58	11%	65	12%	36	6%	34	8%
Avril	43	12%	42	8%	44	8%	47	8%	22	5%
Mai	23	7%	31	6%	56	10%	51	9%	25	6%
Juin	25	7%	57	11%	43	8%	58	10%	34	8%
Juillet	25	7%	18	3%	28	5%	55	9%	20	5%
Août	12	3%	16	3%	8	1%	14	2%	11	3%
Total	345	100%	538	100%	564	100%	599	100%	417	100%

Titulaires et non titulaires

Sources : Harpège

Congés de maladie ordinaire des BIATS en 2017-18 selon le mois de début



32% des congés de maladie ordinaire sont constatés sur les mois d'hiver de janvier à mars.

❖ BIATS : autres absences titulaires et contractuels

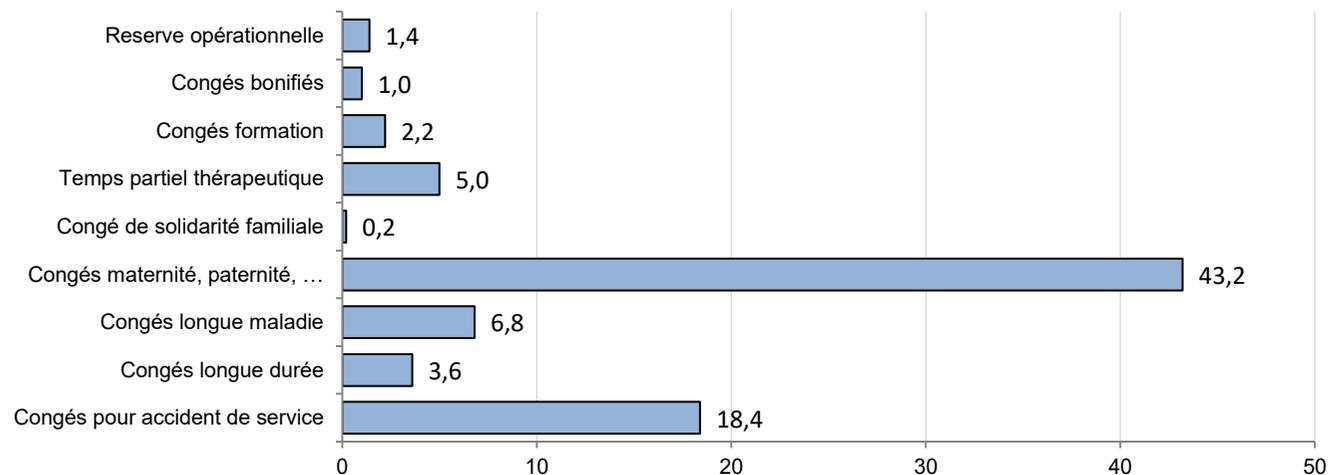
Motif	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	Nb jours en 2017-18	Nb moyen de congés par an **
Congés pour accident de service ou du travail	19	13	24*	21*	15*	652	18,4
Congés longue durée	3	2	2	6	5	1 194	3,6
Congés longue maladie	6	7	10	7	4	1 036	6,8
Congés maternité, paternité, adoption, parental	41	40	46	47	42	3 916	43,2
dont Congés pour évènements familiaux supérieurs à 6 mois	8	5	6	5	4		
<i>dont congé maternité</i>	22	21	25	33	29	2 752	26,0
<i>dont congé paternité et d'accueil de l'enfant</i>	12	9	10	10	6	66	9,4
<i>dont congé parental</i>	7	10	11	4	7	1 098	7,8
Congés de solidarité familiale	0	0	1	0	0	0	0,2
Temps partiel thérapeutique	4	2	1	10	8	727	5,0
Congés formation	2	3	0	1	5	570	2,2
Congés bonifiés	0	2	1	0	2	80	1,0
Reserve opérationnelle	0	0	0	1	6	55	1,4

* 15 congés mais 12 agents concernés en 2017-18; 21 congés mais 17 agents concernés en 2016-17 ; 24 congés mais 20 agents concernés en 2015-16.

Sources : Harpège

** moyenne par an calculée sur les 5 dernières années

Absences par motif : nombre moyen d'absence par an sur les 5 dernières années



Définition : on décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année), même si le congé "déborde" de cette période.

Concernant les temps partiels thérapeutiques la réglementation a évolué : la reprise en temps partiel thérapeutique est désormais possible avant 6 mois continus d'arrêts maladie et les modalités d'octroi sont simplifiées.

❖ Comptes épargne-temps (CET)

Nombre de CET par catégorie au 31/12/2018

Situation sur l'année civile 2018

		Femmes	Hommes	Ensemble
Catégorie A	Nombre de CET ouverts au 01/01/2018	36	25	61
	Nombre de nouveaux CET en 2018	7	1	8
	Nombre total de CET ouverts au 31/12/2018	43	26	69
Catégorie B	Nombre de CET ouverts au 01/01/2018	31	17	48
	Nombre de nouveaux CET en 2018	4	2	6
	Nombre total de CET ouverts au 31/12/2018	35	19	54
Catégorie C	Nombre de CET ouverts au 01/01/2018	19	16	35
	Nombre de nouveaux CET en 2018	1	1	2
	Nombre total de CET ouverts au 31/12/2018	20	17	37
Toutes catégories	Nombre de CET ouverts au 01/01/2018	86	58	144
	Nombre de nouveaux CET en 2018	12	4	16
	Nombre total de CET ouverts au 31/12/2018	98	62	160

**33% des Biats titulaires
ont un CET ouvert
au 31 décembre 2018**

Source DRH

Utilisation des CET (en jours)

	En 2016	En 2017	En 2018
Solde de CET après option au 1er janvier de l'année	2 036	2 329	2 538
Nb de jours de CET épargnés dans l'année	762	806	707
Nb de jours de CET utilisés dans l'année	51	204	49
Nb de jours de CET de nouveaux arrivants*	86	56	5
Nb de jours de CET retirés**	504	449	535
Solde de CET après option au 31 décembre de l'année	2 329	2 538	2 666

*Jours épargnés avant leur arrivée à Lyon 3 par les personnels recrutés au cours de l'année

**Jours indemnisés, RAFP et sorties établissement

Méthode retenue :

On constate en début d'année le stock d'agents avec CET ouverts et on suit les flux sur l'année civile concernée. On fait donc abstraction de l'historique (agents partis), en revanche on intègre dans ce stock de début d'année les nouveaux arrivants.

Droits d'option pour l'utilisation des jours cumulés

	En 2018
Solde de CET avant option au 31 décembre	3 138
Nombre de jours inscrits sur le CET < 15 jours	575
Nombre de jours inscrits sur le CET > 15 jours	2 563
dont nombre de jours indemnisés	428
dont nombre de jours maintenus sur le CET	2 091
dont nombre de jours RAFP sur le CET	44

Au 31 décembre 2018, 160 agents ont un compte épargne-temps ouvert dont 16 nouveaux CET ouverts sur l'année 2018. Parmi eux, on compte 142 agents titulaires soit 33% de la population.

707 jours ont été épargnés en 2018 par 80 agents soit en moyenne 8,8 jours par agent ayant épargné.

Sur l'année 2018 les règles ont évolué avec une baisse du seuil pour prétendre à indemnisation (passé de 20 à 15 jours) et la base d'indemnisation des jours a été revalorisée, d'où un double effet volume et prix sur ce poste de dépenses passé de 33 730€ en 2017 à 46 560€ en 2018.

Partie 3

Evolution des personnels

Partie 3 - a

Mobilité

❖ Enseignants titulaires : historique des arrivées et des départs

	Enseignants chercheurs (*)			Autres enseignants titulaires (**)			ENSEMBLE des enseignants titulaires			
	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde	Arrivées	Départs	Solde	Zoom retraite
2013-14	29	18	11	10	7	3	39	25	14	12
2014-15	22	14	8	7	1	6	29	15	14	15
2015-16	18	19	-1	7	2	5	25	21	4	13
2016-17	18	7	11	3	3	0	21	10	11	12
2017-18	20	12	8	1	3	-2	21	10	11	8

(*) Professeurs des universités et maîtres de conférences.

Sources : Harpege, GHC, DPE

(**) Enseignants du second degré (PRAG, PRCE) et Assistants.

**Arrivées / départs :
solde positif
pour les enseignants
titulaires**

Depuis 2013-14, on note l'impact des postes Fioraso sur le solde positif des arrivées / départs des enseignants titulaires.

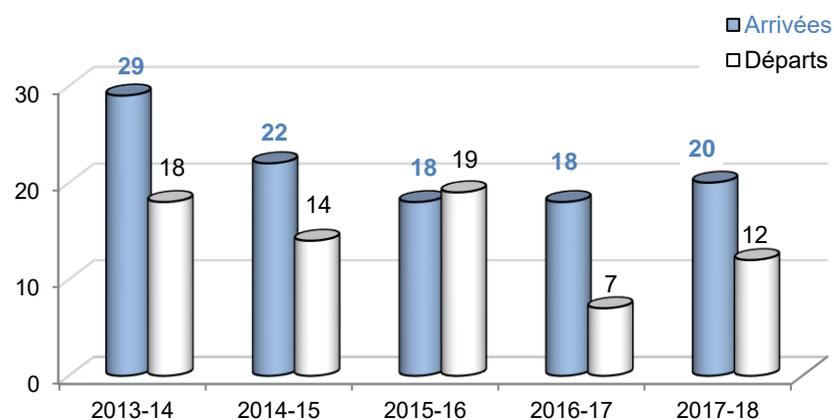
Le remplacement des départs à la retraite, en moyenne 12 par an sur les cinq dernières années, ajouté à ces dotations nouvelles en emplois, donnent en moyenne 27 nouveaux enseignants titulaires chaque année : 21 enseignants chercheurs et 6 PRAG-PRCE.

Ce tableau vise à donner une image des mouvements survenus au niveau de l'établissement entre le 1er septembre et le 31 août de l'année universitaire concernée.

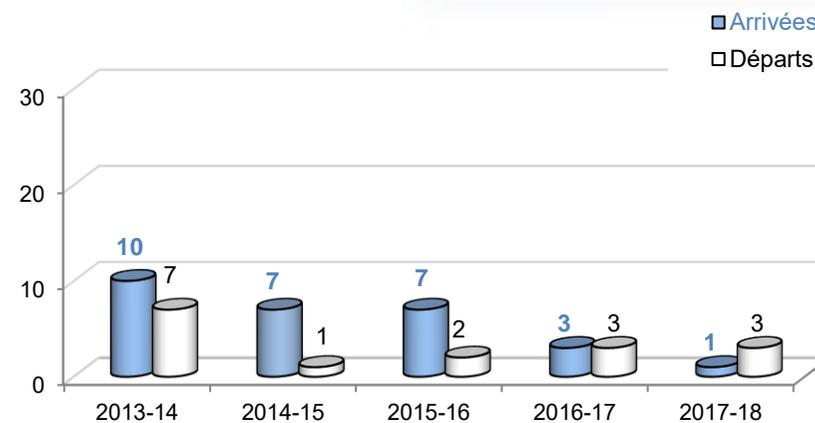
Cet indicateur ne prend pas en compte les départs ou les réintégrations suite à congé parental, du fait de la durée courte de ce type de congé (souvent moins d'un an). Cela étant, ces congés sont peu fréquents chez les enseignants titulaires.

Les arrivées et les départs sont pris en compte quel que soit le moment de l'année où ils interviennent.

Ainsi le solde "Arrivées - Départs" ne correspond pas exactement à la différence d'effectifs enseignants entre deux images successives de la population au 31 décembre.



Arrivées et départs : Enseignants chercheurs



Arrivées et départs : Autres enseignants titulaires

❖ Professeurs des universités : recrutements internes et externes *

Campagne de recrutement	Postes publiés	Candidats		Postes pourvus		% non pourvus
		Total	%Femme	Total	%Femme	
2015	11	29	17%	8	25%	27%
2016	9	47	51%	8	63%	11%
2017	8	32	28%	8	38%	0%
2018	2	20	55%	2	50%	0%
2019	6	29	48%	6	33%	0%
Recrutements cumulés de 2015 à 2019	36	157	40%	32	41%	11%
Rappel de 2014 à 2018	41	167	40%	34	44%	17%
Rappel de 2013 à 2017	50	183	40%	40	50%	20%
Typologie** de 2013 à 2017	240	1 003	37%	207	41%	14%
National** de 2013 à 2017	3 899	10 493	32%	3 456	36%	11%

Source : SPE - Données Lyon 3 au 01/09 de chaque année et Persé pour données nationales et typologie

En moyenne sur les 5 dernières années :

- l'université a publié 7 postes par an et en a pourvu 89%
- on compte un peu plus de 4 candidats par poste publié, ce qui nous place au même niveau que la référence "Typologie"
- 40% des candidats sont des femmes, proportion tout à fait comparable à celle constatée sur les postes pourvus (41%)
- l'endorecrutement est de 19%, en hausse sur la dernière période (15% de 2014 à 2018)
- 44% des recrutements sont réalisés par mutation; cette proportion est également en augmentation (41% de 2014 à 2018).

19% des professeurs recrutés étaient MCF à Lyon 3 - Moyenne sur les 5 dernières années

❖ Professeurs des universités : motifs de recrutement

Campagne de recrutement	Endo recrutement ***	Détachement	Mutation	Ex MCF	Autre	Total	% Endo recrutement	
							% Endo recrutement	% Mutation
2015	1	0	5	2	0	8	13%	63%
2016	1	0	4	3	0	8	13%	50%
2017	2	0	3	3	0	8	25%	38%
2018	1	0	0	1	0	2	50%	0%
2019	1	0	2	3	0	6	17%	33%
Recrutements cumulés de 2015 à 2019	6	0	14	12	0	32	19%	44%
Rappel de 2014 à 2018	5	0	14	14	1	34	15%	41%
Rappel de 2013 à 2017	6	0	17	16	1	40	15%	43%
Typologie** de 2013 à 2017	34	2	125	32	14	207	16%	60%
National** de 2013 à 2017	1 561	29	677	868	321	3 456	45%	20%

Source : SPE - Données Lyon 3 au 01/09 de chaque année et Persé pour données nationales et typologie

* Périmètre : données hors concours de l'agrégation

** Les références sont données sur les universités tertiaires Droit Economie (Typologie) et sur l'ensemble des universités (National).

*** Un professeur est en situation d'endorecrutement quand, au moment de son recrutement dans l'établissement, il est déjà en fonction dans ce même établissement en tant que MCF.

❖ Maîtres de conférences : recrutements internes et externes

Campagne de recrutement	Postes publiés	Candidats		Postes pourvus		% non pourvus
		Total	%Femme	Total	%Femme	
2015	12	523	55%	12	50%	0%
2016	12	611	53%	12	42%	0%
2017	14	674	58%	13	38%	7%
2018	8	342	58%	8	50%	0%
2019	11	512	53%	11	55%	0%
Recrutements cumulés de 2015 à 2019	57	2 662	55%	56	46%	2%
Rappel de 2014 à 2018	70	2 919	55%	67	39%	4%
Rappel de 2013 à 2017	84	3 162	54%	80	45%	5%
Typologie* de 2013 à 2017	375	8 367	49%	356	48%	5%
National* de 2013 à 2017	7 003	47 577	47%	6 717	47%	4%

Source : SPE - Données Lyon 3 au 01/09 de chaque année et Persé pour données nationales et typologie

En moyenne sur les 5 dernières années :

- l'université a publié 11 postes par an et en a pourvu 98%
- on compte près de 47 candidats par poste publié, ce qui nous place bien au-dessus de la référence "Typologie"
- 55% des candidats sont des femmes, proportion supérieure à celle observée sur les postes pourvus (46%).

29% des MCF recrutés ont obtenu leur doctorat à Lyon 3

❖ Maîtres de conférences : motifs de recrutement

Campagne de recrutement	Endo recrutement**	Détachement	Mutation	Nouveau	Total	% Endo recrutement	% Mutation
2015	4	0	1	7	12	33%	8%
2016	4	0	2	6	12	33%	17%
2017	3	0	2	8	13	23%	15%
2018	5	0	0	3	8	63%	0%
2019	0	0	1	10	11	0%	9%
Recrutements cumulés de 2015 à 2019	16	0	6	34	56	29%	11%
Rappel de 2014 à 2018	23	0	7	37	67	34%	10%
Rappel de 2013 à 2017	27	0	14	39	80	34%	18%
Typologie* de 2013 à 2017	128	1	49	178	356	36%	14%
National* de 2013 à 2017	1 406	18	685	4 608	6 717	21%	10%

Source : SPE - Données Lyon 3 au 01/09 de chaque année et Persé pour données nationales et typologie

Sur la période de 2015 à 2019, l'endorecrutement est de 29%, en baisse par rapport aux périodes précédentes (34%) et plus bas que celui constaté dans les universités de la Typologie (36% de 2013 à 2017).

11% des recrutements sont réalisés par mutation sur la dernière période.

* Les références sont données sur les universités tertiaires "Droit Economie" (Typologie) et sur l'ensemble des universités (National).

** Pour les maîtres de conférences l'endorecrutement correspond aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou un titre jugé équivalent dans l'établissement de recrutement.

❖ Enseignants chercheurs : avancements de grade

Professeurs des universités et MCF :
78 avancements de grades sur les 3 dernières années

Historique des avancements de grade		2016			2017			2018		
		Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus
PR	Accès 1ère classe	55	20	8	49	20	8	42	17	8
	<i>Dont femmes</i>	21	6	3	22	10	4	19	6	3
	Accès classe exceptionnelle 1er échelon	47	14	7	39	9	6	23	4	4
	<i>Dont femmes</i>	18	4	2	16	3	3	6	1	1
	Accès classe exceptionnelle 2è échelon	21	5	2	16	6	1	14	6	4
	<i>Dont femmes</i>	4	0	0	3	1	0	1	1	1
MCF	Accès Hors classe	65	12	8	65	16	13	52	12	9
	<i>Dont femmes</i>	30	5	4	29	8	7	24	6	4
Total Enseignants chercheurs		188	51	25	169	51	28	131	39	25
<i>Dont femmes</i>		73	15	9	70	22	14	50	14	9

Source : SPE - Données au 1er septembre

34% des professeurs d'universités promouvables sont candidats à un avancement de grade en 2018, proportion stable par rapport à l'an dernier. Sur les 3 dernières années, le ratio candidats / promouvables est plus haut pour les hommes (35%) que pour les femmes (29%); en revanche, le taux de promus plus bas pour les hommes (45%) que pour les femmes (53%).

23% des maîtres de conférences promouvables sont candidats en 2018. Sur les 3 dernières années, le ratio candidats / promouvables est de 22% sans grande différence entre les femmes (23%) et les hommes (21%). Comme pour les professeurs, le taux de promus est inférieur pour les hommes (71%) à celui constaté pour les femmes (79%).

3 voies pour l'avancement de grade :

- locale : l'université dispose d'un quota pour les avancement de grade et ce sont les instances de l'université qui les attribuent aux agents remplissant les conditions.
- nationale : le Conseil National des Universités (CNU) attribue des avancements de grade au niveau national aux agents remplissant les conditions.
- spécifique, pour les enseignants chercheurs exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement de l'enseignement ou de la recherche et remplissant les conditions.

6 promotions de corps en 5 ans

La promotion de corps s'effectue exclusivement par concours (recrutement dans le corps des professeurs des universités par le conseil d'administration restreint de l'université, au vu de l'avis émis par le comité de sélection).

❖ Enseignants chercheurs : changements de corps

Historique des promotions de corps	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble	1	0	1	2	2
<i>Dont femmes</i>	0	1	0	1	1

Source : SPE - Données au 1er septembre

❖ Enseignants du second degré : avancements de grade

Historique des avancements de grade		2016		2017		2018	
		Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
PRAG	Accès Hors classe	20	2	22	1	11	2
	<i>Dont femmes</i>	8	0	10	1	7	1
PRCE	Accès Hors classe	17	2	14	6	7	3
	<i>Dont femmes</i>	12	1	9	5	5	1
Total Enseignants du 2nd degré		37	4	36	7	18	5
<i>Dont femmes</i>		<i>20</i>	<i>1</i>	<i>19</i>	<i>6</i>	<i>12</i>	<i>2</i>

PRAG et PRCE :
16 avancements de grades
sur les 3 dernières années

Pour les enseignants du second degré (PRAG et PRCE), la procédure d'avancement est nationale et arrêtée en commission administrative paritaire.

Source : DPE - Données au 1er septembre

Professeurs Agrégés - PRAG :

Sur les 3 dernières années 9% des enseignants promouvables ont été promus à la hors classe, ce qui correspond à 5 promotions, dont 2 pour des femmes.

Professeurs certifiés - PRCE :

11 enseignants, dont 7 femmes, ont été promus sur les 3 dernières années, soit en moyenne 29% des enseignants promouvables.

❖ Enseignants du second degré : changements de corps

Historique des promotions de corps	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble	0	1	0	0	0
<i>Dont femmes</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

1 seule promotion de corps en 5 ans

Source : DPE - Données au 1er septembre

La promotion de corps s'effectue par concours (recrutement dans le corps des professeurs agrégés par un jury national) ou par liste d'aptitude (avancement dans le corps des professeurs agrégés arrêté au niveau national en commission administrative paritaire).

❖ BIATS titulaires : historique des sorties par filière

Filière	Nombre de sorties					Cumul sur 5 ans
	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	
AENES	11	10	5	13	14	53
BIBLIO	5	2	2	4	3	16
ITRF	6	8	16	14	16	60
Total	22	20	23	31	33	129

Source : Harpège

❖ BIATS titulaires : historique des sorties selon l'ancienneté

Ancienneté au moment du départ (en années)	Nombre de sorties					% cumulé sur 5 ans
	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	
[0;2[-	2	2	1	2	5%
[2;5[7	6	6	11	12	33%
[5;10[8	4	5	7	5	22%
[10;20[3	2	6	8	8	21%
20 et +	4	6	4	4	6	19%
Total	22	20	23	31	33	100%
<i>Ancienneté moyenne</i>	<i>10,8 ans</i>	<i>12,3 ans</i>	<i>11,6 ans</i>	<i>9,4 ans</i>	<i>10,2 ans</i>	

Source : Harpège

❖ BIATS titulaires : historique des sorties selon le motif

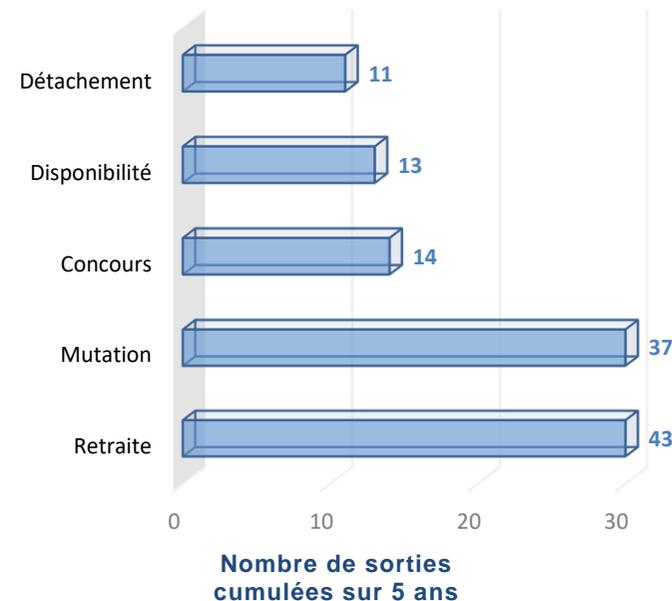
Motif de départ	Nombre de sorties					% cumulé sur 5 ans
	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	
Concours	4	1	4	4	1	11%
Décès	-	-	-	-	-	0%
Démission	-	-	-	-	-	0%
Fin de fonction	-	1	3	-	2	5%
Liste d'aptitude	-	-	-	-	-	0%
Mutation	8	6	5	6	12	29%
Radiation	1	-	-	1	3	4%
Retraite	8	8	6	11	10	33%
Total sorties définitives	21	16	18	22	28	81%
Détachement	1	2	1	4	3	9%
Disponibilité	-	2	4	5	2	10%
Total sorties provisoires	1	4	5	9	5	19%
Total	22	20	23	31	33	100%

Source : Harpège

Principal motif de départ en 2017-18 : Mutation

Les sorties pour raison de mutation sont pour la première fois le principal motif de départ en 2017-18. Jusqu'alors c'était les retraites.

1/3 des sorties concernent des agents avec une ancienneté comprise entre 2 et 5 ans.



Méthode : Départs intervenant entre le 1er sept. et le 31 août de chaque année universitaire (hors congés parentaux du fait de leur durée assez courte, souvent moins d'un an).

❖ BIATS titulaires : avancements et changements de grade en 2018

Filières	Catégories	Agents promouvables	Dont femmes	Agents promus	Dont femmes	% Agents promus	% Femmes promues
AENES	Catégorie A	1	0	0	0	-	-
	Catégorie B	20	17	0	0	-	-
	Catégorie C	33	29	5	4	15%	14%
Total AENES		54	46	5	4	9%	9%
BIBLIO	Catégorie A	7	5	1	1	14%	20%
	Catégorie B	5	4	1	1	20%	25%
	Catégorie C	11	8	1	1	9%	13%
Total Bibliothèques		23	17	3	3	13%	18%
ITRF	Catégorie A	16	9	4	3	25%	33%
	Catégorie B	33	19	3	3	9%	16%
	Catégorie C	38	16	4	2	11%	13%
Total ITRF		87	44	11	8	13%	18%
TOTAL		164	107	19	15	12%	14%

Source : DRH

❖ BIATS titulaires : avancements et changements de corps

	Concours interne	Examens professionnel	Liste d'aptitude	TOTAL	Dont Femmes
Nb d'agents 2014	5	0	2	7	3
Nb d'agents 2015	8	2	2	12	3
Nb d'agents 2016	2	0	1	3	3
Nb d'agents 2017	5	1	5	11	6
Nb d'agents 2018	9	4	3	16	10

Source : DRH

❖ BIATS titulaires : type de mobilité des agents

	Mobilité géographique (mutations)			Mobilité catégorielle (changement de corps)	Mobilité statutaire (titularisation)*	Mobilité structurelle (changement de filière)
	Mobilité dans l'établissement	Mobilité dans l'académie	Mobilité extra académique			
Nb d'agents 2014	16	7	5	7	26	2
Nb d'agents 2015	8	6	3	11	22	2
Nb d'agents 2016	11	3	1	2	14	1
Nb d'agents 2017	5	3	7	7	24	1
Nb d'agents 2018	8	6	7	3	13	3
<i>Dont femmes</i>	7	6	5	2	9	3

(*) Mobilité statutaire (titularisation) : Concours internes + Sauvadet de l'année de référence

Source : DRH

19 avancements de grades et 16 promotions de corps en 2018

Avancements et changements de grade :

12% des 164 agents remplissant les conditions ont été promus en 2018. Cette proportion est plus élevée pour les femmes (14%) que pour les hommes (7%).

Les femmes représentent 63% des BIATS titulaires mais 65% des agents promouvables.

Avancements et changements de corps :

49 agents sont concernés sur les 5 dernières années, dont 25 femmes.

Les concours internes sont majoritaires (59% en moyenne sur les 5 années); viennent ensuite les listes d'aptitude (27%) puis les examens professionnels (14%).

Mobilité :

40 agents sont concernés en 2018 dont 32 femmes.

En moyenne sur les 5 dernières années, la mobilité statutaire représente 42%, la mobilité géographique 41%, la mobilité catégorielle 13% et la mobilité structurelle 4%.

Partie 3-b

Formation des personnels

❖ Plan de formation : historique

		2014	2015	2016	2017	2018
Formations Professionnelles	Nombre de stagiaires	695	797	1 057	1 077	1 145
	Heures de formation	5 387 h	6 130 h	8 134 h	7 401 h	8 115 h
	Dépenses y compris Frais de missions	84 465 €	96 141 €	113 957 €	103 891 €	106 880 €
Formations Hygiène Sécurité et Santé au Travail	Nombre de stagiaires	267	249	490	360	268
	Heures de formation	2 679 h	2 609 h	3 334 h	2 443 h	2 019 h
	Dépenses y compris Frais de missions	33 431 €	44 814 €	42 100 €	28 115 €	27 226 €
Préparation aux concours	Nombre de stagiaires	257	190	163	291	249
	Heures de formation	916 h	1 800 h	969 h	1 091 h	997 h
	Dépenses y compris Frais de missions	9 384 €	4 764 €	2 814 €	4 230 €	4 416 €
TOTAL	Nombre de stagiaires	1 219	1 236	1 710	1 728	1 662
	Heures de formation	8 982 h	10 539 h	12 437 h	10 935 h	11 131 h
	Dépenses y compris Frais de missions	127 280 €	145 719 €	158 871 €	136 236 €	138 522 €
	Nombre moyen de formations par agent formé	2,7	2,4	3,0	2,9	2,8

Les dépenses correspondent à des formations organisées par Lyon 3. Elles peuvent accueillir des stagiaires hors Lyon 3 dans le cadre de la mutualisation entre établissements.

En revanche les données relatives aux stagiaires et aux heures de formation concernent uniquement des personnels de Lyon 3 (formations suivies à Lyon 3 ou dans le cadre de la mutualisation entre établissements ou externalisées).

Chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi de formations.

Source : LAGAF - Pôle RH, Métiers et Formation

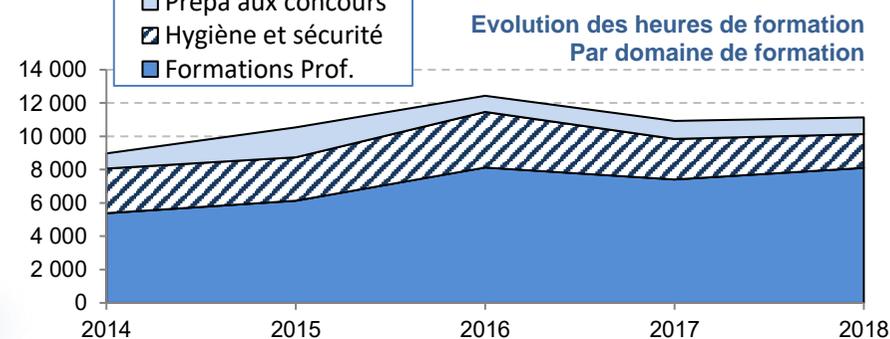
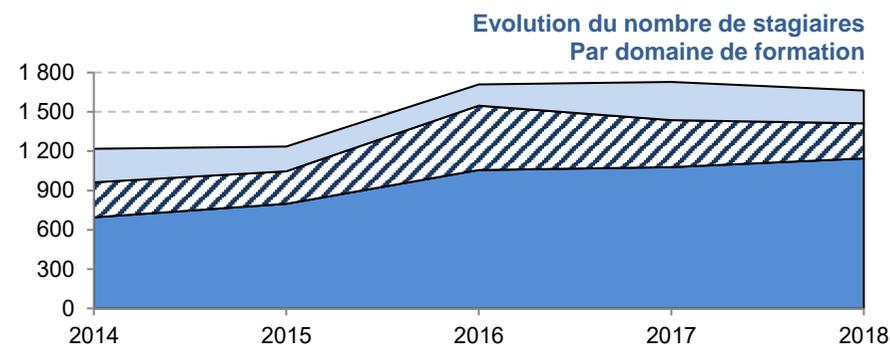
Le nombre total d'heures de formations suivies par les agents de l'université a augmenté de 24% depuis 2014 et le nombre de stagiaires de Lyon 3 de 36%.

Sur la même période le budget ne s'est accru que de 9% bien qu'il intègre l'accueil de stagiaires hors Lyon 3 en forte augmentation, près de 500 en 2018 (dans le cadre du programme "Convergence").

Formations professionnelles : regroupent les formations liées à l'environnement professionnel, bureautique, informatique... mais aussi les formations au développement personnel. Elles peuvent être collectives ou individuelles, à la demande de l'agent ou du service. Ce sont celles qui accueillent le plus de stagiaires (69%).

Formations Hygiène Sécurité et Santé au Travail : englobent les formations obligatoires et réglementaires, formations aux risques psychosociaux, les formations en lien avec la politique et l'approche du handicap ainsi que les actions de sensibilisation à la santé et la sécurité au travail. Elles concernent 16% des stagiaires 2018.

Préparations aux concours : les agents qui ont bénéficié des formations liées aux préparations aux concours représentent 15% des stagiaires en 2018. Leur nombre est relativement stable sur la dernière période.



❖ Secteurs de formation en 2018

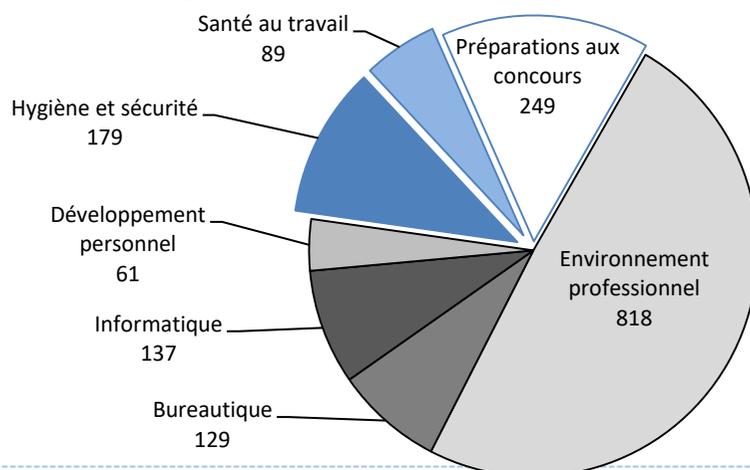
Champ : totalité des dépenses de formation - stagiaires de Lyon 3

Secteur de formation	Nb de Stagiaires	Heures de formation	Dépenses en euros (a)
Formations professionnelles	1 145	8 115 h	106 880 €
Formations à l'environnement professionnel	818	5 278 h	64 481 €
Formations bureautiques	129	630 h	3 613 €
Formations informatiques	137	980 h	16 606 €
Développement personnel	61	1 227 h	22 180 €
Hygiène, Sécurité et Santé au Travail	268	2 019 h	27 226 €
Formations hygiène et sécurité	179	1 147 h	17 126 €
Santé au travail	89	872 h	10 100 €
Préparations aux concours	249	997 h	4 416 €
Tous secteurs	1 662	11 131 h	138 522 €

(a) y compris frais de missions hors dépenses de masse salariale

Sources : LAGAF - Pôle RH, Métiers et Formation

Nombre de stagiaires en 2018



Les dépenses correspondent à des formations organisées par Lyon 3. Elles peuvent accueillir des stagiaires hors Lyon 3 dans le cadre de la mutualisation entre établissements.

En revanche les données relatives aux stagiaires et aux heures de formation concernent uniquement des personnels de Lyon 3 (formations suivies à Lyon 3 ou dans le cadre de la mutualisation entre établissements ou externalisées).

Chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi de formations.

69% des stagiaires ont suivi des formations professionnelles

A noter la hausse importante des formations à l'environnement professionnel avec notamment un poids des actions mutualisées liées à SIHAM et au parcours métier gestionnaire de scolarité. Les formations en bureautique et informatique sont toujours en croissance avec 108 stagiaires en 2016 contre 235 en 2017 et 266 en 2018.

16% des stagiaires ont suivi des formations hygiène sécurité et santé au travail

11% des stagiaires ont suivi une formation hygiène et sécurité, avec des formations à la sécurité tout public et des formations pour les professionnels. Les formations sécurité Lyon 3 ont touché moins d'agents de l'établissement que l'an dernier.

5% des formations associées à la santé au travail**, avec une relative stabilité par rapport à l'an dernier. On note deux actions nouvelles avec une formation aux correspondants égalité et une formation pour les encadrants "Développer la qualité de vie au travail".

**Gestion du stress, prévention des risques psychosociaux, gestion des comportements agressifs, développer son bien-être au travail, mais aussi les formations liées aux politiques publiques, à la prise en charge et à l'approche du handicap.

15% des stagiaires ont suivi des préparations aux concours

Les bénéficiaires de formations liées aux préparations aux concours sont 249 en 2018 ce qui est supérieur à la moyenne observée entre 2014 et 2017 (225).

❖ Agents formés et stagiaires : historique

Champ : Agents Lyon 3, y compris ceux qui ont suivi une formation dans un autre établissement ou externalisée

	LES AGENTS FORMÉS ¹					LES STAGIAIRES ²				
	BIATS Cat. A	BIATS Cat. B	BIATS Cat. C	Autres ³	Ensemble	BIATS Cat. A	BIATS Cat. B	BIATS Cat. C	Autres ³	Ensemble
	Nombre d'AGENTS FORMÉS					Nombre de STAGIAIRES				
2014	98	101	215	41	455	275	273	609	62	1 219
2015	131	112	205	63	511	355	295	501	85	1 236
2016	137	121	256	65	579	382	368	864	96	1 710
2017	149	113	237	95	594	399	321	864	144	1 728
2018	138	118	229	101	586	375	408	724	155	1 662
	Nombre moyen d'heures de formation par AGENT FORMÉ					Nombre moyen d'heures de formation par STAGIAIRE				
2014	22,0	20,3	19,0	16,8	19,7	7,8	7,5	6,7	11,1	7,4
2015	23,3	26,3	17,9	14,0	20,6	8,6	10,0	7,3	10,4	8,5
2016	20,4	21,8	22,3	19,8	21,5	7,3	7,2	6,6	13,4	7,3
2017	18,7	17,5	20,8	13,2	18,4	7,0	6,2	5,7	8,7	6,3
2018	20,8	23,3	18,9	11,7	19,0	7,7	6,7	6,0	7,6	6,7
	Total d'heures de formation									
2014	2 156	2 048	4 089	689	8 982					
2015	3 047	2 941	3 670	882	10 540					
2016	2 798	2 643	5 708	1 288	12 437					
2017	2 779	1 979	4 921	1 256	10 935					
2018	2 877	2 748	4 325	1 181	11 131					
	Total de jours de formation⁴									
2014	359	341	681	115	1 497					
2015	508	490	612	147	1 757					
2016	466	441	951	215	2 073					
2017	463	330	820	209	1 823					
2018	480	458	721	197	1 855					

Sources : LAGAF - Pôle RH, Métiers et Formation

Chiffres clés 2018 :

- 586 agents (BIATS et enseignants, titulaires et non titulaires) ont suivi au moins une formation.
- 1 662 stagiaires ont suivi une formation soit en moyenne 2,8 formations par agent formé.
- Chaque agent formé a bénéficié en moyenne de 19 heures de formation.
- Chaque stagiaire a suivi en moyenne près de 7 heures de formation.

¹ Chaque individu n'est comptabilisé qu'une seule fois, quel que soit le nombre de formations suivies.

² Chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi des formations.

³ Enseignants notamment.

⁴ Estimé par calcul sur la base de 6 heures par journée de formation.

Les personnels de catégorie C correspondent en 2018 à 47% des agents BIATS formés. Ils sont surreprésentés par rapport à leur poids dans l'ensemble de la population (42%). D'ailleurs, le ratio qui rapporte le nombre d'agents formés aux effectifs de personnels aux 31 décembre de l'année passe de 63% pour les catégories A et B à 78% pour les catégories C.

Les agents formés regroupés en catégorie "Autres" sont essentiellement des enseignants. Même s'ils restent peu nombreux, ils sont en augmentation chaque année.

❖ Agents formés et stagiaires en 2018 selon le sexe et la catégorie

Champ : Agents Lyon 3, y compris ceux qui ont suivi une formation dans un autre établissement ou externalisée

	LES AGENTS FORMÉS ¹				Ensemble
	BIATS Cat. A	BIATS Cat. B	BIATS Cat. C	Autres ³	
Nombre d'AGENTS FORMÉS					
Femmes	91	79	168	61	399
Hommes	47	39	61	40	187
Ensemble	138	118	229	101	586

	Nombre moyen de formations suivies par AGENT FORMÉ				
Femmes	2,9	4,0	3,4	1,7	3,2
Hommes	2,3	2,4	2,5	1,2	2,2
Ensemble	2,7	3,5	3,2	1,5	2,8

	Nombre moyen d'heures de formation par AGENT FORMÉ				
Femmes	22,1	26,6	19,1	11,1	20,0
Hommes	18,4	16,5	18,4	12,7	16,8
Ensemble	20,8	23,3	18,9	11,7	19,0

	Total d'heures de formation				
Femmes	2 011	2 104	3 206	675	7 995
Hommes	866	644	1 120	506	3 136
Ensemble	2 877	2 748	4 325	1 181	11 131

	Total de jours de formation ⁴				
Femmes	335	351	534	112	1 332
Hommes	144	107	187	84	523
Ensemble	480	458	721	197	1 855

¹ Chaque individu n'est comptabilisé qu'une seule fois, quel que soit le nombre de formations suivies.

² Chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi des formations.

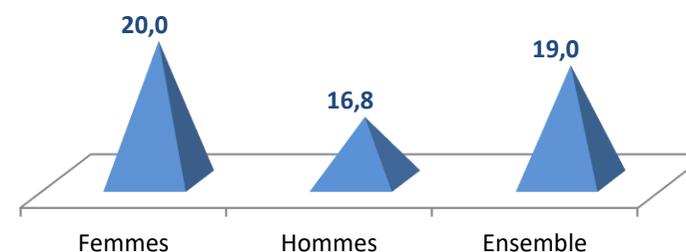
³ Enseignants notamment

⁴ Estimé par calcul sur la base de 6 heures par journée de formation.

	LES STAGIAIRES ²				Ensemble
	BIATS Cat. A	BIATS Cat. B	BIATS Cat. C	Autres ³	
Nombre de STAGIAIRES					
Femmes	265	315	571	106	1 257
Hommes	110	93	153	49	405
Ensemble	375	408	724	155	1 662

	Nombre moyen d'heures de formation par STAGIAIRE				
Femmes	7,6	6,7	5,6	6,4	6,4
Hommes	7,9	6,9	7,3	10,3	7,7
Ensemble	7,7	6,7	6,0	7,6	6,7

Sources : LAGAF - Pôle RH, Métiers et Formation



Nombre moyen d'heures de formation en 2018

En 2018, parmi les 586 agents (BIATS et enseignants, titulaires et non titulaires) qui ont suivi au moins une formation, 68% étaient des femmes. Sur les seuls personnels BIATS, on compte 70% de femmes alors que leur part est de 64% sur l'ensemble des personnels BIATS de l'université.

Les femmes ont suivi en moyenne plus de formations que les hommes : 3,2 contre 2,2 et bénéficié de plus d'heures de formation : 20 heures en moyenne pour les femmes et moins de 17 heures pour les hommes.

Chaque stagiaire a suivi en moyenne 6,7 heures de formation : 6,4 heures pour les femmes et 7,7 heures pour les hommes. Les hommes ont globalement moins de formations mais celles-ci sont plus longues.

Partie 4

Rémunérations

❖ Masse salariale

	2017		2018		Evolution	
	en euros	%	en euros	%	en euros	en %
Rémunérations principales	42 893 654 €	46%	43 216 403 €	46%	322 749 €	0,8%
Régime indemnitaire & intéressement	3 897 090 €	4%	4 064 949 €	4%	167 858 €	4,3%
Contractuels Doctorants	1 654 233 €	2%	1 550 571 €	2%	-103 662 €	-6,3%
Rémunérations accessoires	7 091 867 €	8%	6 733 745 €	7%	-358 121 €	-5,0%
Autres indemnités	394 941 €	0%	825 774 €	1%	430 833 €	109,1%
Cotisations patronales	37 050 752 €	40%	37 226 756 €	40%	176 004 €	0,5%
Total	92 982 537 €	100%	93 618 199 €	100%	635 662	0,7%



Source : KX

La masse salariale atteint 93,6 millions d'euros en 2018. Elle s'est accrue de 0,7% en un an.

Les rémunérations principales ont progressé de 0,8% en 2018 alors que la consommation annuelle moyenne d'ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) est stable. Ainsi l'évolution de 322 749 € s'explique essentiellement par le G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité) de l'université.

Le montant global du régime indemnitaire et intéressement est en hausse de 4,3% entre les deux années. Cette augmentation proche de 170 000 € s'explique en partie par la mise en oeuvre du dispositif d'intéressement aux marges de la formation continue qui entre dans le régime indemnitaire (52 000 euros). Elle est aussi le résultat d'une hausse globale des primes (voir détail pages suivantes).

Les doctorants contractuels qui n'ont plus de service statutaire d'heures d'enseignement à réaliser, ont en parallèle une rémunération plus basse qu'auparavant, ce qui se traduit au global dans notre établissement par une diminution de 103 662 € entre 2017 et 2018.

La baisse des rémunérations accessoires est pour l'essentiel dûe à la baisse des heures complémentaires, mais est également en lien avec le dispositif d'intéressement aux marges de la formation continue qui relève désormais du régime indemnitaire.

L'indemnité compensatrice CSG, plus de 405 500 € pour l'université en 2018, se retrouve dans la rubrique "Autres indemnités".

Les cotisations patronales augmentent un peu moins vite que les rémunérations principales (+0,5%).

* **Rémunérations principales** : Traitement brut, Traitement brut NBI, indemnité de résidence et SFT

* **Régime indemnitaire et intéressement** : complément du traitement distinct des autres éléments de rémunération. Il s'agit des indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire pour les titulaires et de l'intéressement pour les non titulaires BIATS. Il s'agit des "primes".

* **Indemnités des Contractuels Doctorants** y compris extensions.

* **Rémunérations accessoires** : sur le budget Etat, il s'agit pour l'essentiel des cours complémentaires sur chaires vacantes ; sur le budget de l'université, cette rubrique englobe des heures complémentaires, des heures supplémentaires et des indemnités de formation continue.

* **Autres indemnités** : sous cette rubrique sont regroupées les autres indemnités de natures très différentes : indemnité compensatrice CSG, remboursement domicile travail, garantie individuelle du pouvoir d'achat, indemnité différentielle du SMIC, aides au retour à l'emploi et quelques autres indemnités.

* **Cotisations patronales** : toutes les cotisations à la charge de l'employeur.

❖ Rémunérations principales : indices de rémunération des personnels titulaires en 2018

	Nb d'agents rémunérés	Indice moyen	Médiane (*)	Indice moyen		Ancienneté moyenne	
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignants Titulaires	507	849	825				
dont Professeurs d'université	140	1 098	1 119	1 121	1 058	25,5	26,0
dont Maîtres de conférences	279	758	758	755	761	18,3	18,1
dont PRAG PRCE	88	739	745	772	716	21,9	20,9
BIATS Titulaires	449	446	400				
dont catégorie A	147	581	559	587	577	20,8	18,5
dont catégorie B	140	410	394	406	412	15,0	19,0
dont catégorie C	162	354	343	351	356	15,2	16,5

Source : KX et Harpege

Indices de rémunération par corps et par sexe

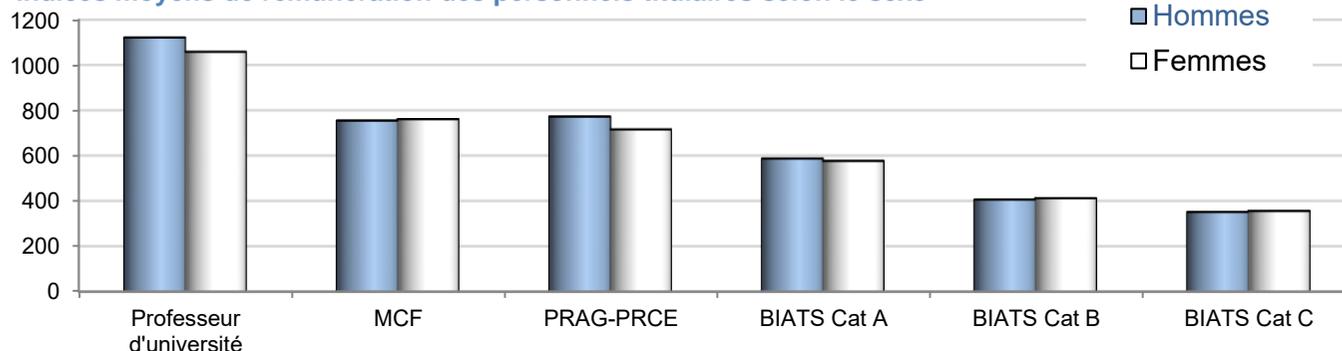
Ce tableau sur la rémunération principale est complété par celui sur les primes. En effet, les différences entre indices moyens sont à relativiser avec la part des primes dans la rémunération globale : 5,8% pour les enseignants titulaires et 16,9% pour les BIATS titulaires (voir détail page suivante).

Méthode : ces indicateurs sont calculés indépendamment du temps travaillé dans l'année : un agent compte pour 1 quel que soit le nombre de mois où il a été rémunéré.

L'ancienneté, donnée en années, est calculée par rapport à la date d'entrée dans l'Education nationale. La date d'observation est le 31 décembre 2018.

** médiane : 50% des agents perçoivent un indice de rémunération inférieur ou égal à la médiane.*

Indices moyens de rémunération des personnels titulaires selon le sexe



Les indices de rémunérations sont assez proches pour les hommes et pour les femmes, seules exceptions notables :

* les professeurs d'université masculins ont un indice de rémunération sensiblement supérieur à leurs collègues femmes (+6%) alors que l'ancienneté est tout à fait comparable, et même un peu plus faible pour les hommes.

* les enseignants du second degré, avec pour les hommes un indice de rémunération supérieur de 8% et une ancienneté également supérieure de 1 an.

L'indice moyen comme l'ancienneté sont proches pour les maîtres de conférences entre les femmes et les hommes.

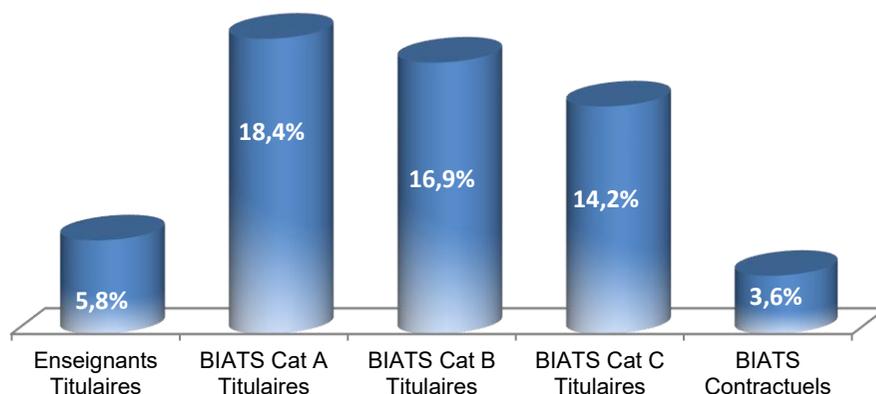
Pour les personnels BIATS, les différences des indices par catégorie ne sont pas très marquées entre femmes et hommes et sont dans le même sens que l'ancienneté : indice et ancienneté moins élevés pour les femmes en catégorie A, plus haut en catégories B et C.

❖ Primes moyennes en 2017 et 2018

Calcul à champ constant : population présente toute l'année 2017 et toute l'année 2018

	2017	2018	Evolution en %	% de la rémunération hors charges - 2018
Enseignants Titulaires	3 146 €	3 245 €	3,1%	5,8%
BIATS Titulaires	5 387 €	5 511 €	2,3%	16,9%
Catégorie A	7 519 €	7 799 €	3,7%	18,4%
Catégorie B	5 093 €	5 137 €	0,9%	16,9%
Catégorie C	3 436 €	3 465 €	0,8%	14,2%
BIATS Contractuels	792 €	831 €	4,9%	3,6%

Source : KX



Primes en % de la rémunération globale hors charges - 2018

Primes moyennes en hausse

Le montant moyen des primes perçues par les enseignants titulaires est de 3 245 euros, en 2018 en hausse de 3%. Cette hausse de la prime moyenne reflète celles du référentiel et d'autres indemnités liées à des charges administratives. Pour les enseignants titulaires les primes représentent 5,8% de leur rémunération.

Pour les personnels BIATS titulaires, la prime moyenne est de 5 511 euros en 2018. Les primes pèsent près de 17% de la rémunération. Elles sont en hausse de 2,3%.

La prime d'intéressement versée aux personnels BIATS non titulaires est d'un montant annuel moyen de 831 euros en 2018. Cet intéressement correspond à 3,6% de la rémunération.

Pour les personnels BIATS titulaires et non titulaires, l'évolution des primes moyennes est liée à des augmentations et notamment cette année à la mise en place du dispositif d'intéressement sur la marge en formation continue, mais également à des repyramidages (effet GVT).

Note méthodologique : dans ce calcul, toutes les primes perçues par les agents sont prises en compte : régime indemnitaire pour les personnels titulaires et prime d'intéressement pour les personnels contractuels BIATS.

Champ : personnes présentes toute l'année 2017 et toute l'année 2018 dans le même corps, hors encadrement supérieur.

❖ Régime indemnitaire et intéressement : enveloppe globale

Plus de 4 millions d'euros pour les primes

	2014	2015	2016	2017	2018
ENSEIGNANTS					
Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	618 516 €	653 112 €	645 783 €	663 182 €	634 288 €
Référentiel : primes liées à des fonctions d'encadrement	682 121 €	730 690 €	792 265 €	747 371 €	795 571 €
<i>dont Prime de nature administrative</i>	252 509 €	219 577 €	194 834 €	204 987 €	208 677 €
<i>dont Prime de nature pédagogique</i>	429 612 €	511 113 €	597 431 €	542 384 €	586 894 €
Prime d'excellence scientifique (PES)	240 581 €	236 433 €	226 244 €	224 834 €	235 333 €
Autres indemnités	48 176 €	40 681 €	42 735 €	45 067 €	56 268 €
Transfert Primes / Points				-78 741 €	-79 670 €
Sous Total	1 589 394 €	1 660 916 €	1 707 027 €	1 601 712 €	1 641 792 €
BIATS					
Régime indemnitaire - Filière AENES (IFTS + PFR + IFSE)	614 901 €	699 285 €	715 115 €	702 209 €	
Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS) - Filière ITRF	816 639 €	1 080 986 €	1 192 826 €	1 259 208 €	
Prime informatique (INFO) - Filière ITRF	88 837 €	88 199 €	92 103 €	94 124 €	2 293 789 €
Primes de la Filière BIBLIOTHEQUE	97 852 €	108 426 €	108 759 €	113 012 €	
Autres indemnités	20 838 €	22 937 €	12 189 €	10 642 €	
Prime d'intéressement - Contractuels	124 794 €	178 044 €	191 883 €	195 481 €	210 962 €
Transfert Primes / Points			-32 140 €	-79 297 €	-81 594 €
Sous Total	1 763 862 €	2 177 878 €	2 280 736 €	2 295 378 €	2 423 157 €
Total	3 353 256 €	3 838 794 €	3 987 763 €	3 897 090 €	4 064 949 €

Source : KX

Le transfert Primes / Points représente 161 264 €, montant proche de l'an dernier. Cette somme qui n'apparaît plus dans l'indemnitaire est reportée sur les rémunérations principales.

La PRES, perçue par l'ensemble des enseignants titulaires est statutaire. Le référentiel enseignant (795 571 € au total en 2018) est en croissance de 17% sur les 5 dernières années. Les PES sont assez stables.

Hors transfert primes / points :

- Les primes versées aux personnels administratifs titulaires sont en hausse de 654 721 € sur les 5 dernières années (+40%).
- L'intéressement, instauré en 2013 pour les personnels administratifs contractuels, atteint 210 962 €. Il est en hausse de 69% sur 5 ans.

Transfert primes/points : diminution du montant des primes versées aux fonctionnaires en contrepartie d'une augmentation du traitement de base par le biais d'une revalorisation des grilles indiciaires. Mesure appliquée en 2016 pour les BIATS de catégorie B et en 2017 pour les BIATS de catégorie A et C et pour les enseignants.

Remarques : entre 2014 et 2018, les ETPT annualisés sont passés de 881 à 899.

❖ Rémunérations principales des agents contractuels

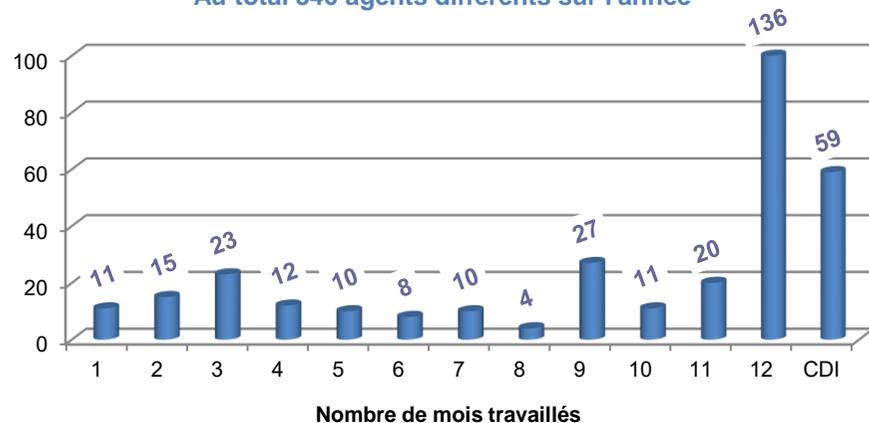
Calculs effectués indépendamment de la durée travaillée	
Nombre d'agents différents rémunérés	346
Nombre moyen de mois travaillés par agent - hors CDI	8,9
Indice moyen des agents contractuels	373
Indice médian des agents contractuels	327

Source : Kx et Harpege

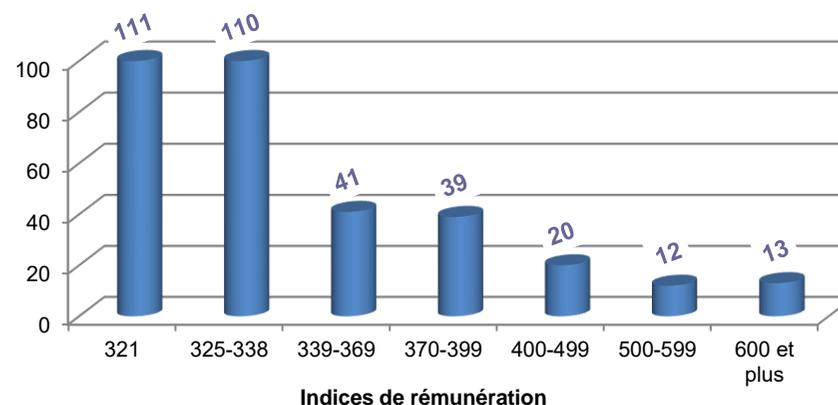
La moitié des agents contractuels
a un indice inférieur à 327

1 agent compte pour 1 quel que soit le nombre de mois travaillés

Répartition des contractuels en fonction
du nombre de mois travaillés en 2018
Au total 346 agents différents sur l'année



Répartition des contractuels en fonction
des indices de rémunération en 2018
Au total 346 agents différents sur l'année



346 agents contractuels différents ont été rémunérés en 2018, dont 287 en CDD. La proportion de CDI et de CDD 12 mois est de 56%.

Pour les agents en CDD, le nombre moyen de mois travaillés est de 8,9 sur l'année civile 2018 et 47% des contrats sont sur toute l'année. 1/4 des agents en CDD ont été employés moins de 6 mois cette année.

Les CDI représentent 59 contrats sur l'année 2018.

14 agents ont été "CDIsés" en 2018 et 9 agents ont mis fin à leur CDI en cours d'année 2018, suite notamment à des réussites aux concours.

L'indice moyen des rémunérations perçues par les agents contractuels est de 373.

La moitié des agents contractuels perçoit une rémunération à un indice inférieur à 327.

32% des agents sont à l'indice 321 et 13% ont un indice supérieur ou égal à 400.

Hors champ : contrats étudiants, contrats d'apprentissage, post-doctorants et contrats horaires.

❖ Autres indemnités

GIPA - Indemnité différentielle SMIC - Remboursement domicile travail - Congés non pris - Indemnités compensatrice CSG - Subrogation

	2017		2018	
	Nb d'agents concernés	Montant total versé	Nb d'agents concernés	Montant total versé
GIPA	0	0 €	51	24 912 €
Indemnité différentielle SMIC	39	13 506 €	39	20 374 €
Rembours. domicile travail	675	192 477 €	670	209 155 €
Congés non pris	193	70 971 €	193	73 637 €
Indemnités compensatrices CSG	0	0 €	1 502	405 508 €
Subrogation	82	99 785 €	54	76 978 €

Ces indemnités résultent de l'application de la réglementation nationale.

Source : KX

En 2017, il n'y a pas eu de versement de GIPA, le texte national d'application étant arrivé trop tard pour permettre la mise en paiement sur l'année. Elle a été versée sur le mois de janvier 2018. La GIPA de 2018 sera versée en 2019.

L'indemnité différentielle SMIC complète la rémunération d'agents qui se retrouvent avec un traitement inférieur au SMIC.

Le nombre de personnes percevant l'indemnité de transport s'est stabilisé, après des années de croissance (390 personnes en 2011).

Depuis 2016, l'université verse aux agents contractuels les indemnités journalières de sécurité sociale, que l'assurance maladie rembourse à l'établissement. C'est la subrogation.

Les indemnités compensatrices CSG sont nouvelles; versées pour compenser la hausse de la CSG, elles pèsent plus de 405 000 euros.

Concernant les Aides au Retour à l'Emploi : l'université cotise aux ASSEDIC depuis 2010, aucune indemnité n'a été versée en 2018.

❖ Nouvelle bonification indiciaire (NBI) en 2018

Fonctions	NBI Attribuées				Points de NBI
	Nombre de bénéficiaires			Total	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
Administratives	23	1	-	24	625
Techniques	13	6	3	22	355
Orientation	2	-	-	2	40
Attribution automatique	2	-	-	2	90
Total	40	7	3	50	1 110

Source : DRH - Situation septembre 2018

La NBI est un complément de rémunération attaché à l'exercice de certaines fonctions définies réglementairement. Elle ne peut concerner que les BIATS titulaires. Les attributions sont décidées sur la base de critères par les instances de l'établissement et prennent la forme d'un certain nombre de points d'indices. Les sommes correspondant aux points d'indices non consommés au titre de la NBI sont intégrées dans l'enveloppe indemnitaire globale.

❖ Heures d'enseignement : historique des heures par type d'enseignants

Total heures statutaires, heures complémentaires et vacances d'enseignement saisies en emploi du temps

233 600 heures d'enseignement en 2017-18

Attention : il s'agit ici d'heures d'enseignement NON traduites en équivalent TD.

Les données relatives à l'année universitaire 2018-19 ne sont pas définitives et données à titre indicatif :

il reste encore quelques heures à saisir

	Heures Emploi du temps	Enseignants statutaires Lyon 3*	Vacataires ***	Zoom enseignants statutaires Lyon 3*			
				Professeurs d'université	Maîtres de conférences	PRAG PRCE	Enseignants contractuels **
2014-15	235 391	58,4%	41,6%	8,4%	23,1%	14,6%	12,2%
2015-16	238 475	59,0%	41,0%	8,4%	23,5%	14,9%	12,2%
2016-17	241 357	59,0%	41,0%	8,8%	23,1%	14,6%	12,6%
2017-18	233 613	59,3%	40,7%	9,1%	22,8%	14,7%	12,7%
2018-19 Provisoire	230 277	58,5%	41,5%	8,8%	22,6%	14,8%	12,4%

Source : GDM - Extraction Août 2019

* Heures faites par les enseignants titulaires ou contractuels sur leur service statutaire ou en heures complémentaires

** Enseignants contractuels : ATER, lecteurs, maîtres de langues, professeurs et MCF associés, contractuels doctorants et enseignants contractuels

*** Vacataires d'enseignement : n'ont pas de service statutaire à effectuer - Environ 2 000 personnes chaque année.

On comptabilise 233 613 heures d'enseignement en 2017-18, l'année 2018-19 n'étant pas encore définitive à ce jour, sera à peu près au même niveau.

On remarque l'impact du travail sur la rationalisation de l'offre de formation conduit par les composantes.

59% des heures sont assurées par des enseignants titulaires ou contractuels (sur service statutaire ou en heures complémentaires) et 41% ont été dispensées par des vacataires en 2017-18.

Ces heures sont traduites en équivalents TD en fonction du type de cours. Au total, 45% des heures EqTD sont réalisées sur service statutaire en 2017-18.

❖ Zoom sur les plafonds et sur les heures saisies en emploi du temps par composante

Attention : il s'agit ici d'heures d'enseignement traduites en équivalent TD (EqTD*).

Les données relatives à l'année universitaire 2018-19 ne sont pas définitives : il reste encore quelques heures à saisir

	2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019 Provisoire		
	Plafond en EqTD	Heures EqTD		Plafond en EqTD	Heures EqTD		Plafond en EqTD	Heures EqTD		Plafond en EqTD	Heures EqTD	
		Heures en EqTD	% Heures EqTD sur services statutaires		Heures en EqTD	% Heures EqTD sur services statutaires		Heures en EqTD	% Heures EqTD sur services statutaires		Heures en EqTD	% Heures EqTD sur services statutaires
Ensemble	293 365	288 767	43,1%	298 827	293 324	43,1%	293 690	282 444	44,6%	293 690	278 597	42,5%
Zoom par composante												
Fac. Droit	67 058	66 694	44%	67 353	66 711	44%	67 058	64 686	47%	67 058	64 043	45%
Fac. Langues	49 544	49 165	59%	49 544	48 244	59%	49 544	46 762	61%	49 544	47 034	60%
Fac. Lettres	31 532	30 977	60%	31 622	31 960	62%	31 532	31 577	62%	31 532	31 339	59%
Fac. Philosophie	5 392	5 078	71%	5 792	5 542	69%	5 592	5 203	72%	5 592	5 235	60%
iaelyon	88 588	89 152	31%	93 543	94 748	31%	88 991	89 788	32%	88 991	86 870	30%
IUT Jean Moulin	27 148	26 250	36%	27 148	26 746	36%	27 148	26 023	35%	27 148	26 012	32%

* Heures en EqTD : heures d'enseignement en équivalent TD (1 heure de cours magistral - CM vaut 1,5 heure EqTD)

Source : GDM - Extraction Août 2019

Partie 5

Relations sociales &
Qualité de vie au travail

❖ Service d'Action Culturelle et Sociale - SACSO

Les missions de ce service général consistent à gérer les actions sociales, culturelles et les animations et à informer les personnels dans ces domaines. Le SACSO est administré par un conseil présidé par le président de l'université ou son représentant. Il est dirigé par un Directeur.

❖ Commission sociale des personnels

Mission de la commission : Elle décide de l'attribution d'aides individuelles sur proposition de l'assistante sociale des personnels.

Composition de la commission sociale des personnels

Directeur Général des Services
Directrice des Ressources Humaines
Directrice du SACSO
Assistante Sociale des personnels
Deux représentants des personnels siégeant au conseil du SACSO
Un des personnels du SACSO, désigné par son Directeur.

Commission Sociale	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de réunions	7	7	6	8	15
Nb d'aides accordées	17	27	21	28	23
Montant total en Euros	8 800 €	16 600 €	13 800 €	17 670 €	14 350 €

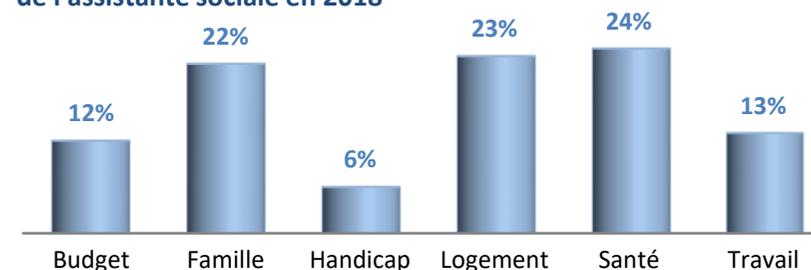
Source : SACSO

❖ Activité de l'assistante sociale des personnels

Activité assistante sociale	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de personnes reçues	85	102	117	137	111
Nb d'entretiens réalisés	130	131	174	209	172

Source : SACSO

Domaines d'intervention de l'assistante sociale en 2018



❖ Cellule de Veille Sociale - CVS

Missions de la CVS

- Accompagner une démarche de prévention des Risques Psychosociaux
- Répondre à la politique de l'établissement en matière de bien-être au travail
- Prendre en compte des situations identifiées pour **tout personnel** en difficulté dans son environnement professionnel

CVS	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de saisines	8	7	2	3	2
Nombre total de situations évoquées	18	15	8	9	4
Nombre de réunions	9	9	12	11	9

Composition de la CVS

Directrice des Ressources Humaines
Responsable administratif du SACSO
Assistante sociale des personnels
Médecin du travail
Directeur Général des Services
Vice-présidente en charge des Relations Humaines et du Dialogue Social
Deux représentants des personnels

❖ Prestations sociales et Actions culturelles gérées par le SACSO

	Dépenses réalisées				
	2014	2015	2016	2017	2018
Allocation Parents d'Enfants Handicapés (APEH)	10 430 €	9 040 €	7 786 €	9 393 €	14 036 €
Séjours d'enfants	1 380 €	1 476 €	2 173 €	2 234 €	3 510 €
Secours d'urgence	8 800 €	16 600 €	13 800 €	16 170 €	14 350 €
Aide aux activités périscolaires	18 899 €	8 492 €	13 917 €	16 309 €	15 469 €
Aide aux études supérieures			9 793 €	11 150 €	12 500 €
Autres aides					8 634 €
Prestations Sociales	39 509 €	35 608 €	47 469 €	55 256 €	68 499 €
Capital décès	0 €	18 674 €	22 014 €	16 933 €	0 €
Restauration	41 976 €	45 448 €	46 935 €	48 181 €	50 314 €
Noël	60 204 €	75 131 €	75 050 €	78 000 €	79 200 €
Billetterie cinéma	8 269 €	8 743 €	7 997 €	7 762 €	7 613 €
Activités Sorties et Animations	25 184 €	11 625 €	18 387 €	21 415 €	15 403 €
Autres actions sociales et culturelles	93 657 €	95 499 €	101 434 €	107 177 €	102 216 €

* Il n'y a pas eu de capitaux décès versés en 2014 et en 2018

Source : SACSO

❖ Focus sur l'aide à la restauration des personnels

Restaurant	Dépenses réalisées				
	2014	2015	2016	2017	2018
Association CORAIL (DGFIP)	15 969	19 623	22 887	22 358	19 437
Restaurant Universitaire CROUS	23 337	24 323	23 881	25 670	30 669
Restaurant des Agents des Finances	390	427	167	153	208
Avenance Rectorat	2 280	1 075	fermé	fermé	fermé

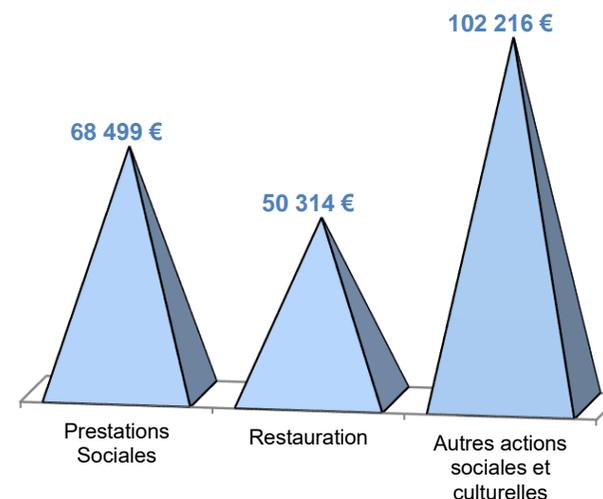
Nb.: Le lycée Colbert n'est pas habilité à recevoir la subvention.

Le Restaurant AVENANCE RECTORAT a fermé fin août 2015,

un nouveau restaurant Universitaire CROUS a ouvert au même moment sur le nouveau site du PUQ

Source : SACSO

Prestations sociales et Actions Culturelles gérées par le SACSO en 2018



L'université est liée par conventions avec certains restaurants inter-administratifs.

Les personnels de l'université peuvent prendre leur repas de midi dans ces restaurants.

L'université, en reversant aux restaurants conventionnés la subvention interministérielle (1,24€ en 2018), permet aux personnels rémunérés à un indice (INM) inférieur ou égal à 466 d'acquitter un prix de repas minoré du montant de ladite subvention.

D'autre part, l'université verse 1 euro supplémentaire de participation pour tous les agents quel que soit leur indice de rémunération.

❖ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - CHSCT

Depuis le 11 juillet 2012 à l'université Jean Moulin Lyon 3 :

le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) a évolué en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Décret N°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Cette instance consultative a une approche plus large que les traditionnelles questions d'hygiène et de sécurité et intègre notamment les notions de bien être au travail.

Composition du CHSCT

- 2** représentants de l'administration,
+ 1 suppléant
- 8** représentants des personnels,
+ 8 suppléants
- 3** représentants des usagers.
+ 3 suppléants

Compétences principales du CHSCT

- les conditions de travail,
- les projets d'aménagements importants,
- l'analyse des risques,
- la conduite d'enquêtes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- la consultation sur les aménagements de postes
et les mesures concernant les travailleurs en situation de handicap...

Missions du CHSCT

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail
notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois
et de répondre aux situations liées à la maternité.
- Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Chiffres clés

	2014	2015	2016	2017	2018
Réunions du CHSCT	3	3	3	2	3
Visites sur sites	11	5	1	4	6
<i>dont Manufacture des Tabacs</i>	6	4	1	1	5
<i>dont Quais du Rhône</i>	5	1	0	3	1

Source : CHSCT

Le CHSCT a été mis en place en juillet 2012

❖ Suivi des accidents de trajet, de service ou de travail

	2014	2015	2016	2017	2018	Total sur 5 ans	
						Nombre	%
Nb d'accidents de trajet	1	7	11	9	13	41	45%
Nb d'accidents de service ou du travail	7	14	13	9	7	50	55%
TOTAL	8	21	24	18	20	91	100%
<i>dont ayant donné lieu à arrêt de travail</i>	2	15	16	14	12	Source : Bilan annuel relatif à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail	
<i>Nb total de jours d'arrêts de travail</i>	14 jours	24 jours	559 jours	429 jours	181 jours		

Accidents de trajet ou de travail :

20 accidents de trajet, de service ou de travail en 2018. 12 ont donné lieu à des arrêts de travail de 181 jours au total.

Depuis 2014, on compte en moyenne 18 accidents par an : 45% sont des accidents de trajet et 55% des accidents de travail.

❖ Médecine du travail et actions de prévention

	2014*	2017**	2018
Nombre d'agents convoqués	109	350	761
Nombre d'agents effectivement vus	76 70%	243 69%	397 52%
Rendez-vous excusés ou annulés	21 19%	61 17%	139 18%
Nombre d'absents	12 11%	46 13%	225 30%

* En 2014 : période de janvier à août car plus de médecin après cette date

Source : DRH

** L'université a recruté un médecin de prévention pour ses personnels depuis le 19 juin 2017.

Médecine du travail :

761 agents ont été convoqués, contre 350 en 2017, année où le médecin a été recruté.

397 agents ont été vus (63% de plus que l'an dernier). La proportion d'agents qui ne viennent pas aux convocations est en hausse : 30% contre 13% en 2017.

❖ Formations hygiène, sécurité et santé au travail

Nombre de stagiaires	2016	2017	2018
Formations Hygiène et Sécurité	402	257	179
Sécurité Lyon 3 pour les personnels	93	125	80
Sécurité au travail pour les professionnels	64	51	36
Sécurité incendie pour les professionnels	9	7	9
Sécurité incendie tout public	112	20	10
Formations secourisme	94	46	32
Autres Formations hygiène et sécurité	30	8	12
Formations Santé au Travail	88	103	89
Santé au travail	83	100	87
Politique + Prise en charge + Approche du handicap	5	3	2
Nombre total de stagiaires	490	360	268

Source : LAGAF

Actions de formations en hygiène, sécurité et santé au travail :

Elles ont concerné 268 stagiaires en 2018, soit un recul de 26%. Les dépenses relatives à ces formations s'élèvent à 27 226 euros en 2018 contre 28 115 euros l'an dernier (-3%).

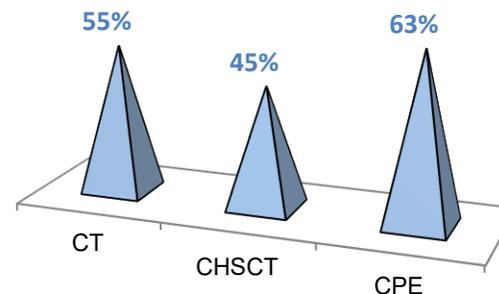
Les stagiaires des formations "Hygiène et Sécurité" ont été 78 de moins que l'an dernier. La formation sécurité lyon 3 évolue pour atteindre plus de qualitatif et moins de quantitatif : destinée aux services et composantes par le passé, la formation portait essentiellement sur le rôle des guides et des serre files en cas d'évacuation. Elle s'est transformée en formation sécurité Lyon 3 qui comprend maintenant 3 modules de 3h30 : incendie, risque professionnels et sûreté de l'établissement (théorie et pratique). Il y a moins de participants. A noter que toutes les actions de sensibilisation générale à la sécurité ne sont pas comptabilisées ici.

Le nombre de stagiaires des formations "Santé au Travail" retrouve le niveau de 2016.

❖ Relations professionnelles

		Hommes	Femmes	Total	% Femmes
Représentants du personnel en 2018	CT	9	11	20	55%
	CHSCT	11	9	20	45%
	CPE	11	19	30	63%

% de Femmes parmi les représentants du personnel en 2018



Zoom	Filière	Catégorie	Hommes	Femmes	Total	% Femmes
	ITRF		Cat. A	2	2	4
Cat. B			1	3	4	75%
Cat. C			2	2	4	50%
AENES		Cat. A	3	1	4	25%
		Cat. B	2	2	4	50%
		Cat. C	0	4	4	100%
Biblio		Cat. A	1	1	2	50%
		Cat. B	0	2	2	100%
		Cat. C	0	2	2	100%
Ensemble			11	19	30	63%

CPE : dans la filière AENES, lors des dernières élections professionnelles, les représentants ont été désignés par tirage au sort faute de listes candidates.

Locaux syndicaux

	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
Surface des locaux	23,2 m ²	23,2 m ²	23,2 m ²	23,2 m ²

Nombre de réunions des instances représentatives du personnel

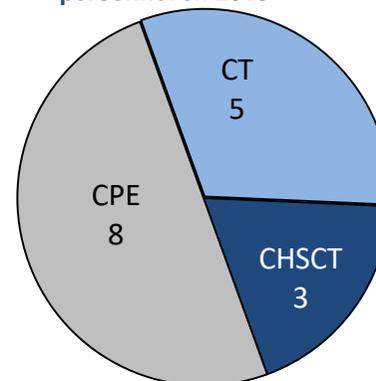
	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
CT	5	7	7	5
CHSCT	3	3	2	3
CPE	13	10	10	8
dont AENES	3	3	2	1
dont Bibliothèque	2	3	3	2
dont ITRF	8	4	5	7

Nb de reconvoques du CT*

	En 2015	En 2016	En 2017	En 2018
CT	0	1	0	0

*Nb de reconvoques du CT rendues nécessaires à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel

Nombre de réunions des instances représentatives du personnel en 2018



Lexique

AENES	Corps de l'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
ARE	Allocation de retour à l'emploi
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BIATS	Personnels de bibliothèque, ingénieur, administratif, technicien, ouvrier, de service
BIBLIO	Bibliothèques
CA	Contrat d'avenir
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CET	Compte épargne-temps
Cat.	Catégorie (il existe 3 catégories : A, B ou C)
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEC	Contrat emploi consolidé
CES	Contrat emploi solidarité
CEUBA	Centre d'études universitaires de Bourg et de l'Ain
CEV	Chargé d'enseignement vacataire
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CM	Cours magistraux
CNU	Conseil national des universités
Compl.	Complémentaires
CRCT	Congé pour recherche et conversion thématique
CROUS	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
CVR	Contrat Valorisation Recherche
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation
DN	Diplôme national
DOM	Départements d'outre-mer
DU	Diplôme d'université
Eco.	Économie
Eff	Effectif
EN	Éducation nationale
Ens.	Enseignement
EPS	Éducation physique et sportive
EqTD	Équivalent travaux dirigés
ESPE	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation
ETP	Équivalent temps plein - Quotité travaillée
Fac.	Faculté
FC3	Formation Continue Langues Lettres Philosophie
FC	Formation Continue
GIPA	Garantie individuelle du pouvoir d'achat
gr	Groupe

Lexique suite

HC	Heures complémentaires
iaelyon	iaelyon School of Management
IAT	Indemnité d'administration et de technicité
IFTS	Indemnité forfaitaire travaux supplémentaires
INFO	Prime informatique
IRA	Instituts régionaux d'administration
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation
IUT	Institut universitaire de technologie
MCF	Maître de conférences
MEN	Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
Nb	Nombre
NBI	Nouvelle bonification indiciaire
PAST	Professeur associé à temps partiel
PCA	Prime de charge administrative
PES	Prime d'excellence scientifique
PEDR	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (remplacée par la PES)
PFR	Prime fonction résultats
Plafond Emplois	Nombre d'emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer
PPCR	Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
PPRS	Prime de participation à la recherche scientifique
PU	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRES	Prime de recherche et d'enseignement supérieur
PRP	Prime de responsabilité pédagogique
RH	Ressources humaines
SACSO	Service d'Action Culturelle et Sociale
SAENES	Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
SARF	Secrétaire d'administration de recherche et formation
Sc.	Sciences
Serv.	Service
SFT	Supplément familial de traitement
SIES	Systèmes d'information et études statistiques
SISE	Système d'information statistique de l'éducation
SP BIATS	Service des personnels BIATS
SPE	Service des personnels enseignants
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
TD	Travaux dirigés
TP	Travaux pratiques
UFR	Unité de formation et de recherche
yc	y compris



- 📍 **Manufacture** des Tabacs
- 📍 Campus des **Quais**
- 📍 Campus de **Bourg-en-Bresse**

WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération n° D2020-02-08-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 712-61 ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2018-07-01-Ins portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée le 10 juillet 2018,

Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

N° DE CONVENTION	PARTENAIRE – OBJET DE LA CONVENTION
19-FRH-1308	convention de formation Perfectionnement en anglais
19-FRH-1311	convention de formation télétravail agents
19-FRH-1312	convention de formation télétravail managers
19-FRH-1313	convention de formation Anglais pour les échanges professionnels L COHEN
19-FRH-1314	convention de formation des correspondants aux égalités
19-FRH-1315	convention de formation Gestion du temps
19-FRH-1316	convention de formation Assertivité
19-FRH-1317	convention de formation Animer avec des techniques innovantes
19-FRH-1318	convention de formation Initier sa stratégie de communication sur les réseaux sociaux
19-FRH-1326	convention de formation des personnels de l'université Lyon 3 aux dispositifs de formation du rectorat

19-FRH-1327	convention de formation Amiante sous-section 4 Encadrant
20-FRH-1437	Formation SSIAP 2 M OURAGHE
20-FRH-1438	formation SSIAP Megueye DIOP
20-FRH-1439	formation Montage/démontage échafaudage-PIRL
20-FRH-1440	formation EXCEL remise à niveau personnel Lyon 3
20-FRH-1441	formation EXCEL + POWERQUERY personnel Lyon 3
20-FRH-1442	formation Stormshield Network Expert J-A, VESCOVO
20-FRH-1443	formation Travail en hauteur personnel Lyon 3
20-FRH-1444	formation ISM R-L. SIDNEY et C. LEDEAN
20-FRH-1445	formation EBX FOUNDATIONS S PICOD-RL SINEY-C LEDEAN
20-FRH-1446	formation EBX DEVELOPMENT S PICOD-RL SINEY-C LEDEAN
20-FRH-1447	formation CHSCT Lyon 3
20-FRH-1448	Formation CADH
20-FRH-1449	formation accueil gestionnaire de scolarité
20-FRH-1450	formation animer avec des techniques innovantes
20-FRH-1455	formation en langue anglaise enseignants
20-FRH-1456	formation anglais BIATS G1
20-FRH-1457	formation anglais BIATS G2
20-FRH-1458	formation anglais BIATS G3
20-FRH-1459	formation anglais BIATS G4
20-FRH-1460	formation EXCEL PERFECTIONNEMENT

19--CC-1236	Convention liant Lyon3 à la Sté Certinergy en vue de pouvoir récupérer des "subventions" sur les travaux d'énergie réalisés à Lyon3 , via le dispositif CEE,
19-1145	Avenant ECAM IAE
19--1235	CREF IAE
19--1262	GIP CEUBA IAE
19-1301	L3 Géographie Aménagement
19-1302	Ateliers de Danse
19-1321	Avenant la mache IAE
19--1352	Formation cours de 1ère et 2 ème année Licence et DUT
19-1366	Lycée Georges Brassens pôle réussite
19-1383	Cours de 1ère et 2 ème année de licence, de DUT
19-1384	Cours de 1ère et 2 ème année de licence, de DUT
19-1396	LP Métiers du Notariat CNED
19-CC-978	Convention temporaire de mise à disposition de chambres au CROUS pour les auditeurs du D, U, Francophonie, nouvelle économie et développement durable (Francophonie)
19-CC-1161	Modalités de participation de l'Université Lyon3 aux démarches induites par la mise en place de la nouvelle réglementation RGPD pour le consortium ESUP-Portail , Cette convention a pour objet également d'assurer le financement de l'établissement partenaire pour cette mission,

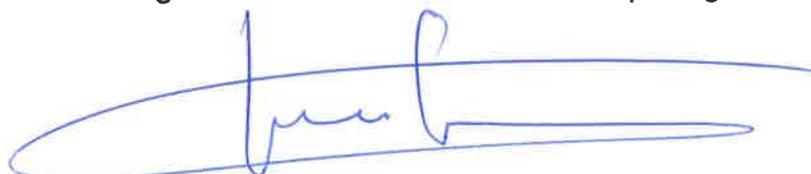
19-CC-1190	Convention de partenariat entre Lyon3 et l'Institut Culturel de Lyon concernant l'organisation, du projet Handle with Care dans le cadre de la résidence d'artiste de Marta Nijhuis à Lyon3 incluant 2 expositions dont 1 à Lyon3 ainsi qu'une soirée Jazz hands (rencontre entre "chercheurs" et musiciens)
19-CC-1205	Convention de collaboration entre l'UJM Lyon3 et KOLLISION PROD en vue du concert "Art voicing" à l'Auditorium Malraux le 12 septembre 2019
19--CC-1265	Principes et modalités générales de mise en œuvre d'un parrainage de promotion entre la sté AGILI(3F) et le CLEA de l'IAE (Lyon3),
19--CC-1266	Convention d'occupation temporaire du domaine public communal entre la Ville de Lyon et l'UJM (saison sportive étudiants-football) pour la saison 2019-2020 - Stade Juhino
19-CC-1272	Animation d'un atelier de lecture à haute voix pour les étudiants, atelier ouvert à la bonification culture.
19-CC-1274	Convention de reversement par l'Univ Nice Sophia Antipolis à Lyon3 des dépenses engagées en 2018 par Lyon3 sur les crédits émanant de IUF et dont M, J-Sylvestre BERGE en était le bénéficiaire en 2018
19-CC-1279	Convention 'Ateliers portraits d'Artistes Photos & Vidéos', Mise à disposition de Vincent NOCLIN d'une salle pédagogique et d'une salle d'informatique, Il animera tout au long de l'année 20 ateliers de création de portraits d'artistes en photos et/ou en vidéos, atelier ouvert à la bonification Culture pour les étudiants
19-CC-1282	Convention de financement et modalités de collaboration entre l'ENS et Lyon3 (CEROR) quant à la de publication de l'ouvrage "Columelle et les céréales", actes du colloque des 24 et 25 septembre 2018
19-CC-1292	Les amis de l'Université

19-CC-1298	Mise à disposition et utilisation de la salle LE PERISCOPE par l'UJM Lyon3 pour une soirée transdisciplinaire "Jazz Hands : le geste l'empathie3
19-CC-1309	Convention "Le Pôle Lyrique" F LAREDO
19-CC-1325	Mise à disposition d'une intervenante théâtre, Corinne GINISTI pour la création d'un spectacle avec la présence exclusive des étudiants qui sera donné le 8 avril 2020 à la MJC Monplaisir,
19-CC-1334	Conditions de mise en œuvre et de financement du 7e Congrès de l'Assoc de recherche appliquée au management des organisations de santé "Mieux coordonner pour mieux soigner ? Lyon les 21 et 22 novembre 2019
19-CC 1344	Modalités de versement par Lyon3 au Centre Culturel d'une aide à la publication des actes du colloque "Humains, animaux, nature : quelle éthique des vertus pour le monde qui vient ?"
19-CC-1346	Convention d'aide à la publication de l'ouvrage "Les relations culturelles des Amériques au Xxe Siècle : circulations, échanges lieux de rencontres"
19-CC-1358	Convention Résidence d'Artistes établie entre Lyon3 et la Cie CHATHA -
19-CC-1359	Convention orchestre de chambre établie pour la saison 2019-2020
19-CC-1368	Formation en Français "Programme TREFLE"
19-CC-1390	Convention portant sur le déroulement du concours « J'M Entreprendre » - Contribuer à la promotion de l'esprit d'entreprendre chez les étudiants en facilitant l'émergence de projets entrepreneuriaux et en accompagnant les porteurs de projet.
19-CC-1400	Convention de reversement relative au déploiement de la plateforme du HAL - IDEX/HAL/2019/03 dûment signée

20-CC-1404	Fixer les modalités de partenariat entre les parties relatives à la participation de l'OIF au projet "Dictionnaire des francophones" conduit par la DGLFLF, réalisé par 2IF,
20-CC-1407	Convention relative aux centres du Réseau du SUDOC-PS N°2020-232-70 - définit pour l'organisme abritant le Centre régional Sudoc-PS CR 70 Rhône-Alpes, les conditions d'adhésion des BU au réseau régional entre autres choses,
20-CC-1408	Convention donnant mandat au CNRS pour le représenter pour la réalisation des projets dans le cadre du programme 2020 de l'Accord cadre ZABR-AERMC et en particulier le projet PULSE (action 74)
20-CC-1420	Octroi d'une subvention non remboursable de 2000€ en vue de réaliser la manifestation "Concert au jardin "La belle allemande" le 26 juin 2019 à Lyon, par l'Orchestre de chambre de Lyon - NOVA
20-CC-1424	Convention d'adhésion à WORLDCAT N°2020-WCAT-040
20-CC-1428	Convention de subvention pour le soutien au projet "SIGEXPOMETRO" "Canceropôle Auvergne Rhône-Alpes» établie entre La Métropole de Lyon et La Fondation Léa & Napoleon Bullukian + annexe : description du projet SIGEXPOMETRO dûment signée
20-CC-1479	Convention "Concours d'éloquence"
20-CC-1481	Lettre de mécénat Crédit Agricole d'un montant de mille euros

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET

Délibération n° D2020-02-09-acc

**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 712-6-1 ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2018-07-01-Ins portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée le 10 juillet 2018 ;
Vu l'avis favorable de la commission formation et de la vie universitaire (CFVU) du 21 janvier 2020,

Décide

d'approuver les conventions figurant sur le tableau annexé à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



Pierre SERVET

Commission Formation 21 janvier 2020

1	Université d'Alicante - RI - Fac des Langues	19-1174	
2	Université de Turin - RI - Fac des Langues	19-1365	
3	Chambres de Métiers et de l'Artisanat - IAE	19-1371	
4	DIFCAM/CFA - IAE	19-1372	
5	HEM Maroc - IAE	19-1373	
6	INSA - IAE	19-1374	
7	Lycée Professionnel LANDE - SCUIO	19-1383	
8	Lycée Professionnel LYCEE Edouard HERRIOT - SCUIO	19-1384	
9	CAHPP - IFROSS	19-1385	
10	Lycée COLBERT - SCUIO	19-1391	
11	Lycée Parc Chabrières - SCUIO	19-1395	
12	SCP HAU-PALE - FC3	19-1396	
13	Université ESSEX RI - Fac de Droit (2)	19-1399	
14	Université de MONASH - RI - Fac des Langues	20-1411	
15	Lycée/Collège Polyvalent Claude BERNARD - SCUIO	20-1412	
16	Lycée Professionnel Edmond LABBÉ - SCUIO	20-1413	
17	Lycée Professionnel ARBEZ CARME - SCUIO	20-1414	
18	Lycée Professionnel Jacques BREL - SCUIO	20-1415	
19	Lycée Professionnel ARAGON-PICASSO - SCUIO	20-1416	
20	Lycée Professionnel La MARTINIÈRE-DIDEROT - SCUIO	20-1417	
20	Université de Poitiers - ZIF	20-1419	

Délibération n° D2020-02-10-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président de l'université,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les tarifs pour la vente de tickets cinéma aux personnels de l'Université Jean-Moulin :

Prestataire	Prix d'achat sept. 2019	Prix d'achat Reducce	Prix de revente aux personnels 2019	Prix d'achat janvier 2020	Prix d'achat Reducce	Prix de revente aux personnels
UGC	6,30€		5,00€	6,30 €		5,00 €
Pathé	7,85 €		5,50 €	7,85 €		5,50 €
CGR Brignais	6,99 €	6,99€	4,00 €	7,00 €	7,00 €	4,00 €
GRAC	5,30 €		3,50€	5,50€		3,50 €

-Pour l'ensemble des enseignes de cinéma, les achats seront effectués directement chez le prestataire. Les tickets CGR BRIGNAIS et PATHE pourront être achetés ponctuellement auprès de la billetterie Reducce.

-Cette autorisation est valable pour la durée de l'année civile en cours. Une nouvelle autorisation devra être demandée au titre de chaque année civile. Dans le cas où un ou plusieurs des prestataires imposeraient une augmentation du prix de vente en cours d'année civile, il conviendra de demander une nouvelle délibération, sauf si l'augmentation par le prestataire est inférieure ou égale à 3%.

- Les stocks de billets cinémas invendus 60 jours avant la date de péremption pourront être ponctuellement mis en vente sous forme d'offre promotionnelle ; le SACSO peut proposer un prix de revente aux personnels minoré de 50% pour chacune des enseignes.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



Pierre SERVET

Délibération n° D2020-02-11-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin
Vu l'avis rendu par la commission de la formation de la vie universitaire (CFVU) le 21 janvier 2020,

Sur proposition de la direction des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Décide

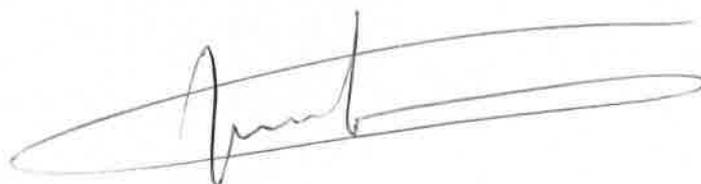
d'approuver les tarifs du « Pix » (certification aux compétences numériques) pour les personnes extérieures et les étudiants en formation continue tels que présentés en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Pix

(Certification aux compétences numériques):
Validation pour 2019/2020 du tarif de
certification aux formations continues et
extérieurs.

Le tarif de certification recommandé par le GIP Pix pour l'année 2019/2020 pour les extérieurs et les étudiants en formation continue est de :

- **45€/personne, soit 10€ pour le GIP Pix et 35€ pour l'Université.**
- Dans le cadre d'une convention inter organisationnelle, la part revenant au GIP Pix reste de **10€**. Nous proposons le tarif dégressif suivant (part revenant au GIP PIX incluse)

De 1 à 10 inscrits	De 10 à 50 inscrits	>50
45€	40€	35€

- **Tarifs préférentiels :**
 - **Étudiants boursiers non Lyon3 : 20€/personne**, soit 10€ pour le GIP Pix et 10€ pour l'Université
 - **Demandeurs d'emploi : 35€/personne**, soit 10€ pour le GIP Pix et 25€ pour l'Université

Pour rappel, les étudiants inscrits et les personnels de l'établissement bénéficient de la gratuité de la certification.

Délibération n° D2020-02-12-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-3 et L. 712-6 et suivants ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 21 janvier 2020,

Sur proposition de la direction des études et de la vie universitaire,

Après en avoir délibéré,

Décide

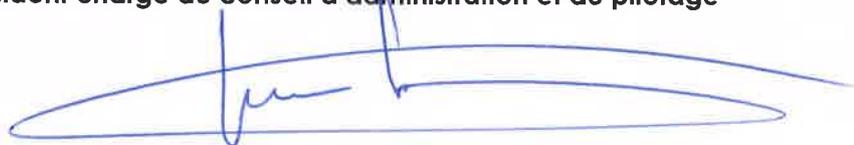
d'approuver la création du diplôme universitaire (DU) Francophonie et diplomatie tel que présenté en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage



Pierre SERVET

2019/2020

17 - Institut international pour la FrancophonieN° de diplôme DU "Francophonie économique" **CREDITS : 0**

TySalle	Type UE* : X Type mineure	Francophonie et diplomatie CGA : 17 Service de la Francophonie	CPG : 0	Diplôme :
21	22220103	Histoire de la Francophonie	CM 8	01/03/2020 - 30/06/2020
21	04210212	Institutions et acteurs de la Francophonie	CM 8	01/03/2020 - 30/06/2020
21	04-21	Le système international en évolution	CM 5	01/03/2020 - 30/06/2020
21	04-21	la Francophonie dans le système international	CM 6	01/03/2020 - 30/06/2020
21	04-29	Les grands enjeux des pays francophones dans la mondialisation actuelle	CM 3	01/03/2020 - 30/06/2020
21	04-20	Séminaire : gestion de crise en francophonie	CM 3	01/03/2020 - 30/06/2020
21	04-20	Séminaire : Négociation internationale	CM 3	01/03/2020 - 30/06/2020
21	99-00	Visite et rencontres	CM 6 (B)	01/03/2020 - 30/06/2020

heures communes au DU FE (5014000JL)
heures communes au DU FE (5014000JL)

42 h dont 6h bénévoles (B) et 16h communes
au DU Francophonie économique

Tarif

| Tarif particulier (inscriptions multiples, boursier, demandeur d'emploi, autre ...)

590 €

295 €

Diplôme d'université
Francophonie et Diplomatie
Outils, enjeux et défis dans la mondialisation

Contexte

Etant la pratique, l'action et la manière de représenter son pays auprès d'un pays étranger ou dans les négociations internationales, la diplomatie constitue l'un des trois leviers qui commandent la politique étrangère d'un pays. Selon le général De Gaulle, la diplomatie l'exprime, l'armée la soutient et la police la couvre (De Gaulle, Mémoires de guerre, 1959, p.627). Souvent décrite comme l'art et la conduite des relations internationales, elle est menée par les agents diplomatiques et consulaires afin concilier les intérêts respectifs entre les pays et de régler un problème sans recours à la force. Leurs sujets de travail ne concernent donc non seulement des questions de « puissance de contrainte » (hard power) mais aussi celles de la « puissance douce » (soft power). La maîtrise des connaissances en lien avec ces sujets constitue l'un des éléments décisifs de la réussite de leur mission.

Regroupant en son sein 88 Etats et gouvernements membres et observateurs qui sont tous membres de l'ONU et de plusieurs organisations régionales et transrégionales, l'Organisation internationale de la Francophonie est un lieu de rencontres, d'échanges et de croisements des diplomates de carrière, des cadres consulaires ainsi que des cadres supérieurs venant de différents ministères et collectivités territoriales des Etats francophones. Il est important de former ces hauts cadres aux enjeux de la Francophonie dans la mondialisation actuelle, ce qui leur permet de mieux les comprendre pour mieux se concerter au sein des cadres régional et mondial.

Objectifs de la formation

Le Diplôme d'Université « **Francophonie et Diplomatie : Outils, enjeux et défis dans la mondialisation** » créé par l'Institut international pour la Francophonie de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a un triple objectif :

- Apporter aux décideurs et cadres qui ont la charge des relations extérieures des pays francophones des connaissances précises sur la francophonie institutionnelle, son histoire, ses dimensions géopolitiques, économiques et culturelles.
- Actualiser et approfondir leurs connaissances en matière de relations internationales, notamment sur les grands enjeux mondiaux contemporains auxquels doivent faire face les pays francophones.
- Acquérir des compétences professionnelles en pratiques diplomatiques pour traiter des questions d'actualité dans des contextes précis.

Ce Diplôme d'Université permettra aux diplômés d'être plus opérationnels et efficaces dans la réalisation de leurs missions diplomatiques. Cette formation sera aussi l'occasion de construire des réseaux d'acteurs diplomatiques dans l'espace de la Francophonie.

Équipe pédagogique

Les enseignements sont effectués par des enseignants chercheurs de l'Institut international pour la Francophonie ainsi que d'autres établissements partenaires et des experts de haut niveau issus du monde diplomatique (organisations internationales et régionales, ambassades, ect.).

Les publics visés

Le Diplôme d'Université « Francophonie et Diplomatie : Outils, enjeux et défis dans la mondialisation » s'adresse aux publics suivants :

- Diplomates ;
- Agents des Ministères des affaires étrangères ;
- Agents des Services des Relations internationales des villes, des collectivités territoriales et des ministères ;
- Fonctionnaires accrédités auprès des organisations internationales et régionales ;
- Professionnels des organisations gouvernementales et non-gouvernementales ;
- Journalistes et attachés de presse ;
- Diplômés souhaitant exercer le métier de diplomatie.

Lieu et calendrier

La formation se déroulera à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle durera 12 jours répartis sur deux semaines.

Admission

Les candidats au Diplôme d'Université « Francophonie et la diplomatie » doivent :

- être titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine international ;

Dossier de candidature : disponible en ligne sur le site <https://2if.universite-lyon.fr/> ou sur demande à l'adresse électronique 2if@univ-lyon3.fr.

La sélection des auditeurs s'opère par le jury sur examen du dossier de candidature.

Les droits d'inscription

Les frais de la formation sont de 590€.

Evaluation

La présence à tous les modules est obligatoire et contrôlée.

L'évaluation se fait à travers un examen final organisé à la fin de la formation et chaque module sera noté sur 20.

Tout étudiant ayant une moyenne supérieure ou égale à :

- 13/20 obtient la mention Assez bien,
- 15/20 obtient la mention Bien,
- 17/20 obtient la mention Très bien.

Délibération n° D2020-02-13-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Sur proposition du directeur de l'Institut international de la francophonie ;

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver la participation aux frais de formation, de séjour et de mobilité accordée sur les crédits Agence universitaire de la francophonie 2020 suivante :

	Nom prénom	Nationalité	Montant	Durée
1	NGALLET MARTINE VERA	Cameroun	400 €	Février à avril 2020 (3 mois)
1	NYAMBA LAURA	Burkina Faso	400 €	Mars à mai 2020 (3 mois)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 28
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 28
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET

Délibération n° D2020-02-14-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,

Sur proposition de M. le président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le protocole transactionnel annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	28
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

Lyon, le 25 février 2020

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation
Le vice-président en charge du conseil d'administration,



Pierre SERVET



PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Marché UJM 2018-15 travaux de réfection des blocs sanitaires – Lot 6 « chauffage / VMC / plomberie sanitaire »

*Université Jean Moulin Lyon3
Et
Société Union Technique du Bâtiment (UTB)*

Vu le code civil et notamment ses articles 2044 et suivants,
Vu l'article L.711-1 du code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin,

Le présent accord est passé entre d'une part,

L'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3

1 C avenue des Frères Lumière – CS 78242
69372 Lyon cedex 08
Représentée par son Président, Monsieur Jacques COMBY

*Ci-après désignée « **L'Université Jean Moulin** »*

Et d'autre part,

La société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT

14, rue André Sentuc
69200 VENISSIEUX
Fax 04 28 58 99 89
Courriel : demat@utb.fr

*Ci-après désignée la « **société UTB** »*

Conjointement désignées : « **les parties** ».



Après avoir notamment rappelé ce qui suit :

L'entreprise UTB est titulaire du LOT06 « CHAUFFAGE – VMC – PLOMBERIE » du marché UJM2018-15 relatif aux travaux de rénovation des sanitaires étudiants sur le site de la Manufacture des Tabacs.

L'entreprise UTB a accusé, depuis le début du lancement des travaux des Tranches Optionnelles 1 et 2, des retards et des manquements au CCAP.

Article 1er : Objet de la convention

La présente transaction a pour objet de régler le différend qui oppose l'université Jean Moulin et la société UTB, suite aux retards et manquements dans l'exécution du marché UJM 2018-15, notifié le 28 mai 2018 qui prévoyait les travaux de rénovation de blocs sanitaires.

La société UTB est titulaire du lot n°6 « CHAUFFAGE – VMC – PLOMBERIE ».

Article 2 : Règlement du litige

Article 2.1 – Contexte des retards et manquements

Lors des travaux, plusieurs manquements ont été constatés, entraînant le calcul de pénalités.

Le mercredi 28 août 2019, UTB a été reçu par la Direction du Patrimoine en présence de M. JOLY, représentant de la Maîtrise d'œuvre (L'ATELIER), pour un entretien au cours duquel les manquements qui étaient reprochés ont été exposés à la société.

Après la réception des travaux, le 18 octobre 2019, un courrier recommandé référencé 2018-15/GD/YL/125 a été adressé pour informer la société UTB des pénalités que l'Université était susceptible d'appliquer.

Ce courrier restant sans réponse de la part de la société UTB, l'Université a sollicité une rencontre le 27 novembre 2019 avec le Service des Marchés Publics et la Direction du Patrimoine. Rencontre à laquelle des représentants de la société UTB ont participé (M. GOUTTAYA et M. LIN) et durant laquelle ont été exposés les remarques de la société UTB.

Afin de formaliser cet entretien, l'Université Jean Moulin Lyon3 a demandé à la société UTB de faire un retour écrit, chose faite le 28 novembre par courrier recommandé.

Suite à cet envoi, la Direction du Patrimoine a demandé à la Maîtrise d'Œuvre de prendre connaissance des réponses formulées et de prendre position.

Un nouveau courrier (réf. 20191218/UTB/pénalités/AR2) a été envoyé le 18 décembre 2019 par l'Université Jean Moulin Lyon3 à la société UTB.

Article 2.2 – Décompte des pénalités

- Pénalités de retard

Article 9.1 du CCAP : Par dérogation à l'article 20.1 du CCAG Travaux, en cas de retard imputable au Titulaire dans l'exécution des travaux, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'appliquer, sans mise en demeure préalable et sur simple fait de constatation du retard, une pénalité dont le montant est fixé, par jour calendaire de retard, à 1/30ième du montant HT de la facture vérifiée, ou du montant HT indiqué dans l'Ordre de Service dans les cas de non-exécution et ce tant que le Titulaire n'a pas exprimé par écrit les motivations de ce retard.

Le montant de ces pénalités n'est pas plafonné.

- Pénalités pour non-respect des consignes d'exécution

Article 9.2 du CCAP : Les consignes d'exécution des travaux sont contractualisées telles que prévue à l'article 10.2 du présent document. En cas de non-respect de ces consignes, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'appliquer, après une mise en demeure n'ayant impliqué un retour à la normal sous deux heures, une pénalité de 100 € (cent euros) par jour calendaire de non-respect.

Cette pénalité sera portée à 500 € (cinq cent euros) dans les cas où l'infraction porterait sur une consigne de sécurité au public.

Le montant de ces pénalités n'est pas plafonné.

- Pénalités pour Sous-traitance

Article 2.3 du CCAP : L'Entrepreneur peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché à condition d'avoir obtenu du Maître de l'Ouvrage l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement (précisant le caractère du prix, les modalités de révision ou d'actualisation des prix, les éventuelles pénalités et primes) de chaque contrat de sous-traitance.

Tout manquement à cette obligation sera passible d'une pénalité de 500€ (cinq cents euros).

En application de ces articles du CCAP et compte tenu de l'inexécution de certaines prestations constatées par la Direction du Patrimoine et du Maître d'œuvre, les pénalités susmentionnées ont été arrêtés et ramenés à hauteur de 18 628,92€.

Après échanges et concertations avec les différents intervenants, le courrier en date du 18 décembre 2019 (réf. 20191218/UTB/pénalités/AR2) mentionne le dernier relevé de décisions et porte sur les points suivants :

Concernant le bloc sanitaire 2901

- Intervention prévue pour traçage au sol des positions et diamètres pour carottages :
Programmée pour le 12 juillet
Réalisée le 15 juillet
Retard : 3 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT05
Montant : 100,00 € (apparenté comme non-respect des consignes d'exécution)
Pénalités : 300,00 €

Défense d'UTB :

Etant au-dessus du restaurant UPPER SIDE, il n'y a eu ni traçages, ni carottages au sol. Nous contestons cette pénalité de 300,00 €

Réponse de la MOE (M. JOLY) :

Il y a une erreur sur le sanitaire, en effet. Cela concernait le 2910. Pour rappel, la MOE a eu M. BELHOCINE le 11/07 au soir car il n'avait pas tracé les réseaux demandés, il a assuré intervenir le 12/07 au matin, juste avant le passage de l'équipe de M. MANCINI et de leur carotteuse, il a donc été confirmé cela à M. MANCINI. Rien de fait le 12 parce que M. BELHOCINE a eu « un empêchement ». La MOE a été flouée et l'équipe de M. Mancini est venu pour rien et a loué une carotteuse pour rien.

Position de la DIRPAT :

Malgré une erreur d'énoncé de la pénalité, celle-ci est justifiée car UTB n'a pas tenu ses engagements, et une entreprise en a fait les frais. **La pénalité de 300,00 € est maintenue.**

- Intervention pour pose des réseaux aériens et bâtis support :
Programmée entre le 15 juillet et le 24 juillet
Réalisée du 22 juillet au 02 août
Retard : 9 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT02
Le planning recadré (suite aux modifications de travaux) du sanitaire 2901 a lui été validé par les entreprises lors de la réunion de chantier du 19 juin 2019 (planning envoyé le 17 juin 2019 à toutes les entreprises).
Montant : item « 3. Distribution eau froide et eau chaude » Tube cuivre et Calorifugeage, et items « 5. Appareils sanitaires » n° 217 et 227 ; soit 1/30^{ième} de 2 662,53 € + 364,85 € + 2 918.80 € ; soit une pénalité s'élevant à 198,21 €
Pénalités : 1 783,89 €

Défense d'UTB :

Nos réseaux aériens ont été refaits suite au rapport de visite du 26 Juillet 2019 du BET Philae. Aucun retard n'était à déplorer avant ce passage. Nous contestons cette pénalité de 1 783,89 €.

Réponse de la MOE (M. JOLY) :

UTB aurait dû intervenir du 15/07 et avoir achevé au 24/07, ils sont finalement intervenus à partir du 22/07 jusqu'au 02/08 avec un sous-traitant agréé à la dernière seconde.

PHILAE est passé le 26/07, UTB ayant travaillé 5 jours. PHILAE n'a rien demandé d'autre que l'application des marchés signés entre Maitrise d'Ouvrage et l'entreprise (distribution en cuivre, absence de nourrices, travaux à faire dans les règles de l'Art, conformité des réseaux d'évacuation, conduites de ventilation isolées, pas de piquages express, etc.).

Si UTB avait suivi ses marchés et fourni des plans d'exécution, il n'y aurait jamais eu de problème comme il n'y a en a pas eu avec les autres entreprises parce qu'elles ont suivi leurs marchés.

Pour rappel, même après le passage de PHILAE, les reprises demandées n'ont pas été faites correctement (voir le CR de PHILAE du 01/08 en pièce jointe). Il a fallu derrière compter sur le bon esprit des compagnons de MEUNIER pour refermer les faux-plafonds dans les temps.

Position de la DIRPAT

La pénalité de 1 783,89 € est maintenue.

Concernant le bloc sanitaire 2910

- Intervention pour pose des réseaux aériens dans l'amphithéâtre en aplomb :
Programmée entre le 12 juillet et le 22 juillet
Achevée le 29 juillet
Retard : 7 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT05
Montant : item « 4. Evacuations EU/EV » ; soit 1/30^{ème} de 7 551,42 € ; soit une pénalité s'élevant à 251,71 €/jrs
Pénalités : 1 761,97 €

Défense d'UTB

Ces réseaux aériens en sous-face de l'amphithéâtre ont été réalisés dans les temps impartis. Au marché, les échafaudages du « Lot 4 – PLATRERIE PEINTURE PLAFOND » étaient prévus mis à disposition jusqu'à la fin du chantier. UTB a uniquement rendu service au Lot 4 pour lui permettre de déposer plus tôt son échafaudage. Par conséquent, ces réseaux auraient pu être réalisés bien plus tard. Nous contestons cette pénalité de 1 761,97 €.

Réponse de la MOE (M. JOLY)

Il y a plusieurs éléments :

- Vous trouverez ci-joint le mail que j'ai fait suite à ma discussion avec M. LIN. Il avait confirmé pouvoir intervenir en moins d'un mois sur les réseaux aériens des amphis lors du calage des plannings (qui ont été envoyés par LRAR à tout le monde). C'est pourquoi nous avons programmé le démontage des échafaudages le 07/08.
- Meunier nous a demandé ce démontage début août car il avait de son côté besoin de reposer des faux-plafonds dans les amphis avant le 30 août. Mais ces faux-plafonds font partie d'un autre marché passé entre MEUNIER et l'UJM : il y avait donc dans les travaux pour les sanitaires un impondérable lié à un autre chantier de l'UJM.

Cette co-activité des deux chantiers menés de front par l'UJM a été problématique car elle a restreint les possibilités d'UTB d'intervenir. C'est sur ce point que les pénalités sont les plus discutables.

Position de la DIRPAT

La pénalité est abandonnée, car la demande de déposer la plateforme pour pouvoir refermer les faux-plafonds vient de la MOA.

- Intervention pour pose bâti-supports :
 - Programmée entre le 25 juillet et le 31 juillet*
 - Achevée le 02 août*
 - Retard : 2 jours*
 - Incidence : report de l'intervention du LOT05*
 - Montant : item « 5. Appareils sanitaires » n° 303 et 3013 ; soit 1/30^{ième} de 364,85 € + 2 918,80 € ; soit une pénalité s'élevant à 109,46 €/jrs*
 - Pénalités : 218,92 €**

Défense d'UTB

La pose des bâtis support n'a pu se faire qu'après la fin du carrelage le 26 Juillet 2019 et le traçage des cloisons. Les bâtis ont donc été posés suivant une coordination normale du chantier. Nous contestons cette pénalité de 218,92€.

Réponse de la MOE (M. JOLY)

FAUX, si la pose des bâtis supports et des réseaux aériens n'a pas été achevée le 31/07, c'est :

- Parce qu'UTB a commencé ses travaux en retard. Pour rappel dans le CR10 de la réunion du 17/07, la MOE demandais à UTB d'intervenir à partir du 22/07 pour la pose des bâtis supports et réseaux aériens. La MOE n'aurait pas demandé cette intervention si les carrelages n'avaient pas été achevés ou en cours de pose (il y avait 3 jours maximum de pose des carrelages par sanitaire).
- Parce que lors de la réunion du 31/07, la MOE a fait partir du chantier le sous-traitant SNC de UTB qui effectuait la pose des bâtis-supports dans le 2910. Ce sous-traitant n'était pas agréé.

Position de la DIRPAT

La pénalité de 218,92 € est maintenue.

- Intervention pour pose des réseaux de ventilation :
Programmée terminée le 31 juillet
Achevée le 02 août
Retard : 2 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT04
Montant : item « 2. Ventilation simple flux » Gaines d'extraction ; soit 1/30^{ième} de 324,35 € + 401,25 € + 345,51 € + 138,66 € + 119,19 € ; soit une pénalité de 44,30 /jrs
Pénalités : 88,60 €

Défense d'UTB

Nos réseaux aériens ont été refaits suite au rapport de visite du 26 Juillet 2019 du BET PHILAE. Aucun retard n'était à déplorer avant ce passage. Nous contestons cette pénalité de 88.60 €

Réponse de la MOE (M. JOLY)

UTB n'est pas au courant de ce que nous envoyons aux autres entreprises normalement. Et s'ils lisent le compte-rendu, les retards sont listés, notamment pour RHODANIENNE.

Si MEUNIER a pris du retard, c'est à cause d'UTB qui ne faisait rien de conforme et l'empêchait de refermer ses plafonds (voir ci-dessus les points n°2 du 2901 et n°2 du 2910). Ce qui derrière entraînait un retard pour ADA.

Position de la DIRPAT

La pénalité de 88,60 € est maintenue.

Concernant le bloc sanitaire 2952

- Intervention pour dépose de la plomberie :
Programmée terminée le 02 juillet
Achevée le 24 juillet
Retard : 22 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT05
Montant : item « 1. Dépose du matériel existant » Dépose de plomberie ; soit 1/30^{ième} de 184,10 € + 12,89 € + 18,41 € + 9,21 € + 7,36 € ; soit une pénalité de 7,73 €/jrs
Pénalités : 170,06 €

Défense d'UTB

Suite à notre réunion du 27/11/2019, **nous ne contestons pas cette pénalité** de 170,06 €

- Intervention pour dépose des tuyaux de chauffage :
Programmée terminée le 27 août
Achevée le 04 septembre
Retard : 8 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT05
Montant : item « 1. Dépose du matériel existant » Dépose du chauffage ; soit 1/30^{ième} de 36,82 € + 46,03 € + 9,21 € + 18,41 € + 7,36 € ; soit une pénalité de 3,93 €/jrs
Pénalités : 247,59 €

Défense d'UTB

Suite à notre réunion du 27/11/2019, **nous ne contestons pas cette pénalité** de 247,59€.

- Intervention pour pose départs dans carottage pour permettre au LOT05 de faire son ragréage :
Programmée terminée le 24 juillet
Achevée le 01 août
Retard : 7 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT05
Montant : 100,00 € (apparenté comme non-respect des consignes d'exécution)
Pénalités : 700,00 €

Défense d'UTB

Suite à notre réunion du 27/11/2019, **nous ne contestons pas cette pénalité** de 700,00€.

- Intervention pour pose des réseaux aériens dans l'amphithéâtre en aplomb :
Programmée terminée le 17 juillet
Achevée le 28 août
Retard : 34 jours (en tenant compte des carottages effectués par le maçon le 15/07)
Incidence : report de l'intervention du LOT04
Montant : item « 4. Evacuations EU/EV » ; soit 1/30^{ième} de 8 739,42 € ; soit une pénalité de 291,31 €/jrs
Pénalités : 9 904,54 €

Défense d'UTB

Ces réseaux aériens en sous-face de l'amphithéâtre ont été réalisés dans les temps impartis. Au marché, les échafaudages du « Lot 4 Plâtrerie Peinture Plafond » étaient prévus mis à disposition jusqu'à la fin du chantier. UTB a uniquement rendu service au Lot 4 pour lui permettre de déposer plus tôt son échafaudage. Par conséquent, ces réseaux auraient pu être réalisés bien plus tard. Nous contestons cette pénalité de 9904,54€

Réponse de la MOE (M. JOLY)

Du côté de la MOE, réponse identique à celle du point n°1 du 2910. Cette co-activité des deux chantiers menés de front par l'UJM a été problématique car elle a restreint les possibilités d'UTB d'intervenir. C'est sur ce point que les pénalités sont les plus discutables

Position de la DIRPAT

La pénalité est abandonnée, car la demande de déposer la plateforme pour pouvoir refermer les faux-plafonds vient de la MOA.

- Intervention pour réseaux aériens :
Programmée terminée le 02 août
Achevée le 08 août (non terminée au 07/08, avant fermeture de la MOE pour la semaine du 15 août)
Retard : 6 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT04
Montant : item « 3. Distribution eau froide et eau chaude » Tube cuivre + calorifugeage ; soit 1/30^{ème} de 2 627,17 € ; soit 87,57 €/jrs
Pénalités : 525,42 €

Défense d'UTB

Nous avons décalé cette dépose suivant la coordination directe de chantier. Nous contestons cette pénalité de 525,42€.

Réponse de la MOE (M. JOLY)

Si on les avait laissés faire, ils auraient dispersé leurs moyens et on aurait encore plus de retards sur l'ensemble des sanitaires.

Position de la DIRPAT

La pénalité de 525,42 € est maintenue.

- Intervention pour la pose des bâti-supports :
Programmée terminée le 23 août
Achevée le 03 septembre
Retard : 10 jours
Incidence : report de l'intervention du LOT02
Montant : item « 5. Appareils sanitaires » n° 387 et 396 ; soit 1/30^{ème} de 364,85 € + 2 918,80 € ; soit une pénalité de 109,46 €
Pénalités : 1 094,60 €

Défense d'UTB

Votre courrier mentionne une pénalité de 1 094,60 € au lieu de 109,46 €. Nous contestons le montant calculé de 1 094,60 €. La pose des bâtis support n'a pu se faire qu'après la fin du carrelage et le traçage des cloisons. Les bâtis ont donc été posés suivant une coordination normale du chantier. Nous contestons cette pénalité de 1 094,60€

Réponse de la MOE (M. JOLY)

Idem point précédent

2^{ème} Défense d'UTB

Il nous manquait le tracé des cloisons au sol par le menuisier, ainsi que les joints de carrelage. Voir le compte-rendu n° 18 du 18/09/2019, où il est note dans le lot carreleur, que ce dernier a fini sa prestation le 28/08/2019, comment peut-on nous reprocher un retard à partir du 23/08. Nous contestons cette pénalité de 1 094,60€

Position de la DIRPAT

La preuve apportée par UTB démontre que le retard n'est pas de leur fait, mais de celui du carreleur ; et que s'ils ont bien achevé leur prestation le 03/09, c'est parce qu'ils n'ont pu la démarrer que le 28/08. **La pénalité est abandonnée.**

Autres pénalités :

- Sous-traitance :

*L'entreprise UTB a fait appel à deux sous-traitants : 4KER et SNC PLOMBERIE.
Pour 4KER, les documents de sous-traitance ont été transmis le 17/07 et 19/07 à l'Université.
L'entreprise était déjà sur site le 19/07, jour où nous avons reçu le DC4 signé par UTB. Cela ne respecte pas la procédure décrite dans le CCAP qui indique qu'un sous-traitant ne peut intervenir qu'après son acceptation.*

Pour SNC PLOMBERIE, cela est pire : l'entreprise travaillait sur le chantier alors que les documents de sous-traitance n'avaient pas été transmis à l'Université, et que celle-ci était en fermeture d'été (donc ne pouvait pas valider une quelconque demande faite pendant cette période).

*UTB a eu deux manquements aux règles de déclaration de sous-traitance. Ces manquements étant passibles d'une pénalité de 500,00 € TTC, le montant des pénalités applicables à l'entreprise s'élève donc à **1 000,00 € TTC.***

Défense d'UTB

Nous ne contestons pas cette pénalité de 1 000,00€.

- Non-respect des consignes de sécurité :

L'entreprise UTB (ou l'un de ses sous-traitants) a dû être rappelé à l'ordre deux fois pour le non-respect des consignes de sécurité vis-à-vis du travail avec point chaud.

Un rappel a été fait par courriel à M. BELHOCINE le 05 juillet, après un déclenchement des alarmes incendie du fait d'un démarrage des travaux avant la neutralisation des têtes de détection incendie.

Un nouveau rappel a été nécessaire le 26 juillet (courriel à M. BELHOCINE) pour la même infraction aux consignes de sécurité.

En réunion de chantier du 17 juillet, il a été nécessaire de rappeler à UTB que le chantier devait être propre et débarrassé des déchets (rappel fait également aux autres entreprises).

Deux manquements ont été signalés à l'entreprise UTB, pour usage d'outillage à point chaud sans permis-feu (ou permis feu non actionné).

*La pénalité prévue étant de 500,00 € T.T.C. par infraction constatée, nous sommes en droit d'appliquer une pénalité de **1 000,00 € TTC.***

Défense d'UTB

Le permis-feu a été demandé mais actionné en chevauchement de notre début d'intervention. Nous contestons cette pénalité de 1 000,00€

Réponse de la MOE (M. JOLY)

La MOE ne se souvient pas avoir constaté les infractions correspondantes.

Position de la DIRPAT

Devant le doute, et l'impossibilité de prouver la responsabilité de UTB dans ces non-respect de consignes de sécurité, la pénalité est abandonnée.



Article 2.3 – Proposition

Après avoir pris en compte le retour donné par UTB au courrier recommandé du 10 octobre 2019, et avoir pris en compte le retour de la Maîtrise d'Œuvre au sujet de la défense de l'entreprise sur les manquements qui lui étaient reprochés, la Direction du Patrimoine s'est positionnée pour ramener le montant des pénalités initiales de **18 628,92 €** à la somme de **5 034,48 €**.

Cette position, offrant une remise de pénalités de **13 594,44 €**, paraît être la position la plus juste au regard du déroulement des travaux, des nombreux manquements de l'entreprise UTB, mais aussi de ses efforts faits en fin d'opération.

Article 2.4 – décision

Par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 06 février 2020, l'entreprise UTB signifie à l'Université qu'elle accepte l'application de 5 034,48 € de pénalités.

3- Paiement

La transaction fera l'objet de l'émission d'une facture par les services financiers de l'Université Jean Moulin Lyon3, égale au montant des pénalités dues par UTB, soit 5 034,48 €.

L'Agent comptable procédera à la mise en paiement de cette facture.

4- Renonciation à recours

Sans valoir reconnaissance par chacune des parties du bien-fondé des prétentions de l'autre, le présent accord vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et, en conséquence, il règle entre elles, définitivement et sans réserve, tout litige né, à naître, relatif à l'objet de la présente transaction et emporte renonciation à tous droits, actions de ce chef.

La société UTB et l'Université Jean Moulin Lyon 3 abandonnent réciproquement, en contrepartie de la bonne exécution de la présente transaction, toutes demandes de toute nature et tous recours devant toutes juridictions pour des motifs de fond ou de forme en raison des faits susmentionnés.

5- Exécution

Les services de l'Université sont chargés de l'exécution de la transaction.

A Lyon, le février 2020

Pour UTB,

Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,

Luidgi LIN

Jacques COMBY



Délibération n° D2020-02-15-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3, R. 719-49 et suivants ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu le 21 janvier 2020,

Sur proposition de M. le directeur des études et de la vie universitaire ;

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le gouvernement a annoncé en novembre 2018 une stratégie nationale d'attractivité pour les étudiants internationaux. Cette stratégie intitulée « Bienvenue en France » repose sur trois piliers : l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants internationaux ; la mise en place de droits d'inscription différenciés acquittés par certains étudiants internationaux, accompagnée d'une politique d'exonération et d'allocation de bourses confiée aux ambassades et aux établissements publics d'enseignement supérieur, qui permettra de financer ces mesures d'accueil ; et enfin, le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

Conformément aux dispositions ouvertes par les articles R. 719-49 à R. 719-50-1 du code de l'éducation, certains étudiants étrangers en mobilité internationale devant être assujettis à ces droits d'inscription différenciés (d'un montant de 2 770 € pour les diplômes relevant du premier cycle et d'un montant de 3 770 € pour les diplômes relevant du deuxième cycle, selon l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur) peuvent être totalement ou partiellement exonérés par le chef d'établissement des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national.

Après consultation et avis de la CFVU, il appartient au conseil d'administration de définir les critères généraux permettant de décider de ces exonérations.

- Certaines catégories d'étudiants ne sont pas concernées par le paiement de droits différenciés

De nombreux étudiants acquitteront, en application des textes réglementaires, les mêmes montants de droits d'inscription que les étudiants français :

- les ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse
- les ressortissants d'Etats ayant conclu un accord international avec la France prévoyant l'acquittement de droits d'inscription identiques aux étudiants français (par exemple Andorre, Québec) ;
- les doctorants ;
- les personnes préparant l'habilitation à diriger les recherches ;

- les étudiants inscrits en troisième cycle long des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques ;
- les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles ayant une double inscription en licence ;
- les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire (qui pourront, comme aujourd'hui, bénéficier également d'exonérations totales des droits d'inscription) ;
- les étudiants durablement établis en France : les titulaires d'une carte de résident et leurs enfants mineurs, les étudiants ayant déclaré leur foyer fiscal en France depuis plus de deux ans ou les étudiants rattachés à un foyer fiscal en France depuis plus de deux ans ;
- l'ensemble des étudiants inscrits en France en 2018-2019 pour préparer un diplôme national ou un diplôme d'établissement ou pour suivre une formation dans un centre de français langue étrangère ; ces étudiants s'acquitteront des mêmes montants de droits que les étudiants français et étudiants ressortissants de l'Union européenne jusqu'à la fin de leurs études, dès lors que ces dernières sont effectuées sans discontinuité au sein de l'enseignement supérieur français.
- La délibération fixant les critères généraux d'exonération ne concerne pas les étudiants pouvant être exonérés en vertu d'autres dispositions

Pourront être totalement ou partiellement exonérés de droits d'inscription les étudiants accueillis dans le cadre :

- des accords conclus entre l'établissement et des établissements d'enseignement supérieur étrangers en application de l'article L. 123-7-1 du code de l'éducation, lorsque ces accords approuvés par le conseil d'administration de l'établissement prévoient l'exonération des droits d'inscription (diplômes délocalisés par exemple) ;
- de programmes européens ou internationaux d'accueil d'étudiants en mobilité internationale, et exonérés en application de ces conventions ou programmes.

En outre, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pourra octroyer aux étudiants étrangers, outre les bourses du gouvernement français (BGF), des exonérations de droits d'inscription : ces exonérations seront partielles et consisteront à ramener le montant des droits au même niveau que celui applicable aux étudiants français et européens. Les étudiants et établissements concernés par l'attribution de ces bourses ou de ces exonérations en seront informés.

Décide

D'approuver que l'ensemble des étudiants assujettis aux droits d'inscription différenciés sur l'année universitaire 2020-2021 bénéficieront d'une exonération partielle, leur permettant d'acquitter un montant de droits égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, dans la limite de 10% des étudiants inscrits hors boursiers de l'Etat. Cette exonération est accordée pour la durée de préparation d'un diplôme d'un même grade (DUT, Licence, Master).

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 28
- ✓ Nombre de voix pour : 28
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Lyon, le 25 février 2020

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



Pierre SERVET

Délibération n° D2020-02-16-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 25 février 2020

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L.712-6 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis rendu par la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 21 janvier 2020,

Sur proposition de la direction des études et de la vie universitaire (DEVU),

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Suite à l'accréditation de l'offre de formation de l'Université Jean Moulin, les composantes de l'établissement ont proposé des ajustements dans certains de leur parcours de formation, qui ont fait l'objet d'une présentation devant leur conseil respectif.

Décide

d'adopter les modifications des maquettes des diplômes nationaux portés par l'Institut universitaire de technologie (IUT), pour les mentions figurant en annexe et selon les documents présentés. Ces maquettes seront mises en œuvre dès l'année 2020-2021.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 28 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 28 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Lyon, le 25 février 2020

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration et du pilotage**



Pierre SERVET

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 15/01/2020

Date de modélisation : 15/01/2020

Date de l'accord UFR : 15/01/2020

		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation		1 158,0	1 244,0
		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01		489,0	489,0

Semestre : 01

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 01											
UE11 Disciplines juridiques fondamentales et économie de l'entreprise : approche (0105021) 16 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41983)	M1101 Introduction générale au droit (01200119)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	26,0		26,0	39,0	200	12	
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M1102 Fondamentaux du droit civil : droit des personnes, famille, biens (01210264)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	30,0		30,0	45,0	200	12	
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2	
		M1103 Droit processuel (01250052)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12	
		M1104 Fondements du droit constitutionnel (02210025)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	24,0		24,0	36,0	200	12	
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2	
		M1105 Méthodologie et techniques d'expression juridiques : initiation (MTEJ) (01290028)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M1105 Méthodologie et techniques d'expression juridiques : initiation (MTEJ) Appro.- TP (01290156)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
489,0	489,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE11 Disciplines juridiques fondamentales et économie de l'entreprise : approche (0105021) 16 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41983)	M1106 Environnement et fonctionnement de l'entreprise (06200556)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
UE12 Droit et gestion de l'entreprise, communication et intégration professionnelle (0105022) 14 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41984)	M1201 Droit du travail : rapports individuels (01240163)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M1202 Comptabilité et finance d'entreprise : compta. gén. (06230068)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12
				TD	48,0		48,0	48,0	64	2
		M1203 A T.I.C. : niveau 1 - TP (27230038)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	24	4
		M1203 B Suivi de travaux - TIC (27230040)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	5,0		5,0	5,0	24	4
		M1203 C Suivi de travaux - Maths (25290028)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M1203 D Suivi de travaux - Compta (06230378)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
M1203 E Suivi de travaux - Droit public (02290087)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	1,0		1,0	1,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
489,0	489,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE12 Droit et gestion de l'entreprise, communication et intégration professionnelle (0105022) 14 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41984)	M1203 F Suivi de travaux - Droit privé (01290236)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	3,0		3,0	3,0	64	2
		M1203 G Suivi de travaux - Histoire politique (22220104)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	64	2
		M1203 H Suivi de travaux - Apprendre autrement (70290154)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	5,0		5,0	5,0	64	2
		M1203 I Suivi de travaux - Autres matières (70290155)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	5,0		5,0	5,0	64	2
		M1204 Expression et communication : fondements exp. pro... (09280104)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	64	2
		M1204 Expression et communication : fondements exp. pro... : approfondissement - TP (09280110)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1205 Anglais niveau 1 (11110221)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M1205 Anglais niveau 1 : approfondissement - TP (11110306)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M1205 Anglais niveau 1 labo (11110310)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	18	3
		M1206 P.P.P. : découverte des métiers (06210909)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
M1206 P.P.P. : découverte des métiers APPROFONDISSEMENT - TP (06210910)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
489,0	489,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Fondamentale - Semestre 01										
UE12 Droit et gestion de l'entreprise, communication et intégration professionnelle (0105022) 14 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41984)	M1207 Projets tutorés 1 (99040013)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	60,0		0,0	0,0	0	0
UE Bonification - Semestre 01										
~UE de Bonification culture (0105504) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50248)	Bonification culture (99000827)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification Sport (0100012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (64)	Bonification Sport (7400100)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
669,0	755,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE21 Disciplines juridiques fondamentales & gestion de l'entreprise : développement (0205021) 18 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41992)	M2101 Droit civil : droit des contrats (01210253)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	32,0		32,0	48,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M2102 Régime Vème république et institutions européennes (02280039)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	34,0		34,0	51,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M2103 Droit commercial (01220077)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	36,0		36,0	54,0	200	12
				TD	28,0		28,0	28,0	64	2
		M2104 Droit du travail : rapports collectifs (01240164)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M2105 Comptabilité et finance d'entreprise : opé. fin ex. (06230069)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12
				TD	48,0		48,0	48,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
669,0	755,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE21 Disciplines juridiques fondamentales & gestion de l'entreprise : développement (0205021) 18 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41992)	M2106 Stratégie et développement de l'entreprise (06280030)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	200	12
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
UE22 Communication et intégration professionnelle : développement (0205022) 12 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41993)	M2201 A T.I.C. : niveau 2 - TP (27230039)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	28,0		28,0	28,0	24	4
		M2201 B Suivi de travaux - Compta (06230379)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M2201 C Suivi de travaux - Apprendre autrement (70290156)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	5,0		5,0	5,0	64	2
		M2201 D Suivi de travaux - Droit public (02290088)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	3,0		3,0	3,0	64	2
		M2201 E Suivi de travaux - Droit privé (01290237)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	3,0		3,0	3,0	64	2
		M2201 F Suivi de travaux - Autres matières (70290157)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	11,0		11,0	11,0	64	2
		M2202 Expression et communic. : approfond. de l'expression pro. (09280105)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M2202 Expression et communic.: approfond. expression pro. APPROFONDISSEMENT - TP (09280111)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
669,0	755,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE22 Communication et intégration professionnelle : développement (0205022) 12 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41993)	M2203 Méthodologie et techniques d'expression juridiques : approfond. (MTEJ) (01290153)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M2204 Anglais niveau 2 (11110224)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M2204 Anglais niveau 2 : approfondissement - TP (11110308)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M2204 Anglais niveau 2 labo (11110311)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	18	3
		M2205 A P.P.P. : formalisation projet (06210911)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2205 A P.P.P. : formalisation projet approfondissement - TP (06210912)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2205 B P.P.P. Recherche de contrats de professionnalisation (06210913)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
			IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M2205 C Aide recherche de stage (99010042)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	445	1
		M2205 D Conférences (71290225)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
M2206 Projets tutorés 2 (99040015)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	60,0		0,0	0,0	0	0		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
669,0	755,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE22 Communication et intégration professionnelle : développement (0205022) 12 ECTS / CGA : 6F / CGP : J	Tronc commun (41993)	M2206 Projets tutorés : conduite de projet (06290471)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2206 Suivi de projets tutorés (99040185)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
		Stage (99010043)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	140,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi de stage (99010782)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 1 (1166F00IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0

UE Bonification - Semestre 02

~UE de Bonification culture (0205505) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50249)	Bonification culture (99000828)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0205748) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (51097)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220358)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	64	2
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2
~UE de Bonification Sport (0200012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (65)	Bonification Sport (7400101)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 15/01/2020

Date de modélisation : 15/01/2020

Date de l'accord UFR : 15/01/2020

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	1 322,0	Heures max	1 408,0
	Heures min	547,0	Heures max	547,0
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03		547,0	547,0	

Semestre : 03

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 03											
UE31 Disciplines juridiques et gestion de l'entreprise (0301448) 15 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (42000)	M3101 Droit responsabilité délictuelle (01210265)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	24,0		24,0	36,0	200	12	
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2	
		M3102 Droit pénal général (01230121)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	200	12	
				CM	28,0		28,0	42,0	200	12	
		M3103 Notions fondamentales de droit administratif (02220087)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
				CM	30,0		30,0	45,0	200	12	
		M3104 Droit des affaires : droit des sociétés (01220310)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
				CM	2,0		2,0	3,0	200	12	
		M3105 Comptabilité et finance d'entreprise : analyse financière (06300293)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	40,0		40,0	40,0	64	2	
				CM	14,0		14,0	21,0	200	12	
		M3106 Source et principes généraux du droit fiscal (02240124)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
547,0	547,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE32 Communication et insertion professionnelle (0305025) 15 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (42002)	M3201 A T.I.C. : niveau 3 - TP (27230041)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	26,0		26,0	26,0	24	4
		M3201 B Suivi de travaux T.I.C. (27230042)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	15,0		15,0	15,0	24	4
		M3201 C Suivi de travaux - Droit public (02290089)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	2,0		2,0	2,0	64	2
		M3201 D Suivi de travaux - Autres matières (70290158)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M3202 Expression et communication : techn. spé. de la réd. prof.1 (09280106)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M3203 Anglais niveau 3 (11110296)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M3203 Anglais niveau 3 : approfondissement - TP (11110353)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M3203 Anglais niveau 3 labo (11110304)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3
		M3204 A P.P.P. : préparer parcours post-DUT (06210914)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M3204 A P.P.P. : préparer parcours post-DUT Approfondissement - TP (06210915)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M3204 B Poursuite d'études à l'international (06210916)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M3204 C Conférences (71290226)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
		M3205 Projets tutorés 3 (99040016)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	90,0		0,0	0,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
547,0	547,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE32 Communication et insertion professionnelle (0305025) 15 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Administration publique (43098)	M3206C Culture générale (09290127)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	100	10
		M3206C Droit et préparation aux concours (02200059)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
	Banque / Assurance (43099)	M3207C Droit des assurances (01300021)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M3207C Eléments de calcul financier (06300294)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
	Juriste d'entreprise (43100)	M3208C Contencieux et recouvrement (01220365)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M3208C Obligations légales liées à la comptabilité (06230220)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2

UE Bonification - Semestre 03

~UE de Bonification culture (0305506) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50250)	Bonification culture (99000829)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification Sport (0300012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2486)	Bonification Sport (7400131)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
775,0	861,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE41 Disciplines juridiques, gestion et communication (0401448) 11 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (42014)	M4101 Contrats spéciaux / Régimes matrimoniaux (01210266)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M4102 Notions approfondies de droit administratif (02220088)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	24,0		24,0	36,0	35	21
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2
		M4103 Entreprises en difficulté - procédures collectives (01220312)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M4104 Comptabilité et finance d'entreprise : compta. de gestion (06300295)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	2,0		2,0	3,0	200	12
				TD	32,0		32,0	32,0	64	2
		M4105 Fiscalité de l'entreprise (02240125)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	12,0		12,0	18,0	200	12
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M4106 A T.I.C. : niveau 4 - TP (27230044)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	18,0		18,0	18,0	24	4
		M4106 B Suivi de travaux - T.I.C (27230045)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		M4106 C Suivi de travaux - Autres matières (70290159)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M4107 Expression et communication : techn. spé. de rédaction pro.2 (09280107)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	16,0		16,0	16,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
775,0	861,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 04											
UE41 Disciplines juridiques, gestion et communication (0401448) 11 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (42014)	M4108 Anglais niveau 4 (11110298)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
		M4108 Anglais niveau 4 : approfondissement - TP (11110354)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2	
		M4108 Anglais niveau 4 labo (11110305)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
775,0	861,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 04

UE42 Insertion professionnelle (0405026) 7 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (42022)		M4201 Projets tutorés 3 (99040017)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	90,0		0,0	0,0	0	0
			M4201 Suivi de projets tutorés (99040186)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
	Administration publique (42024)		M4202C Droit administratif spécial (02220082)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	100	10
					TD	10,0		10,0	10,0	64	2
			M4202C Droit pénal spécial (01230126)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	64	2
					TD	10,0		10,0	10,0	64	2
	Choix d'option Choix à faire (1 choix)	Banque/Assurance (42025)	M4203C Droit bancaire (01220313)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	100	10
					TD	10,0		10,0	10,0	64	2
			M4203C Gestion du patrimoine (06290255)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	100	10
					TD	10,0		10,0	10,0	64	2
	Juriste d'entreprise (42026)		M4204C Droit de la distribution (01290172)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	100	10
					TD	10,0		10,0	10,0	64	2
			M4204C Gestion des ressources humaines (06210405)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	CM	30,0		30,0	45,0	100	10
					TD	10,0		10,0	10,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
775,0	861,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 04											
UE43 Professionnalisation (0405227) 12 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (43107)	Stage (99010044)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	350,0		0,0	0,0	0	0	
		Suivi de Stage (99010783)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (2166G01IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0	
UE Bonification - Semestre 04											
~UE de Bonification culture (0405507) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50251)	Bonification culture (99000830)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0	
~UE de Bonification entrepreneuriat (0405410) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50022)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220319)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	445	1	
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2	
~UE de Bonification Sport (0400012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2489)	Bonification Sport (7400132)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 15/01/2020

Date de modélisation : 15/01/2020

Date de l'accord UFR : 15/01/2020

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
	1 952,0	2 012,0
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	Heures min	Heures max
	1 952,0	2 012,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Fondamentale - Semestre 99										
UE1 Disciplines juridiques et gestion de l'entrepr (9905027) 22 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (42027)	M11 Droit privé : droit des contrats et de la responsabilité (01210255)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM	42,0		42,0	63,0	35	21
		M12 Droit public : droit administratif général (02220083)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM	40,0		40,0	60,0	35	21
		M13 Droit des affaires : droit des sociétés (01220314)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM	42,0		42,0	63,0	35	21
		M14 Comptabilité et finance d'entreprise : comptabilité de gestion (06300297)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM	30,0		30,0	45,0	35	21
		M15 Comptabilité et finance d'entreprise : analyse financière (06300296)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM	30,0		30,0	45,0	35	21
		M16 Droit privé : entreprises en difficulté (procédures collectives) (01220315)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	28,0		28,0	28,0	35	21
		M17 Fiscalité : sources et principes généraux du droit fiscal (02240126)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M18 Fiscalité : fiscalité de l'entreprise (02240127)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 952,0	2 012,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE2 Communication et intégration professionnelle (9905030) 26 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (42030)	M21 T.I.C : niveau 3 (27230046)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	16,0		16,0	16,0	64	2	
		M22 T.I.C : niveau 4 (27230047)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
		M23 Expression et communication : techniques spécialisées de rédaction professionnelle Niv 1 (09280108)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M24 Expression et communication : techniques spécialisées de rédaction professionnelle Niv 2 (09280109)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	16,0		16,0	16,0	64	2	
		M25 Anglais niveau 3 (11110300)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	26,0		26,0	26,0	64	2	
		M26 Anglais niveau 4 (11110301)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	24,0		24,0	24,0	64	2	
		M29 Projet tutoré (99040005)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	180,0		0,0	0,0	0	0	
		M29 Suivi de projet tutoré (99040187)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0	
	~Choix d'option Choix à faire (1 choix)	Professionnalisation banque-assurance (50744)	M27 BA Droit des assurances (01300022)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM			0,0	0,0	0	0
			M28 BA Communication et gestion de la relation client (06320092)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM			0,0	0,0	0	0
			M28 BA Droit bancaire (01220317)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM			0,0	0,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 952,0	2 012,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE2 Communication et intégration professionnelle (9905030) 26 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Choix d'option Choix à faire (1 choix)	Professionnalisation juriste d'entreprise (50743)	M27 JE Contencieux et recouvrement (01220361)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
					TD	10,0		10,0	10,0	35	21
			M28 JE Obligations légales liées à la comptabilité (06230221)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
					TD	10,0		10,0	10,0	35	21
UE3 Professionnalisation (9905029) 12 ECTS / CGA : 6G / CGP : J	Tronc commun (42029)		M31 Suivi de travaux (27230048)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
			M32 Rapport universitaire d'activité professionnelle (99010017)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	1372,0		0,0	0,0	0	0
			M32 Suivi d'alternants (99010784)	IUT Jean Moulin - DUT Carrières Juridiques année 2 (Alternance) (2166H01AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 13/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation		765,0	851,0
		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01		256,0	256,0

Semestre : 01

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 01

UE1 Découverte de l'entreprise (0101267) 20 ECTS / CGA : 6E / CGP : G	Tronc commun (9096)	M1102 Environnement juridique et culture juridique (01200116)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2
		M1103 Introduction au marketing (06240313)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	24,0		24,0	36,0	200	12
				TD	22,0		22,0	22,0	64	2
		M1104 Outils informatiques - TP (27200092)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	24	4
		M1105 Management de projet (06240343)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M1105 Management de projet - TP (06240349)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	24	4
		M1106 Activités transversales (développer un esprit créatif) (06200554)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M1201 Comptabilité : les fondamentaux (06230215)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12
				TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M1204 Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110290)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
M1204 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110313)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	18	3		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
256,0	256,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 01											
UE1 Découverte de l'entreprise (0101267) 20 ECTS / CGA : 6E / CGP : G	Tronc commun (9096)	M1205 Méthodologie PPP phase 1 (06210937)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12	
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M1205 PPP GACO Arts (06290489)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
			M1206 Adaptation locale GACO Arts : économie et sociologie de la culture (05290021)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
	Choix d'option Choix LV2 (1 choix)	Allemand (50317)	M1204 Allemand (12110169)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Espagnol (50318)	M1204 Espagnol (14110056)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
Italien (50319)		M1204 Italien (14210199)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
UE Bonification - Semestre 01											
~UE de Bonification culture (0105504) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50248)	Bonification culture (99000827)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0	
~UE de Bonification Sport (0100012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (64)	Bonification Sport (7400100)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
509,0	595,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Introduction à la gestion (0201267) 20 ECTS / CGA : 6E / CGP : G	Tronc commun (41971)	M2103 Gestion de l'information (71200057)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12
				TD	18,0		18,0	18,0	24	4
		M2104 Mix marketing et planification (06240315)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	200	12
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M2105 Technologie de l'information et de la communication - TP (71310018)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	24	4
		M2106 Activités transversales : création de logo (71260047)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	16,0		16,0	16,0	64	2
		M2106 Activités transversales : création de logo - TP (71260048)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	24	4
		M2107 Management d'équipe, performance et gestion de conflits (19200012)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	200	12
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M2201 Comptabilité : l'approche par les cycles (06230216)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12
				TD	30,0		30,0	30,0	64	2
		M2203 Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110291)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M2203 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110314)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	18	3
		M2206 Adaptation locale GACO Arts : communication culturelle (71290094)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
		M2207 Méthodologie PPP phase 2 (06210939)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
TD	10,0				10,0	10,0	64	2		
M2207 PPP GACO Arts (06290484)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2		
M2301 Stage 1 (99010068)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	140,0		0,0	0,0	0	0		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
509,0	595,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE2 Introduction à la gestion (0201267) 20 ECTS / CGA : 6E / CGP : G	Tronc commun (41971)	M2301 Suivi de Stage (99010785)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0	
		M2302 Projet tutoré 1 (99040035)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	100,0		0,0	0,0	0	0	
		M2302 Suivi de projet tutoré (99040188)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0	
	Choix d'option Choix LV2 (1 choix)	Allemand (50321)	M2203 Allemand (12110170)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Espagnol (50322)	M2203 Espagnol (14110057)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Italien (50323)	M2203 Italien (14210201)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 1 (1166E00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2

UE Bonification - Semestre 02

~UE de Bonification culture (0205505) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50249)	Bonification culture (99000828)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0205748) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (51097)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220358)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	64	2
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2
~UE de Bonification Sport (0200012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (65)	Bonification Sport (7400101)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 13/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation		692,0	778,0
		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03		232,0	232,0

Semestre : 03

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 03											
UE3 Environnement de l'organisation (0301269) 20 ECTS / CGA : 6M / CGP : G	Tronc commun (55120)	M1101 Economie - concepts fondamentaux (05200097)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12	
		TD		14,0		14,0	14,0	64	2		
		M1202 Expression et communication : techniques de l'expression orale - TP (09280142)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	64	2	
		M1203 Management des organisations (06200931)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	200	12	
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M3102 Gestion commerciale et négociation (06240519)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12	
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M3102 Gestion commerciale et négociation - TP (06240520)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M3103 Gestion financière et fiscale (06230338)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12	
				TD	30,0		30,0	30,0	64	2	
M3202 Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110403)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2			
M3202 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110404)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	18	3			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
232,0	232,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 03											
UE3 Environnement de l'organisation (0301269) 20 ECTS / CGA : 6M / CGP : G	Tronc commun (55120)	M3205 Adaptation locale Gaco Arts : gestion des activités culturelles 1 (06290485)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12	
		M3205 PPP GACO Arts (06290486)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2	
	Choix d'option Choix LV2 (1 choix)	Allemand (55122)	M3202 Allemand (12110209)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Espagnol (55123)	M3202 Espagnol (14110092)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Italien (55124)	M3202 Italien (14210245)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
UE Bonification - Semestre 03											
~UE de Bonification culture (0305506) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50250)	Bonification culture (99000829)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0	
~UE de Bonification Sport (0300012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2486)	Bonification Sport (7400131)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
460,0	546,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4 Outils de gestion (0401270) 20 ECTS / CGA : 6M / CGP : G	Tronc commun (55125)	M2101 Droit de l'entreprise (01200152)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M2102 Economie les problématiques clés (05200098)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2202 Expression et communication : techniques de l'expression écrite - TP (09280143)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M2204 Outils statistiques appliqués à la gestion (25230026)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M2204 Outils statistiques appliqués à la gestion - TP (25230027)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		M4101 Contrôle de gestion (06230339)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
				TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M4102 E-commerce et E-marketing (06240521)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M4102 E-commerce et E-marketing - TP (06240522)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M4104 Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110405)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
M4104 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110406)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2		
M4106 Adaptation locale GACO Arts : politique et institutions culturelles (04290073)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	CM	28,0		28,0	42,0	200	12		
M4106 EMP Gaco Arts (06290432)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
460,0	546,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE4 Outils de gestion (0401270) 20 ECTS / CGA : 6M / CGP : G	Tronc commun (55125)	M4302 Projet tutoré 2 (99040148)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	200,0		0,0	0,0	0	0	
		M4302 Suivi de projet tutoré (99040189)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0	
	Choix d'option Choix LV2 (1 choix)	Allemand (55128)	M4104 Allemand (12110210)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Espagnol (55129)	M4104 Espagnol (14110093)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Italien (55130)	M4104 Italien (14210246)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 2 (2166M00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2

UE Bonification - Semestre 04

~UE de Bonification culture (0405507) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50251)	Bonification culture (99000830)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0405410) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50022)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220319)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	445	1
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2
~UE de Bonification Sport (0400012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2489)	Bonification Sport (7400132)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 15/01/2020

Date de modélisation : 08/01/2020

Date de l'accord UFR : 15/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	773,0	881,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 05	278,0	290,0

Semestre : 05

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 05											
UE5 Pilotage des organisations (0507342) 20 ECTS / CGA : 6P / CGP : G	Tronc commun (55131)	M3101 Droit des affaires (01220482)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12	
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M3104 Stratégie des organisations (06230340)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	200	12	
				TD	22,0		22,0	22,0	64	2	
		M3105 Droit des relations professionnelles (01240260)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12	
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M3201 Expression et communication professionnelle - TP (09280145)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M3203 Logistique (06250215)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	200	12	
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
		M3204 PPP phase 3 (06210940)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	200	12	
TD	10,0				10,0	10,0	64	2			
M3206 Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110407)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2			
M3206 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110408)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	18	3			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 05

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 05

Heures min	Heures max
278,0	290,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE5 Pilotage des organisations (0507342) 20 ECTS / CGA : 6P / CGP : G	Tronc commun (55131)	M3209 Adaptation locale Gaco Arts : Gestion des activités culturelles 2 (06290487)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12	
		M3209 EMP Gaco Arts (06290488)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	200	12	
	Choix d'option LV2 au choix (1 choix)	Allemand (55134)	M3206 Allemand (12110213)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		Espagnol (55135)	M3206 Espagnol (14110096)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		Italien (55136)	M3206 Italien (14210249)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
	Choix d'option Parcours développement technologique au choix (1 choix)	Option 1 : Insertion DUT (55138)	M3301C Activités transversales 1 : créativité (06200932)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	4,0		0,0	0,0	200	12
					TD	8,0		0,0	0,0	64	2
			M3302C Problématiques spécifiques des TPE-PME (06220478)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	14,0		0,0	0,0	200	12
					TD	14,0		0,0	0,0	64	2
		M3303C Systèmes d'information et de communication - TP (71310023)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	10,0		0,0	0,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 05

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 05

Heures min	Heures max
278,0	290,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE5 Pilotage des organisations (0507342) 20 ECTS / CGA : 6P / CGP : G	Choix d'option Parcours développement technologique au choix (1 choix)	Option 2 : Poursuite d'études courtes (55139)	M3301C Activités transversales 1 : créativité (06200932)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	4,0	0,0	0,0	200	12
					TD	8,0	0,0	0,0	64	2
			M3302C Problématiques spécifiques des TPE-PME (06220478)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	14,0	0,0	0,0	200	12
					TD	14,0	0,0	0,0	64	2
		RCP08 Méthodologie études courtes (09370029)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	22,0	0,0	0,0	200	12	
		Option 3 : Poursuite d'études longues (55145)	M3308C Activités transversales 1 : créativité (06200934)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	4,0	0,0	0,0	200	12
					TD	8,0	0,0	0,0	64	2
			OS06 Mathématiques et statistiques approfondies 1 (25260014)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	22,0	0,0	0,0	200	12
			OS08 Méthodologie études longues 1 (09370030)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	22,0	0,0	0,0	200	12

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 05

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 05

Heures min	Heures max
278,0	290,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Bonification - Semestre 05										
~UE de Bonification culture (0505508) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50252)	Bonification culture (99000831)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 06

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 06

Heures min	Heures max
495,0	591,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE6 Gestion appliquée (0607343) 20 ECTS / CGA : 6P / CGP : G	Tronc commun (55146)	M4103 Gestion des ressources humaines (06210762)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	34,0		34,0	51,0	200	12	
		TD		26,0		26,0	26,0	64	2		
		M4105 Création et reprise d'entreprise (06290434)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	200	12	
		TD		24,0		24,0	24,0	64	2		
		M4106 Adaptation locale GACO Arts : Initiation à l'histoire de l'art (22230037)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12	
		M4106 EMP Gaco Arts (06290435)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	200	12	
		M4108 Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110409)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M4108 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110410)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2	
	M4301 Stage 2 (99010696)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	280,0		0,0	0,0	0	0		
	M4301 Suivi de Stage (99010786)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0		
	Choix d'option LV2 au choix (1 choix)	Allemand (55148)	M4108 Allemand (12110212)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		Espagnol (55149)	M4108 Espagnol (14110095)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		Italien (55150)	M4108 Italien (14210248)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 06

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 06

Heures min	Heures max
495,0	591,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE6 Gestion appliquée (0607343) 20 ECTS / CGA : 6P / CGP : G	Choix d'option Parcours enrichissement professionnel au choix (1 choix)	Option 1 : Insertion DUT (55152)	M4201C Management de l'innovation et intelligence économique (06200935) IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	4,0		0,0	0,0	200	12
				TD	16,0		0,0	0,0	64	2
			M4202C Techniques du commerce international (06260218) IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	12,0		0,0	0,0	200	12
				TD	12,0		0,0	0,0	64	2
			M4203C Actés transv 2 : Projet pro et techniq recherche emploi/ Etudes de cas, diagnostic de gestion, EMP (06210764) IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	12,0		0,0	0,0	64	2
			M4203C Actés transv 2 : Projet pro et techniq recherche emploi/ Etudes de cas, diagnostic de gestion, EMP-TP (06210963) IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	8,0		0,0	0,0	64	2
M4205C Organisations publiques et associatives (02290081) IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	10,0		0,0	0,0	200	12			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 06

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 06

Heures min	Heures max
495,0	591,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE6 Gestion appliquée (0607343) 20 ECTS / CGA : 6P / CGP : G	Choix d'option Parcours enrichissement professionnel au choix (1 choix)	Option 2 : Poursuite d'études courtes (55153)	AT02 Optimisation des flux logistiques (06340126)	CM	14,0		0,0	0,0	200	12	
				TD	4,0		0,0	0,0	64	2	
			M4201C Management de l'innovation et intelligence économique (06200935)	CM	4,0		0,0	0,0	200	12	
				TD	16,0		0,0	0,0	64	2	
			M4203C Actés transv 2 : Projet pro et techniq recherche emploi/ Etudes de cas, diagnostic de gestion, EMP (06210764)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	12,0		0,0	0,0	64	2
			M4203C Actés transv 2 : Projet pro et techniq recherche emploi/ Etudes de cas, diagnostic de gestion, EMP-TP (06210963)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	8,0		0,0	0,0	64	2
OS05 Management du développement durable (05290036)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	18,0		0,0	0,0	200	12			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 06

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 06

Heures min	Heures max
495,0	591,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE6 Gestion appliquée (0607343) 20 ECTS / CGA : 6P / CGP : G	Choix d'option Parcours enrichissement professionnel au choix (1 choix)	Option 3 : Poursuite d'études longues (55154)	M4209C Activités transversales 2 : études de cas, diagnostic de gestion, EMP (06230344)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	18,0	0,0	0,0	64	2
			M4209C Activités transversales 2 : études de cas, diagnostic de gestion, EMP - TP (06230392)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	TD	8,0	0,0	0,0	64	2
			OS07 Mathématiques et statistiques approfondies 2 (25200031)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	14,0	0,0	0,0	200	12
			OS09 Méthodologie études longues 2 (09370031)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	14,0	0,0	0,0	200	12
					TD	2,0	0,0	0,0	64	2
OS10 Nouvelles théories économiques de l'entreprise (05260087)	IUT Jean Moulin - DUT GACO ARTS année 3 (2166P00IL)	CM	10,0	0,0	0,0	200	12			

UE Bonification - Semestre 06

~UE de Bonification culture (0605509) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50253)	Bonification culture (99000832)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0605411) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50023)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220320)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	64	2
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 13/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
	1 072,0	1 158,0
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01	Heures min	Heures max
	386,0	386,0

Semestre : 01

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 01											
UE1.1 Découverte de l'entreprise - démarche projet (0101092) 15 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (7966)	M1101 Economie - Concepts fondamentaux (05200059)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12	
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M1102 Environnement juridique et culture juridique (01200018)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12	
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2	
		M1103 Introduction au marketing (06240311)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	24,0		24,0	36,0	200	12	
				TD	22,0		22,0	22,0	64	2	
		M1104 Outils informatiques- TP (27200091)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	24	4	
		M1105 Management de projet (06200615)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M1105 Management de projet - TP (06200639)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	24	4	
		M1106 Activités transversales : développer un esprit créatif (06200616)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12	
TD	14,0				14,0	14,0	64	2			
M1106 Suivi de travaux (27200105)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
386,0	386,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 01 UE1.2 Communication et introduction à la gestion (0101093) 15 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (7967)	M1201 Comptabilité : les fondamentaux (06230236)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12	
				TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M1202 Expression et communication : Techniques de l'expression orale - TP (09280117)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	64	2	
				M1203 Management des organisations (06200549)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	200
		TD	14,0				14,0	14,0	64	2	
		M1204 Langue vivante 1 : Anglais des affaires (11110322)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M1204 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110325)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3	
		M1205 Méthodologie PPP phase 1 (06210933)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12	
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2	
	M1205 PPP poursuite d'études à l'international (99030014)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2		
	M1206 Adaptation au public (06290483)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	28,0		28,0	28,0	64	2		
	Choix d'option Choix LV2 (1 choix)	Allemand (50309)	M1207 Allemand (12110105)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Espagnol (50310)	M1207 Espagnol (14110013)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		Italien (50311)	M1207 Italien (14210160)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
386,0	386,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Bonification - Semestre 01										
~UE de Bonification culture (0105504) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50248)	Bonification culture (99000827)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification Sport (0100012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (64)	Bonification Sport (7400100)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
686,0	772,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 02

UE2.1 Environnement de l'organisation & technique de gestion (0201092) 12 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (7968)	M2101 Droit de l'entreprise (01290151)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M2102 Economie : Les problématiques clés de l'économie (05200067)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2103 Gestion de l'information (71200072)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M2104 Mix marketing et planification (06240341)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	200	12
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M2105 Technologie de l'information et de la communication - TP (71310016)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	24	4
		M2106 Activités transversales : création de logo (71260049)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	16,0		16,0	16,0	64	2
		M2106 Activités transversales : création de logo - TP (71260055)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	24	4
		M2106 Suivi de travaux (71260079)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	64	2
		M2107 Management d'équipe, performance et gestion de conflits (19200011)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	200	12
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
686,0	772,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle		
UE2.2 Communication et outils de gestion (0201093) 11 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (7969)	M2201 Comptabilité : l'approche par les cycles (06230237)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12		
				TD	30,0		30,0	30,0	64	2		
				M2202 Expression et communication : les techniques de l'expression écrite - TP (71260080)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
				M2203 Langue vivante 1 : Anglais des affaires (11110323)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
				M2203 Langue vivante 1 : Anglais des affaires (labo) (11110324)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3
				M2204 Outils statistiques appliqués à la gestion (25230014)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
		TD	14,0				14,0	14,0	64	2		
				M2204 Outils statistiques appliqués à la gestion - TP (25230016)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4
				M2206 Découverte du milieu socio-économique local et régional (06200617)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	15,0		15,0	15,0	64	2
				M2206 Jeu d'entreprise (06200618)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	300	11
		M2207 Méthodologie PPP phase 2 (06210934)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	200	12		
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
686,0	772,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 02

UE2.2 Communication et outils de gestion (0201093) 11 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Choix d'option Choix LV2 (1 choix)	Allemand (50313)	M2205 Langue vivante 2 Allemand (12110106)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	14,0	14,0	14,0	64	2
		Espagnol (50314)	M2205 Langue vivante 2 Espagnol (14110014)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	14,0	14,0	14,0	64	2
		Italien (50315)	M2205 Italien (14210161)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	14,0	14,0	14,0	64	2
UE2.3 Applications professionnelles : découverte et exploration (0201094) 7 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (7970)		M2301 Stage 1 (99010066)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	140,0	0,0	0,0	0	0
			M2301 Suivi de Stage (99010787)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	1,0	1,0	1,0	0	0
			M2302 Projet tutoré 1 (99040033)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	100,0	0,0	0,0	0	0
			M2302 Suivi de projet tutoré (99040190)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (1166C00IL)	TD	2,0	2,0	2,0	0	0

UE Bonification - Semestre 02

~UE de Bonification culture (0205505) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50249)		Bonification culture (99000828)	- (3218900SL)	CM		0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0205748) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (51097)		Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220358)	- (3044000SL)	CM	50,0	50,0	75,0	64	2
					TD	36,0	36,0	36,0	64	2
~UE de Bonification Sport (0200012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (65)		Bonification Sport (7400101)	- (3112000JL)	TD		0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 15/01/2020

Date de modélisation : 07/01/2020

Date de l'accord UFR : 15/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 633,0	1 633,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01	328,0	328,0

Semestre : 01

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 01

UE 1.1 : Découverte de l'entreprise et démarche de projet (0107313) 15 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (54979)	M1101 Economie - Concepts fondamentaux (05200095)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M1102 Environnement juridique et culture juridique (01200151)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M1103 Introduction au marketing (06240515)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M1104 TP-Outils informatiques (27200149)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M1105 Management de projet (71350011)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M1106 Activités transversales : développer un esprit créatif (06200925)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	24,0		24,0	24,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
328,0	328,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 01 UE 1.2 : Communication et introduction à la gestion (0107314) 15 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (54988)	M1201 Comptabilité : les fondamentaux (06230336)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	34,0		34,0	34,0	64	2	
		M1202 Management des organisations (06200926)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	64	2	
		M1203 TP- Expression et communication : Techniques de l'expression orale (09280140)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M1204 Langue vivante 1 : Anglais des affaires (11110400)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	26,0		26,0	26,0	64	2	
		M1205 Méthodologie PPP phase 1 (06210941)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M1205 Retour d'expérience (retour d'alternance collectif des apprentis) (06210942)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	4,0		4,0	4,0	0	0	
		M1207 Adaptation au public (27200150)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
	Choix d'option Choix de langue (1 choix)	Allemand (54990)	M1206 Langue vivante 2 Allemand (12110206)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		Espagnol (54991)	M1206 Langue vivante 2 Espagnol (14110089)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
1 305,0	1 305,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE 2.1 : Environnement de l'organisation et techniques de gestion (0207315) 12 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (54992)	M2101 Droit de l'entreprise (01290226)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M2102 Economie : Les problématiques clés de l'économie (05200096)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	24,0		24,0	24,0	35	21
		M2103 Gestion de l'information (71200098)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M2104 Mix marketing et planification (06240516)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M2105 TP-Technologie de l'information et de la communication (71310021)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M2106 Activités transversales : création de logo (71260076)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M2106 TP - Activités transversales : création de logo (71260085)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M2107 Management d'équipe, performance et gestion de conflits (19200036)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M2107 TP-Management d'équipe, performance et gestion de conflits (19200038)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
1 305,0	1 305,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 02 UE 2.2 : Communication et outils de gestion (0207316) 11 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (54993)	M2201 Comptabilité : l'approche par les cycles (06230337)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21	
		M2202 Expression et communication : les techniques de l'expression écrite (09280139)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M2202 TP-Expression et communication : les techniques de l'expression écrite (09280141)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M2203 TD-Langue vivante 1 : Anglais des affaires (11110401)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M2203 TP-Langue vivante 1 : Anglais des affaires (11110402)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21	
		M2204 Outils statistiques appliqués à la gestion (25230025)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	16,0		16,0	16,0	35	21	
		M2206 Découverte du milieu socio-économique local et régional (06200927)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	14,0		14,0	14,0	35	21	
		M2207 TP-Méthodologie PPP phase 2 (06210943)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M2208 Activités transversales : développer un esprit créatif (06201012)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	26,0		26,0	26,0	35	21	
	Choix d'option Choix de langue (1 choix)	Allemand (54995)	M2205 Langue vivante 2 Allemand (12110207)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
			M2205 Langue vivante 2 Allemand (TP) (12110208)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		Espagnol (54996)	M2205 Langue vivante 2 Espagnol (14110090)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
			M2205 Langue vivante 2 Espagnol (TP) (14110091)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
1 305,0	1 305,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 02

UE 2.3 : Applications professionnelles : Découverte et exploration (0207317) 7 ECTS / CGA : 6C / CGP : G	Tronc commun (54997)	M2301 Activités professionnelles 1 (06290431)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	891,0		0,0	0,0	0	0
		M2301 Retour d'expérience (retour d'alternance collectif des apprentis) (06210944)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	12,0		12,0	12,0	0	0
		M2301 Suivi Apprentissage (99010685)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
		M2301 Suivi Contrat de professionnalisation (99010684)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
		M2301 Suivi formation continue (99010695)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
		M2302 Projet tutoré 1 (99040145)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	60,0		0,0	0,0	0	0
		M2302 Suivi Projet tutoré 1 (99040149)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 1 (Alternance) (1166C00AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 15/01/2020

Date de modélisation : 08/01/2020

Date de l'accord UFR : 15/01/2020

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
	1 147,0	1 255,0
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03	Heures min	Heures max
	378,0	390,0

Semestre : 03

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 03											
UE3.1 Gestion opérationnelle et stratégique (0301262) 14 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (9087)	M3101 Droit des affaires (01220050)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12	
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M3102 Gestion commerciale et négociation (06240038)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12	
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M3102 Gestion commerciale et négociation - TP (06240347)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M3103 Gestion financière et fiscale (06230040)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	16,0		16,0	24,0	200	12	
				TD	30,0		30,0	30,0	64	2	
		M3104 Stratégie des organisations (06220280)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	200	12	
				TD	22,0		22,0	22,0	64	2	
		M3105 Droit des relations professionnelles (01240165)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12	
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
378,0	390,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE3.2 Communication appliquée (0301263) 9 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (9088)	M3201 Expression et communication professionnelle - TP (71260081)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M3202 Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110187)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M3202 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110195)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3	
		M3203 Logistique (06250010)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	200	12	
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
		M3204 PPP phase 3 (06210935)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	200	12	
				TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M3205 Actualité et culture générale (05260070)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12	
TD	8,0				8,0	8,0	64	2			
UE3.3 Développement technologique (0301264) 7 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Choix d'option LV2 au choix (1 choix)	Allemand (50333)	M3304C Allemand (12110107)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		Espagnol (50334)	M3304C Espagnol (14110015)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		Italien (50335)	M3304C Italien (14210162)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
378,0	390,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3.3 Développement technologique (0301264) 7 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Insertion DUT (43109)	M3301C Activités transversales 1 : créativité (06200619)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M3302C Problématiques spécifiques des TPE-PME (06220281)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	14,0		14,0	21,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M3303C Systèmes d'information et de communication - TP (71310004)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		Poursuite d'études courtes (43110)	M3301C Activités transversales 1 : créativité (06200619)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64
	TD				8,0		8,0	8,0	64	2
	M3302C Problématiques spécifiques des TPE-PME (06220281)		IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	14,0		14,0	21,0	200	12
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
	RCP08 Méthodologie études courtes (09370004)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	64	2	
	Poursuite d'études longues (43111)	M3308C Activités transversales 1 : créativité (06200621)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	200	12
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		OS06 Mathématiques et statistiques approfondies 1 (25260003)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	64	2
		OS08 Méthodologie études longues 1 (09370005)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	22,0		22,0	33,0	64	2

UE Bonification - Semestre 03

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
378,0	390,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Bonification - Semestre 03											
~UE de Bonification culture (0305506) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50250)	Bonification culture (99000829)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0	
~UE de Bonification Sport (0300012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2486)	Bonification Sport (7400131)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
769,0	865,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE4.1 Gestion appliquée (0401262) 10 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (9091)	M4101 Contrôle de gestion (06230041)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12	
				TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M4102 E-commerce et E-marketing (06240342)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	200	12	
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2	
		M4102 E-commerce et E-marketing - TP (06240348)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	24	4	
		M4103 A Gestion des ressources humaines (06210047)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	34,0		34,0	51,0	200	12	
				TD	26,0		26,0	26,0	64	2	
		M4103 B Adaptation locale - TP (06210936)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M4104 Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110326)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M4104 Langue vivante 1 : anglais des affaires (labo) (11110327)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3	
M4105 Création et reprise d'entreprise (06290303)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	200	12			
		TD	24,0		24,0	24,0	64	2			
M4106 Approfondissement technologique - TP (71310017)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	24	4			
UE4.2 Enrichissement professionnel (0401263) 7 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Choix d'option LV2 au choix (1 choix)	Allemand (50337)	M4204C Allemand (12110110)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		Espagnol (50338)	M4204C Espagnol (14110018)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		Italien (50339)	M4204C Italien (14210165)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
769,0	865,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4.2 Enrichissement professionnel (0401263) 7 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Choix d'option Parcours au choix (1 choix)	Insertion DUT (43115)	M4201C Management de l'innovation et intelligence économique (06200622)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	4,0	4,0	6,0	64	2
					TD	16,0	16,0	16,0	64	2
			M4202C Techniques du commerce international (06260003)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	12,0	12,0	18,0	200	12
					TD	12,0	12,0	12,0	64	2
			M4203C Actés transv 2 : Projet pro et techniq recherche emploi/ Etudes de cas, diagnostic de gestion, EMP (06210048)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	12,0	12,0	12,0	64	2
			M4203C Actés transv 2 : Projet pro et techniq recherche emploi/ Etudes de cas, diagnostic de gestion, EMP-TP (06210962)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	8,0	8,0	8,0	64	2
M4205C Organisations publiques et associatives (02290051)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	CM	10,0	10,0	15,0	200	12			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
769,0	865,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4.2 Enrichissement professionnel (0401263) 7 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Choix d'option Parcours au choix (1 choix)	Poursuite d'études courtes (43116)	AT02 Optimisation des flux logistiques (06340011)	CM	14,0		14,0	21,0	64	2
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2
			M4201C Management de l'innovation et intelligence économique (06200622)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2
			M4203C Actés transv 2 : Projet pro et techniq recherche emploi/ Etudes de cas, diagnostic de gestion, EMP (06210048)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
			M4203C Actés transv 2 : Projet pro et techniq recherche emploi/ Etudes de cas, diagnostic de gestion, EMP-TP (06210962)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		Poursuite d'études longues (43117)	OS05 Management du développement durable (05290002)	CM	18,0		18,0	27,0	64	2
			M4209C Activités transversales 2 : études de cas, diagnostic de gestion, EMP (06230238)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
			M4209C Activités transversales 2 : études de cas, diagnostic de gestion, EMP - TP (06230391)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
			OS07 Mathématiques et statistiques approfondies 2 (25200030)	CM	14,0		14,0	21,0	64	2
			OS09 Méthodologie études longues 2 (09370015)	CM	14,0		14,0	21,0	64	2
				TD	2,0		2,0	2,0	64	2
			OS10 Nouvelles théories économiques de l'entreprise (05260007)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
769,0	865,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 04

UE4.3 Applications professionnelles : mise en responsabilité (0401266) 13 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (9095)	M4301 Stage 2 (99010067)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	280,0		0,0	0,0	0	0
		M4301 Suivi de stage (99010788)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0
		M4302 Projet tutoré 2 (99040034)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	200,0		0,0	0,0	0	0
		M4302 Suivi de projet tutoré (99040191)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (2166D00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

UE Bonification - Semestre 04

~UE de Bonification culture (0405507) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50251)	Bonification culture (99000830)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0405410) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50022)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220319)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	445	1
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2
~UE de Bonification Sport (0400012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2489)	Bonification Sport (7400132)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 13/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 633,0	1 633,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03	354,0	354,0

Semestre : 03

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 03

UE3.1 Gestion opérationnelle et stratégique (0307962) 14 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (55390)	M3101 Droit des affaires (01220508)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M3102 Gestion financière et fiscale (06230366)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M3103 TD-Gestion commerciale et négociation (06240561)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M3103 TP-Gestion commerciale et négociation (06240562)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M3104 Stratégie des organisations (06220527)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M3105 Droit des relations professionnelles (01240263)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
354,0	354,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 03											
UE3.2 Communication appliquée (0307963) 9 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (55391)	M3201 TD-Expression et communication professionnelle (71260082)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M3201 TP-Expression et communication professionnelle (71260083)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	16,0		16,0	16,0	35	21	
		M3202 TD-Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110411)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M3202 TP-Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110412)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	16,0		16,0	16,0	35	21	
		M3203 TD-Logistique (06250233)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21	
		M3203 TP-Logistique (06250234)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M3204 Retour d'expérience (retour d'alternance collectif des apprentis) (06210946)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	12,0		12,0	12,0	0	0	
		M3204 TP-PPP phase 3 (06210945)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	16,0		16,0	16,0	35	21	
M3205 Actualité et culture générale (05260096)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
354,0	354,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE3.3 Développement technologique - Parcours insertion DUT (0307964) 7 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (55392)	M3301C TP-Systèmes d'information et de communication (71310025)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	22,0		22,0	22,0	35	21	
		M3302C Problématiques spécifiques des TPE-PME (06220528)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M3303C TD-Activités transversales et projets tutorés (06290458)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21	
		M3303C TP-Activités transversales et projets tutorés (06290459)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	26,0		26,0	26,0	35	21	
	Choix d'option LV2 au choix (1 choix)	Allemand (55394)	M3304C A-TD-Langue vivante 2 Allemand (12110214)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
			M3304C A-TP-Langue vivante 2 Allemand (12110215)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		Espagnol (55395)	M3304C E-TD-Langue vivante 2 Espagnol (14110103)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
			M3304C E-TP-Langue vivante 2 Espagnol (14110104)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	6,0		6,0	6,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
1 279,0	1 279,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4.1 Gestion appliquée (0407965) 11 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (55396)	M4101 TD-Contrôle de gestion (06230367)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M4101 TP-Contrôle de gestion (06230368)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M4102 Création et reprise d'entreprise (06290460)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M4103 TD-E-commerce et E-marketing (06240563)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M4103 TP-E-commerce et E-marketing (06240564)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M4104 Gestion des ressources humaines (06210878)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	34,0		34,0	34,0	35	21
		M4105 TD-Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110413)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M4105 TP-Langue vivante 1 : anglais des affaires (11110414)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M4106 Approfondissement technologique (langues, informatique ...) (71310026)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	24,0		24,0	24,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
1 279,0	1 279,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE4.2 Enrichissement professionnel - Parcours insertion DUT (0407966) 6 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (55397)	M4107 TP-Activités transversales et projets tutorés (06201030)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
		M4201C Techniques du commerce international (06260229)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21	
		M4202C TD-Activités transversales 2 : Projet professionnel et techniques recherche emploi (06210879)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	14,0		14,0	14,0	35	21	
		M4202C TP-Activités transversales 2 : Projet professionnel et techniques recherche emploi (06210880)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	16,0		16,0	16,0	35	21	
		M4204C TD-Management de l'innovation et intelligence économique (06201008)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21	
		M4204C TP-Management de l'innovation et intelligence économique (06201009)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
	Choix d'option LV2 au choix (1 choix)	Allemand (55400)	M4205C Organisations publiques et associatives (02290083)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	30,0		30,0	30,0	35	21
			M4203C A-TD-Langue vivante 2 Allemand (12110216)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	14,0		14,0	14,0	35	21
		Espagnol (55401)	M4203C A-TP-Langue vivante 2 Allemand (12110217)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
			M4203C E-TD-Langue vivante 2 Espagnol (14110105)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	14,0		14,0	14,0	35	21
			M4203C E-TP-Langue vivante 2 Espagnol (14110106)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
1 279,0	1 279,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 04

UE4.3 Applications professionnelles : mise en responsabilité (0407967) 13 ECTS / CGA : 6D / CGP : G	Tronc commun (55398)	M4301 Activités professionnelles 2 (99010767)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	883,0		0,0	0,0	0	0
		M4301 Retour d'expérience (retour d'alternance collectif des apprentis) (06210947)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	12,0		12,0	12,0	0	0
		M4301 Suivi apprentissage (99010768)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
		M4301 Suivi contrat de pro (99010769)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
		M4301 Suivi formation continue (99010770)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
		M4302 Projet tutoré 2 (99040177)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	50,0		0,0	0,0	0	0
		M4302 Suivi Projet tutoré 2 (99040178)	IUT Jean Moulin - DUT Gestion Administrative et Commerciale des Organisations année 2 (Alternance) (2166D00AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 19/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
		1 018,0	1 104,0
	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01	Heures min	Heures max
		403,0	403,0

Semestre : 01

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 01

UE1.1 Introduction en expression et langues (0101102) 7 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (7989)		M1101 Expression écrite et orale (09280122)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	18,0	18,0	18,0	64	2
			M1101 Expression écrite et orale - TP (09280123)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0	10,0	10,0	64	2
			M1102 Anglais (11180763)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	14,0	14,0	14,0	64	2
			M1102 Anglais laboratoire (11180764)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	13,0	13,0	13,0	18	3
	Choix d'option Choix langue (1 choix)	Allemand (7992)	M1103 Allemand (12180354)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0	22,0	22,0	64	2
		Espagnol (7993)	M1103 Espagnol (14180382)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0	22,0	22,0	64	2
		Italien (7994)	M1103 Italien confirmé (14280312)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0	22,0	22,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
403,0	403,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Fondamentale - Semestre 01 UE1.2 Initiation aux sciences humaines et sociales (0101103) 8 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (7995)	M1201 Disciplines d'adaptation (09200015)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	0	0
		M1201 Soutien épistémologie (71210097)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1201 Soutien expression écrite (09370033)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1201 Soutien méthodologie "devenir étudiant" (70290160)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M1202 Economie générale (05200068)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	20,0		20,0	30,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1203 Théorie de l'information de la communication (71210048)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	14,0		14,0	21,0	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M1204 Sociologie (19200013)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
				TD	2,0		2,0	2,0	64	2
M1204 Sociologie - TP (19200014)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
403,0	403,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE1.3 Impulsion Professionnelle (0101104) 7 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (7996)	M1301 Projet personnel et professionnel (06210917)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	20,0		20,0	30,0	445	1
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1302 Etude des organisations (06200629)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	15,0		15,0	22,5	100	10
				TD	15,0		15,0	15,0	64	2
		M1303 Initiation à la recherche d'information (71250012)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M1303 Initiation à la recherche d'information - TP (71250013)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	24	4
		M1304 Bases informatiques (71320000)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	200	12
		M1304 Bureautique - TP (71320001)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	30,0		30,0	30,0	24	4
		M1304 Outils de présentation numérique (71320004)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	2,0		2,0	2,0	24	4
M1304 Outils de présentation numérique - TP (71320003)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	6,0		6,0	6,0	24	4		
M1305 Gestion de projet (71350001)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
403,0	403,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 01											
UE1.4 Instauration de méthodes et pratiques (0105015) 8 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (41963)	M14c01 Communication des organisations (71260050)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	16,0		16,0	24,0	64	2	
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2	
		M14c02 A Médias usages et marchés (71290109)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1	
		M14c02 Histoire des médias (71290111)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	16,0		16,0	24,0	64	2	
		M14c02 Revue de presse (71290112)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2	
		M14c03 Organisations professionnelles (71290113)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2	
TD	22,0				22,0	22,0	64	2			
UE Bonification - Semestre 01											
~UE de Bonification culture (0105504) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50248)		Bonification culture (99000827)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification Sport (0100012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (64)		Bonification Sport (7400100)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
615,0	701,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE2.1 Développement en expression et langues (0201102) 6 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (41964)	M2101 Expression écrite et orale (09280124)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M2101 Expression écrite et orale - TP (09280125)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2	
		M2102 Anglais (11180765)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M2102 Anglais laboratoire (11180766)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	13,0		13,0	13,0	18	3	
	Choix d'option Choix langue (1 choix)	Allemand (41966)	M2103 Allemand (12180356)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2
		Espagnol (41967)	M2103 Espagnol (14180384)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2
		Italien (41968)	M2103 Italien confirmé (14280313)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2
	UE2.2 Décryptage en sciences humaines et sociales (0201103) 8 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (8001)	M2201 Linguistique-sémiologie (07000100)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	100	10
					TD	12,0		12,0	12,0	64	2
M2202 Approfondissement en sciences humaines et sociales (71290114)			IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1	
M2202 Etudes et techniques d'enquêtes (71290115)			IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	8,0		8,0	12,0	100	10	
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2	
M2202 Etudes et techniques d'enquêtes - TP (71290116)			IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
M2203 Culture générale et humanités (71210049)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
615,0	701,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2.2 Décryptage en sciences humaines et sociales (0201103) 8 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (8001)	M2203 Epistémologie (71210051)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	12,0		12,0	18,0	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M2204 Culture numérique (71280063)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2205 Disciplines d'adaptation (09200016)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	64	2
		M2205 Soutien Anglais (11190130)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2205 Soutien expression écrite (09370034)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M2205 Soutien maths statistiques (25230029)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
615,0	701,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2.3 Découverte professionnelle (0201104) 6 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (7984)	M2301 Projet personnel et professionnel (06210918)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	30,0		30,0	45,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2302 Principes du droit et droit du travail (01200159)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	16,0		16,0	24,0	100	10
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M2303 Initiation aux techniques et pratiques (71280064)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1
		M2303 Réalisations audiovisuelles (71280065)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M2304 A Gestion de projet (71310019)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1
		M2304 Bases de données relationnelles (71310020)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	4,0		4,0	6,0	100	10
				TD	22,0		22,0	22,0	24	4
M2305 Stage découverte (99010693)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	140,0		0,0	0,0	0	0		
M2305 Suivi de stage (99010789)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0		
UE2.4 Déploiement des méthodes et pratiques (0205016) 10 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (42034)	M24c01 A Outils de communication (71230082)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
615,0	701,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 02

UE2.4 Déploiement des méthodes et pratiques (0205016) 10 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (42034)	M24c01 Communication territoriale (71230083)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	2,0		2,0	3,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M24c01 Marques et partenariats (71230084)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	2,0		2,0	3,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M24c01 Relation presse (71230087)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	2,0		2,0	3,0	64	2
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M24c01 Réseaux sociaux et entreprises (71230085)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	2,0		2,0	3,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M24c01 Réseaux sociaux et entreprises - TP (71230086)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M24c02 Ateliers de mise en pratique professionnelle (niv.1) (71230081)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	64	2
		M24c02 Création publicitaire (71230034)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	2,0		2,0	2,0	64	2
		M24c02 Création publicitaire - TP (71230035)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M24c02 Pratiques professionnelles (71230033)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
615,0	701,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 02

UE2.4 Déploiement des méthodes et pratiques (0205016) 10 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (42034)	M24c03 Sémiologie de l'image (71270019)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M24c04 P.A.O (71230080)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	4,0		4,0	6,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		M24c04 P.A.O - TP (71230165)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	24	4
		M24c05 Multimédia et web (71330022)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	2,0		2,0	3,0	64	2
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2

UE Bonification - Semestre 02

~UE de Bonification culture (0205505) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50249)	Bonification culture (99000828)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0205748) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (51097)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220358)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	64	2
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2
~UE de Bonification Sport (0200012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (65)	Bonification Sport (7400101)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 19/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
		1 317,0	1 403,0
	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03	Heures min	Heures max
		509,0	509,0

Semestre : 03

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 03

UE3.1 Progression en expression et langues (0300622) 6 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (38560)	M3101 Expression écrite et orale professionnelle (71230096)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	4,0		4,0	6,0	100	10	
				TD	22,0		22,0	22,0	64	2	
		M3102 Anglais (11180767)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2	
	Choix d'option Choix langue (1 choix)	Allemand (38562)	M3103 Allemand (12180358)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3
					TD	20,0		20,0	20,0	64	2
					TD	20,0		20,0	20,0	64	2
	Espagnol (38563)	M3103 Espagnol (14180386)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
	Italien (38564)	M3103 Italien (14280314)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
509,0	509,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3.2 Préfiguration professionnelle (0300623) 7 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9005)	M3201 Préparation à la poursuite d'études à l'international (99030005)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M3201 Projet personnel et professionnel (06210919)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	12,0		12,0	18,0	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M3202 Droit de l'information et de la communication (01290032)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	15,0		15,0	22,5	100	10
		M3203 Outils de communication numérique : Edition de site web (71280066)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	445	1
		M3203 Outils de communication numérique : Edition de site web - TP (71280124)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	16,0		16,0	16,0	445	1
		M3204 Projet tutoré-1ère année (99040009)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	120,0		0,0	0,0	0	0
M3204 Suivi de projet tutoré (99040192)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
509,0	509,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3.3 Prolongement des méthodes et pratiques (0300625) 11 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9007)	M33c01 Audiovisuel (71280067)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	2,0		2,0	2,0	24	4
		M33c01 Audiovisuel - TP (71280077)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	28,0		28,0	28,0	64	2
		M33c02 Edition - TP (71230098)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M33c03 Techniques de gestion (06200630)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M33c04 Marketing (06240344)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	2,0		2,0	3,0	64	2
				TD	22,0		22,0	22,0	64	2
		M33c05 Communication événementielle (71260052)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	16,0		16,0	24,0	64	2
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M33c06 Plan média (71290212)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
509,0	509,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 03											
UE3.4 Modules complémentaires préliminaires (0305228) 6 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (43131)	M3401c Histoire de l'art (21230027)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10	
				TD	10,0		10,0	10,0	100	10	
		M3402c Epistémologie (71210052)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	16,0		16,0	24,0	100	10	
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
		M3403c A Communication responsable et développement durable (71200103)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	0	0	
		M3403c Communication responsable (71200075)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	100	10	
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2	
		UE Bonification - Semestre 03									
~UE de Bonification culture (0305506) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50250)	Bonification culture (99000829)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0	
~UE de Bonification Sport (0300012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2486)	Bonification Sport (7400131)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
808,0	894,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE4.1 Conclusion en expression et langues (0400622) 4 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9010)	M4101 Expression / préparation au mémoire de stage (09370016)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M4102 Anglais (11180769)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M4102 Anglais laboratoire (11180770)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	9,0		9,0	9,0	18	3	
		M4104 Projet personnel et professionnel - TP (06210920)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2	
	Choix d'option Choix langue (1 choix)	Allemand (43128)	M4103 Allemand (12180360)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		Espagnol (43129)	M4103 Espagnol (14180388)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		Italien (43130)	M4103 Italien (14280315)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
808,0	894,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Fondamentale - Semestre 04 UE4.2 Concrétisation professionnelle (0400623) 17 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9008)	M4201 A Projet tutoré (99040010)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	0	0
		M4201 B Projet tutoré - Edition site web professionnel - TP (71330027)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	16,0		16,0	16,0	24	4
		M4201 C Projet tutoré - 2ème année (99040012)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	180,0		0,0	0,0	0	0
		M4201 C Suivi de projet tutoré (99040193)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
		M4202 A Stage d'application (99010039)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	0	0
		M4202 B Stage découverte - 1ère année (99010040)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD			0,0	0,0	64	2
		M4202 C Stage - 2ème année (99010041)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	280,0		0,0	0,0	0	0
		M4202 C Suivi stage (99010790)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0
		M4203 Suivi de travaux informatiques (27290060)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	90,0		90,0	90,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
808,0	894,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4.3 Consolidation des méthodes et pratiques (0400625) 5 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9009)	M43c01 Gestion des ressources humaines (06210454)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2
		M43c02 Webmarketing (71280068)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		M43c03 Animation de communauté et veille (71280069)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	445	1
		M43c03 Communication numérique (71280070)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M43c04 Ateliers de mise en pratique professionnelle (Niv.2) (71290125)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	16,0		16,0	16,0	64	2
		M43c04 Ateliers de mise en pratique professionnelle - TP (Niv.2) (71290126)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	24,0		24,0	24,0	64	2
		M43c05 Stratégie de communication (71290128)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	14,0		14,0	21,0	64	2
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M43c05 Stratégie de communication - TP (71290127)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
808,0	894,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4.4 Modules complémentaires de continuation (0405229) 4 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (43132)	M4401c Epistémologie (71210053)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	2,0		2,0	3,0	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M4402c A Contextes professionnels spécifiques (71200076)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	445	1
		M4402c Communication et culture (71200077)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	14,0		14,0	21,0	100	10
		M4402c Communication publique et politique (71200099)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	100	10
		M4402c Communication publique et politique (71200100)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	6,0		6,0	6,0	100	10

UE Bonification - Semestre 04

~UE de Bonification culture (0405507) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50251)	Bonification culture (99000830)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0405410) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50022)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220319)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	445	1
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2
~UE de Bonification Sport (0400012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2489)	Bonification Sport (7400132)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 19/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
		1 030,0	1 116,0
	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01	Heures min	Heures max
		405,0	405,0

Semestre : 01

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 01

UE1.1 Introduction en expression et langues (0101102) 7 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (7989)		M1101 Expression écrite et orale (09280122)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
			M1101 Expression écrite et orale - TP (09280123)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
			M1102 Anglais (11180763)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
			M1102 Anglais laboratoire (11180764)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	13,0		13,0	13,0	18	3
	Choix d'option Choix langue (1 choix)	Allemand (7992)	M1103 Allemand (12180354)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2
		Espagnol (7993)	M1103 Espagnol (14180382)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2
		Italien (7994)	M1103 Italien confirmé (14280312)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
405,0	405,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Fondamentale - Semestre 01 UE1.2 Initiation aux sciences humaines et sociales (0101103) 8 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (7995)	M1201 Disciplines d'adaptation (09200015)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	0	0
		M1201 Soutien épistémologie (71210097)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1201 Soutien expression écrite (09370033)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1201 Soutien méthodologie "devenir étudiant" (70290160)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M1202 Economie générale (05200068)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	20,0		20,0	30,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1203 Théorie de l'information de la communication (71210048)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	14,0		14,0	21,0	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M1204 Sociologie (19200013)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
				TD	2,0		2,0	2,0	64	2
M1204 Sociologie - TP (19200014)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
405,0	405,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE1.3 Impulsion Professionnelle (0101104) 7 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (7996)	M1301 Projet personnel et professionnel (06210917)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	20,0		20,0	30,0	445	1
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M1302 Etude des organisations (06200629)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	15,0		15,0	22,5	100	10
				TD	15,0		15,0	15,0	64	2
		M1303 Initiation à la recherche d'information (71250012)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M1303 Initiation à la recherche d'information - TP (71250013)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	24	4
		M1304 Bases informatiques (71320000)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	200	12
		M1304 Bureautique - TP (71320001)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	30,0		30,0	30,0	24	4
		M1304 Outils de présentation numérique (71320004)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	2,0		2,0	2,0	24	4
M1304 Outils de présentation numérique - TP (71320003)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	6,0		6,0	6,0	24	4		
M1305 Gestion de projet (71350001)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 01

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 01

Heures min	Heures max
405,0	405,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 01

UE1.4 Instauration de méthodes et pratiques (0105017) 8 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (41970)	M14i01 Culture de l'information (71200073)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M14i02 Bases de la communication (71230088)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M14i02 Bases de la communication - TP (71230089)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M14i03 Recherche d'informations spécialisées (71220037)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M14i03 Recherche d'informations spécialisées - TP (71220038)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	14,0		14,0	14,0	24	4
		M14i04 Réalisation audiovisuelle : photo, son (71230091)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD			0,0	0,0	64	2
		M14i04 Technique de l'image (71230094)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	2,0		2,0	2,0	64	2
		M14i04 Technique de l'image - TP (71230095)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	8,0		8,0	8,0	24	4
		M14i04 Technique du son (71230092)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	2,0		2,0	2,0	64	2
		M14i04 Technique du son - TP (71230093)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	8,0		8,0	8,0	24	4
		M14i06 Analyse de contenu, synthèse et résumé (71220039)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2

UE Bonification - Semestre 01

~UE de Bonification culture (0105504) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50248)	Bonification culture (99000827)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification Sport (0100012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (64)	Bonification Sport (7400100)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
625,0	711,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE2.1 Développement en expression et langues (0201102) 6 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (41964)	M2101 Expression écrite et orale (09280124)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	
		M2101 Expression écrite et orale - TP (09280125)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2	
		M2102 Anglais (11180765)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M2102 Anglais laboratoire (11180766)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	13,0		13,0	13,0	18	3	
	Choix d'option Choix langue (1 choix)	Allemand (41966)	M2103 Allemand (12180356)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2
		Espagnol (41967)	M2103 Espagnol (14180384)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2
		Italien (41968)	M2103 Italien confirmé (14280313)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	22,0		22,0	22,0	64	2
UE2.2 Décryptage en sciences humaines et sociales (0201103) 8 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (8001)	M2201 Linguistique-sémiologie (07000100)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	100	10	
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
		M2202 Approfondissement en sciences humaines et sociales (71290114)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1	
		M2202 Etudes et techniques d'enquêtes (71290115)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	8,0		8,0	12,0	100	10	
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2	
		M2202 Etudes et techniques d'enquêtes - TP (71290116)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
M2203 Culture générale et humanités (71210049)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1			

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
625,0	711,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2.2 Décryptage en sciences humaines et sociales (0201103) 8 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (8001)	M2203 Epistémologie (71210051)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	12,0		12,0	18,0	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M2203 Littérature contemporaine française (09300088)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	17,0		17,0	25,5	100	10
		M2204 Culture numérique (71280063)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2205 Disciplines d'adaptation (09200016)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	64	2
		M2205 Soutien Anglais (11190130)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2205 Soutien expression écrite (09370034)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
M2205 Soutien maths statistiques (25230029)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	35	21		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
625,0	711,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2.3 Découverte professionnelle (0201104) 6 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (7984)	M2301 Projet personnel et professionnel (06210918)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	30,0		30,0	45,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M2302 Principes du droit et droit du travail (01200159)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	16,0		16,0	24,0	100	10
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M2303 Initiation aux techniques et pratiques (71280064)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1
		M2303 Réalisations audiovisuelles (71280065)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
				TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		M2304 A Gestion de projet (71310019)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM			0,0	0,0	445	1
		M2304 Bases de données relationnelles (71310020)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	CM	4,0		4,0	6,0	100	10
				TD	22,0		22,0	22,0	24	4
M2305 Stage découverte (99010693)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	140,0		0,0	0,0	0	0		
M2305 Suivi de stage (99010789)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des organisations année 1 (1166A10IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min Heures max

625,0

711,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Fondamentale - Semestre 02 UE2.4 Déploiement des méthodes et pratiques (0205031) 10 ECTS / CGA : 6A / CGP : I	Tronc commun (42035)	M24i01 Economie de l'information (71200074)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M24i02 E- réputation (71330007)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M24i02 E- réputation - TP (71330008)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		M24i03 Base de données documentaires (71300023)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M24i03 Base de données documentaires - TP (71300024)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	12,0		12,0	12,0	24	4
		M24i04 Veille informationnelle (71220061)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M24i04 Veille informationnelle - TP (71220040)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M24i05 Métadonnées (71240009)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
		M24i05 Métadonnées - TP (71240010)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		M24i06 P.A.O (71230167)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	CM	4,0		4,0	6,0	100	10
				TD	28,0		28,0	28,0	64	2
		M24i07 Conception site web (71330024)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL)	CM	2,0		2,0	3,0	64	2
TD	14,0				14,0	14,0	64	2		

UE Bonification - Semestre 02

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 1 (1166A11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 02

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 02

Heures min	Heures max
625,0	711,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Bonification - Semestre 02											
~UE de Bonification culture (0205505) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50249)		Bonification culture (99000828) - (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0	
~UE de Bonification entrepreneuriat (0205748) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (51097)		Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220358) - (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	64	2	
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2	
~UE de Bonification Sport (0200012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (65)		Bonification Sport (7400101) - (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 19/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
		1 305,0	1 391,0
	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03	Heures min	Heures max
		529,0	529,0

Semestre : 03

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 03

UE3.1 Progression en expression et langues (0300622) 6 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (38560)	M3101 Expression écrite et orale professionnelle (71230096)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	4,0		4,0	6,0	100	10	
				TD	22,0		22,0	22,0	64	2	
		M3101 Expression écrite et orale professionnelle - TP (71230097)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
		M3102 Anglais (11180767)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2	
	M3102 Anglais laboratoire (11180768)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3		
	Choix d'option Choix langue (1 choix)	Allemand (38562)	M3103 Allemand (12180358)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		Espagnol (38563)	M3103 Espagnol (14180386)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
Italien (38564)		M3103 Italien (14280314)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
529,0	529,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3.2 Préfiguration professionnelle (0300623) 7 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9005)	M3201 Préparation à la poursuite d'études à l'international (99030005)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M3201 Projet personnel et professionnel (06210919)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	12,0		12,0	18,0	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M3202 Droit de l'information et de la communication (01290032)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	15,0		15,0	22,5	100	10
		M3203 Outils de communication numérique : Edition de site web (71280066)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	445	1
		M3203 Outils de communication numérique : Edition de site web - TP (71280124)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	16,0		16,0	16,0	445	1
		M3204 Projet tutoré-1ère année (99040009)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	120,0		0,0	0,0	0	0
M3204 Suivi de projet tutoré (99040192)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0		
UE3.3 Prolongement des méthodes et pratiques (0301246) 11 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9021)	M33i01 Formation des usagers (71290129)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
		M33i01 Formation des usagers (71290130)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	8,0		8,0	8,0	24	4
		M33i01 Formation des usagers - TP (71290210)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	6,0		6,0	6,0	24	4
		M33i02 Stratégie de communication numérique (71290131)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M33i02 Stratégie de communication numérique - TP (71290132)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M33i03 Intelligence collective (71340002)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	20,0		20,0	20,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
529,0	529,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 03

UE3.3 Prolongement des méthodes et pratiques (0301246) 11 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9021)	M33i03 Intelligence collective - TP (71340003)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M33i04 Analyse d'un système d'information (71340004)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	30,0		30,0	30,0	64	2
		M33i06 Prestation de veille (71220042)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
		M33i06 Prestation de veille - TP (71220043)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	12,0		12,0	12,0	24	4
		M33i07 A Gestion d'une photothèque et vidéothèque (71300025)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD			0,0	0,0	64	2
		M33i07 Gestion de photothèque (71300041)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M33i07 Gestion de photothèque - TP (71300042)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M33i07 Gestion de vidéothèque (71300026)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M33i07 Gestion de vidéothèque - TP (71300040)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M33i08 Archivage numérique (71220044)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M33i08 Archivage numérique - TP (71220048)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 03

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 03

Heures min	Heures max
529,0	529,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 03											
UE3.4 Modules complémentaires préliminaires (0305228) 6 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (43131)	M3401c Histoire de l'art (21230027)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10	
				TD	10,0		10,0	10,0	100	10	
		M3402c Epistémologie (71210052)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	16,0		16,0	24,0	100	10	
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2	
		M3403c A Communication responsable et développement durable (71200103)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	0	0	
		M3403c Communication responsable (71200075)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	100	10	
				TD	16,0		16,0	16,0	64	2	
		UE Bonification - Semestre 03									
~UE de Bonification culture (0305506) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50250)	Bonification culture (99000829)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0	
~UE de Bonification Sport (0300012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2486)	Bonification Sport (7400131)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2	

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
776,0	862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE4.1 Conclusion en expression et langues (0400622) 4 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9010)	M4101 Expression / préparation au mémoire de stage (09370016)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2	
		M4102 Anglais (11180769)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2	
		M4102 Anglais laboratoire (11180770)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	9,0		9,0	9,0	18	3	
		M4104 Projet personnel et professionnel - TP (06210920)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	8,0		8,0	8,0	64	2	
	Choix d'option Choix langue (1 choix)	Allemand (43128)	M4103 Allemand (12180360)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		Espagnol (43129)	M4103 Espagnol (14180388)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		Italien (43130)	M4103 Italien (14280315)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
776,0	862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 04

UE4.2 Concrétisation professionnelle (0400623) 17 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9008)	M4201 A Projet tutoré (99040010)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	0	0
		M4201 B Projet tutoré - Edition site web professionnel - TP (71330027)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	16,0		16,0	16,0	24	4
		M4201 C Projet tutoré - 2ème année (99040012)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	180,0		0,0	0,0	0	0
		M4201 C Suivi de projet tutoré (99040193)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
		M4202 A Stage d'application (99010039)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	0	0
		M4202 B Stage découverte - 1ère année (99010040)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD			0,0	0,0	64	2
		M4202 C Stage - 2ème année (99010041)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	280,0		0,0	0,0	0	0
		M4202 C Suivi stage (99010790)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	1,0		1,0	1,0	0	0
		M4203 Suivi de travaux informatiques (27290060)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	90,0		90,0	90,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
776,0	862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 04

UE4.3 Consolidation des méthodes et pratiques (0401245) 5 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (9027)	M43i01 Mise en place d'un système d'information (71340005)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	CM	12,0		12,0	18,0	64	2
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M43i01 Mise en place d'un système d'information - TP (71340006)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	6,0		6,0	6,0	24	4
		M43i02 Projet de veille (71220045)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	16,0		16,0	16,0	24	4
		M43i03 Projet éditorial collaboratif (71330010)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	6,0		6,0	6,0	24	4
		M43i03 Projet éditorial collaboratif - TP (71330011)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M43i04 Projet de dématérialisation (71220046)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M43i04 Projet de dématérialisation - TP (71220047)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M43i05 Référencement web (71280071)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	4,0		4,0	4,0	24	4
M43i05 Référencement web - TP (71280072)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

DUT Information et Communication, option Information numérique dans les organisations année 2 (2166B11IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 04

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 04

Heures min	Heures max
776,0	862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4.4 Modules complémentaires de continuation (0405229) 4 ECTS / CGA : 6B / CGP : I	Tronc commun (43132)	M4401c Epistémologie (71210053)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	2,0		2,0	3,0	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M4402c A Contextes professionnels spécifiques (71200076)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM			0,0	0,0	445	1
		M4402c Communication et culture (71200077)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	14,0		14,0	21,0	100	10
		M4402c Communication publique et politique (71200099)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	CM	6,0		6,0	9,0	100	10
		M4402c Communication publique et politique (71200100)	IUT Jean Moulin - DUT Information et Communication, option Communication des Organisations année 2 (2166B10IL)	TD	6,0		6,0	6,0	100	10

UE Bonification - Semestre 04

~UE de Bonification culture (0405507) 0 ECTS / CGA : 89 / CGP : U	~Facultatif Culture (50251)	Bonification culture (99000830)	- (3218900SL)	CM			0,0	0,0	0	0
~UE de Bonification entrepreneuriat (0405410) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50022)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220319)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	445	1
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2
~UE de Bonification Sport (0400012) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Sport (2489)	Bonification Sport (7400132)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 18/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
		1 952,0	1 952,0
	Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	Heures min	Heures max
		1 952,0	1 952,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Module préparatoire (9907925) 0 ECTS / CGA : 6H / CGP : 8	Tronc commun (55374)	M11 Apprendre autrement (70290153)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21	
	Choix d'option Notions fondamentales (1 choix)	Notions fondamentales de droit (55376)	M12D Notions fondamentales de droit (01290228)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		Notions fondamentales de gestion (55377)	M12G Notions fondamentales de gestion (06290447)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 952,0	1 952,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Environnement de l'entreprise (9907942) 12 ECTS / CGA : 6H / CGP : 8	Tronc commun (55378)	M21 Environnement macro-économique (05220044)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	5,0		5,0	5,0	35	21
		M22 Management des ressources humaines (06210875)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M23 TD -Anglais appliqué aux affaires (11190127)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M23 TP -Anglais appliqué aux affaires (11190128)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	26,0		26,0	26,0	35	21
		M24 TD-Communication professionnelle (71260077)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
M24 TP-Communication professionnelle (71260078)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	14,0		14,0	14,0	35	21		

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 952,0	1 952,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Environnement juridique (9907943) 14 ECTS / CGA : 6H / CGP : 8	Tronc commun (55379)	M31 Droit européen des affaires (02280072)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	30,0		30,0	45,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M32 Voies d'exécution (01220504)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M33 Droit spécial des sociétés (01220505)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	25,0		25,0	37,5	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M34 Droit des contrats spéciaux (01220506)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M35 Droit des marchés publics (02300074)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 952,0	1 952,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4 Environnement financier (9907944) 14 ECTS / CGA : 6H / CGP : 8	Tronc commun (55380)	M41 Comptabilité approfondie (06230363)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	30,0		30,0	45,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M42 Fiscalité (02240186)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M43 Techniques de paye (06230364)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M44 Gestion financière (06300612)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M45 Gestion de trésorerie (06310220)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 952,0	1 952,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE4 Environnement financier (9907944) 14 ECTS / CGA : 6H / CGP : 8	Tronc commun (55380)	M46 Logiciels professionnels (27260040)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
---	----------------------	--	--	----	------	--	------	------	----	----

UE Stage - Semestre 99

UE5 Projet tutoré (9907945) 10 ECTS / CGA : 6H / CGP : 8	Tronc commun (55381)	M51 Jeu d'entreprise (06290448)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	25,0		25,0	25,0	35	21
		M52 Conférences et visites d'entreprises (71290228)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		Projet tutoré (99040173)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi des projets tutorés (99040179)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 952,0	1 952,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Stage - Semestre 99

UE6 Période entreprise (9907946) 10 ECTS / CGA : 6H / CGP : 8	Tronc commun (55382)	M61 Méthodologie du mémoire professionnel (06290472)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M62 Mémoire universitaire d'activité professionnelle (99010760)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD			0,0	0,0	0	0
		M63 Période en entreprise (99010761)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	1380,0		0,0	0,0	0	0
		M64 Soutenance (99010762)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Suivi des alternants (99010763)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
		Suivi stages (99010772)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Activités Juridiques : Assistant Juridique - Collaborateur Polyvalent en Droit des Sociétés et Comptabilité (Alternance) (3166X00AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
	1 134,0	1 220,0
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	Heures min	Heures max
	1 134,0	1 220,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 L'entreprise et son environnement (9900599) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (5771)	M11 Environnement économique (05200072)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
		M12 Institutions européennes et internationales (02260067)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
		M13 Stratégie d'entreprise (06220343)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21
M14 Introduction au droit des affaires (01220362)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21		
		TD	8,0		8,0	8,0	35	21		
UE2 Gestion comptable (9900600) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (5772)	M21 Comptabilité approfondie (06230048)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M22 Fiscalité (06230047)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M23 Technique de paie (06230049)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
M24 Logiciels professionnels (27290037)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4		

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 134,0	1 220,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Pilotage financier (9900601) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (5773)	M31 Analyse et gestion financière (06300032)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M32 Contrôle de gestion (06310011)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M33 Gestion de trésorerie (06300384)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
UE4 Management et gestion des ressources humaines (9901451) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (10349)	M41 Management d'équipe (06210536)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M42 Management de projet (06210057)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M43 Gestion des relations sociales (06210537)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M44 Gestion administrative du personnel et des compétences (06210538)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	64	2
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 134,0	1 220,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE5 Information et communication (9901453) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (10350)	M51 Technologie de l'information et de la communication (27290038)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	24	4
		M52 TP - Technologie de l'information et de la communication (informatique) (27290054)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
				M53 Communication d'entreprise (71260010)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0
		TD	10,0				10,0	10,0	64	2
		M54 Langue étrangère : Anglais (11190110)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	64	2
M55 Langue étrangère : Anglais (Labo) (11190111)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3		
UE8 Mise à niveau (9905093) 0 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc Commun Mise à niveau (42458)	M81 Mise à niveau comptabilité (06230240)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2

UE Stage - Semestre 99

UE6 Projet Tutoré (9905014) 10 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (41962)	M61 Jeu d'entreprise (06290078)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	64	2
		M62 Conférences (06290477)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		Projet tutoré (99040180)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi du Projet tutoré (99040006)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 134,0	1 220,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE7 Période entreprise (9903817) 10 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc Commun Stage (27588)	M71 Méthodologie du mémoire professionnel (06290478)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	35	21
		M72 Mémoire professionnel (99010019)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
		M73 Période en entreprise (99010020)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	560,0		0,0	0,0	0	0
		M74 Soutenance (99010021)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Suivi des stages (99010022)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

UE Bonification - Semestre 99

Bonification Sport (9900592) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Bonification (41093)	Bonification Sport (74200057)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2
~UE de Bonification entrepreneuriat (9905412) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50024)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220321)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	64	2
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (3166K00AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 960,0	1 960,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 960,0	1 960,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 L'entreprise et son environnement (9900599) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (5771)	M11 Environnement économique (05200072)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
		M12 Institutions européennes et internationales (02260067)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
		M13 Stratégie d'entreprise (06220343)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21
		M14 Introduction au droit des affaires (01220362)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (3166K00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Gestion comptable (9900600) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (5772)	M21 Comptabilité approfondie (06230048)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M22 Fiscalité (06230047)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M23 Technique de paie (06230049)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M24 Logiciels professionnels (27290037)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		UE3 Pilotage financier (9900601) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (5773)	M31 Analyse et gestion financière (06300032)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0
TD	10,0						10,0	10,0	64	2
M32 Contrôle de gestion (06310011)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)			CM	20,0		20,0	30,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
M33 Gestion de trésorerie (06300384)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)			CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (3166K00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4 Management et gestion des ressources humaines (9901451) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (10349)	M41 Management d'équipe (06210536)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M42 Management de projet (06210057)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M43 Gestion des relations sociales (06210537)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	8,0		8,0	8,0	64	2
		M44 Gestion administrative du personnel et des compétences (06210538)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	64	2
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (3166K00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE5 Information et communication (9901453) 8 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (10350)	M51 Technologie de l'information et de la communication (27290038)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	24	4
		M52 TP - Technologie de l'information et de la communication (informatique) (27290054)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M53 Communication d'entreprise (71260010)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M54 Langue étrangère : Anglais (11190110)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	64	2
M55 Langue étrangère : Anglais (Labo) (11190111)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3		
UE8 Mise à niveau (9905093) 0 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc Commun Mise à niveau (42458)	M81 Mise à niveau comptabilité (06230240)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2

UE Stage - Semestre 99

UE6 Projet Tutoré (9905014) 10 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (41962)	M61 Jeu d'entreprise (06290078)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	64	2
		M62 Conférences (06290477)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		Projet tutoré (99040180)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi du Projet tutoré (99040006)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (3166K00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE7 Période entreprise (9905243) 10 ECTS / CGA : 6K / CGP : 8	Tronc commun (43147)	M71 Méthodologie du mémoire professionnel (06290478)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD	4,0		4,0	4,0	35	21
		M72 Mémoire professionnel (99010019)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
		M73 Période en entreprise (99010779)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (3166K00AL)	TD	1380,0		0,0	0,0	0	0
		M74 Soutenance (99010021)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (3166K00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Suivi des alternants (99010023)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (3166K00AL)	TD		8,0		8,0	8,0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL) - Hors Etablissement

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 950,0	1 950,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 950,0	1 950,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 L'entreprise et son environnement (9903068) 8 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (22667)	M11 Environnement économique (05200074)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
		M12 Institutions européennes et internationales (02260069)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
		M13 Stratégie d'entreprise (06220345)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21
		M14 Introduction au droit des affaires (01220364)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL) - Hors Etablissement

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 950,0	1 950,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Gestion comptable (9905235) 8 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (43139)	M21 Comptabilité approfondie (06230051)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M22 Fiscalité (06230241)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M23 Technique de paie (06230242)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M24 Logiciels professionnels (27290041)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL) - Hors Etablissement

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 950,0	1 950,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Pilotage financier (9905236) 8 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (43140)	M31 Analyse et gestion financière (06300034)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M32 Contrôle de gestion (06310012)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M33 Gestion de trésorerie (06300386)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL) - Hors Etablissement

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 950,0	1 950,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4 Management et gestion des ressources humaines (9905237) 8 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (43142)	M41 Management d'équipe (06210543)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M42 Management de projet (06210464)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M43 Gestion des relations sociales (06210544)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21
		M44 Gestion administrative du personnel et des compétences (06210545)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL) - Hors Etablissement

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 950,0	1 950,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE5 Information et communication (9905238) 8 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (43141)	M51 Technologie de l'information et de la communication (27290042)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	24	4
		M53 Communication d'entreprise (71260059)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
				CM	10,0		10,0	15,0	35	21
		M54 Langue étrangère : Anglais (11190114)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	26,0		26,0	26,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	18	3
M55 Langue étrangère : Anglais (Labo) (11190115)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3		
UE8 Mise à niveau (9905241) 0 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (43145)	M81 Mise à niveau comptabilité (06230243)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21

UE Stage - Semestre 99

UE6 Projet tutoré (9905240) 10 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (43144)	M61 Jeu d'entreprise (06290079)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	26,0		26,0	26,0	35	21
		M62 Conférences (06290479)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL) - Hors Etablissement

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 950,0	1 950,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE6 Projet tutoré (9905240) 10 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (43144)	Projet tutoré (99040181)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi du Projet tutoré (99040008)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD			0,0	0,0	0	0
UE7 Période entreprise (9905245) 10 ECTS / CGA : 6R / CGP : 8	Tronc commun (43149)	M71 Méthodologie du mémoire professionnel (06290480)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	4,0		4,0	4,0	35	21
		M72 Mémoire professionnel (99010030)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD			0,0	0,0	0	0
		M73 Période en entreprise (99010031)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD	1380,0		0,0	0,0	0	0
		M74 Soutenance (99010032)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Suivi des alternants (99010034)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Annonay) (3166O20AL)	TD			0,0	0,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB) - Bourg

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 960,0	1 960,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 960,0	1 960,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 L'entreprise et son environnement (9905454) 8 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (50162)	M11 Environnement économique (05200073)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
		M12 Institutions européennes et internationales (02260068)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
		M13 Stratégie d'entreprise (06220344)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21
		M14 Introduction au droit des affaires (01220363)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB) - Bourg

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE2 Gestion comptable (9905455) 8 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (50163)	M21 Comptabilité approfondie (06230260)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M22 Fiscalité (06230259)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M23 Technique de paie (06230261)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M24 Logiciels professionnels (27290039)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB) - Bourg

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Pilotage financier (9905456) 8 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (50164)	M31 Analyse et gestion financière (06300355)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M32 Contrôle de gestion (06310151)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M33 Gestion de trésorerie (06300385)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB) - Bourg

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4 Management et gestion des ressources humaines (9905457) 8 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (50165)	M41 Management d'équipe (06210540)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M42 Management de projet (06210539)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M43 Gestion des relations sociales (06210541)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21
		M44 Gestion administrative du personnel et des compétences (06210542)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB) - Bourg

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE5 Information et communication (9905458) 8 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (50166)	M51 Technologie de l'information et de la communication (27290040)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	8,0		8,0	12,0	24	4
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M53 Communication d'entreprise (71260058)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
				CM	10,0		10,0	15,0	35	21
		M54 Langue étrangère : Anglais (11190112)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	26,0		26,0	26,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	18	3
M55 Langue étrangère : Anglais (Labo) (11190113)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	10,0		10,0	10,0	18	3		
UE8 Mise à niveau (9905459) 0 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc Commun Mise à niveau (50167)	M81 Mise à niveau comptabilité (06230262)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21

UE Stage - Semestre 99

UE6 Projet tutoré (9905461) 10 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (50169)	Jeu d'entreprise (06290444)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	26,0		26,0	26,0	35	21
		M62 Conférences (06290481)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB) - Bourg

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 960,0	1 960,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Stage - Semestre 99

UE6 Projet tutoré (9905461) 10 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (50169)	Projet tutoré (99040182)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi du Projet tutoré (99040007)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
UE7 Période entreprise (9905460) 10 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (50168)	M71 Méthodologie du mémoire professionnel (06290482)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	4,0		4,0	4,0	35	21
		M72 Mémoire professionnel (99010025)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD			0,0	0,0	0	0
		M73 Période en entreprise (99010026)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	1380,0		0,0	0,0	0	0
		M74 Soutenance (99010027)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD			0,0	0,0	0	0
		Suivi des alternants (99010028)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations - Assistant de Gestion Administrative et financière (Alternance) (Bourg) (3166K10AB)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 848,0	1 848,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 848,0	1 848,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Gestion qualitative des ressources humaines (9901454) 9 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc commun (10351)	M11 Formation (06210509)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	100	10
		M12 GPEC (06210510)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	100	10
		M13 Méthodologie de recrutement (06210076)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	13,0		13,0	19,5	100	10
				TD	12,0		12,0	12,0	100	10
		M14 Management de groupe (06210077)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	100	10

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Gestion quantitative des R.H. (9901455) 7 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc commun (10352)	M21 Contrôle de gestion sociale (06310013)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	16,0		16,0	24,0	100	10
				TD	14,0		14,0	14,0	100	10
		M22 Gestion d'entreprise (06200727)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	8,0		8,0	12,0	100	10
				TD	7,0		7,0	7,0	100	10
		M23 Paie et SIRH (06230268)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	23,0		23,0	34,5	100	10
				TD	22,0		22,0	22,0	100	10
UE3 Gestion juridique (9901456) 9 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc commun (10353)	M31 Droit du travail individuel (01240038)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	100	10
				TD	20,0		20,0	20,0	100	10
		M32 Protection sociale (01240043)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
		M33 Droit social européen (01240181)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
		M34 Relations avec les institutions publiques (04250037)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	15,0		15,0	22,5	100	10

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4 Gestion systémique (9901457) 6 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc commun (10354)	M41 Sociologie des organisations (19200019)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
		M42 Sociologie du travail (19200020)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	200	12
				TD	10,0		10,0	10,0	200	12
		M43 Économie du travail (05220023)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	200	12
UE5 Environnement des RH (9901458) 5 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc commun (10355)	M51 Relations sociales (01240182)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	100	10
				TD	10,0		10,0	10,0	100	10
		M52 Conditions de travail et risques psychosociaux (01240183)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	100	10
		M53 RSE et déontologie RH (17210004)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	7,0		7,0	10,5	100	10
TD	3,0				3,0	3,0	100	10		
UE6 Techniques de communication interpersonnelle (9901459) 4 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc commun (10357)	M61 Anglais (11110356)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	13,0		13,0	19,5	64	2
				TD	13,0		13,0	13,0	64	2
		M62 Excel avancé (27260027)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M63 Management interculturel (06260126)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2

UE Stage - Semestre 99

UE7 Période en entreprise (9901460) 15 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc commun (10359)	M71 Mémoire professionnel (99010083)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD			0,0	0,0	0	0
---	----------------------	--------------------------------------	---	----	--	--	-----	-----	---	---

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Stage - Semestre 99

UE7 Période en entreprise (9901460) 15 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc commun (10359)	M72 Période entreprise (99010084)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD	1288,0		0,0	0,0	0	0
		M73 Soutenance (99010085)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Suivi des alternants (99010087)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
UE8 Projet tutoré (9905560) 5 ECTS / CGA : 6L / CGP : 8	Tronc Commun projet tutoré (50353)	M81 Bilan de compétences (06210924)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M82 Projet tutoré (06210925)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M82 Projet tutoré : travaux étudiant (99040194)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		M83 Méthodologie mémoire (06210926)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		Suivi des projets tutorés (99040048)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL) - Hors Etablissement

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 848,0	1 848,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 848,0	1 848,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Gestion qualitative des ressources humaines (9905181) 9 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc commun (42982)	M11 Formation (06210512)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	445	1
				TD	10,0		10,0	10,0	445	1
		M12 GPEC (06210511)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	445	1
				TD	10,0		10,0	10,0	445	1
		M13 Méthodologie de recrutement (06210435)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	13,0		13,0	19,5	445	1
				TD	12,0		12,0	12,0	445	1
		M14 Management de groupe (06210436)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	445	1
				TD	10,0		10,0	10,0	445	1

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL) - Hors Etablissement

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Gestion quantitative des R.H. (9905182) 7 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc commun (42983)	M21 Contrôle de gestion sociale (06310140)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	16,0		16,0	24,0	64	2
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M22 Gestion d'entreprise (06200728)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	7,0		7,0	7,0	64	2
		M23 Paie et SIRH (06230269)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	23,0		23,0	34,5	64	2
				TD	22,0		22,0	22,0	64	2
UE3 Gestion juridique (9905183) 9 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc commun (42984)	M31 Droit du travail individuel (01240159)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M32 Protection sociale (01240043)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
		M33 Droit social européen (01240184)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
		M34 Relations avec les institutions publiques (04250038)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	15,0		15,0	22,5	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL) - Hors Etablissement

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE4 Gestion systémique (9905184) 6 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc commun (42985)	M41 Sociologie des organisations (19200021)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
		M42 Sociologie du travail (19200022)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
UE5 Environnement des R.H. (9905185) 5 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc commun (42986)	M43 Economie du travail (05220024)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
		M51 Relations sociales (01240185)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
M52 Conditions de travail et risques psychosociaux (01240186)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2		
		M53 RSE et déontologie RH (17210008)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	7,0		7,0	10,5	445	1
TD	3,0				3,0	3,0	35	21		
UE6 Techniques de communication interpersonnelle (9905186) 4 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc commun (42987)	M61 Anglais (11110357)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	CM	13,0		13,0	19,5	35	21
				TD	13,0		13,0	13,0	35	21
		M62 Excel avancé (27260028)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD	10,0		10,0	10,0	24	4
M63 Management interculturel (06260138)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (3166L10AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21		

UE Stage - Semestre 99

UE7 Période en entreprise (9905252) 15 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc commun (43184)	M71 Mémoire professionnel (99010094)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD			0,0	0,0	0	0
---	----------------------	--------------------------------------	---	----	--	--	-----	-----	---	---

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL) - Hors Etablissement

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE7 Période en entreprise (9905252) 15 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc commun (43184)	M72 Période entreprise (99010095)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD	1288,0		0,0	0,0	0	0
		M73 Soutenance (99010096)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Suivi des alternants (99010245)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
UE8 Projet tutoré (9905552) 5 ECTS / CGA : 60 / CGP : 8	Tronc Commun Projet tutoré (50300)	M81 Bilan de compétences (06210927)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M82 Projet tutoré (06210928)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M82 Projet tutoré : travaux étudiant (99040195)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		M83 Méthodologie du mémoire (06210929)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD	4,0		4,0	4,0	35	21
		Suivi du Projet tutoré (99040029)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Annonay) (3166O10AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB) - Bourg

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 848,0	1 848,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 848,0	1 848,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Gestion qualitative des ressources humaines (9903579) 9 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (25252)	M11 Formation (06210514)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M12 GPEC (06210516)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M13 Méthodologie de recrutement (06210085)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	13,0		13,0	19,5	64	2
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21
		M14 Management de groupe (06210086)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB) - Bourg

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE2 Gestion quantitative des R.H. (9903580) 7 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (25253)	M21 Contrôle de gestion sociale (06310126)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	16,0		16,0	24,0	64	2
				TD	14,0		14,0	14,0	35	21
		M22 Gestion d'entreprise (06200726)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M23 Paie et SIRH (06230267)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	23,0		23,0	34,5	64	2
				TD	22,0		22,0	22,0	35	21
UE3 Gestion juridique (9903581) 9 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (25254)	M31 Droit du travail individuel (01240044)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	20,0		20,0	30,0	64	2
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M32 Protection sociale (01240045)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	13,0		13,0	19,5	64	2
				TD	7,0		7,0	7,0	64	2
		M33 Droit social européen (01240180)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	7,0		7,0	10,5	64	2
				TD	3,0		3,0	3,0	35	21
		M34 Relations avec les institutions publiques (04250036)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	5,0		5,0	5,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB) - Bourg

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE4 Gestion systémique (9903582) 6 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (25255)	M41 Sociologie des organisations (19200017)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	13,0		13,0	19,5	64	2
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M42 Sociologie du travail (19200018)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M43 Economie du travail (05220022)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	13,0		13,0	19,5	64	2
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
UE5 Environnement des RH (9903583) 5 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (25258)	M51 Relations sociales (01240179)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M52 Conditions de travail et risques psychosociaux (01240178)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	13,0		13,0	19,5	64	2
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M53 RSE et déontologie RH (17210007)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	7,0		7,0	10,5	64	2
				TD	3,0		3,0	3,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB) - Bourg

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 848,0	1 848,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE6 Techniques de communication interpersonnelle (9903584) 4 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc Commun Anglais (25256)	M61 Anglais (11110355)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	13,0		13,0	19,5	64	2
				TD	13,0		13,0	13,0	35	21
		M62 Excel avancé (27260026)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M63 Management interculturel (06260127)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	7,0		7,0	10,5	64	2
				TD	3,0		3,0	3,0	35	21

UE Stage - Semestre 99

UE7 Période en entreprise (9903585) 15 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc commun (25257)	M71 Mémoire professionnel (99010079)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM			0,0	0,0	0	0
		M72 Période en entreprise (99010080)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM	1288,0		0,0	0,0	0	0
		M73 Soutenance (99010081)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	CM			0,0	0,0	0	0
		Suivi des alternants (99010082)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
UE8 Projet tutoré (9905559) 5 ECTS / CGA : 64 / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (50351)	M81 Bilan de compétences (06210930)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M82 Projet tutoré (06210931)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M82 Projet tutoré : travaux étudiant (99040196)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		M83 Méthodologie mémoire (06210932)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	TD	4,0		4,0	4,0	35	21
		Suivi Projet tutoré (99040041)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la GRH : Assistant - Chargé des Ressources Humaines (Alternance) (Bourg) (3166L10AB)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (3166101L) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 18/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation		1 124,0	1 124,0
		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99		1 124,0	1 124,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Gestion d'entreprise (9907947) 27 ECTS / CGA : 61 / CGP : 8	Tronc commun (55383)	M11 Management processus et organisation de l'entreprise (06220526)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M12 Comptabilité et analyse financière (06230365)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	CM	30,0		30,0	45,0	35	21
				TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M13 Marketing (06240558)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M14 Négociation et management des forces de vente (06240559)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21
		M15 Gestion des hommes (06210876)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M16 Droit des affaires (01220507)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M17 Anglais (11190129)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (3166110IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 124,0	1 124,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Création d'entreprise (9907948) 13 ECTS / CGA : 6I / CGP : 8	Tronc commun (55384)	M21CR Le monde de la TPE et son environnement (06290450)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166110AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M22CR Création d'entreprise (06290451)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166110AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21
		M23CR Plan d'affaires (06290452)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166110AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21
		M24CR Réseaux d'affaires (06290453)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166110AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21

UE Stage - Semestre 99

UE3 Projet tutoré (9907949) 10 ECTS / CGA : 6I / CGP : 8	Tronc commun (55385)	M31 Accompagnement du projet tutoré (06290473)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166110AL)	CM	6,0		6,0	9,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M32 GRH Management (06290474)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166110AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M33 Management de projet (06290454)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166110AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (316610IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 124,0	1 124,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Projet tutoré (9907949) 10 ECTS / CGA : 6I / CGP : 8	Tronc commun (55385)	M34 Projet tutoré (mémoire, soutenance) (99040175)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi de projet tutoré (99040176)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
UE4 Période de professionnalisation (9907952) 10 ECTS / CGA : 6I / CGP : 8	Tronc commun (55388)	M41 Période de professionnalisation (mémoire, soutenance, note entreprise) (99010771)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (316610IL)	TD	560,0		0,0	0,0	0	0
		M42 Méthodologie du mémoire (06290455)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (316610AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		Suivi stage (99010766)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (316610IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 18/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 620,0	1 620,0
	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 620,0	1 620,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Gestion d'entreprise (9907947) 27 ECTS / CGA : 61 / CGP : 8	Tronc commun (55383)	M11 Management processus et organisation de l'entreprise (06220526)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M12 Comptabilité et analyse financière (06230365)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	30,0		30,0	45,0	35	21
				TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M13 Marketing (06240558)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M14 Négociation et management des forces de vente (06240559)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21
		M15 Gestion des hommes (06210876)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M16 Droit des affaires (01220507)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M17 Anglais (11190129)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 620,0	1 620,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Création d'entreprise (9907948) 13 ECTS / CGA : 6I / CGP : 8	Tronc commun (55384)	M21CR Le monde de la TPE et son environnement (06290450)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M22CR Création d'entreprise (06290451)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21
		M23CR Plan d'affaires (06290452)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21
		M24CR Réseaux d'affaires (06290453)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21

UE Stage - Semestre 99

UE3 Projet tutoré (9907949) 10 ECTS / CGA : 6I / CGP : 8	Tronc commun (55385)	M31 Accompagnement du projet tutoré (06290473)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	6,0		6,0	9,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M32 GRH Management (06290474)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M33 Management de projet (06290454)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 620,0	1 620,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Projet tutoré (9907949) 10 ECTS / CGA : 6I / CGP : 8	Tronc commun (55385)	M34 Projet tutoré (mémoire, soutenance) (99040175)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi de projet tutoré (99040176)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
UE4 Période de professionnalisation (9907950) 10 ECTS / CGA : 6I / CGP : 8	Tronc commun (55386)	M41 Période de professionnalisation (mémoire, soutenance, note entreprise) (99010764)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	1050,0		0,0	0,0	0	0
		M42 Méthodologie du mémoire (06290455)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		Suivi des alternants (99010765)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Reprise et Développement de Petites Entreprises et d'Entreprises Artisanales (Alternance) (3166W10AL) -
Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 18/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 620,0	1 620,0

Semestre : 99

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 620,0	1 620,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Gestion d'entreprise (9907947) 27 ECTS / CGA : 61 / CGP : 8	Tronc commun (55383)	M11 Management processus et organisation de l'entreprise (06220526)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M12 Comptabilité et analyse financière (06230365)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	30,0		30,0	45,0	35	21
				TD	30,0		30,0	30,0	35	21
		M13 Marketing (06240558)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M14 Négociation et management des forces de vente (06240559)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	15,0		15,0	15,0	35	21
		M15 Gestion des hommes (06210876)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		M16 Droit des affaires (01220507)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Reprise et Développement de Petites Entreprises et d'Entreprises Artisanales (Alternance) (3166W10AL) -
Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 620,0	1 620,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE1 Gestion d'entreprise (9907947) 27 ECTS / CGA : 61 / CGP : 8	Tronc commun (55383)	M17 Anglais (11190129)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
				CM	20,0		20,0	30,0	35	21
UE2 Reprise et développement de petites entreprises et d'entreprises artisanales (9907953) 13 ECTS / CGA : 61 / CGP : 8	Tronc commun (55389)	M21AR Connaissance et culture de l'artisanat et de l'artisan (06290456)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Reprise et Développement de Petites Entreprises et d'Entreprises Artisanales (Alternance) (3166W10AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
				CM	15,0		15,0	22,5	35	21
		M22AR Veille stratégique et concurrentielle (06220543)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Reprise et Développement de Petites Entreprises et d'Entreprises Artisanales (Alternance) (3166W10AL)	TD	15,0		15,0	15,0	35	21
				CM	15,0		15,0	22,5	35	21
		M23AR Gestion juridique et fiscale de la transmission (06290457)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Reprise et Développement de Petites Entreprises et d'Entreprises Artisanales (Alternance) (3166W10AL)	TD	15,0		15,0	15,0	35	21
				CM	15,0		15,0	22,5	35	21
M24AR Informatique de gestion (27230069)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Reprise et Développement de Petites Entreprises et d'Entreprises Artisanales (Alternance) (3166W10AL)	TD	15,0		15,0	15,0	35	21		
		CM	15,0		15,0	22,5	35	21		

UE Stage - Semestre 99

UE3 Projet tutoré (9907949) 10 ECTS / CGA : 61 / CGP : 8	Tronc commun (55385)	M31 Accompagnement du projet tutoré (06290473)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	6,0		6,0	9,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Reprise et Développement de Petites Entreprises et d'Entreprises Artisanales (Alternance) (3166W10AL) -
Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 620,0	1 620,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Projet tutoré (9907949) 10 ECTS / CGA : 61 / CGP : 8	Tronc commun (55385)	M32 GRH Management (06290474)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M33 Management de projet (06290454)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M34 Projet tutoré (mémoire, soutenance) (99040175)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi de projet tutoré (99040176)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
UE4 Période de professionnalisation (9907950) 10 ECTS / CGA : 61 / CGP : 8	Tronc commun (55386)	M41 Période de professionnalisation (mémoire, soutenance, note entreprise) (99010764)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	1050,0		0,0	0,0	0	0
		M42 Méthodologie du mémoire (06290455)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		Suivi des alternants (99010765)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de l'Entrepreneuriat - Création d'entreprise (Alternance) (3166I10AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 19/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation		1 122,0	1 208,0
		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99		1 122,0	1 208,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE Fondamentale - Semestre 99											
UE1 Langues et culture de l'international (9903306) 10 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc commun (23769)	M11 Langue vivante 1 ANGLAIS OBLIGATOIRE (11110217)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	18	3	
		M13 Géopolitique et actualité économique (05260020)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	14,0		14,0	21,0	35	21	
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21	
		M14 Communication interculturelle (71290011)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21	
	TD			20,0		20,0	20,0	64	2		
	Choix d'option LV2 au choix (1 choix)	Allemand (50358)	M12 Langue vivante 2 ALLEMAND (12110174)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
		Espagnol (50360)	M12 Langue vivante 2 ESPAGNOL (14110068)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
Italien (50359)		M12 Langue vivante 2 ITALIEN (14210280)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3	

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 122,0	1 208,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Expertise des marchés émergents (9903307) 14 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc commun (23770)	M21 Economie des marchés émergents (05260059)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	19,0		19,0	19,0	35	21
		M22 Analyse stratégique des marchés émergents (06220034)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	26,0		26,0	26,0	35	21
		M23 Prospection et négociation commerciale avec les marchés émergents (06320085)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	26,0		26,0	26,0	35	21
		M24 Organisation logistique et marchés émergents (06260007)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 122,0	1 208,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Gestion opérations commerciales internationales (9903308) 14 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc commun (23771)	M31 Veille d'entreprise et intelligence économique (05260021)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	22,0		22,0	22,0	35	21
		M32 Droit des contrats et risques internationaux (01260109)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	14,0		14,0	21,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M33 Financement des opérations de commerce international grand export et marchés émergents (06300038)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M34 Couverture des opérations avec les marchés émergents (06300039)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M35 Gestion douanière des opérations avec les marchés émergents (05260075)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	18,0		18,0	18,0	35	21
		M36 Techniques de commerce international avec les marchés émergents (06320087)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	35	21
TD	20,0				20,0	20,0	35	21		
M37 Connaissances des réseaux et aides export (06320086)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	35	21		

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 122,0	1 208,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE4 Applications professionnelles (9903309) 6 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc commun (23772)	M41 Langue des affaires anglais (11110219)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	18	3	
		M43 Conférences (05260062)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21	
	Choix d'option Langue des affaires au choix (1 choix)	Allemand (50362)	M42 Langue des affaires 2 Allemand (12110175)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
		Espagnol (50364)	M42 Langue des affaires 2 Espagnol (14110069)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
		Italien (50363)	M42 Langue des affaires 2 Italien (14210281)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
UE Mise à niveau (9907344) 0 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc Commun Mise à niveau (55132)	Séminaire de rentrée, Mise à niveau (06260116)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21	

UE Stage - Semestre 99

UE5 Projet tutoré (9905372) 6 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc Commun Projet tutoré (43485)	M51 Méthodologie (06290475)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	16,0		16,0	16,0	0	0
		M52 Mémoire Projet tutoré (99040001)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Projet tutoré (99040183)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	112,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi des projets tutorés (99040085)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 122,0	1 208,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE6 Période en entreprise : stage (9905373) 10 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc Commun Période en entreprise (43486)	M61 Méthodologie (06290476)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	0	0
				TD	3,0		3,0	3,0	0	0
		M62 Mémoire professionnel (99010006)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
		M63 Evaluation entreprise (99010008)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	560,0		0,0	0,0	0	0
		M64 Soutenance (99010009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Suivi des stages (99010104)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

UE Bonification - Semestre 99

Bonification LV3 (9907713) 0 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Facultatif Bonification LV3 (55281)	Langue vivante 3 OPTION (99000856)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	60,0		0,0	0,0	0	0
Bonification Sport (9900592) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Bonification (41093)	Bonification Sport (74200057)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2
~UE de Bonification entrepreneuriat (9905412) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50024)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220321)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	64	2
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (Alternance) (3166S00AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 19/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation		1 814,0	1 814,0
		Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99		1 814,0	1 814,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Langues et culture de l'international (9903306) 10 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc commun (23769)	M11 Langue vivante 1 ANGLAIS OBLIGATOIRE (11110217)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	18	3	
		M13 Géopolitique et actualité économique (05260020)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	14,0		14,0	21,0	35	21	
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21	
		M14 Communication interculturelle (71290011)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21	
	TD			20,0		20,0	20,0	64	2		
	Choix d'option LV2 au choix (1 choix)	Allemand (50358)	M12 Langue vivante 2 ALLEMAND (12110174)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
		Espagnol (50360)	M12 Langue vivante 2 ESPAGNOL (14110068)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
Italien (50359)		M12 Langue vivante 2 ITALIEN (14210280)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3	

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (Alternance) (3166S00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 814,0	1 814,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Expertise des marchés émergents (9903307) 14 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc commun (23770)	M21 Economie des marchés émergents (05260059)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	19,0		19,0	19,0	35	21
		M22 Analyse stratégique des marchés émergents (06220034)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	26,0		26,0	26,0	35	21
		M23 Prospection et négociation commerciale avec les marchés émergents (06320085)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	26,0		26,0	26,0	35	21
		M24 Organisation logistique et marchés émergents (06260007)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (Alternance) (3166S00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 814,0	1 814,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Gestion opérations commerciales internationales (9903308) 14 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc commun (23771)	M31 Veille d'entreprise et intelligence économique (05260021)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	22,0		22,0	22,0	35	21
		M32 Droit des contrats et risques internationaux (01260109)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	14,0		14,0	21,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M33 Financement des opérations de commerce international grand export et marchés émergents (06300038)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M34 Couverture des opérations avec les marchés émergents (06300039)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M35 Gestion douanière des opérations avec les marchés émergents (05260075)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	18,0		18,0	18,0	35	21
		M36 Techniques de commerce international avec les marchés émergents (06320087)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	35	21
				TD	20,0		20,0	20,0	35	21
M37 Connaissances des réseaux et aides export (06320086)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	35	21		

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (Alternance) (3166S00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 814,0	1 814,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle	
UE4 Applications professionnelles (9903309) 6 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc commun (23772)	M41 Langue des affaires anglais (11110219)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	26,0		26,0	26,0	18	3	
		M43 Conférences (05260062)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21	
	Choix d'option Langue des affaires au choix (1 choix)	Allemand (50362)	M42 Langue des affaires 2 Allemand (12110175)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
		Espagnol (50364)	M42 Langue des affaires 2 Espagnol (14110069)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
		Italien (50363)	M42 Langue des affaires 2 Italien (14210281)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	18	3
UE Mise à niveau (9907344) 0 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc Commun Mise à niveau (55132)	Séminaire de rentrée, Mise à niveau (06260116)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	20,0		20,0	30,0	35	21	

UE Stage - Semestre 99

UE5 Projet tutoré (9905372) 6 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc Commun Projet tutoré (43485)	M51 Méthodologie (06290475)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	16,0		16,0	16,0	0	0
		M52 Mémoire Projet tutoré (99040001)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
		Projet tutoré (99040183)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	112,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi des projets tutorés (99040085)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (Alternance) (3166S00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 814,0	1 814,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Stage - Semestre 99

UE6 Période en entreprise (9905374) 10 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Tronc Commun Période en entreprise (43487)		M61 Méthodologie (06290476)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	0	0
					TD	3,0		3,0	3,0	0	0
			M62 Mémoire professionnel (99010006)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
			M63 Evaluation entreprise (99010780)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (Alternance) (3166S00AL)	TD	1246,0		0,0	0,0	0	0
			M64 Soutenance (99010009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD			0,0	0,0	0	0
			Suivi des alternants (99010010)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (Alternance) (3166S00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0

UE Bonification - Semestre 99

Bonification LV3 (9907713) 0 ECTS / CGA : 6S / CGP : 8	Facultatif Bonification LV3 (55281)		Langue vivante 3 OPTION (99000856)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers du commerce international - Marchés émergents (3166S00IL)	TD	60,0		0,0	0,0	0	0
---	---	--	------------------------------------	---	----	------	--	-----	-----	---	---

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	Heures min	Heures max
	1 432,0	1 518,0
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	Heures min	Heures max
	1 432,0	1 518,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE Fondamentale - Semestre 99										
Mise à niveau & actualités (9903391) 0 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24419)	Conception et intégration Web (27230013)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		Conférences thématiques : tendances et actualités (71290227)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21
UE1 Marketing et Communication digitale (9903392) 10 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24420)	M11 Marketing & stratégie de communication (06240049)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M12 Stratégie multicanal : web, mobile, application (06240053)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M13 Veille : Méthodologie & curation (71200052)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	8,0		8,0	8,0	24	4
		M14 E-réputation : approches et surveillance (71230022)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	12,0		12,0	12,0	24	4
		M15 Brand content (71230121)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	14,0		14,0	14,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 432,0	1 518,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Techniques du Web (9903393) 9 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24421)	M21 Solutions CMS : éditorial et e-commerce (71280053)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	24	4
				TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		M22 Algorithmie & expression des besoins (27330003)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	35	21
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21
		M23 Développement web : HTML, CSS (27270009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	24	4
				TD	16,0		16,0	16,0	24	4
		M24 Expérience utilisateur : ordinateur, tablette, mobile (71280002)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 432,0	1 518,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Techniques du webmarketing et leviers d'acquisition (9903394) 15 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24422)	M31 Statistique & web analytics (06270009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	18,0		18,0	18,0	24	4
		M32 Référencement naturel (SEO) (06270010)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	28,0		28,0	28,0	24	4
		M33 Plan média, trafic payant (SEA) (71230070)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	20,0		20,0	20,0	24	4
		M34 Stratégie de présence sur les médias sociaux & community management (71230069)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	16,0		16,0	16,0	24	4
		M35 Techniques d'Inbound marketing : marketing automation, e-mail marketing (06240565)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 432,0	1 518,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE4 Culture numérique et professionnelle (9903395) 11 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24423)	M41 Gestion des entreprises innovantes (06200071)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M42 Anglais de spécialité (11110333)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M43 Economie des services (05290004)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M44 Droit numérique (01290007)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	24	4
		M45 Société numérique (71200011)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2

UE Stage - Semestre 99

UE5 Projet tutoré (9903396) 6 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24424)	M51 Start up studies (06240276)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	24	4
				CM	6,0		6,0	9,0	64	2
		M52 Gestion & management de projets de communication digitale (71290009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 432,0	1 518,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Stage - Semestre 99

UE5 Projet tutoré (9903396) 6 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24424)	M53 Promotion licence (71330013)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	24	4
				TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		Projet tutoré (99040184)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi des projets tutorés (99040000)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
UE6 Expérience Entreprise (9903464) 9 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24963)	M61 Méthodologie mémoire (71290234)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	64	2
		M62 Mémoire (99010001)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD			0,0	0,0	64	2
		M63 Soutenance mémoire (99010002)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD			0,0	0,0	64	2
		M64 Implication entreprise (99010003)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	840,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi des stages (99010005)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0

UE Bonification - Semestre 99

Bonification Sport (9900592) 0 ECTS / CGA : 92 / CGP : S	Facultatif Bonification (41093)	Bonification Sport (74200057)	- (3112000JL)	TD			0,0	0,0	64	2
~UE de Bonification entrepreneuriat (9905412) 0 ECTS / CGA : 4K / CGP : C	~Facultatif Entrepreneuriat (50024)	Séminaire de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre (06220321)	- (3044000SL)	CM	50,0		50,0	75,0	64	2
				TD	36,0		36,0	36,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (Alternance) (3166V00AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 16/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation

Heures min

Heures max

1 837,0

1 837,0

Heures min

Heures max

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

1 837,0

1 837,0

Semestre : 99

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
Mise à niveau & actualités (9903391) 0 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24419)	Conception et intégration Web (27230013)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	18,0		18,0	18,0	64	2
		Conférences thématiques : tendances et actualités (71290227)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	12,0		12,0	18,0	35	21
				TD	8,0		8,0	8,0	35	21
UE1 Marketing et Communication digitale (9903392) 10 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24420)	M11 Marketing & stratégie de communication (06240049)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	18,0		18,0	27,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	64	2
		M12 Stratégie multicanal : web, mobile, application (06240053)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2
		M13 Veille : Méthodologie & curation (71200052)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	8,0		8,0	8,0	24	4
		M14 E-réputation : approches et surveillance (71230022)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	12,0		12,0	12,0	24	4
		M15 Brand content (71230121)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
TD	14,0				14,0	14,0	64	2		

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (Alternance) (3166V00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 837,0	1 837,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Techniques du Web (9903393) 9 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24421)	M21 Solutions CMS : éditorial et e-commerce (71280053)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	24	4
				TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		M22 Algorithmie & expression des besoins (27330003)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	35	21
				TD	12,0		12,0	12,0	35	21
		M23 Développement web : HTML, CSS (27270009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	24	4
				TD	16,0		16,0	16,0	24	4
		M24 Expérience utilisateur : ordinateur, tablette, mobile (71280002)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	10,0		10,0	10,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (Alternance) (3166V00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 837,0	1 837,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE3 Techniques du webmarketing et leviers d'acquisition (9903394) 15 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24422)	M31 Statistique & web analytics (06270009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	18,0		18,0	18,0	24	4
		M32 Référencement naturel (SEO) (06270010)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	28,0		28,0	28,0	24	4
		M33 Plan média, trafic payant (SEA) (71230070)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	20,0		20,0	20,0	24	4
		M34 Stratégie de présence sur les médias sociaux & community management (71230069)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	4,0		4,0	6,0	64	2
				TD	16,0		16,0	16,0	24	4
		M35 Techniques d'Inbound marketing : marketing automation, e-mail marketing (06240565)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (Alternance) (3166V00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 837,0	1 837,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE4 Culture numérique et professionnelle (9903395) 11 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24423)	M41 Gestion des entreprises innovantes (06200071)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	6,0		6,0	9,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M42 Anglais de spécialité (11110333)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	20,0		20,0	20,0	64	2
		M43 Economie des services (05290004)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	8,0		8,0	12,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	64	2
		M44 Droit numérique (01290007)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	6,0		6,0	6,0	24	4
		M45 Société numérique (71200011)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	10,0		10,0	15,0	64	2
				TD	4,0		4,0	4,0	64	2

UE Stage - Semestre 99

UE5 Projet tutoré (9903396) 6 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24424)	M51 Start up studies (06240276)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	24	4
				CM	6,0		6,0	9,0	64	2
		M52 Gestion & management de projets de communication digitale (71290009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	20,0		20,0	20,0	24	4

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (Alternance) (3166V00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 837,0	1 837,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Stage - Semestre 99

UE5 Projet tutoré (9903396) 6 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24424)	M53 Promotion licence (71330013)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	CM	2,0		2,0	3,0	24	4
				TD	10,0		10,0	10,0	24	4
		Projet tutoré (99040184)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	110,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi des projets tutorés (99040000)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	2,0		2,0	2,0	0	0
UE6 Expérience Entreprise (9905249) 9 ECTS / CGA : 6V / CGP : 8	Tronc commun (43153)	M61 Méthodologie mémoire (71290234)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD	24,0		24,0	24,0	64	2
		M62 Mémoire (99010001)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD			0,0	0,0	64	2
		M63 Soutenance mémoire (99010002)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (3166V00IL)	TD			0,0	0,0	64	2
		M64 Implication entreprise (99010781)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (Alternance) (3166V00AL)	TD	1239,0		0,0	0,0	0	0
		Suivi des alternants (99010004)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle E-commerce et marketing numérique - Communication digitale (Alternance) (3166V00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL) - Pôle Universitaire Quais

Date de chargement de la maquette : 07/01/2020

Date de modélisation : 13/12/2019

Date de l'accord UFR : 07/01/2020

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur l'ensemble des semestres de la formation	1 862,0	1 862,0

Semestre : 99

	Heures min	Heures max
Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99	1 862,0	1 862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
--------	-------	---------	---	------------	-------------	------	------------	-----------	-----------------------	-----------------

UE Fondamentale - Semestre 99

UE1 Conception et réalisation (9903370) 10 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24240)	M11 Elaboration, conception et expression de la stratégie de communication interne (71230006)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	12,0		12,0	18,0	64	2
				TD	12,0		12,0	12,0	64	2
		M12 A Outils de la communication (71230007)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM			0,0	0,0	0	0
				TD						
		M12 B Outils de la communication : communication corporate (71230111)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M12 C Outils de la communication : communication publique (71230112)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	9,0		9,0	13,5	35	21
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M12 D Outils de la communication : médiaplanning (71230160)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	4,0		4,0	6,0	35	21
				TD	2,0		2,0	2,0	35	21
		M12 E Outils de la communication : rédactionnel (71230113)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 862,0	1 862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE1 Conception et réalisation (9903370) 10 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24240)	M13 Audiovisuel (71230077)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	15,0		15,0	22,5	35	21
				TD	14,0		14,0	14,0	35	21
UE2 Conception et réalisation numérique (9903371) 10 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24241)	M21 A Communication digitale (71230114)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM			0,0	0,0	24	4
		M21 B Communication digitale : emailing/newsletter/wordpress (71230115)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	5,0		5,0	5,0	35	21
		M21 C Communication digitale : veille web (71230116)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	5,0		5,0	5,0	35	21
		M21 D Communication digitale : community management (71230117)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	7,0		7,0	7,0	35	21
		M21 E Communication digitale : Charte de publication on-offline (71230161)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	4,0		4,0	6,0	35	21
				TD	2,0		2,0	2,0	35	21
		M21 F Communication digitale : Publicité on line (71230162)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	4,0		4,0	6,0	35	21
				TD	2,0		2,0	2,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 862,0	1 862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE2 Conception et réalisation numérique (9903371) 10 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24241)	M21 G Communication digitale : Communication de contenu (71230118)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M22 PAO (27230009)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	19,0		19,0	28,5	24	4
				TD	19,0		19,0	19,0	24	4
UE3 Management (9903372) 5 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24242)	M31 Conduite de projet (06210032)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	22,0		22,0	33,0	35	21
				TD	21,0		21,0	21,0	35	21
		M32 Dynamique de groupe (06210033)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	8,0		8,0	12,0	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
UE4 Fonctionnement d'entreprise (9903374) 6 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24244)	M41 Pratique de négociation (06320020)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	9,0		9,0	13,5	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M42 Comportement organisationnel (06210038)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M43 Gestion d'un service de communication (06230266)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	13,0		13,0	19,5	35	21
				TD	11,0		11,0	11,0	35	21

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 862,0	1 862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE5 Environnement de la communication (9903377) 6 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (24247)	M51 A Anglais (11190077)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM			0,0	0,0	0	0
		M51 B Anglais : Negotiating & compromising (full English class) (11190131)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	10,0		10,0	15,0	35	21
				TD	10,0		10,0	10,0	35	21
		M51 C Anglais : TOEIC practicing (11190132)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M51 D Anglais : Communicating in various ways (11190133)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	13,0		13,0	19,5	35	21
				TD	14,0		14,0	14,0	35	21
		M52 Ethique et déontologie (71230012)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	9,0		9,0	13,5	35	21
				TD	6,0		6,0	6,0	35	21
		M53 Droit de la communication (01290002)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	CM	7,0		7,0	10,5	35	21
				TD	5,0		5,0	5,0	35	21

UE Stage - Semestre 99

UE6 Mise en situation professionnelle (9905439) 15 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (50100)	Conférences (71290229)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	TD	14,0		14,0	14,0	64	2
		M61 Mémoire professionnel : méthodologie (06210922)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	TD	13,0		13,0	13,0	64	2
		M62 Mémoire professionnel (99010012)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	TD			0,0	0,0	64	2

Composante : IUT Jean Moulin

Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL) - Pôle Universitaire Quais

Semestre : 99

Estimation du nombre d'heures pour 1 étudiant sur le semestre 99

Heures min	Heures max
1 862,0	1 862,0

Lib UE	Gamme	Matière	Composante et diplôme porteur de la matière	Type Cours	Heures Etu.	ECTS	Durée Ens.	EqTD Ens.	Capacité Max Etudiant	Code Type Salle
UE6 Mise en situation professionnelle (9905439) 15 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Contenu (50100)	M63 Période entreprise (99010013)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	TD	1288,0		0,0	0,0	64	2
		M64 Soutenance (99010014)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	TD			0,0	0,0	64	2
		Suivi des alternants (99010016)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	TD	8,0		8,0	8,0	0	0
UE7 Projet tutoré (9905547) 8 ECTS / CGA : 6U / CGP : 8	Tronc Commun Projet tutoré (50289)	M71 Rédaction du projet professionnel (06210923)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	TD	20,0		20,0	20,0	35	21
		Projet tutoré (99040003)	IUT Jean Moulin - Licence Professionnelle Métiers de la communication - Communication Globale et Numérique (Alternance) (3166U00AL)	TD	110,0		2,0	2,0	0	0